U d'/ of Ottawa
39003002775004

A Monsieur Monard Thierry,
hommage de l'auteur.

V. A. Barbié du Bocage

MADAGASCAR

POSSESSION FRANÇAISE DEPUIS 1642

PAR

V. A. BARBIÉ DU BOCAGE

MEMBRE DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, ETC.

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE GRANDE CARTE

DRESSÉE PAR

M. V. A. MALTE-BRUN

SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

« Allez par tout le monde et prêchez
« l'Évangile à toute créature. »

Évangile selon S. Marc, chap. XVI, § 15,
trad. Lemaistre de Sacy, t. IV.

PARIS

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR

Libraire de la Société de Géographie

21 RUE HAUTEFEUILLE

MADAGASCAR

POSSESSION FRANÇAISE DEPUIS 1642

NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES,

DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE.

SIXIÈME SÉRIE, RÉDIGÉE

PAR M. V. A. MALTE-BRUN,

SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE GÉOGRAPHIQUE DE RUSSIE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOGRAPHIQUE DE BERLIN,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE GÉOGRAPHIQUE DE LONDRES,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ I. R. GÉOGRAPHIQUE DE VIENNE, ETC.

avec la Collaboration

DE PLUSIEURS SAVANTS ET DE MEMBRES DE L'INSTITUT.

Il paraît régulièrement le premier de chaque mois un cahier de 8 à 9 feuilles ; les 12 cahiers réunis forment 4 beaux volumes in-8° ornés de cartes, vues et plans.

Cette nouvelle série comprend, dans chaque cahier :

1° Une ou plusieurs relations inédites et des mémoires originaux, accompagnés de cartes ou de plans toutes les fois que le sujet l'exige ;

2° L'analyse et des extraits ou des traductions partielles d'un ou de plusieurs ouvrages récents, français ou étrangers ;

3° Un choix nombreux et varié de nouvelles géographiques présentant l'ensemble du mouvement géographique du mois ; et d'articles divers, de notices, etc., parmi les plus piquants et les plus remarquables publiés par les recueils et par les journaux français, ou par les revues étrangères ;

4° Le compte-rendu des travaux de toutes les sociétés savantes de l'Europe en ce qui se rapporte aux sciences géographiques ;

5° Une bibliographie très-complète de toutes les publications géographiques du mois.

Pour Paris.....	30 fr.
Pour les départements.....	36 fr.
Pour l'étranger.....	42 fr.

NOTA. On ne peut pas souscrire pour plus d'une année, qui doit toujours commencer avec le mois de janvier.

Les **NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES**, une des plus anciennes revues scientifiques publiées en France, est la seule qui soit exclusivement consacrée aux sciences géographiques et historiques. Créées en 1808 par *Malte-Brun*, elles ont toujours continué à paraître sans interruption jusqu'à ce jour.

Chaque année forme 4 forts volumes in-8° et un ouvrage complet qui représente fidèlement le mouvement des nouvelles, ainsi que des explorations géographiques de l'année.

Des cartes spéciales, exécutées avec le plus grand soin, tiennent toujours le lecteur au courant des changements et des découvertes les plus récentes.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, 7 RUE SAINT-BENOIT.

4 695

MADAGASCAR

POSSESSION FRANÇAISE DEPUIS 1642

PAR

V. A. BARBIÉ DU BOCAGE

MEMBRE DE LA COMMISSION CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, ETC.

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ D'UNE GRANDE CARTE

DRESSÉE PAR

M. V. A. MALTE-BRUN

SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

« Allez par tout le monde et prêchez
« l'Évangile à toute créature. »

Évangile selon S. Marc, chap. XVI, § 15,
trad. Lemaistre de Sacy, t. IV.

PARIS

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR

Libraire de la Société de Géographie

21 RUE HAUTEFEUILLE

Tous droits réservés.

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

DT
469
.M26 B24
1893

http://www.archive.org/details/madagascarposses00barb

INTRODUCTION

« Allez donc par tout le monde et prêchez l'Évangile à toute créature. »

Cette parole était adressée par Jésus-Christ à ses apôtres, et bientôt on vit les saints hommes se dispersant par toute la terre pour obéir à la volonté du fils de Dieu, appeler toutes les nations à la connaissance du christianisme. Leur glorieuse mission se transmit d'âge en âge, de génération en génération, et après la chute du monde romain, les lumières que les successeurs des apôtres introduisirent chez les peuples barbares contribuèrent puissamment à la formation des sociétés modernes. La civilisation suivit les pas du christianisme. Elle devint plus particulièrement l'apanage des nations qui obéirent à ses lois, et c'est aujourd'hui aux peuples qui ont profité de ses bienfaits à s'en faire les propagateurs. C'est

une œuvre en quelque sorte apostolique, pour les gouvernements chrétiens, de répandre chez les barbares la parole de l'Évangile ! Tel un laboureur dont l'héritage n'est pas entièrement cultivé conserve, au moment de la récolte, une partie de ses grains pour augmenter les semences de l'année suivante ; tels les États chrétiens doivent employer une partie de leur intelligence, de leur population et de leurs richesses à propager le christianisme, cette semence de la civilisation, en augmentant leurs colonies, en prenant le plus possible de peuples barbares en tutelle.

La nation française, plus que toute autre, semble posséder l'aptitude nécessaire à l'accomplissement d'une pareille mission ; sa religion, son intelligence, sa facilité d'assimiliation aux mœurs des peuples étrangers, son intérêt même, lui font un devoir de participer largement à la propagation de l'Évangile.

De quelle utilité ne serait-il pas en effet, pour la France, d'avoir dans la mer des Indes, par exemple, une colonie puissante, peuplée de plusieurs millions de chrétiens catholiques, là où nos compatriotes peuvent à peine trouver quelques coreligionnaires? Une pareille possession serait un foyer d'où notre civilisation rayonnerait sur le monde austral ; ce serait dans ces régions une nouvelle France apte à recevoir nos idées, ce serait une protection pour notre marine du commerce et un soutien pour notre honneur national.

Cet accroissement de nos colonies serait le moyen le plus efficace de porter remède à l'état d'infériorité de notre marine marchande comparée à celle des Anglais ou des Américains, état d'infériorité réellement pénible pour tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays.

Malheureusement, les questions coloniales sont en grande défaveur. On semble toujours effrayé en France lorsqu'on parle de créer des colonies nouvelles, et cependant nous croyons qu'il n'est pas possible d'avoir une puissante marine sans de puissantes colonies. Elles sont un but : leur seule surveillance force une partie de la marine militaire à naviguer, et le commerce national y trouve à importer et à exporter des marchandises à des prix rémunérateurs. En cas de guerre, ce sont des lieux de refuge et de ravitaillement, et il suffit de connaître notre histoire pour savoir combien la possession d'un certain nombre de ports disséminés dans l'univers nous eût épargné de malheurs ou nous eût procuré de victoires. Si, sous Louis XVI, dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, la marine française a soutenu longtemps et dignement l'honneur de la patrie et le pavillon national, en un mot si les Américains sont libres aujourd'hui, c'est que nos flottes, tant affaiblies par les malheurs du règne de Louis XV, ont trouvé à Saint-Domingue, après chaque combat, des bois, des vivres, des matelots et

des soldats ; et le résultat de cette guerre eût été bien plus encore à notre avantage, si à cette époque le Canada nous eût appartenu. Si les La Bourdonnais et les Suffren ont fait dans l'Inde ces belles campagnes qui ont illustré le nom français, c'est grâce à l'île de France, à Bourbon, à Madagascar, et notre patrie fût restée la puissance prépondérante, du cap de Bonne-Espérance aux côtes de la Chine, si, lorsque ces grands hommes combattaient pour elle, nous eussions possédé deux ou trois refuges dans les mers de l'Inde.

Si l'opinion publique en France est ennemie des questions coloniales, c'est qu'elle ne considère ces questions qu'à travers le prisme de nos désastres, sans se rendre compte de leurs causes, sans remarquer que c'est du centre même de la métropole, par suite de l'indolence et des fautes de nos divers gouvernements, que sont partis les coups mortels qui ont frappé nos belles colonies.

On ne se souvient pas assez que nous avons perdu le Canada, pour n'avoir pas secouru l'héroïque Montcalm ; que nous avons laissé prendre l'Acadie et Louisbourg, pour les avoir confiées à des officiers de faveur que la métropole ne surveillait même pas ; que les Etats français des Indes nous ont été enlevés par la suite de la disgrâce infligée aux hommes de génie qui, seuls, avaient compris leur mission ; qu'enfin, l'île de France est tombée au pouvoir de l'Angleterre

parce que cette petite colonie se trouvait abandonnée, sans qu'il y eût dans tout l'hémisphère sud un seul bâtiment pour lui porter secours, et encore fallut-il, pour triompher de sa faible garnison, une flotte de vingt vaisseaux de haut-bord portant une armée de vingt mille hommes.

Si l'on admettait un moment que l'indifférence avec laquelle les questions coloniales sont envisagées en France prit sa source dans l'incertitude des résultats heureux produits par les colonies, il suffirait, pour dissiper cette crainte, d'examiner les résultats actuels officiellement constatés. Les établissements coloniaux que nous possédons aujourd'hui sont de bien peu d'importance, comparés à ceux que nous possédions jadis, et cependant les documents commerciaux de 1857 nous apprennent que, malgré leur infériorité relative, nos colonies donnent encore naissance à un mouvement qui, pour l'entrée dans les ports de France, compte 1,134 navires, montés par 19,099 marins, apportant dans la métropole 293,651 tonnes de marchandises, et pour la sortie s'élève à 1,350 navires, montés par 21,037 marins, portant en destination de ces colonies 321,569 tonnes de produits de notre industrie[1]. Quoique bien inférieurs à ceux du commerce de l'Angleterre avec ses colonies, ces chiffres

1. Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1857. *Navigation*, p. 433.

ont cependant leur valeur et leur suppression porterait un coup terrible à l'industrie française.

L'île de la Réunion, elle seule, l'une de nos plus petites possessions, mais la mieux cultivée, a fourni à la métropole, en 1857, pour le commerce spécial seulement, 51,666 tonnes de marchandises qui, exprimées en valeurs actuelles, donnent une somme de 55,055,570 fr. dont 53,362,928 fr. pour le sucre; et ces 51,666 tonnes ont été transportées par 107 navires montés par 1,790 marins. Cette colonie nous a demandé, par contre, 53,862 tonnes de produits français valant 25,520,125 fr. portés par 137 navires montés par 2,287 marins.

Voilà des résultats qui prouvent d'une manière péremptoire à quoi servent les colonies et quel profit le pays peut en retirer; mais la nation française, si fière de ses hauts faits sur le continent, est plongée dans l'ignorance la plus fâcheuse sur son histoire maritime et coloniale. Les quelques notions qu'elle en a, par une déplorable habitude, elle les puise, presque toujours, dans les traductions d'ouvrages anglais dont les auteurs ont tout intérêt à la déprécier. C'est, en effet, un système politique chez nos voisins de décréditer tout ce qui est avantageux aux nations qui peuvent entrer en concurrence avec eux. Nous le répétons, les idées ainsi émises sont acceptées trop facilement, un faux libéralisme s'en fait l'interprète, et l'on arrive à ce que les succès

obtenus par les Anglais, dans telle ou telle partie du monde, succès qui, presque toujours nous sont préjudiciables, trouvent des gens de bonne foi qui s'empressent de les propager. Ils les accompagnent même de paroles louangeuses pour cette grande nation qui, se faisant respecter partout, sait choisir les endroits favorables pour y créer des arsenaux, a dans ses colonies 200 millions de sujets et fait, presque à elle seule, la moitié du commerce du monde. Ils ne pensent donc pas, ceux de nos compatriotes qui se font ainsi les courtisans de la puissance anglaise, que plus ils l'élèvent au premier rang, plus nous en descendons.

S'il est permis de ne pas être ambitieux pour soi-même, il est défendu d'en faire autant pour son pays. L'ambition nationale, c'est le patriotisme, le vrai patriotisme, celui qui conduit les grandes nations aux grandes choses.

Revenons donc aujourd'hui sur les erreurs du passé. Nous possédons une marine militaire puissante, mais notre marine du commerce n'est pas en proportion avec elle; cherchons à les mettre plus en rapport l'une avec l'autre, en augmentant l'importance de la seconde.

On dit qu'en France nous ne savons pas coloniser! Cette parole est en quelque sorte passée en proverbe, et cependant nous ne croyons pas qu'excepté la Hollande, on puisse nous montrer une

puissance qui, sous ce rapport, marche de pair avec nous[1]. Ce ne sera certainement pas l'Angleterre. La révolte actuelle des Indes est la démonstration la plus palpable des fautes qu'elle y a commises. Nous ne sommes même pas éloigné de croire que toute autre puissance européenne eût fait mieux qu'elle dans ces régions, où une immense population offre des débouchés proportionnels à sa masse, et où la fertilité excessive du sol donne lieu à une exportation presque incalculable. Doit-on citer, pour prouver la science colonisatrice des Anglais, leurs possessions du Canada ou de Maurice? mais ces colonies, ils les ont prises toutes faites, et faites par nous! Devons-nous parler du Cap; cet établissement si florissant au temps des Hollandais, qu'est-il devenu entre leurs mains? Fondent-ils leurs prétentions sur la Guyane anglaise? mais elle peut à peine se suffire! Enfin, nos voisins d'outre-mer parleront-ils avec

1. En 1789, on comptait à Saint-Domingue, dans la partie française, outre les places à vivres, c'est-à-dire les habitations où l'on n'a d'autres objets de culture que des vivres que l'on vend dans le pays, 795 sucreries, 3,150 indigoteries, 789 cotonneries, 3,117 cafeteries, 182 guildiveries, 370 fours à chaux, etc. En 1787, on fréta à Saint-Domingue 470 bâtiments contenant 112,253 tonneaux et ayant 11,220 hommes d'équipage. La valeur des exportations était de 114,363.096 livres tournois, argent de France. Enfin la population s'élevait à 534,000 individus, dont 30,000 blancs, 24,000 mulâtres, et 480,000 noirs. J.-F. Charpentier-Cossigny, ex-ingénieur, *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au Gouvernement et aux habitants des colonies*. T. Ier, 8e observation, p. 15.

orgueil de leur vaste empire australien? mais cet immense territoire, le réceptacle de tous les individus que les nations civilisées ont rejetés de leur sein, ne reste colonie anglaise, qu'au prix d'une liberté dégénérée en licence. Elle forme presque un État à part, et le jour où elle sera suffisamment peuplée, elle échappera à sa métropole, comme autrefois les États-Unis, sans que la Grande-Bretagne puisse la faire rentrer sous ses lois; car elle aura affaire, non plus aux molles populations asiatiques, mais à une agglomération d'aventuriers pleins de force et de vigueur, qui, recrutés dans tous les pays, ne la reconnaîtront jamais pour leur mère patrie.

On accuse les Français de ne pas savoir coloniser!

Qu'on nous montre à l'appui de cette assertion une seule colonie qui, en vingt-huit ans, ait fait les progrès que l'on peut aujourd'hui constater en Algérie, progrès d'autant plus remarquables, que la colonisation n'a pas commencé en même temps que la conquête, qu'on n'a pu entreprendre immédiatement de la civiliser, et qu'il a fallu auparavant, pour y asseoir notre domination, dix années au moins de guerre sanglante.

Depuis vingt ans, lorsque l'opinion publique européenne a reproché aux Anglais leur conquête peu scrupuleuse de l'Inde, ils ont invariablement répondu qu'elle n'avait rien de plus choquant que celle de l'Algérie par les Français. A notre avis,

cette comparaison est fausse dans son ensemble, fausse dans ses détails : il y a cette différence entre les conquêtes successives des Anglais dans l'Inde et des Français en Algérie, que les Anglais s'emparent à tous moments de royaumes indépendants, de nations faisant corps; que chacune de leurs attaques est une guerre nouvelle contre un souverain nouveau, tandis qu'en Algérie les Français agissent dans les limites d'un seul État, et que leurs expéditions n'ont d'autre but que de châtier des rebelles qui troublent un pays devenu leur possession par le droit qu'a tout peuple civilisé de détruire un repaire de pirates. Ainsi, en thèse générale, cette comparaison tombe d'elle-même. Si de ces considérations nous passons aux détails, est-il un peuple au monde qui ait fait une conquête d'une manière plus équitable que celle de l'Algérie par la France? La France ne s'est pas contentée, comme l'Angleterre, de vains mots en faveur de la civilisation; elle a fait, pour l'introduire sur le territoire soumis, tous les efforts imaginables, et ses efforts sont déjà, en grande partie, couronnés de succès. On peut dire que la France conquiert réellement au profit de l'humanité et qu'elle fait marcher le bien-être des nations soumises sur le même rang, au moins, que son propre intérêt. L'Anglais exploite ses conquêtes, l'Anglais veut faire des fermiers des peuples conquis; le Français cherche à en faire des compatriotes.

Que l'Algérie vienne un jour à repousser notre domination, elle rentrera forcément dans le droit public européen, parce que la domination française lui aura en quelque sorte inoculé la vitalité des nations civilisées; qu'au contraire, soit par la révolte actuelle, soit par une révolte à venir, l'Inde échappe à la domination britannique, pense-t-on qu'elle puisse jamais faire corps avec les États de l'Europe; qu'elle puisse adopter, sinon leurs usages et leur religion, au moins leurs lois? nous ne le croyons pas. L'Inde restera dans cent ans ce qu'elle est aujourd'hui, parce que les Indiens, sous la domination anglaise, ont été traités comme des Indiens, au lieu de l'être comme des Anglais; parce que le pouvoir britannique n'a pas cherché à les assimiler aux habitants du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, parce qu'il y a eu deux lois, l'une pour les vaincus, l'autre à l'usage des vainqueurs; parce qu'il y avait en présence l'armée de la reine avec les sujets de la reine, et l'armée native de la Compagnie avec les sujets natifs de la Compagnie! C'est dans cette faute immense qu'il faut chercher la cause de la révolte qui a failli arracher aux Anglais la vaste péninsule du Gange, faute que leur gouvernement aurait dû prévoir, car elle a été la source de toutes les calamités qui les ont frappés. C'est, en effet, à leur refus prolongé de s'assimiler les Irlandais qu'ils ont dû l'état d'hostilité dans lequel

ce peuple est resté si longtemps vis-à-vis d'eux ; c'est le mépris, en quelque sorte légal, avec lequel ils ont pendant un si grand nombre d'années considéré les colons de la Virginie, qui a enfanté les Washington et les Franklin !

Si l'Angleterre envoie tant d'émigrants dans les pays étrangers, cela tient surtout à la mauvaise administration de l'Irlande. Ainsi, en consultant le rapport fait à S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, par M. Heurtier, conseiller d'État, au nom de la commission de l'émigration européenne, on trouve que, sur 368,764 émigrants sortis des ports du Royaume-Uni en 1852, et 329,937 en 1853, l'Irlande a contribué pour 224.997 au total de 1852, et pour 192,609 au total de 1853. C'est la conséquence naturelle des lois arbitraires qui ont de tout temps régi ce malheureux pays, et au lieu d'en louer l'Angleterre on devrait l'en blâmer. Chaque fois qu'on placera des populations dans la triste alternative d'émigrer ou de mourir de faim, il est évident qu'elles émigreront. Si en France on avait voulu affamer quelques départements, on y aurait trouvé aussi des colons ; mais, à ce prix, il vaut mieux n'avoir jamais ni colons, ni colonies !

Il est donc acquis pour nous, d'une part, que la nation anglaise est loin d'être plus savante, en fait de colonisation, que la nation française ; et de l'autre,

que cette dernière doit bien se garder de mépriser les résultats que donneraient de nouvelles colonies, ou de se laisser effrayer par les sacrifices que leur création entraînerait; car les résultats sont toujours proportionnés aux sacrifices.

Il existe encore une considération qu'il ne faut pas négliger lorsqu'il s'agit de questions coloniales, considération qui a peut-être, en France, plus de poids que dans aucun autre pays de l'Europe: c'est l'écoulement du trop-plein de la population! Cette surabondance de force est une gêne pour les gouvernements établis qui doivent, avant tout, désirer la tranquillité. Elle est une cause de soulèvements, et nous oserons même dire qu'elle est, en grande partie, la source des nombreuses révolutions qui ont si souvent désolé notre pays depuis soixante ans.

Les hommes sont ainsi faits, que les derniers arrivés cherchent toujours à prendre pied au détriment de ceux qui les précèdent; les honneurs, les places, la fortune sont des rivages où chacun veut atterrir, et plus la presse est grande pour y aborder, moins les derniers venus regardent aux moyens qui peuvent les aider à supplanter leurs rivaux. Il est donc nécessaire à toute grande nation de posséder des colonies qui permettent aux ambitions déçues, aux capacités incomprises ou auxquelles les occasions ont manqué pour être convenablement appréciées, de développer leurs facultés, et cela, dans des pays neufs où la for-

tune est presque toujours le résultat d'un travail soutenu, parce que la nature vierge offre à l'homme civilisé mille moyens de signaler son intelligence et d'employer les découvertes de la science moderne.

L'on s'est toujours plu en France à citer le gouvernement anglais comme un type de stabilité et le peuple anglais comme l'un des peuples les plus patriotes de l'Europe. A notre avis, rien n'est plus vrai; mais ce patriotisme et cette stabilité tiennent en grande partie à une cause qui a toujours produit des effets semblables, partout où elle a existé : ils tiennent à l'immense développement donné à la marine et aux colonies.

L'histoire aussi vient à l'appui de cette assertion : que nous montrent, en effet, les annales du peuple anglais jusqu'au moment où sa puissance maritime et coloniale commence à se développer, si ce n'est une succession de crimes, de révoltes sanglantes, d'appels sans cesse renouvelés à l'étranger, de défauts de patriotisme enfin, dont nous ne trouverions l'équivalent dans l'histoire d'aucun peuple européen? Ce fut seulement à l'époque où l'Angleterre commença à couvrir les mers de ses vaisseaux de commerce et à prendre pied sur la côte américaine, qu'on vit peu à peu se calmer ces discordes intestines. Les peuples trop à l'étroit dans les îles qui composent le Royaume-Uni, trouvant alors de nouveaux débouchés, s'engagèrent dans des transactions plus lointaines et, par

cela même, sentirent le besoin de soutenir la chose publique. C'est ce qui arrivera à toute nation qui, possédant de grandes colonies, se livrera avec ardeur au commerce maritime.

En France, plus que partout ailleurs, on trouve une jeunesse active, intelligente qui, ne pouvant arriver tout entière aux premiers rangs, prend la société en haine, et froissée dans son amour-propre, frappée dans ses moyens d'existence, tourne contre elle des forces qui eussent pu être utilisées à son profit. Ayons donc de grandes colonies, ayons par suite une marine de commerce plus nombreuse et, comme en Angleterre, des milliers de familles en tireront une aisance honorable. Tout ce qui se rattache à l'Algérie occupe assurément un grand nombre de Français; mais l'Algérie ne suffit pas, elle est trop près de nous et elle ne donne pas certains produits que les pays tropicaux peuvent seuls fournir; en un mot, elle a besoin d'être complétée.

Bien des pays encore inexplorés s'offrent à nous pour y former de puissantes colonies et promettent à notre industrie un vaste champ d'importation, mais il n'en est presque aucun qui puisse fournir des marchandises de retour en assez grandes quantités, et cette raison a empêché jusqu'ici nos négociants d'y établir des comptoirs. Seule, la grande île de MADAGASCAR, au bout de quelques années d'occupation, offrirait à la France un commerce d'exportation pou-

vant entrer en comparaison avec le commerce d'importation ; sa fertilité merveilleuse en est la plus sûre garantie.

Indépendamment de la question commerciale, par sa position géographique, cette île, en la supposant devenue colonie française, promet à sa métropole un avenir politique et militaire encore plus grand, dont nul ne peut calculer la portée. La France, du cap de Bonne-Espérance, en allant vers l'est, jusqu'au cap Horn, n'a pas un port où ses vaisseaux, poursuivis par la tempête ou par l'ennemi, puissent trouver un refuge, et ses navires, dans toute l'étendue de cette vaste région, sont forcés d'aller dans les ports appartenant à l'Angleterre demander la permission de réparer leurs avaries. En effet, que possède-t-elle de la côte orientale de l'Afrique à la côte occidentale de l'Amérique ? L'île de la Réunion ? mais la Réunion n'a pas de port, elle est entièrement livrée à la merci de l'ennemi. Les îles Mayotte, Nossibé, Sainte-Marie ? mais leur colonisation commence à peine, et au point de vue militaire elles n'ont encore aucune signification. Les établissements de l'Inde ? mais ils sont ridicules pour un pays comme la France, surtout lorsque l'on se reporte au temps des Dupleix, des La Bourdonnais, des Suffren. La Nouvelle-Calédonie ? mais elle est encore déserte. Les Marquises, Taïti ? ce sont des lieux de refuge sans importance aucune ; ces îlots peuvent

à peine se suffire, et une flotte y serait immédiatement affamée. Voilà cependant dans tout l'hémisphère sud l'état des colonies d'un peuple qui possède une marine militaire à faire tressaillir l'ombre de Nelson, comme disait en 1839 un publiciste anglais [1]. En temps de guerre, il faut donc que notre marine abandonne ces mers où les couleurs de la Grande-Bretagne flottent au Cap, à Port-Natal, à Maurice, à Aden, à l'île Périm, à Bombay, à Madras, à Calcutta, à Singapour, à Sidney, et sur toutes les côtes de la Chine; il faut donc que nos vaisseaux se retirent devant cette puissance qui, semblable à ces madrépores flottant au sein de l'Océan, étend çà et là à l'infini, ses navires, comme des antennes qui vont saisir sa proie, forte ou faible, lointaine ou proche, en tous temps, en tous lieux [2].

Devant un pareil développement de puissance, il est de toute nécessité que le gouvernement français crée à sa marine, dans ces parages, une base d'opérations solide, inattaquable.

L'île de Madagascar, située près de la côte orientale de l'Afrique, est destinée à en accaparer toutes les relations aussitôt que des Européens s'y seront solidement établis; elle est à peine à deux journées

1. *Revue britannique*, tome XXI, 4e série, p. 292. État actuel des marines militaires de la Russie, de l'Amérique, de la France et de la Grande-Bretagne.

2. Même article.

des îles de la Réunion et de Maurice qui ont jadis reçu d'elle leurs premiers habitants, et qui, dans l'avenir, sont appelées à n'être plus que ses dépendances[1]. Placée sur le canal de Mozambique, elle commande les routes maritimes des Indes et de l'Australie ; en outre, la distance qui la sépare de la mer Rouge peut être facilement franchie en huit jours, et si le canal de l'isthme de Suez est enfin percé, la mer Rouge deviendra la plus grande voie commerciale du monde.

Les Anglais, qui avaient depuis longtemps compris l'importance future du golfe arabique, s'étaient établis à Aden pour le commander ; mais cette ville n'étant pas située sur le détroit même de Bab-el-Mandelb, au premier bruit des démarches tentées par M. de Lesseps, en vue du percement de l'isthme de Suez, le ministère britannique craignant d'être forcé par l'opinion générale à donner son as-

1. L'île de la Réunion fut découverte en 1545 par les Portugais et appelée par eux Mascarenhas. En 1642, M. de Pronis en prit possession au nom de la France, et Flacourt, en 1649, la nomma : île Bourbon (voir Flacourt, *Histoire de la grande isle Madagascar*, etc., IIe partie, ch. XXVIII, p. 276 et ch. LXXXV, p. 431. Puis *Hist. des Indes orientales*, par Souchu de Rennefort, IIe partie, livre Ier, chap. IX, p. 307, et *Voyage à Madagascar, à Maroc et aux Indes orientales*, par Alexis Rochon, t. I. (Discours préliminaire, p. XI). L'île de France découverte par les Portugais qui la nommèrent Cerné, fut occupée ensuite par les Hollandais sous le nom d'île Maurice, puis abandonnée par eux en 1712. Les Français de Bourbon s'en emparèrent alors. (Voir Rochon déjà cité, t. I. Discours préliminaire, p. 15.)

sentiment à cette grande œuvre, n'a pas cru la position d'Aden suffisante. Il vient de s'emparer de l'île Périm, qui ferme si complétement la sortie de la mer Rouge qu'aucun navire ne peut traverser le chenal qui sépare cette île de la terre-ferme, sans passer sous le feu de ses batteries. De là, les Anglais peuvent à leur gré, au moment d'une déclaration de guerre, saisir les bâtiments de leurs rivaux sans qu'il y ait une puissance au monde capable de les empêcher. Les positions qu'ils occupent étaient par elles-mêmes formidables, ils ont pris soin d'en faire de nouveaux Gibraltar.

Le seul moyen de paralyser l'effet de semblables forteresses serait d'avoir, à proximité, un arsenal qui permît d'entrer en lutte à un jour donné, pour imposer le veto de la France, si l'Angleterre, fidèle à ses vieux souvenirs, accomplissait, dans ces régions, où son autorité est sans contrôle, ces vastes razzias de bâtiments de commerce au moyen desquels, au commencement de chaque guerre, elle a toujours porté le premier coup à ses ennemis. Or, aucun des pays baignés par la mer des Indes n'est mieux approprié à cette destination que l'île de Madagascar. Outre sa position géographique qui permettrait, si la France s'y établissait solidement, de prendre à revers toute escadre anglaise interceptant le commerce de la mer Rouge, les côtes si découpées de cette grande île offrent plusieurs baies

qui peuvent être comparées aux plus belles du monde, car elles ne le cèdent en rien à celles de la Havane, de Rio de Janeiro ou de Trinquemalay. L'une d'elles surtout, la magnifique baie de Diégo-Suarez, relevée hydrographiquement en 1834 par ordre du gouvernement français, et qui est située à l'extrémité nord de l'île, n'a sa pareille ni pour l'étendue ni pour l'ancrage; elle se sépare intérieurement en cinq rades dont chacune peut contenir une grande flotte en permettant aux vaisseaux d'aborder à quai même [1].

Il n'existe aucune puissance en Europe, excepté l'Angleterre, qui puisse voir d'un mauvais œil l'occupation de Madagascar par les Français. Toutes connaissent la position, en quelque sorte dépendante, qu'occupe le commerce dans les mers situées à l'est

1. « Je vais parler dans cette quatrième partie, dit Le Gentil « dans son voyage dans la mer de l'Inde, d'une des plus belles « îles que j'aie vues pendant mes voyages, qui en a fait la partie la « plus amusante et la plus agréable; d'une isle très-intéressante « pour nous; enfin, d'une isle presque aussi avantageusement « placée que l'isle Luçon pour le commerce, comme elle dans la « zone torride, et à très-peu près à la même distance de la ligne : « toutes les deux à portée de l'Inde, et toutes les deux également « fertiles, si cependant Madagascar ne l'emporte pas sur celle « de Luçon par la bonté de son sol : toutes les deux fort éten- « dues, et capables, par conséquent, de recevoir de grands éta- « blissements et de former deux beaux royaumes. »

Voyage dans les mers de l'Inde, fait par ordre du roi, par M. Le Gentil, de l'Académie royale des sciences, 1781, tome IV, IVe partie, p. 84.

de l'Afrique et au sud de l'Asie. Celles qui y possèdent des colonies savent qu'en cas de guerre la défense en est impossible, et elles seraient heureuses de voir le drapeau français flotter à Madagascar; elles remercieraient notre gouvernement d'établir un contre-poids qui pût assurer l'indépendance de leurs établissements, et qui fût la sauvegarde de toutes les marines du monde!

On ne peut mieux rappeler l'importance, pour l'Europe entière, de la prise de possession de Madagascar par les Français, qu'en citant une lettre d'un ancien résident anglais dans cette île, publiée le 14 avril 1856, par le *Morning advertiser*.

Cette lettre s'exprime ainsi :

« Est-il d'une bonne politique de laisser les Fran-
« çais posséder Madagascar, l'une des plus grandes
« îles du monde, qui a plus de 900 milles de long
« et qui produit tout ce qui est nécessaire à l'existence
« de l'homme; du bois propre à la construction des
« vaisseaux et à toute espèce de services; des miné-
« raux en grande abondance et plus spécialement le
« cuivre; d'immenses richesses agricoles, telles que
« de grandes quantités de bestiaux qui la recom-
« mandent suffisamment à l'île Maurice, possédant
« en un mot tout ce qu'il faut pour former un grand
« pays. Madagascar a aussi de nombreux ports qui
« pourraient offrir un abri sûr à toutes les flottes

« de l'Europe. *Est-il d'une sage politique que nous* « *permettions aux Français* d'avoir une colonie « comme Madagascar à deux journées de traversée « de l'île Maurice? *Si nous souffrons cela*, notre « empire de l'Inde sera surpris de voir qu'à sept « ou huit jours de traversée à la vapeur il a un redou- « table et dangereux voisin. Aujourd'hui le précieux « trafic de Madagascar est absorbé par les Amé- « ricains, les Français et les naturels de l'île. La « possession de Madagascar rendra les Français maî- « tres de la Mozambique, l'une des principales routes « de l'Inde. »

Enfin, ce n'est pas seulement pour créer des établissements nouveaux qu'il importe à la France de s'emparer au plus vite de Madagascar, que M. Page a si justement nommée la métairie de l'île de la Réunion[1], mais pour assurer la conservation de cette colonie, et lui fournir ainsi qu'à nos nombreux compatriotes qui peuplent l'île Maurice, les moyens de subsister dans des circonstances comme celles qui se présentent aujourd'hui, à propos de la révolte des Indes. Dans les deux îles, si peu étendues, de la Réunion et de Maurice, le sol presque tout entier, a été consacré pas les habitants à la culture des plantes des pays tro-

1. Journal d'une station dans les mers de l'Inde au moment de la révolution de Février. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1849.

picaux, telles que la canne à sucre et le cafier, culture qui donne des résultats bien autrement lucratifs que celle des céréales. Les colons de ces deux îles étaient en effet d'autant plus fondés à abandonner cette dernière, que les céréales nécessaires à leur consommation leur étaient fournies, par la presqu'île Indoustanique, à des prix bien moins élevés que s'ils les eussent cultivées eux-mêmes. Mais aujourd'hui, où l'Inde est en pleine révolte, la position a changé, l'importation des céréales a presque entièrement cessé, et les habitants de la Réunion et de Maurice courent le risque de mourir de faim. Les produits de Madagascar qui entraient pour une forte partie dans leurs subsistances sont donc devenus de toute nécessité. Il y a presque pour eux, dans l'arrivée des riz et des bœufs de cette contrée, une question qui, pour l'avenir, serait tranchée à leur avantage si le gouvernement français, relevant son drapeau, foulé aux pieds par les Hovas, s'emparait de leur pays et y introduisait les éléments d'une puissante colonie.

Une proclamation récente, adressée par le gouverneur de la Réunion aux maires de cette possession française, éclaire, du reste, la question beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-même.

On trouve dans le *Moniteur* de l'île de la Réunion :

Saint-Denis, le 6 août 1857.

« Monsieur le maire,

« Les événements qui s'accomplissent dans l'Inde « sont une cause de légitimes préoccupations au su- « jet de l'alimentation du pays. Cette situation doit « éveiller l'attention des habitants et l'active sollici- « tude du gouvernement, sans toutefois être de na- « ture à justifier des inquiétudes exagérées. Il résulte « en effet des renseignements officiels dont l'admi- « nistration s'est entourée, que la colonie est approvi- « sionnée pour environ quatre mois. De plus, les « nombreux navires en cours de réparation dans « l'Inde, tous uniquement destinés au transport des « riz à la Réunion, dans le cas où ils ne trouveraient « pas de chargements de cette denrée dans les ports « du Bengale, seront facilement en mesure d'en « aller prendre sur d'autres points circonvoisins. Les « mesures les plus larges ont d'ailleurs été prises pour « ouvrir la libre entrée de la colonie aux riz et « autres grains nourriciers, en franchise de droits et « sans distinction de provenance. De plus, il a été « établi une prime de 6 fr. par 100 kil. en faveur des « riz provenant de Madagascar, où cette denrée est « en ce moment à vil prix et où cet encouragement « donnera, sans doute, une impulsion nouvelle à la « production. Enfin, le gouvernement a interdit

« l'exportation des grains et racines alimentaires de « la colonie.

« Nous devons donc espérer que la crise actuelle « fera place, tôt ou tard, à un état de choses plus « normal. Elle peut cependant encore avoir une durée « plus ou moins longue, et l'on ne saurait s'empêcher « de reconnaître que la situation est assez grave « pour que le pays unisse ses efforts à ceux du gou- « vernement, afin de conjurer les maux présents et « surtout ceux de l'avenir. C'est ce qui me détermine, « Monsieur le Maire, à vous prier de vouloir bien « inviter les propriétaires, les sucriers surtout, à « planter des grains et des racines alimentaires, « principalement du maïs, dans les terres en assole- « ment, dans les champs préparés pour recevoir la « canne, dans ceux mêmes où la coupe vient d'être « effectuée.

« Veuillez user de toute votre influence pour « décider vos administrés à entrer résolûment dans « cette voie ; vous vous transporterez sur les « propriétés pour faire comprendre aux habitants « l'urgence de ces mesures, ainsi que pour vous assu- « rer de la quantité de terres plantées en vivres et « vous en rendrez compte à l'administration.

« Les circonstances actuelles sont de celles où le « pays ne doit pas tout attendre de son gouverne- « ment, s'il ne travaille lui-même à faire face par ses « propres ressources à ses besoins les plus impérieux.

« L'agriculteur comprendra que son alimentation est « dans ses propres mains. Les besoins des ateliers « d'une part, et de l'autre l'assurance d'obtenir, tant « que se maintiendra la hausse, un prix rémuné- « rateur des produits de leurs plantations, suffiront « pour déterminer les habitants à répondre avec « élan à l'appel du gouvernement. En admettant « même que la hausse dût cesser prochainement, « comme nous devons l'espérer, la plus mauvaise « chance que courent les propriétaires en se livrant, « dès à présent, à de grandes plantations de « vivres, serait d'apporter l'abondance dans le pays « et de donner un large essor à l'éducation des « bestiaux.

« L'intérêt bien entendu des habitants est donc « garant de l'exécution des mesures qui leur sont « conseillées, et l'administration espère que leur « abstention ne la mettra pas dans la nécessité de « recourir à des moyens de coërcition dont l'emploi « deviendrait alors pour elle un impérieux devoir. « C'est ce que vous devrez faire comprendre à vos ad- « ministrés pour prévenir de leur part toute hési- « tation.

« Je compte, Monsieur le Maire, sur votre active « et énergique intervention pour assurer l'exécution « de la présente circulaire, que vous voudrez bien

« faire afficher à la porte de la mairie et à celles des « églises.

« Agréez, etc.

« Le gouverneur, *signé :* H. HUBERT DELISLE. »

Presque à l'instant où paraissait cette proclamation, la reine de Madagascar, Ranavalo, cette ennemie jurée des Européens et particulièrement des Français, a donné l'ordre de faire évacuer la côte de cette île à tous les traitants.

IMPORTANCE POLITIQUE

DE LA

QUESTION DE MADAGASCAR

CHAPITRE PREMIER[1]

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

Premières notions sur Madagascar. — Découverte par les Portugais. — Situation. — Population. — Montagnes. — Rivières et lacs. — Causes des fièvres. — Elles n'existent que sur certains points et ne doivent pas être un obstacle à la colonisation. — Saisons. — Température. — Description des mers voisines. — Baies, havres et ports. — Fertilité du sol. — Végétaux. — Animaux. — Minéraux. — Commerce intérieur et extérieur.

L'île de Madagascar, que ses habitants appellent Madécasse, Madegache ou Malgache, ne fut que vaguement connue des anciens, et il n'est parvenu jusqu'à nous aucune relation détaillée ayant positivement rapport à elle. Il est même encore douteux que les noms de Memuthias dans Ptolémée et de Cerné dans Pline, dont parle Flacourt[2], lui aient été

1. Ce chapitre a été publié pour la première fois dans le bulletin de la Société de géographie. (Juillet et août 1858.)

2. Ire partie, *Description générale de l'isle*, chap. Ier.

appliqués. Les Arabes, qui parcoururent en tous sens la mer des Indes, ont eu évidemment connaissance de cette vaste contrée; ils y ont même fondé de nombreux comptoirs, mais les écrits qu'ils nous ont laissés sont, à son endroit, étrangement obscurs, et rien ne prouve que l'île Cambalou de Massoudi, ou l'île El-Andjebeh du géographe Edrisi, aient désigné, au xe et au xiie siècle, l'île de Madagascar. Ces auteurs pouvaient bien ne la connaître qu'imparfaitement, car elle formait au sud-ouest la limite du centre d'action commerciale des musulmans. Le seul voyageur européen qui, au moyen âge, ait poussé ses excursions jusque dans ces parages, le célèbre Vénitien Marco Polo, l'a nommée Madeigascar, nom que lui ont rendu les géographes modernes. Il la regarde comme l'une des plus grandes îles du monde, et rapporte que de son temps les habitants, qui étaient Sarrasins, adoraient Mahomet et vivaient de *mercandise et d'art*. Ils y faisaient un grand commerce d'ivoire et en exportaient du bois de sandal et de l'ambre. Voici, du reste, comment ce hardi voyageur s'exprime à ce sujet[1] : « Il (les Arabes) « ont maintes mercandies et hi vienent maintes nés « (navires) con (avec) maintes mercandies, e ce « sunt dras doré e de soie de plosors maineres et de

1. *Voyages de Marco Polo*, t. Ier du *Recueil de Voyages et de Mémoires*, publié par la Société de géographie de Paris, p. 233.

« maintes autres couses (choses) qe noz ne voz
« conteron eci. E toutes les vendent et cangent (chan-
« gent) à les mercandies de l'isle... e si voz di que
« les nés ne puent (peuvent) aler ver midi à les
« autres ysle for (plus loin) qe à ceste ysle et à celle
« de Zanghibar, por ce que la mer hi cort (court) si
« ver midi que à poine (peine) s'en poroient venir
« (pourraient revenir), e por ceste achaisonz (rai-
« son) ne i vent (vont) les nés. E si vos di que les
« nés qui i vienent de Mabar (Malabar), à ceste
« isle vienent en vingt jors, e quant elle hi tornet
« (retournent) à Mabar poinent (peuvent) aler trois
« mois et ce avent (cela arrive) por ce qe la corent
« (les courants) vait (vont) toz jorz ver midi, e ce
« avint (cela arrive) toutes foies qe jamès ne cort
« (on ne court) en autre mainere que ver midi. »

Depuis Marco Polo, jusqu'à l'époque où les Portugais longèrent les côtes de l'Afrique orientale pour se rendre aux Indes, aucun Européen ne visita Madagascar. Ce fut seulement en 1506, neuf ans après que Vasco de Gama eut doublé le cap de Bonne-Espérance, que la côte occidentale de cette île fut reconnue par Ruy Pereira et Tristan d'Acunha, qui lui donnèrent le nom d'île Saint-Laurent, soit à cause de la fête de ce saint qui aurait eu lieu le jour même de la découverte, soit pour faire honneur à Lorenzo d'Almeida, dont le père, François d'Almeida, était vice-roi des Indes. Quelque temps après, Fer-

nand Suarez visita la côte orientale de Saint-Laurent. Le roi de Portugal, Emmanuel, curieux d'obtenir sur cette île des renseignements plus exacts que ceux recueillis par Tristan d'Acunha, et de vérifier si cette vaste contrée renfermait, comme on le lui avait rapporté, des mines d'or et d'argent, fit partir de Lisbonne, le 5 avril 1508, Diégo Lopes de Siquiera avec mission de se renseigner sur les mines et les produits de tous genres que pouvait renfermer l'île Saint-Laurent. Siquiera aborda la côte orientale et la longea tout entière; il y recueillit même de malheureux Portugais naufragés. Mais désireux de se rendre le plus vite possible aux Indes, qui pour les navigateurs de cette époque étaient le vrai pays de l'or, il se contenta d'un examen tout à fait superficiel, et, ne rencontrant pas ce qui faisait l'objet de ses recherches, il continua sa route vers Cochin, où il prit terre le 21 avril 1509. L'année suivante il partit du Portugal pour Saint-Laurent une nouvelle expédition sous les ordres de Juan Serrano, mais elle n'eut pas un meilleur succès, et dès lors les Portugais n'y abordèrent que rarement pour y faire quelques marchés sans importance dont les esclaves étaient l'article principal. Un peu plus tard les habitants ayant chassé ou massacré les traitants ou les prêtres portugais, les relations de ces derniers avec Saint-Laurent cessèrent complétement, et plus d'un siècle s'écoula avant qu'une autre nation européenne

ait songé à établir des comptoirs sur les côtes de la grande île africaine. Quelques navigateurs, et particulièrement des Français, se rendant aux Indes, y débarquèrent de loin en loin, mais aucun ne s'y arrêta.

L'île de Madagascar est située près de la côte orientale de l'Afrique dont elle est séparée par le canal de Mozambique large de 85 lieues marines; elle s'étend en longueur entre 12° 12′ et 25° 45′ latitude sud, et en largeur entre 41° 20′ et 48° 50′ longitude est de Paris. Elle mesure 132 myriamètres du nord au sud et 54 myriamètres de l'est à l'ouest dans sa plus grande traversée; mais cette largeur est on ne peut plus variable : à la hauteur de la baie de Passandava, elle n'a que 18 à 20 myriamètres. Elle se termine même presque en pointe dans sa partie septentrionale, au cap d'Ambre. On estime l'ensemble de ses côtes à une étendue de 340 myriamètres : sa superficie est d'environ 4,000 myriamètres carrés, un peu moins que la France, qui en compte plus de 4,300.

Dans la partie nord du canal de Mozambique, non loin de Madagascar, se trouve l'archipel des îles Comores, dont l'une, Mayotte ou Mahoré, est devenue possession française en 1841, et au nord de la grande île vers le 10ᵉ de latitude sud, les Amirantes et les Seychelles ou Mahées.

Madagascar est en outre entourée de plusieurs

petites îles, parmi lesquelles on remarque, sur la côte est, Sainte-Marie, colonie française, et sur la côte ouest, Nossi-bé et ses dépendances, Nossi-Cumba, Nossi-Mitsiou, également en notre possession. Les îles Maurice et la Réunion, qui sont situées à l'est de Madagascar, en sont distantes, la première de 190 lieues marines, la seconde de 150.

Le chiffre auquel s'élève la population de la grande africaine est resté à peu près inconnu, en l'absence de toute espèce de statistique locale, et les voyageurs qui y ont pénétré n'ont pu donner que des calculs approximatifs très-variables entre eux. Cependant, en prenant la moyenne de leurs approximations, on arrive au chiffre de trois millions, qui peut être regardé comme à peu près exact[1]. Si l'on compare ce chiffre à la surface occupée, on verra qu'il est bien peu élevé ; cette île pourrait facilement nourrir 30,000,000 d'habitants.

1. W. Ellis (*History of Madagascar*, vol. Ier, chap. v, p. 113), estime la population de 4 à 5 millions.

Dans ce nombre il compte :

Les Hovas, pour	750 000
Les Sakalaves, en y comprenant les Bezonzons et les Antsianacs, pour	1 200 000
Les Betsiléos, pour	1 500 000
Les Betanimenes et les Betsimsaracs, pour	1 000 000
Total des habitants	4 450 000

Cette estimation paraît exagérée ; d'après les autres voyageurs, les Betsiléos surtout ne doivent pas être aussi nombreux.

Tous les voyageurs qui ont passé en vue de Madagascar, surtout à l'est, prétendent que cette contrée ressemble à une montagne de verdure. Elle est en effet parcourue dans toute sa longuéur, du nord au sud, par une chaîne de montagnes formant au centre d'immenses plateaux, et dont les contre-forts, allant sans cesse en s'abaissant de chaque côté vers la mer, donnent naissance à une succession de plates-formes secondaires, couvertes de forêts, qui, se trouvant ainsi à toutes les hauteurs, jouissent des températures les plus variées, et sont, par cela même, susceptibles de recevoir les cultures de presque toutes les zones du globe. Entre chacun de ces contre-forts se développent des vallées d'une fertilité remarquable. La hauteur des principales chaînes n'a pas été mesurée d'une manière satisfaisante, mais on affirme que quelques pics du centre atteignent jusqu'à 2,400 mètres au-dessus du niveau de la mer. Trois rameaux principaux se détachent de la chaîne centrale : l'un dans la province la plus au nord, nommée l'Ankara, forme un des côtés de la baie d'Antongil et s'étend jusqu'au cap Baldridge ; le second au centre de l'île entoure la province d'Ankova, sous les noms de monts Ankaratra, Ambohimiangara, Andragintra et Angavo; enfin le troisième portant le nom de chaîne des monts Ambohitsmena, se sépare de la chaîne principale dans la province de Betsiléo, et vient mourir aux environs de Fort-Dauphin. A l'est,

les montagnes descendent rapidement vers la côte; leurs pentes sont abruptes, les plateaux secondaires sont rétrécis. A l'ouest, la dégradation n'est pas aussi rapide; les plateaux peuvent prendre un plus grand développement, et s'abaisser vers la mer d'une manière moins sensible. « On conçoit du reste facile-« ment, dit à ce sujet Macé Descartes, l'un des his-« toriens de Madagascar [1], qu'une région aussi vaste « doit offrir les aspects les plus variés, les panoramas « les plus grandioses. Vue de la mer, cette île magni-« fique offre à l'œil de celui qui arrive un vaste « amphithéâtre de montagnes superposées, qui sont « comme les échelons des chaînes principales. Ces « échelons gigantesques forment une sorte d'escalier « colossal de verdure, où la pensée émerveillée monte « involontairement de marche en marche, des bords « de la mer aux plateaux supérieurs de l'île, en pas-« sant par toutes les nuances propres aux mon-« tagnes, depuis le vert vif ou sombre de la végéta-« tion jusqu'aux teintes azurées des sommets les « plus élevés qui se confondent avec le bleu foncé « du ciel. »

Ces montagnes donnent naissance à une infinité de ruisseaux et de rivières qui déversent leurs eaux soit dans l'océan Indien, soit dans le canal de Mozambique. Or les montagnes se trouvant plus éloi-

1. *Hist. et géogr. de Madagascar*, livre II, chap. Ier, p. 220.

gnées de la mer à l'occident qu'à l'orient, les rivières de l'ouest atteignent une étendue bien plus considérable que celles de l'est. On compte par centaines les cours d'eaux qui sur tout le développement des côtes de Madagascar, se jettent directement dans la mer; mais la plupart n'étant pas navigables, n'ont d'importance qu'au point de vue de l'arrosage du pays. Un certain nombre seulement peuvent être remontés à d'assez grandes distances par les pirogues des indigènes. Il n'en existe aucun sur la côte orientale qui soit capable de porter de plus fortes embarcations. A l'ouest, au contraire, des bateaux pontés, tels que des boutres arabes, peuvent pénétrer dans l'intérieur pendant plusieurs journées, à partir de l'embouchure des fleuves, qui ne sont cependant pas assez profonds pour des bâtiments européens construits en vue d'une navigation sur mer. Ces derniers trouveraient à opérer leur chargement dans les magnifiques estuaires que quelques-uns de ces cours d'eau forment à leur embouchure. Parmi les principaux fleuves qui arrosent Madagascar, on peut citer, à l'ouest, en partant du cap d'Ambre pour se diriger vers le sud, la Soffia, qui se jette dans la baie de Matzamba; le Betsibouka, grossi de la rivière Ikoupa, dont l'embouchure forme la magnifique baie de Bombetok; le Bâli, au fond de la baie du même nom; l'Ounara, la Sizouboughi, le Saint-Vincent ou Mangouki; la Féérègne, qui se jette au port Tolia; et enfin l'Oûgn'

lahé, dont l'estuaire forme la baie de Saint-Augustin. Au sud, on remarque la Mandrera. En remontant du sud au nord, le long de la côte est, on trouve la Mananghara, le Mangourou, l'Ivondrou, le Vouibé, le Manangourou, et la Tingbate, qui se jette au fond de la grande baie d'Antongil.

Il existe aussi à Madagascar un certain nombre de lacs, dont quelques-uns très-étendus. Les plus remarquables sont le lac Kinkouni, dans le Bouéni, près de la rivière Manzarai; le lac Safé, dans le Milanza, province d'Ambongou; le lac Ima, dans le Ménabé, près la rivière Sizouboughi; le lac Itasi, dans la province d'Ankova, et enfin les lacs Rahidranou ou Nossi-Vola et Amssana, dans le pays d'Antsianaka. On trouve encore sur la côte est, et particulièrement dans le pays des Bétanimènes, une série de lagunes peu distantes de la mer, qui forment presque entre elles un canal navigable parallèle à la côte. Ce sont : les lagunes Nossi-bé, près de la rivière Ivondrou, qui, au dire de Leguevel de Lacombe, a huit lieues de tour; la lagune Iranga, celle de Rassoua-bé, qui, selon le même voyageur, en a douze ou treize; celle de Rassoua-Massaye, et une suite d'autres moins importantes[1].

Ces lagunes, ainsi qu'un grand nombre de marais qui se trouvent dans les parties basses de l'île, doi-

1. *Voyages à Madagascar et aux îles Comores* (1823-1830), t. I, chap. IV.

vent leur existence à un phénomène qui se renouvelle chaque année pendant la saison des pluies. Les côtes de Madagascar, surtout à l'est, sont extrêmement basses, et les nombreux cours d'eau qui les sillonnent ne trouvant pas, entre les derniers contre-forts des montagnes et la mer un écoulement suffisant à l'époque des hautes eaux, débordent presque tous sur les pays environnants. Pendant la saison des pluies, les plus petits ruisseaux se changent en torrents, et entraînent avec eux des masses de rochers, de détritus de végétaux, d'animaux morts, de débris enfin de la nature vierge qui les environne. Toutes ces matières viennent s'accumuler aux embouchures, et forment des digues qui se trouvent bientôt consolidées et recouvertes d'une quantité de sable apportée par les vents de mer soufflant presque constamment sur la côte orientale. Ainsi prennent naissance ces barrages qui interdisent aux embarcations l'entrée des rivières, et que les eaux venues de l'intérieur ne peuvent rompre qu'après avoir inondé toute la contrée, lorsqu'elles ne trouvent plus d'autre écoulement et qu'elles reviennent avec une force bien autrement puissante que celle qui leur est habituelle. Mais le canal n'est pas plutôt percé et les eaux écoulées, que la digue se reforme jusqu'à la saison suivante, la rivière n'ayant plus la force de s'opposer à l'effort combiné des obstacles qu'elle entraîne et des sables venus du large.

On peut concevoir le danger d'un semblable état de choses; car les eaux, en se retirant, laissent détrempées les plaines immenses dans lesquelles elles ont séjourné plusieurs mois, et le soleil des tropiques venant aider à la putréfaction des débris de tous genres, animaux ou végétaux, qui les recouvrent, en fait en peu de temps de vastes foyers d'infection d'où se dégagent des miasmes pestilentiels[1]. Telle est l'origine des fièvres malheureusement si connues et si redoutées de Madagascar.

On comprendra cependant que ces fièvres ne doivent pas sévir au même degré sur toutes les côtes de l'île : ainsi, elles sont en général bien moins à craindre à l'ouest que dans la partie orientale. Les rivières y coulant moins rapidement vers la mer, entraînent avec elles moins de débris, et les courants maritimes qui, dans le canal de Mozambique, portent vers la côte, n'y accumulent pas une aussi grande quantité de sable que les vents qui soufflent de la mer sur la côte orientale. La province d'Ankara, partie nord de Madagascar, se trouvant élevée au-dessus du niveau

1. Leguevel de Lacombe, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. I, p. 7. « La saison des pluies était « passée; cependant on voyait encore dans les marais des ca- « davres de bœufs et de moutons, dont la décomposition avancée « répandait dans l'air des miasmes infects. Ces bestiaux avaient « été frappés par la foudre ou entraînés par les torrents quo les « pluies avaient subitement formés, du sommet des montagnes « où ils cherchaient quelques brins d'herbe épargnés par la « mousson. »

de la mer, est à peu près exempte de ce fléau. Il en est de même de l'intérieur de l'île, dont l'altitude est beaucoup plus grande encore. Là les causes cessant, les effets ne peuvent avoir lieu. Certaines provinces du centre sont même renommées pour leur salubrité, et l'air y devient d'une pureté telle, qu'il est rare d'en trouver d'aussi sain dans d'autres pays. Cette assertion est suffisamment prouvée par ce fait, que leurs habitants, lorsqu'ils descendent vers les côtes, sont aussi sujets aux fièvres que les Européens nouvellement débarqués [1].

Toutes les fois qu'il a été question de former des établissements à Madagascar, on a objecté l'insalubrité du climat, et l'on a prétendu que les fièvres empêchaient toute espèce de colonisation. Cela est vrai, du moins en partie, comme il vient d'être démontré; mais, ce qu'on ignore en général, c'est qu'on peut y remédier assez facilement, et que la zone où les marais exhalent en se desséchant ces miasmes putrides, se borne à quelques myriamètres de profondeur à partir des côtes, trois ou quatre au plus.

La Réunion, voisine de Madagascar, et dont la la-

1. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, par le capitaine de corvette Guillain; 2e partie, *Voyage fait à la côte ouest de Madagascar* en 1842 et 1843, chap. VIII, p. 219. — Le Gentil, *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. IV, IVe partie, art. 9, p. 176. — T.-F. Charpentier-Cossigny, *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies*, t. Ier, p. 249.

titude répond à celle du centre de cette île, a été de tout temps renommée pour sa salubrité, à tel point qu'à l'époque de nos premiers établissements sur les côtes de Madagascar, elle servait de dépôt pour nos malades, et l'histoire rapporte qu'ils y recouvraient promptement la santé [1]. « S'il fallait élever quelque « part un temple à la santé physique, c'est à la Réu- « nion qu'il faudrait en déterminer la place [2]. » Or, la Réunion se trouve absolument dans les mêmes conditions de température que Madagascar, sauf la zone étroite dont nous venons de parler.

Il est donc avéré, et c'est l'opinion de tous ceux qui ont fréquenté ces îles, que ce que l'on dit de la Réunion, on pourrait le dire de Madagascar, débarrassée des causes morbides qui aujourd'hui encore rendent dangereux le séjour sur ses côtes; et la meilleure preuve de cette similitude de climat, c'est que les produits de ces deux îles sont identiquement les mêmes, à des hauteurs analogues.

Tous les voyageurs qui ont séjourné à Madagascar s'accordent sur ce fait, qu'à l'instar des pays incultes où les maladies développées pendant les commencements de l'occupation se sont peu à peu affaiblies pour cesser ensuite, toute nation européenne établie

1. *Histoire de Indes orientales*, par Souchu de Rennefort, 2e partie, livre Ier, chap. IX, p. 307.

2. Victor Charlier, *Description des îles de Madagascar, la Réunion et Maurice*, p. 30, dans le volume de l'*Univers pittoresque*, intitulé : *Iles de l'Afrique*, rédigé par M. d'Avezac.

dans cette île verrait les fièvres diminuer peu à peu, puis disparaître au fur et à mesure des progrès de la colonisation. En effet, en admettant que le défrichement commençât par le centre, par les plateaux élevés, pour descendre peu à peu vers les côtes, les colons, en endiguant les rivières, en déboisant leurs cours supérieurs, en détruisant à leurs embouchures la luxuriante végétation des palétuviers, en conduisant enfin les eaux au moyen de canaux qui les empêcheraient d'inonder les campagnes et les réuniraient à un point donné pour forcer les barres qui obstruent l'entrée des fleuves, arriveraient, dans un temps beaucoup moins long qu'on ne le suppose, à faire disparaître tous les germes dangereux, sans être sensiblement frappés par le fléau [1].

Les fièvres de Madagascar ne sont pas en général aussi malfaisantes qu'on se plaît à le dire, et le plus

1. Lescallier, *Mémoire relatif à l'isle de Madagascar*, p. 9. « — Vers 1808, raconte Désiré Laverdant, trois créoles actifs « et intelligents de Maurice, MM. Petizeau, Cornet et Fressange, « proposèrent au gouverneur général Decaen de se charger du « desséchement des marais de la côte, depuis le cap de Bellone, « au nord de Sainte-Marie, jusqu'à la rivière Séna, à l'entrée du « pays des Antatchimous. Ils demandaient mille esclaves qu'ils « auraient gardés en propriété, pour prix de leur travail, après « achèvement complet. M. Petizeau, aujourd'hui négociant estimé « de Port-Louis, m'a communiqué la requête qu'il présenta au « général Decaen, et plus tard à Sylvain Roux, à une époque où « l'acquisition des esclaves était un fait parfaitement régulier. « C'eût été là une belle opération industrielle, et il est fort à re- « gretter que le projet n'ait pas été adopté. » (Publications de la Société maritime de Paris, *Colonisation de Madagascar*, p. 26.)

souvent elles n'acquièrent de gravité que par le manque de soins. Presque tous les étrangers qui ont séjourné sur les côtes de l'île Malgache ont été atteints à plusieurs reprises par cette maladie, mais elle a presque toujours cédé en peu de temps à un traitement énergique [1].

Elles sont, sans aucun doute, un obstacle à la colonisation, mais la facilité de leur guérison prouve suffisamment que c'est un obstacle devant lequel on ne doit pas reculer. Cette opinion est professée par un grand nombre de personnes compétentes, et elle se trouve formulée par le corps constitué le plus à même de discuter sur une pareille matière, par le conseil colonial de l'île de la Réunion, dans une adresse envoyée en 1845 au roi Louis-Philippe :

« La cause de ces fièvres peut être facilement

1. Si les différentes expéditions françaises ont éprouvé de si grandes pertes, il faut surtout l'attribuer au manque absolu de précautions. M. Sonnerat, dans son *Voyage aux Indes orientales et à la Chine*, t. III, livre IV, cite à ce sujet plusieurs passages d'un rapport fait par M. de Merguy, ancien officier des troupes de la Compagnie des Indes, et entre autres le suivant, p. 198 : « Parmi les causes de maladie à Madagascar, il ne faut « pas oublier celle-ci : Nous y avons toujours été logés dans des « cases de feuilles, où l'air chargé d'exhalaisons pendant la nuit « entre de toutes parts. Les soldats et ceux des matelots qui « couchent à terre n'ont d'autres lits qu'une natte étendue sur « le sol, où ils couchent avec leurs habits souvent mouillés, sans « matelas et sans couvertures. Quel est le pays où des hommes « ainsi tenus ne tomberaient pas malades? Logés et couchés con- « venablement, comme ils le sont ailleurs, les Français se porte- « ront bien à Madagascar. »

« amoindrie ou paralysée ; les forêts abattues, les « terres défrichées, l'écoulement artificiel des eaux, « rendraient les côtes de Madagascar aussi saines que « celles de l'île Bourbon. Et d'ailleurs, est-ce que le « génie de la civilisation a jamais reculé devant la « fièvre ? L'insalubrité des Antilles est bien autre- « ment meurtrière, et vingt colonies remplissent le « golfe du Mexique. Aucune île n'a atteint à un degré « plus élevé de richesse que Saint-Domingue avant « sa fatale révolution, et cependant une peste redou- « table semait incessamment la mort parmi ses ha- « bitants. Cayenne et la Guyane n'en restent pas fer- « mées à notre industrie par cela seul que la fièvre y « règne. Ces établissements, au contraire, se dévelop- « pent chaque jour, et devant eux s'ouvre le plus « brillant avenir. Java, sous un climat funeste aux « Européens, grandit sans mesure ; avec Java, la « Hollande se console de toutes ses pertes et même « du démembrement de la Belgique. Grâce à l'admi- « rable persévérance des Hollandais, Batavia est au- « jourd'hui le centre du commerce et de la civilisa- « tion dans l'archipel d'Asie. Pour aucun peuple du « monde l'insalubrité du climat n'a été une cause de « découragement et de retraite. Le génie de l'homme « s'attaque au climat lui-même, et, par la persévé- « rance de ses efforts, par une heureuse combinai- « son de travaux, il parvient à le modifier et à l'as- « sainir. Ainsi les fièvres endémiques, dans plusieurs

« départements de la France, et notamment dans le « département de la Charente-Inférieure, sont deve- « nues plus rares ou ont disparu sous l'influence des « défrichements ou des irrigations qui préviennent la « stagnation des eaux. »

Les maladies autres que les fièvres sont fort peu fréquentes à Madagascar ; le petit nombre de celles qui sévissent contre les habitants sont engendrées par la malpropreté : les Européens, avec le secours de la science, les réduiraient aux mêmes proportions que dans les plus sains des pays tropicaux. La variole seule fait quelquefois de grands ravages parmi les Malgaches, et la réintroduction de la vaccine, interdite depuis la mort de Radama, leur rendrait un grand service.

Il existe sur les côtes de Madagascar deux saisons bien distinctes : l'une la saison sèche, l'autre la saison chaude et pluvieuse. Ces saisons varient suivant la configuration topographique de l'île. En général, la première commence en mai pour finir en octobre, et la seconde, appelée aussi hivernage, occupe les autres mois de l'année. Cependant, sur la côte orientale, et particulièrement à l'île Sainte-Marie, les pluies se font sentir plus longtemps que dans les autres parties de l'île. Dans les mois de janvier et de février, c'est-à-dire pendant la saison pluvieuse, ont lieu les plus fortes chaleurs. Le thermomètre centigrade monte à cette époque sur la côte orientale à 37° 1/2 au mi-

lieu du jour, et se maintient généralement, durant les autres parties de la journée, entre 31° et 33°; pendant la nuit et le matin au lever du soleil, il descend quelquefois à 21° et même à 20° [1]. Tandis que cette chaude température règne sur les côtes, grâce à l'élévation progressive du terrain, on jouit d'un climat tempéré sur les plateaux intermédiaires, situés en bien des endroits à quelques lieues seulement de la mer, et les plateaux les plus élevés du centre de l'île ont à supporter par moments de légers frimas.

« Sur la côte est de Madagascar et dans le canal « qui sépare cette île de la côte d'Afrique, on trouve « des moussons (vents périodiques) établies d'une ma- « nière régulière. Sur la côte orientale, la mousson « nord-est, variable au nord-nord-est, règne depuis le « mois de novembre jusqu'à celui d'avril. La mousson « sud-est souffle du mois d'avril au mois de novem- « bre. Cette dernière période est l'époque de la belle « saison ou de la saison sèche.

« Cependant, dans la partie sud-est de Madagas- « car, on ressent en général les vents de nord-est, « qui, contournant la côte, la prolongent jusqu'au « cap Sainte-Marie, et qui, dans l'ouest de ce cap et « sur la côte sud-ouest de Madagascar, tournent au

1. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre de M. le vice-amiral baron Roussin, ministre de la marine et des colonies : *Madagascar*, Météorologie, chap. III, p. 25.

« sud-est et au sud, soufflant pendant toute l'année,
« mais sans remonter loin au nord le long de la côte
« ouest de cette île.

« Dans le canal de Mozambique, et principalement
« depuis le parallèle de la baie de Sofala jusqu'à
« l'équateur, la mousson sud-ouest commence en
« avril et finit en novembre. Cette mousson est l'épo-
« que de la belle saison. Les vents, à l'entrée du ca-
« nal, sont en général du sud au sud-sud-ouest,
« prenant à l'ouest à mesure que l'on s'élève au nord,
« et ils se fondent avec les vents de l'ouest-sud-
« ouest et de sud-ouest qui existent à la même épo-
« que au nord de l'équateur. Pendant cette mousson
« à la partie nord du canal, les vents varient du sud-
« ouest au sud-est et à l'est-sud-est, et près de
« l'extrémité sud de Madagascar; ils sont souvent
« grand frais, soufflant du sud-est et de l'est. Près
« de la côte d'Afrique, les brises de terre sont fré-
« quentes. Dans le milieu du canal les vents sont
« plus réguliers, et ils suivent à peu près sa direction.

« Pendant les autres mois, c'est-à-dire de no-
« vembre à avril, on trouve dans cette même portion
« de mer, jusqu'à l'extrémité nord de Madagascar,
« les vents soufflant frais du nord-est, accompagnés
« de pluies et de bourrasques ; puis, entre cette île et
« la pointe de Mozambique, et dans le sud jusqu'au
« tropique du Capricorne, on a, pendant cette mous-
« son, les vents variables du nord-est au nord-ouest,

« en passant par le nord, qui donnent du mauvais « temps. C'est dans le canal de Mozambique l'époque « de la saison pluvieuse [1].

« L'île de Madagascar éprouve parfois des ouragans, mais ils n'exercent jamais leurs ravages sur « une grande étendue de territoire, et méritent à « peine le nom de rafales, si on les compare à ceux « qui désolent de temps à autre les îles Bourbon et « Maurice. Les ouragans paraissent du reste moins à « craindre dans le nord de Madagascar que dans les « autres parties de l'île [2]. »

Si l'on considère les courants maritimes qui traversent en tous sens la mer des Indes, on verra que l'île de Madagascar se trouve comprise entre les deux branches du grand courant équatorial, l'une se dirigeant au sud-ouest pour aller se joindre au courant des Aiguilles, au sud de Port-Natal, l'autre se dirigeant à l'ouest-nord-ouest, passant au nord du cap d'Ambre, et rejoignant, au nord des îles Comores, le courant du canal de Mozambique qui arrive du nord-est. Ces deux courants réunis descendent le canal de Mozambique, le long de la côte d'Afrique,

1. Ch. Philippe de Kerhallet, *Considérations générales sur l'océan Indien*, chap. Ier, *Vents généraux*, p. 6, ouvrage du Dépôt de la marine.

2. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre de M. le vice-amiral baron Roussin, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies : *Madagascar*, chap. III, Météorologie, p. 25.

et prennent au sud de Port-Natal, un peu avant d'être rejoints par la branche sud-ouest du grand courant équatorial, le nom de courant des Aiguilles. Après cette seconde réunion, ils contournent le cap de Bonne-Espérance et entrent dans l'océan Atlantique [1].

Ces grands courants sont donc la route toute tracée pour ceux qui, de Madagascar, doivent retourner dans l'océan Atlantique ; et cette île, par sa position, commande deux des principales routes du cap de Bonne-Espérance aux Indes : celle du canal de Mozambique, et celle qui, passant entre elle et la Réunion, force à reconnaître le cap d'Ambre.

Les courants principaux dont il vient d'être question, tout en passant au nord et au sud de Madagascar, ne l'entourent cependant pas immédiatement, et laissent entre eux et les côtes de cette île un large espace où règnent des courants secondaires. L'ensemble de ces courants facilite la navigation autour de Madagascar. Ainsi le navigateur qui, de la Réunion, veut se rendre à la côte occidentale de l'île Malgache, se trouve conduit tout naturellement au cap Sainte-Marie par la branche sud-ouest du grand courant équatorial. Là il rencontre des courants secondaires qui, venant du sud, longent, en la remon-

1. Ch. Philippe de Kerhallet, *Considérations générales sur l'océan Indien*, ouvrage du Dépôt de la marine, chap. II, *Courants généraux*, p. 86.

tant vers le nord, la côte ouest de l'île, jusqu'à la hauteur de Nossi-bé. Si, au contraire, le navigateur, parti de la Réunion, désire atterrir à la côte orientale de Madagascar ou au cap d'Ambre, il y est poussé en droite ligne par les courants secondaires se dirigeant dans l'ouest et le nord-ouest.

Les marées présentent une élévation bien différente à Madagascar : tandis que sur la côte orientale elles parviennent tout au plus à un mètre, sur la côte occidentale elles montent de 2 à 3 mètres[1].

Un des principaux avantages que cette île offrirait aux Européens qui viendraient y fonder une colonie, c'est la quantité de baies que forment ses côtes. En partant du cap d'Ambre et en descendant vers le sud, le long de la côte orientale de la province d'Ankara, on trouve, en premier lieu, la magnifique baie de Diego-Suarez ou d'Antombouk; ensuite, celle de Rigny, le port Louquez, le port Leven, la baie d'Andrava, la baie de Vohemare, puis la grande baie d'Antongil où furent fondés, en 1774, les établissements de Benyowski. Cette baie est située, partie dans l'Ankara, partie dans la province d'Antanvarasti, et elle comprend la baie de Mananhara au nord du cap Bellone, le port Choiseul et les havres

1. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre de M. le vice-amiral baron Roussin, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies : *Madagascar*, chap. III, Météorologie, p. 25.

de l'île Marosse. En continuant à suivre la côte orientale de Madagascar, au sud de la baie d'Antongil, on trouve : le port Tintingue, dans l'Antanvarasti ; le port Louis, dans l'île Sainte-Marie, le port de Foulpointe et la baie de Tamatave, dans la province de Betsimisaraka, et enfin la baie de Sainte-Luce ou Mangafiata, dans la province d'Anossi. Sur la côte méridionale de l'île, on remarque : dans la même province, la rade de Fort-Dauphin, premier établissement des Français et la baie des Galions ; dans la province d'Androui, la baie d'Andrahoum ; le port Barrow et le port Croker, dans la province de Mahafali. En remontant vers le nord, le long de la côte ouest, on rencontre la baie de Saint-Augustin, qui forme l'embouchure de la rivière Ongn'lahé, limite du Mahafali et du Féérègne ; le port Tolia et la baie Murder, dans cette dernière province ; la baie Bâli, sur la frontière de l'Ambongou et du Bouéni. Dans le Bouéni, la baie Cagembi, la baie Bouéni, la grande baie de Bombetok, formant l'embouchure du Betsibouka ; celles de Matzamba, de Mouramba, de Narréenda, de Saumalaza et de Radama ; la magnifique baie de Bavatoubé ou baie Dalrymple du capitaine Owen, et la vaste baie de Passandava. Enfin, la rade d'Helleville, dans l'île Nossi-bé, et la baie d'Ambavanibé ou port de Liverpool, sur la côte occidentale de l'Ankara[1]. Outre ces ports, ces rades et

1. Ces baies, rades et ports, seront décrits plus loin en détail,

ces baies, il existe sur les côtes de Madagascar un très-grand nombre de havres où peuvent mouiller les bâtiments pontés de petites dimensions.

Ce simple énoncé fait voir qu'il y a peu de pays au monde qui offrent à la navigation un plus grand nombre de points de refuge; malheureusement ils ne sont pas également distribués sur toutes les côtes de l'île. Si l'on tirait une ligne de l'île Sainte-Marie, sur la côte est, jusqu'au cap Saint-André, sur la côte ouest, on remarquerait que la plupart des grandes baies qui recommandent si particulièrement Madagascar aux marines européennes se trouvent situées au nord de cette ligne, tandis que presque toutes celles qui sont placées au sud, non-seulement ne seraient d'aucun secours en temps de guerre, mais encore ne peuvent protéger les navires contre les efforts de la tempête dans les mauvaises saisons de l'année.

La fertilité de Madagascar n'est mise en question par personne; et, comme il a été dit plus haut, elle réunit les cultures des pays tempérés à celles des pays tropicaux. On ne peut mieux donner l'idée des richesses végétales qui recouvrent le sol de cette grande île, qu'en rappelant la lettre adressée en 1771, par le célèbre botaniste Commerson, à Lalande : « Quel admirable pays que Madagascar! Il

lorsqu'on fera connaître en particulier les provinces auxquelles ils appartiennent.

« mériterait seul, non pas un observateur ambulant, « mais des académies entières. C'est à Madagascar « que je puis annoncer aux naturalistes qu'est la « terre de promission pour eux. C'est là que la nature « semble s'être retirée comme dans un sanctuaire « particulier pour travailler sur d'autres modèles que » ceux dont elle s'est servie ailleurs : les formes les « plus insolites, les plus merveilleuses, s'y rencon- « trent à chaque pas. Le Dioscoride du Nord (Linné) « y trouverait de quoi faire dix éditions de son *Sys-* « *tème de la nature*, et finirait par convenir de bonne « foi qu'on n'a soulevé qu'un coin du voile qui la « couvre. »

Dans le nord de l'île, le sol est noir, vigoureux et d'une grande fertilité. La côte orientale est sablonneuse, surtout vers son centre, jusqu'à six ou huit kilomètres dans l'intérieur; mais, au delà de cette zone aride, on rencontre la plus luxuriante végétation, jusqu'à ce qu'on arrive aux premiers contreforts des montagnes, où elle change d'aspect au fur et à mesure qu'on s'élève au-dessus des plaines basses de la côte. Ainsi, le voyageur européen qui, s'avançant vers le centre de l'île, laisse au-dessous de lui les cultures tropicales, retrouve bientôt la végétation de son pays, et dans les épaisses forêts qui recouvrent la plupart des plateaux rocailleux des provinces du centre, il peut reconnaître certaines essences qui ne se rencontrent ordinairement que dans la zone

tempérée. Au sud de la côte orientale, vers Sainte-Luce, le terrain est mêlé de sable, mais il n'est pas pour cela improductif, et il reste toujours préférable à celui des environs du cap Sainte-Marie. Les alentours de Fort-Dauphin sont très-fertiles; il en est de même de presque tous les pays qui s'étendent à l'ouest entre la mer et les montagnes. La province de Bonéni, entre autres, peut, à cause de ses excellents pâturages, passer pour la Normandie de la grande île africaine.

Le riz forme le fond de la nourriture des habitants de Madagascar; on en compte dans cette île jusqu'à onze variétés. Plusieurs de ces espèces poussent presque sans culture dans les marais, ou sur le bord des rivières, dans les plaines peu élevées; là, pour tout labour, les indigènes se contentent de faire piétiner le terrain par un troupeau de bœufs, et cependant la récolte donne quarante ou cinquante fois la quantité employée pour les semences[1]. Quelques autres espèces au contraire viennent sur les pentes des montagnes ou sur les plateaux qui les couronnent; elles sont plus longues à pousser, leur rendement est un peu moins considérable, mais leur produit est de bien meilleure qualité et bien plus estimé dans le commerce. La province des Bétanimenes, sur la côte orientale, est particulièrement remarquable, sous le rapport de la

1. Flacourt, *Hist. de la grande isle de Madagascar*, 1re partie, chap. xxxv, p. 3.

production du riz; il y est tout à fait supérieur. La quantité de riz produite par l'île de Madagascar est énorme; c'est dans l'état actuel l'un des principaux éléments de son commerce : elle en a fourni annuellement jusqu'à 30,000 balles à l'île Maurice, et avant le règne de Ranavalo l'exportation de cette denrée s'élevait à près de 8,000,000 de livres. Au dire de Leguevel de Lacombe, dans la province d'Ankova, au centre de l'île, un sac de riz pesant 70 à 80 livres ne revient pas à un kiroubou (1 fr. 25 c. de notre monnaie). Si quelques routes pouvaient faciliter l'arrivée sur les côtes des produits de l'intérieur du pays, Madagascar serait l'un des marchés de riz les plus considérables du monde; et Radama avait si bien compris l'importance que ce trafic devait donner à son royaume, qu'il employait jusqu'à 1,500 hommes à ouvrir des débouchés pour mener jusqu'au port de Tamatave les riz de la province de Bétanimènes[1].

D'après ces renseignements on peut se faire une idée de ce que deviendrait cette branche de transactions, si l'île Malgache était au pouvoir d'une nation européenne : ainsi, par exemple, le commerce français a acheté, en 1857, à l'étranger, pour la consommation de la France seulement, 36,047,060 fr. de riz[2], sur lesquels 25,191,100 fr. provenant de

1. Leguevel de Lacombe, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. III, p. 34.

2. Valeurs actuelles. Ces chiffres sont tirés du tableau général

l'Angleterre ou des colonies anglaises, et cela lorsque Madagascar pourrait nous en fournir vingt fois plus à des prix dix fois moins élevés. Parmi les céréales, le maïs doit occuper la première place après le riz, il donne dans l'île africaine d'abondants produits ; ensuite viennent : le froment, l'avoine, le gros millet, plusieurs espèces d'orge, la racine de manioc, cette nourriture du pauvre dans les pays tropicaux ; les fèves, qui se récoltent en grande quantité ; les pommes de terre, les patates, et enfin les ignames. Presque tous les légumes de notre Europe semblent se plaire à Madagascar comme à la Réunion, à Maurice et au Cap. Parmi les fruits, on remarque les bananes, les cocos, l'ananas, que Flacourt nomme le roi des fruits ; les figues, les pêches, les mûres, les grenades, et enfin les citrons et les oranges. La vigne manque à Madagascar, mais l'un des premiers soins des Européens qui s'y établiraient serait de l'y implanter, et tout fait croire qu'elle y donnerait de merveilleux résultats. A la Réunion, la vigne fournit deux récoltes par année, et la vigueur du sol lui permet de prendre un développement excessif qui ne nuit en rien, ni à la qualité, ni à la quantité de ses fruits[1].

du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1857. (Publication de la direction générale des douanes et des contributions indirectes.)

1. « La province d'Ankove est le seul endroit de l'île où l'on « trouve du raisin qui pourrait être bon (malgré l'altitude), si « l'on attendait, pour le cueillir, qu'il eût atteint sa maturité ;

L'île de Madagascar est un vaste champ non encore exploité, où les plus curieuses découvertes restent à faire dans tous les genres, mais surtout en botanique; et la science européenne parviendrait sans doute à utiliser un grand nombre des végétaux qui s'enlacent en tous sens dans ses forêts ou sur les pentes abruptes de ses montagnes, aussi bien que dans ses plaines, aux bords fangeux de ses marais. Les quelques voyageurs instruits qui l'ont parcourue en ont donné la preuve en signalant à l'attention du monde, au milieu de cette flore si multiple et si variée, bien des plantes recherchées aujourd'hui par l'industrie ou la médecine.

Parmi elles la canne à sucre est celle dont la culture est appelée au plus grand développement. Flacourt dit « qu'il y en a en très-grande abondance « dans plusieurs provinces de Madagascar, dont on « pourrait faire bien des sucres, mais il faudrait des « Français en grande quantité qui le sceussent cuire. « Les habitants s'en servent seulement à faire du vin « très-fort, moins agréable que le vin de miel et qui « n'est pas de garde, car au bout de trois jours il est « meur[1]. »

« mais les Hovas le récoltent toujours vert. Les vignes viennen « sans culture, et produiraient assez pour faire du vin; malheu- « reusement les Hovas ne savent en tirer aucun parti. » Leguevel de Lacombe. *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*. t. II. chap. III, p. 35.)

1. *Hist. de la grande isle de Madagascar*, 1re part., chap. XXXVI. p. 120.

On connaît les produits que donne cette plante dans la plupart de nos colonies, et particulièrement à la Réunion, d'où, en 1857, on a envoyé, en France seulement, 50,341,033 kil. de sucre. Ce chiffre élevé prouve mieux que toute démonstration quels seraient les résultats de cette culture, si, au lieu d'être exploitée dans une petite île, où les terres sont appauvries par un long usage, elle pouvait se développer librement sur un sol encore vierge, dans une contrée presque grande comme la France. A la Réunion, la canne ne peut rester plus de trois ans en terre ; au delà de ce terme, elle languit. A Madagascar, au contraire, elle pourrait séjourner dix ans dans le sol sans que ses produits s'amoindrissent; dès lors que de main-d'œuvre épargnée ! Le petit établissement français de Sainte-Marie, qui mérite à peine le nom de colonie, fournit déjà 359,089 kil. de sucre; qu'on juge, après cela, de la production de la grande terre. Si elle était occupée par nous, elle nous libérerait des 51 millions de kil., près de 45 millions de francs, que nous payons annuellement à l'étranger, et nous permettrait à notre tour d'en fournir à la moitié de l'Europe.

Le tabac réussit dans presque tous les terrains de Madagascar, et il est d'une qualité supérieure : le gouvernement français trouverait là de grandes ressources. Il en est de même de nos fabriques d'étoffes, qui pourraient s'y approvisionner d'indigo de la plus

belle qualité qu'elles font venir aujourd'hui de l'empire anglo-indien, auquel elles en ont demandé, en 1857, pour près de 14 millions de francs. Cette plante croît spontanément à Madagascar, et sur toute la côte d'Afrique, au delà du canal de Mozambique [1].

Le café est devenu un objet de grande consommation en France; nous en avons reçu au commerce général, en 1857, 53,650.474 kil., dont 27,997,432 kil. destinés au commerce spécial. Ces 53,650,474 kil. se décomposent ainsi : produits de l'étranger, 52,623,049 kil., représentant une valeur actuelle de 76.303,421 fr.; produits des colonies françaises, 1.027.425 kil., valant 2,363,077 fr. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

Parmi nos possessions, la Réunion est le lieu où la culture du cafier s'est développée le plus en grand; le produit de cet arbuste y est de première qualité. Son exportation pour la France s'élevait, en 1857, à 841.091 francs. Cette culture a été essayée à diverses époques à Madagascar, et les résultats ont toujours dépassé l'attente; si elle y était entreprise sur une grande échelle, elle fournirait en peu de temps plus de café qu'il n'est nécessaire pour notre consommation.

On rencontre encore à Madagascar une foule de productions qui ont fait de tout temps la richesse du

1. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 150.

commerce des Indes orientales, et pour lesquelles l'Europe entière a été tour à tour tributaire des Arabes, de l'Italie, du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre. Ce sont : le poivre, l'aloès, le gingembre, le quinquina, le cubèbe, la muscade, le clou de girofle, la cannelle, le copal, le caoutchouc, l'opium et le thé.

Des colons européens trouveraient en outre de la cochenille, des gommes et résines de toutes sortes, douze espèces d'huile et de l'orseille. Parmi les végétaux textiles, le chanvre et le lin viennent parfaitement à Madagascar. Enfin, la plante dont le produit donne aujourd'hui une si grande alimentation au commerce maritime et aux fabriques de France et d'Angleterre, la plante dont nous achetons annuellement pour 150 millions de produits à l'étranger, le coton, croît naturellement dans l'île africaine, et les habitants savent le cultiver depuis l'origine des temps [1]. Si cette terre fertile devenait colonie française, nous y trouverions facilement les 70 millions de kilogrammes que nous demandons chaque année aux États-Unis en particulier, et les produits français que ce pays nous prend en échange de son coton, il nous les paierait en dollars californiens.

Parmi les produits végétaux les plus remarquables de Madagascar, on ne doit pas oublier les bois d'une

1. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 147.

multitude d'essences différentes, propres, les unes à l'ébénisterie et à la teinture, les autres à la construction terrestre ou maritime ; ils forment d'immenses forêts vierges qui parcourent l'île dans toute son étendue et en un grand nombre de points, descendent jusqu'au bord de la mer dans les baies mêmes qui offrent les meilleurs refuges. Le superbe baobab, ce géant des tropiques, le bambou, le ravinala ou arbre du voyageur, parce que les aisselles de ses feuilles contiennent une eau qui sert à étancher la soif, et le palmier, y disputent la place au bois de tek, d'ébène, d'aigle, de benjoin, et au chrysopia qui s'élance verticalement à vingt mètres de hauteur, et peut servir à mâter les plus grands vaisseaux [1]. Nulle part au monde la marine ne trouverait un pareil choix [2] ; et on ne peut mieux faire connaître les ressources offertes par certains points des côtes de Madagascar aux constructions navales, qu'en rappelant l'événement arrivé à Mahé de La Bourdonnais. Cet illustre marin, parti de l'île de France et surpris par une effroyable tempête, eut à peine le temps de gagner un point quelconque de la côte orientale de cette île : la baie d'Antongil. En arrivant sur une plage inconnue,

1. *History of Madagascar*, by the rev. William Ellis, t. Ier, chap. II, p. 35.

2. *Histoire des végétaux recueillis dans les îles australes*, par Aubert-Aubert du Petit-Thouars. — *Relation du voyage de François Cauche*, p. 34 —Lislet-Geoffroy, *Mémoir and notice explanatory of a chart of Madagascar*, p. 6, en note.

il désespérait presque de remettre en état de prendre la mer ses navires que l'ouragan avait avariés de toutes parts, lorsqu'il trouva à une lieue du rivage, près de l'endroit où le hasard l'avait fait aborder, des bois de construction assez beaux et en assez grande quantité pour réparer en six semaines les neuf vaisseaux de guerre qui lui restaient. C'est avec cette flotte qu'il faillit anéantir la puissance anglaise dans les Indes[1].

Pour continuer le tableau des productions que l'industrie et le commerce européen pourraient utiliser à Madagascar, il faut jeter un coup d'œil sur les animaux qui peuplent ses forêts, ses vallées ou ses plaines, sur les amphibies ou les poissons qui vivent dans ses rivières, ses marais et les mers qui l'entourent.

La faune de Madagascar contient presque autant de variétés qu'on en découvre dans ses productions végétales; cependant on n'y remarque presque aucun des animaux féroces ou nuisibles qui désolent le continent africain. La nature en a exilé le lion, le tigre, l'hyène, le rhinocéros, l'éléphant, l'hippopotame, et la plupart des espèces dangereuses de serpents ou d'insectes, comme si elle eût voulu faire de cette île qu'elle avait déjà rendue si fertile, l'île fortunée des temps modernes.

1. *Mémoires de Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des îles de France et de Bourbon*, recueillis et publiés par son petit-fils, page 81 à 85.

L'animal qui tient le premier rang à Madagascar, est celui qu'on emploie à fouler le riz avec ses pieds : le bœuf est à la fois la nourriture et la base du commerce des Malgaches ; un homme est plus ou moins riche, dans ce pays, suivant qu'il possède plus ou moins de bœufs [1]. On en compte, surtout dans le nord et dans la partie occidentale, d'innombrables troupeaux. Cependant, outre les bœufs domestiques que renferme Madagascar, on y trouve encore des bœufs sauvages, des bisons, ou, comme le dit Flacourt : « des bœufs qui ont de grosses loupes de « graisse sur le chignon du col, de laquelle loupe « l'on fond la graisse pour manger au lieu de beurre [2]. » La chasse aux bisons est très-attrayante, mais en même temps assez dangereuse, et elle occupe, avec celle du sanglier, les loisirs des chefs malgaches. L'île renferme deux espèces de sangliers, l'une, la petite espèce, est assez rare, l'autre, dont la taille se rapproche des sangliers d'Europe, est très-nombreuse, et les individus qui la composent sont excessivement sauvages. Ce sont ces derniers qui devien-

1. Sonnerat prétend, dans son *Voyage aux Indes orientales et à la Chine*, t. III, liv. IV, ch. VI, p. 184, que l'abus de la viande de bœuf est pour les Européens une des grandes causes de fièvre ; selon lui, cette viande trop succulente produit des humeurs nuisibles à la santé. Il cite à l'appui de son dire un rapport envoyé au Gouvernement en 1768, par M. Bouchet, chirurgien-major, sous M. de Modave.

2. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 125.

nent l'objet de la convoitise de tous les chasseurs indigènes. Ces animaux se sont multipliés à tel point, au milieu de la nature vierge de Madagascar, qu'ils font quelquefois par bandes, des invasions sur les parties cultivées et dévastent en peu d'heures les plus belles plantations de riz. Aussi, ceux qui les poursuivent sont-ils en grand honneur, et les habitants s'empressent, dans les villages où ils passent, de leur donner des bœufs pour leur nourriture. Si cette chasse cessait, les sangliers deviendraient un véritable fléau pour le cultivateur; des chasseurs européens rendraient donc, par les moyens de destruction qu'ils possèdent, comparés à la simple sagaie ou lance, dont se servent les Malgaches, de grands services aux habitants[1].

L'île renferme encore des moutons à grosses queues, tels qu'on les rencontre au Cap; des porcs, des chats sauvages en grande quantité, des chiens qui ressemblent aux renards d'Europe, mais dont l'instinct est bien loin d'égaler celui de nos chiens de chasse, des hérissons, des écureuils, des rats musqués, des singes[2], des civettes, des makes ou makis

1. Les sangliers de Madagascar étaient connus pour leur taille extraordinaire dès le temps de Marco-Polo, car ce célèbre voyageur raconte que le grand kan de Tartarie ayant envoyé un messager dans l'île Malgache, celui-ci lui montra au retour, comme un des produits les plus remarquables de l'île, une défense de sanglier « que peisse libres quatorze. »

2. *Relation du voyage de François Cauche,* p. 127.

que l'on trouve par milliers dans les forêts, et dont la chair a le même goût que celle du lièvre. C'est un petit animal couvert d'une épaisse fourrure tachetée de gris, de blanc et de noir, qui ressemble pour la disposition des taches à celle de l'hermine. Il y en a aussl de rousses dont la chair est préférable à celle des grises, mais la plus grande de toutes les makes est noire et blanche. « On trouve encore « dans quelques provinces un animal nommé tendrac; « il est gros comme un lapin domestique; ses formes « et son organisation ne diffèrent pas beaucoup de « celles du hérisson : il se met, au mois d'avril, dans « un trou de deux ou trois pieds de profondeur, où « il reste dans un état de torpeur jusqu'en décembre. « Quoiqu'il ne prenne pas de nourriture pendant ce « sommeil de sept mois, il s'engraisse d'une manière « prodigieuse et perd cette odeur insupportable et « ce goût plus fort que celui de venaison qu'on trouve « à sa chair, quand il est errant pendant l'hiver- « nage[1]. »

La faune ornithologique de Madagascar se distingue de celle de bien d'autres contrées par la quantité d'espèces et de variétés qu'elle renferme. Des perroquets dont on trouve des représentants dans tous les pays de la zone tropicale, des pies-grièches, des colibris, des merles, des ramiers verts, des veu-

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. v, p. 65.

ves, des pigeons de différentes couleurs peuplent les dômes de verdure de ses forêts, tandis qu'au-dessous d'eux, le chasseur rencontre, en pénétrant sous leurs ombrages, ou en longeant les bords des marais, des perdrix, des cailles, presque semblables aux nôtres de formes et de couleurs, mais plus petites, des faisans, des bécassines, des poules d'eau, des sarcelles, des canards sauvages, des outardes et des pintades[1]. La volaille commune semble être originaire de l'île africaine, car c'est, sans contredit, le pays du monde où l'on en rencontre le plus; elle s'y donne presque pour rien et sert aux petits échanges. Il existe aussi dans cette contrée une espèce de chauve-souris grosse comme des chapons, dit Flacourt : il n'y a pas de meilleur manger; contrairement à celles de nos climats, elles ne se nourrissent que de fruits. Après les chauves-souris on peut citer les oiseaux indicateurs, qui servent à découvrir les essaims d'abeilles sauvages. Aux bords des marais, on rencontre également les aigrettes blanches, oiseaux pêcheurs, le héron, le flamant et le vouroun-saranoun, sacré chez les Malgaches, parce qu'il marque la présence du caïman.

Parmi les oiseaux de proie, le plus remarquable est le vouroun-mahère, qui habite les montagnes du

1. *Voyages faits par le sieur Du Bois aux îles Dauphine*, etc., 1669, p. 148. — *Relation du voyage de François Cauche*, p. 130 et suiv.

centre, et que les indigènes regardent comme le symbole de la force. Radama l'avait pris pour emblème et voulait faire placer son image, entourée de brillants, sur la décoration qu'il avait fondée à l'instar de la Légion d'honneur.

Sur les côtes on trouve des alouettes, des fous et des courlis, sorte d'oiseau aussi délicat que nos bécasses et un peu plus gros; pour que sa chair ait toute sa saveur, il faut le tuer à la fin de l'hivernage; il est alors très-gras. Enfin, pour terminer cette nomenclature, on doit citer « l'oiseau qui, au dire de Mi-« chelet[1], n'est plus qu'aile et dort sur l'orage, » l'oiseau dont le corps est à peine gros comme celui du coq, qui éployé mesure jusqu'à quatorze pieds d'envergure et qui peut d'un coup d'aile franchir un océan, la frégate enfin, ce corsaire, qui, ne sachant pas pêcher, dérobe aux fous la proie qu'ils viennent de saisir.

Quoique la plus grande partie de Madagascar soit située entre les tropiques, cette île, comme il a été dit plus haut, renferme fort peu d'insectes ou de reptiles nuisibles à l'homme: quelques scorpions et une sorte d'araignée noire, grosse comme un petit crabe, sont seuls malfaisants; la piqûre de cette dernière, qui heureusement ne se rencontre que très-rarement, est quelquefois mortelle[2]. On y trouve, surtout dans

1. *L'Oiseau :* le triomphe de l'aile, p. 49.

2. *Voyages faits par le sieur Du Bois aux îles Dauphine*, etc., 1669, p. 136.

l'ouest, des abeilles en quantités innombrables, et le miel est un des mets les plus usuels[1]. Les papillons de la grande île africaine sont de toute beauté : c'est une des contrées où ils atteignent aux plus vives couleurs; mais l'une des surprises les plus attrayantes que cette terre offre aux yeux du voyageur, ce sont les myriades de mouches phosphorescentes qui, la nuit, remplissent l'espace; ce spectacle est surtout curieux pendant les chaleurs de l'hivernage. Les sauterelles, ces ennemis de l'homme dans les pays chauds, font quelquefois invasion dans l'île, mais l'excessive variété de température empêche que ce fléau sévisse à la fois sur une grande étendue de pays.

Le ver à soie existe à Madagascar en nombre immense, et il y prend un développement inusité dans nos climats; dans certaines parties de l'île ses cocons, que l'on trouve suspendus à presque tous les arbres, atteignent, au dire de Leguevel, une grosseur prodigieuse[2]. La France, dont les soieries tiennent à si juste titre le premier rang dans le monde commercial, ne peut produire par elle-même qu'une quantité

1. *Robert Drury*, p. 117. « Honey is one of the most profi-« table and useful things this country produces ; and they have « it in plenty, if they will take proper care. »

2. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. XVIII, p. 210. — Le Gentil, *Voyage dans les mers de l'Inde* t. IV, IVe partie, art. IVe, p. 150, prétend en avoir vu de plus gros que le bas de la cuisse d'un homme. — *Voyage du sieur Du Bois*, p. 147. — *Relation du voyage de François Cauche*, p. 35.

de soie bien au-dessous de ses besoins, et nos fabricants sont réduits à faire venir cette matière première de bien loin et à bien grands frais; il serait donc désirable qu'une grande colonie telle que Madagascar, vînt combler cette lacune. Quelle ressource les Français n'en tireraient-ils pas? quand on pense qu'ils achètent annuellement à l'étranger pour 250 millions de soie, sur lesquels, 100 millions à peu près sont fournis par l'Angleterre qui les apporte de Chine par navires anglais.

Les lézards et les caméléons sont également assez communs dans l'île; les ruisseaux sont remplis de sangsues. On remarque aussi à Madagascar un grand nombre de couleuvres et même de serpents, mais ces reptiles n'ont pas le moindre venin[1]. M. Leguevel de Lacombe a tué un de ces serpents[2], gros comme la cuisse d'un homme et long de 16 pieds. L'animal le plus dangereux qu'il y ait dans l'île est le caïman, qui peuple un grand nombre de rivières, de lacs et de marais. Les amphibies de cette espèce y sont cependant bien moins à craindre qu'en Égypte ou en Amérique, n'y étant pas tous également féroces, et en général n'attaquant jamais l'homme pendant le jour. Ces animaux

1. *Notice sur l'île de Madagascar*, par M. J.-P. Jourdain, capitaine de frégate; *Nouvelles annales des Voyages*, t. IV de l'année 1839, p. 195.

2. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. v, p. 69. La peau de ce serpent a été apportée en France et placée dans un musée

s'annoncent par une forte odeur de musc, et l'on peut facilement les attaquer et les tuer lorsqu'ils sortent des eaux et s'étendent sur l'herbe pour dormir. M. Leguevel en a tué un de 14 pieds de longueur[1]. Le caïman est l'ennemi des animaux sauvages; cependant il attaque quelquefois les bœufs domestiques lorsqu'ils vont se désaltérer. Malgré ses instincts féroces, il n'en est pas moins sacré pour une partie des Malgaches, tandis que les autres le chassent avec ardeur. Ils se servent pour le prendre d'un émérillon de bois très-dur, semblable pour la forme à ceux qu'on emploie sur les navires pour pêcher les requins. Après avoir piqué un morceau de viande à l'une de ses extrémités, tandis qu'à l'autre est attachée une longue corde que tiennent plusieurs d'entre eux, cachés dans le voisinage, ils placent cet instrument aux endroits où le caïman vient se reposer d'habitude. Une fois que le monstre a englouti sa proie, il veut fuir, mais la résistance qu'il éprouve l'en empêche et il devient alors facile de le tuer.

Les rivières et les lacs de Madagascar renferment une grande quantité de poissons de tous genres[2], parmi lesquels on retrouve les espèces les plus délicates de notre hémisphère, telles que la carpe, l'anguille, le mulet, etc. On cite aussi le gourami comme

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. v, p. 72 et suiv. — *Robert Drury*, p. 301.

2. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 138 et suiv.

un poisson très-délicat; il est plat et devient plus grand que le turbot : sa chair est très-blanche. Aux embouchures des rivières, on trouve une espèce de vieille, semblable à celle d'Europe, mais qui, dans les eaux de Madagascar, devient monstrueuse; elle approche comme taille des plus gros marsouins et enlève quelquefois des petits enfants. Sa chair est huileuse et dégoûtante. Les coquillages et les poissons ne sont pas moins abondants dans les mers qui entourent l'île africaine que dans les rivières qui l'arrosent. Les côtes fourmillent de crabes, de bancs d'huîtres et de moules; elles sont aussi hantées par le caret, espèce de tortue de mer qui fournit la plus belle écaille employée dans l'industrie. Un grand nombre de ces derniers viennent la nuit, à certaines époques, enfouir leurs œufs dans le sable à un pied environ de profondeur; les Malgaches courent alors sur eux et les retournent sur le dos. L'animal, dans cette position, ne peut plus bouger et est entièrement à la discrétion de son vainqueur, qui le tue pour lui enlever sa carapace. Le caret dépose jusqu'à 30 ou 40 œufs dans le même trou, et quand ils éclosent, les petits sortent en foule et gagnent immédiatement la mer; ils ne sont pas alors plus gros que des hannetons[1]. Les habitants de l'île mangent la chair du

1. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 129. — Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. VI, p. 91.

caret, mais ce n'est pas un mets digne d'un palais européen; les autres tortues de mer, et il s'en trouve beaucoup à Madagascar, sont bien plus estimées. Il en est de même pour les œufs : ceux du caret ne sont pas mangeables.

Les mers environnantes sont peuplées de poissons de toutes sortes. Certaines espèces de nos climats s'y trouvent confondues avec d'autres appartenant exclusivement à la zone tropicale. Les Malgaches sont d'excellents pêcheurs, et de tout temps les navigateurs ont trouvé, sur la côte est principalement, des cargaisons entières de poissons salés qu'ils transportaient à Maurice et à la Réunion, où elles servaient à la nourriture des esclaves. C'est surtout pour s'emparer de la baleine, l'animal le plus remarquable de la faune ichthyologique des mers voisines de Madagascar, que les indigènes montrent leur intrépidité. Cette pêche, excellente école de marins, peut occuper dans ces parages une grande quantité d'individus et fournir au commerce des produits d'un débit toujours assuré. Leur nombre est immense autour de la grande île africaine, et Leguevel rapporte[1] que du rivage on en voit très-souvent passer suivies de leurs baleineaux. Ce sont ces derniers dont les Malgaches cherchent à s'emparer. Quoique pêcheurs expérimentés, ils n'ont ni des agrès, ni des bateaux assez forts pour se risquer

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. VI, p. 90.

à l'attaque de la baleine parvenue à sa grosseur moyenne, et ils se contentent de harponner sa progéniture. Ils sont très-friands de la chair du baleineau, quoiqu'elle doive paraître huileuse au goût. Ils prétendent que cette chair est un remède contre les maladies cutanées, et que la peau de ceux qui en ont mangé un certain temps devient douce et luisante. Le harponneur de baleineaux est très-honoré et très-fêté à Madagascar[1].

Cette île, que les animaux qui l'habitent et les végétaux qu'elle produit signalent déjà à l'attention des Européens, n'a pas un moins grand intérêt pour eux, au point de vue des minéraux que son sol renferme. Pays montagneux par excellence, le centre de Madagascar, où l'on connaissait autrefois plusieurs volcans aujourd'hui éteints, doit offrir une grande variété dans le genre minéralogique, mais malheureusement il est resté jusqu'ici presque inconnu, et les récits de quelques voyageurs qui y ont pénétré, ne peuvent donner, sur cette matière, que de légers aperçus ; ils se sont contentés de signaler certains métaux et de faire présager la découverte d'un bien plus grand nombre. Sur les routes mêmes qu'ils ont parcourues, quelque peu nombreuses qu'elles soient, ils

1. F.-F. Charpentier-Cossigny. *Moyens d'amélioration*, etc., t. III, chap. IV, p. 181. — Lescallier. *Mémoire rélatif à l'île de Madagascar*, p. 13. — M. Jourdain. *Notice sur l'île de Madagascar*, *Nouvelles annales des voyages*, t. Ier de l'année 1839, p. 205.

ont reconnu la présence de minéraux aussi utiles au commerce qu'à l'industrie, et ils ont même pu s'apercevoir de la facilité qu'offrirait leur extraction.

C'est ainsi qu'on a obtenu la certitude de l'existence à Madagascar, de vastes dépôts d'étain, de cuivre, de plomb, de carbure de fer ou mine de plomb et de mercure, qui ne paraissent être l'objet d'aucune exploitation de la part des indigènes. Souchu de Rennefort parle d'abondantes mines de salpêtre[1]. Le sol de Madagascar suinte le fer; on y trouve ce métal répandu sur un grand nombre de points à la surface même du sol. Flacourt, qui n'a visité que le sud et l'est de l'île, cite neuf endroits où, de son temps, les indigènes exploitaient les mines de fer ou d'acier[2]. M. Leguevel de Lacombe, voyageur de notre époque, qui a traversé l'île dans plusieurs directions, certifie le dire du premier historien de Madagascar, en affirmant qu'il a rencontré du fer presque à chaque pas. Selon lui, tantôt on marche sur un sol jonché de minerai de fer[3], tantôt le sable est abondamment mélangé de limaille du même métal, parmi lequel il ramassa des échantillons de sulfate de fer[4]. Il a même

1. *Histoire des Indes orientales*, liv. II, chap. XXVII, p. 173, édit. de Leyde, 1688. — Voir aussi le *Journal du voyage aux grandes Indes de l'amiral de la Haye*, p. 84.

2. Flacourt, 1re partie, chap. XXXVII, p. 146. — Le Gentil, *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. IV, IVe partie, art. VI, p. 152.

3. Leguevel de Lacombe, t. Ier, chap. XXXVII, p. 146.

4. *Id.*, t. II, chap. Ier, p. 4.

visité plusieurs mines que les indigènes exploitent depuis un temps immémorial, notamment auprès de Tananarivou, capitale de l'Émirne[1], et sur les rives du Manamboudrou, sur la côte orientale[2]. En résumé les provinces où le fer est le plus abondant sont : le Belsiléo, l'Ankova[3], et l'Antsianaka au centre, et le Ménabé sur la côte occidentale où les gîtes les plus riches se trouvent entre la Sizouboungbi et la Mouroundava. Le fer de Madagascar est de première qualité ; on dit même qu'il ne le cède en rien à celui de Suède, le plus pur employé dans l'industrie.

On a signalé aussi l'oxyde de manganèse comme un des produits de la grande île malgache ; mais celui de tous qui tient aujourd'hui la première place, et qui rend, plus que tous les autres, la possession de Madagascar précieuse pour une grande nation européenne, celui qui est devenu la clef de l'industrie et de la navigation, la houille, s'y trouve en grande quantité[4].

1. Leguevel de Lacombe, t. II, chap. III, p. 33.

2. *Id.*, t. II, chap. XX, p. 237.

3. *History of Madagascar*, by the rev. William Ellis, t. Ier, chap. Ier, p. 7. — Du Bois, *Voyage aux îles Dauphine*, etc., 1669, p. 158, conseille d'exploiter les mines de fer : « On pourrait, « dit-il, y faire des forges à fer dont on tirerait bonne quantité « pour porter aux grandes Indes, parce que le fer est très-bonne « marchandise qui s'y vend bien... Le fer suppléerait à une « bonne partie de l'argent que l'on est obligé de porter d'Europe « pour avoir des marchandises des Indes. »

4. *History of Madagascar*, by the rev. William Ellis, t. Ier, chap. Ier, p. 6.

Souchu de Rennefort est le premier voyageur qui ait signalé l'existence de la houille à Madagascar[1], et depuis lui on en a trouvé sur trois points dans l'Ankova, non loin de Tananarivou, dans le Milanza, province d'Ambongou, et enfin sur les rivages de la baie de Bavatoubé. C'est même dans ce dernier endroit, où il exploitait un filon très-considérable de charbon de terre, qu'est tombé le Français, victime des derniers événements de Nossi-bé[2]. On trouve encore sur divers points de l'île de vastes dépôts de bitume glutineux et d'asphalte[3], matière que l'on rencontre fréquemment dans les terrains houillers. Les parties marécageuses y renferment aussi un grand nombre de tourbières d'une excessive profondeur. Enfin, sur les côtes, et particulièrement à l'est, les habitants ramassent de grandes quantités d'ambre gris, apportées sur le rivage par les vagues de l'Océan. Fressange en signale même des blocs pesant jusqu'à 25 livres[4].

1. Ire partie, liv. II, chap. XXVII, p. 173. Cet auteur affirme même qu'il existe à Madagascar, non pas une mine, mais des mines de charbon.

2. M. d'Arvoy, ancien consul de France à Maurice.

3. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, par M. Guillain, capitaine de corvette, IIe partie, chap. XVII, p. 290. — *Revue coloniale*, 2e série, t. VII, p. 379.

4. *Voyage à Madagascar*, édité dans les *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire*, publiées par M. Malte-Brun, t. II, 4e cah., 1808.

Le produit minéral qui a frappé le plus vivement les voyageurs qui ont pénétré dans l'île de Madagascar est le cristal de roche[1]. Cette matière y est des plus communes; selon Fressange[2], « les blocs de « cristaux dont cette île est parsemée sont de la plus « grande beauté : l'on en trouve qui ont jusqu'à « 20 pieds de circonférence; les plus beaux, dit-il, « sont ceux que j'ai vus dans les montagnes du Be- « foure (frontière orientale de la province d'Ankova), « une d'elles en est toute sèmée : lorsque le soleil y « darde de ses rayons, elle brille d'un grand éclat. « La quantité de sable dont Madagascar est couverte, « n'est que des débris de ces cristaux, et serait pro- « pre à faire du très-beau verre par sa grande blan- « cheur[3]. »

Des mines de sel existent près des côtes[4]. On trouve encore dans les montagnes, selon Flacourt et Rennefort, dont les témoignages ont été confirmés par des voyageurs plus modernes, des améthystes, des topazes, des aigues marines, du jaspe, des opales,

1. *La Terre et l'Homme*, par M. A. Maury, *Géogr. minérale*, p. 167. — *History of Madagascar*, by the rev. William Ellis, t. Ier, chap. Ier, p. 5.

2. *Voyage à Madagascar* (*Annales des voyages*, tome II, 4e cah., 1808).

3. Ce témoignage est pleinement confirmé par M. Leguevel de Lacombe, t. II, chap. Ier, p. 5.

4. *History of Madagascar*, by the rev. William Ellis, chap. Ier, p. 7.

des grenats et des rubis-balais[1], mais, toutes ces pierres rares et précieuses ne paraissent pas appartenir aux belles qualités recherchées par le commerce. Suivant M. Alfred Maury, on trouverait également à Madagascar des tourmalines, sorte d'émeraude d'un noir brunâtre[2].

Enfin, et pour clore la liste des métaux que l'île africaine peut fournir aux Européens, on doit citer l'argent et l'or. Nonobstant l'opinion contraire de quelques écrivains, il est à peu près certain que, si ces matières n'y sont pas en quantités considérables, on en trouve du moins des vestiges sur plusieurs points, et il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'une connaissance plus approfondie de l'intérieur amenât la découverte de dépôts considérables de minerai. Malgré le dire de Flacourt[3], peu d'accord en cela avec les indigènes, on a signalé la présence de l'argent dans la province de Féérègne, sur la côte occidentale, et la rivière Manombo qui la traverse en roule, dit-on, des paillettes[4]. Il existe dans la province d'Antsianaka un lac au milieu duquel est une île dont

1. Flacourt, *Histoire de la grande île de Madagascar*, chap. XXXVII, p. 148. — Souchu de Rennefort, Ire part. liv. II, chap. XXVII, p. 74. — Du Bois, p. 150.

2. *La Terre et l'Homme, Géographie minérale*, p. 176.

3. *Histoire de la grande île de Madagascar*, Ire partie, chap. XXXVII, p. 174.

4. *Documents sur la partie occidentale de Madagascar*, par le capitaine Guillain, IIe partie, chap. XXIV, p. 345.

le nom Nossi-Vola (île d'argent) semble indiquer la présence de ce métal.

Les traditions malgaches affirment qu'il existe des gisements aurifères dans plusieurs provinces, et ce fait est confirmé, sans cependant que les endroits où ils existent soient connus des Européens, par les paillettes que l'on trouve dans plusieurs rivières, notamment dans celle d'Ivondrou, près de Tamatave, et celle de Mahoupa, près de Tintingue [1]. Flacourt disait, dès 1661 [2] : « Il y a des mines d'or en ce pays « d'Anossi, et par toute cette terre, au rapport des « nègres. » — « J'ai appris que vers le nord de la « rivière d'Yonghelahé (Ongn'lahé), qui se jette dans « la baie de Saint-Augustin, il y a un pays où l'on « fouille de l'or, et j'ai toujours ouï dire, par les « grands d'Anossi, que c'est vers ce pays-là qu'est la « source de l'or, ou bien il faut qu'il y en ait eu par- « tout, car il n'y a aucun grand de cette terre qui n'en « ait beaucoup [3]. » Souchu de Rennefort, qui se rendit à Madagascar en 1665, affirme que les habitants avaient de son temps de l'or et de l'argent [4]. « On « ne sait, dit-il, de quel endroit de chez eux ils tirent

1. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées par le ministère de la marine, 1840, chap. II, p. 23.

2. Ire partie, chap. XXXVII, p. 148.

3. *Ibid.* Ire partie, chap. XV, p. 42.

4. *Histoire des Indes orientales*, Ire partie, liv. II, chap. XXXVII, p. 173.— *Journal du voyage aux grandes Indes de l'amiral de La Haye*, p. 88.

« ces métaux : et ce pays étant situé en parallèle et en « hauteur à d'autres pays où l'on a trouvé de l'or, il doit « être sans doute qu'il y en a. On ne l'a point encore « bien pénétré ni fait des tentatives assez justes pour « découvrir ses richesses. Les habitants qui en cachent « la source ont voulu faire croire que ce qui s'y en « rencontre a été apporté par une flotte d'Arabes qui « s'en emparèrent au commencement du XVe siècle[1]. »

Leguevel raconte qu'il existe dans le Ménabé, une montagne nommée Tangouri, volcan éteint, dont les habitants n'osent approcher, car ils la croient gardée par un géant redoutable, ennemi des hommes, qui, depuis des siècles reste dans son palais, couché sur des monceaux d'or qui lui servent de lit. Ce métal est si abondant, dit la tradition, sous les rochers de Tangouri que souvent, pendant l'hivernage, les pêcheurs de Ranou-Minti en trouvent des morceaux dans leurs filets. Si on parvenait à le chasser de son repaire, les Sakalaves pourraient disposer des richesses qui y sont enfouies[2]. Le voyageur français ajoute[3] : « Il est certain que le mont Tangouri renferme des

1. M. Macé Descartes, liv. II, chap. Ier, corrobore ainsi l'opinion de Rennefort : « Les chaînes de l'Afrique orientale qui sont « parallèles et d'une formation semblable à celles de Madagascar, « offrent ce métal mêlé au cuivre et au fer en très-grande « abondance. »

2. Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. XII, p. 120.

3. *Ibid.*, p. 127.

« mines d'or; elles avaient été indiquées aux Anglais, « et ce fut dans l'espoir de les reconnaître que « M. Hastie, leur agent, engagea le roi Radama à « faire la guerre aux Sakalaves; mais les Hovas « ayant été repoussés plusieurs fois par cette nation « belliqueuse, les recherches projetées n'ont pu être « effectuées. »

L'énumération des animaux, des végétaux et des minéraux de Madagascar a donné la mesure des exportations que pourrait fournir cette vaste contrée, si le sol était convenablement exploité. Mais, pour avoir une idée exacte de l'ensemble des transactions qu'y entraînerait l'établissement des Européens, il faut examiner quel est son commerce intérieur et quels sont les produits que les négociants étrangers pourraient introduire avec avantage.

« Les Malgaches, selon Flacourt[1], se contentent « seulement de cultiver et ouvrager ce dont ils ont « besoin pour leur nourriture, leurs vêtements, leurs « logements, méprisant le surplus, et estimant cette « façon de vivre plus commode et plus heureuse que « l'abondance superflue de toutes choses. Leur trafic « se fait entre eux par échange. Ceux qui ont besoin « de coton s'en vont chercher où il y en a en abon-

1. *Histoire de la grande isle de Madagascar*, IIe partie, chap. LXXXXI, p. 445 : « Avantage que l'on peut tirer de l'établissement des colonies à Madagascar pour la religion et le commerce. »

« dance, pour les choses qu'ils portent et conduisent « avec eux, comme bœufs, vaches, riz, fer et racines « d'ignames, échangeant ce qu'ils ont en abondance « pour celles qui leur manquent, et les autres en « font de même. » Depuis l'époque où écrivait Flacourt, le commerce intérieur s'est peu développé à Madagascar, où la loi du plus fort exerce encore trop d'empire pour laisser le champ libre aux transactions particulières. Mais cet historien n'est pas juste en refusant aux Malgaches l'amour du commerce ; c'est au contraire une tendance très-développée chez eux : bien des faits individuels sont là pour le prouver, et, si jusqu'ici cette tendance n'a pas amené des résultats satisfaisants, la faute doit en être imputée à l'habitude qu'avaient autrefois les diverses tribus de guerroyer entre elles, et plus tard, au joug honteux sous lequel la nation des Hovas a réduit les autres peuplades de l'île. Cependant, malgré toutes ces causes contraires au développement des transactions, à force de voir, depuis deux cents ans, les Européens trafiquer sur les côtes, la partie la moins barbare de la population malgache a pris goût à certains articles manufacturés qu'elle ne peut se procurer que par des relations avec les étrangers. La connaissance de ces objets a même pénétré dans l'intérieur, et ils sont devenus l'un des éléments du commerce des indigènes entre eux. Les Hovas, possesseurs aujourd'hui des trois quarts de l'île, se sont faits les inter-

médiaires de toutes espèces de transactions, et dès lors ont eu intérêt à développer chez leurs sujets le goût des objets de provenance européenne. Ainsi, le négociant étranger ne peut échanger sa cargaison que sur certains points, là où se trouvent des officiers hovas. C'est presque toujours ceux-ci qui deviennent les acquéreurs, moyennant certains produits de l'île, tels que du riz, des bœufs, des salaisons, des cuirs, etc.; les articles européens une fois entre leurs mains, ils les revendent aux Malgaches, après avoir fait la part du gouvernement central, au prix qu'il leur convient de fixer. On peut juger quelles entraves une semblable manière d'agir apporte au commerce, grevé encore par la reine d'un grand nombre de droits et de monopoles.

« Les importations dans l'île consistent en toiles « bleues ou blanches de l'Inde, mouchoirs, indien- « nes et autres toiles imprimées, de manufactures « françaises ou anglaises; articles provenant des dis- « tilleries des îles Bourbon et Maurice, sel, savon, « bijouterie commune, verroterie et corail ouvré, « quincaillerie et verrerie, armes et munitions de « guerre et de chasse, marmites de fonte, poterie, « faïence; enfin, en une petite quantité d'armes de « luxe, d'habits, d'épaulettes, de galons, de soie- « ries, etc., destinés aux Hovas[1]. »

1. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, imprimées par ordre de M. le vice-amiral baron Roussin, ministre secrétaire

Malgré ces nombreux produits recherchés par les Malgaches, auxquels il faut encore ajouter des outils de différentes sortes, des effets à usage, des papiers et gravures, des boîtes à musique, des nattes tressées[1], les négociants étrangers sont forcés de payer en piastres espagnoles à colonnes une partie des marchandises de retour.

Parmi les branches de commerce autrefois exploitées à Madagascar, il en est une dont l'exportation, aujourd'hui interdite, avait acquis un immense développement : ce sont les esclaves, sorte de marchandise que cette île fournissait en masse aux colonies de l'île de France, de Bourbon et du Cap.

Les deux produits qui, comme il a été dit plus haut, tiennent aujourd'hui la première place dans l'exportation, sont le riz et les bœufs. Depuis que l'île de France et de l'île Bourbon ont vu s'accroître leurs populations, c'est à Madagascar qu'ils ont demandé les subsistances dont ces articles forment la base. Les bœufs s'exportaient de deux manières, soit vivants, soit en salaison. Les Malgaches de la côte orientale préparaient encore, pour la même destination, de grandes quantités de poissons salés. Les

d'État de la marine et des colonies, 1840, chap. x, Commerce, page 47.

1. *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, publié par la Direction générale des douanes.

autres produits de l'île, n'étant pas largement exploités par les indigènes, n'ont jamais figuré dans le commerce avec les Européens que comme complément de cargaison. Les Arabes, qui sont établis depuis des siècles sur la côte occidentale, où ils possédaient jadis des comptoirs en relation avec tous les pays baignés par la mer des Indes, sont les seules qui, parlant la langue du pays et étant en quelque sorte mêlés aux populations indigènes, aient pu trouver et même accaparer un certain nombre des articles de commerce qui ont été signalés plus haut dans l'énumération des produits de l'île ; mais leur peu de ressources pécuniaires et la barbarie de leurs moyens de navigation les ont empêchés de donner un grand développement à leur trafic. A l'ouest, la partie de Madagascar qu'ils fréquentent le plus, leurs transactions portent particulièrement sur l'ambre gris, la cire, l'écaille de caret et la gomme copal. Ce commerce, peu important par lui-même, ne se soutient que grâce aux relations entretenues par ces Arabes avec ceux de leurs compatriotes établis sur toute la côte d'Afrique au delà du canal de Mozambique.

Depuis un certain nombre d'années, les Américains sont les seuls, parmi les nations civilisées, dont les navires de commerce fréquentent de temps en temps la côte occidentale de l'île Malgache. Ceux de leurs vaisseaux employés à la pêche de la baleine dans les parages environnants viennent quelquefois

y faire de l'eau et y chercher des vivres[1]; et le capitaine Guillain rapporte[2], en parlant de Majunga, dans la baie de Bombetok; « que le peu de transac-
« tions qui s'opèrent encore sur ce point sont en-
« tretenues par les besoins de la consommation
« des provinces de l'intérieur et par les commandes
« du gouvernement et des principaux habitants
« d'Imerne[3]. Le commerce extérieur a lieu princi-
« palement avec les Américains, et consiste presque
« exclusivement dans les opérations du comptoir que
« ceux-ci entretiennent à Majunga depuis 1830. Ce
« port est devenu une escale pour six ou sept na-
« vires de cette nation qui commercent annuellement
« avec Zanzibar. L'agent américain de Majunga et
« celui de Zanzibar appartiennent à la même maison,
« et les mouvements des bâtiments sont combinés de
« manière à lier les opérations des deux comptoirs.
« Les chargements de ces navires sont assortis selon
« les besoins des diverses places qu'ils visitent : ils
« se composent ordinairement de cotons écrus et
« blancs, de coutellerie, etc. Chaque navire touche,

1. *Documents sur l'hist., la géogr. et le commerce de la côte occidentale de Madagascar,* recueillis et rédigés par M. Guillain, capitaine de corvette, IIe partie, chap. XXIV, p. 351. — Owen, chap. IX, p. 101.

2. *Documents*, IIe partie, chap. VII, p. 217.

3. Les uns écrivent *Imerne*, les autres *Emirne;* c'est le district de la province d'Ankova dans laquelle est située Tananarivou, la capitale des Hovas.

« en venant, ou à la côte de Mozambique, ou à celle « de Madagascar, de sorte qu'annuellement trois ou « quatre navires passent ainsi chargés à Majunga, « où ils déposent une quantité de ces marchandises « proportionnée aux besoins du comptoir. Les im- « portations annuelles comprennent, en moyenne, de « 200 à 250 balles de coton américain (hami), et de « 20 à 30 caisses d'autres étoffes, un millier de fusils « et une certaine quantité d'autres objets mentionnés « ci-dessus : le tout représente une somme d'en- « viron 16,000 piastres, prix de facture. Les expor- « tations ne vont pas au delà de ce chiffre; elles « consistent en peaux et suif : chaque peau est « payée une piastre. Tout l'argent résultant des bé- « néfices de la vente est ordinairement porté à Zan- « zibar; où il est employé à l'achat de l'ivoire, de « la résine copal et autres produits que prennent « habituellement sur ce marché les navires de la « maison. »

Les Anglais ont très-peu de part au commerce de la côte occidentale de l'île Malgache; quelques navires indiens partis de Surate ou de Bombay y abordent seuls, de loin en loin. Les Français n'entretiennent malheureusement pas avec cette partie de l'île des relations beaucoup plus suivies que les Anglais; quoique la possession de Mayotte et de Nossi-bé les mette à même d'établir des comptoirs dont la prospérité serait assurée, car, outre le commerce de Ma-

dagascar, ils accapareraient en peu de temps celui de toute la côte orientale d'Afrique.

Si le botaniste Commerson écrivait autrefois, en pensant à sa science de prédilection : « Quel admi-« rable pays que Madagascar ! » On peut aujourd'hui où la navigation et l'industrie européenne ont fait tant de progrès, s'écrier, avec plus de raison encore : Quel admirable entrepôt que Madagascar ! Sa position unique au monde, les refuges qu'offrent ses côtes, ses productions de tous genres, l'appellent au plus brillant avenir. Civilisée par une nation européenne, elle deviendrait l'intermédiaire forcée de l'immense commerce d'échange qui a lieu entre l'Europe et l'Amérique orientale, avec la côte est de l'Afrique, avec l'Arabie, les rivages du golfe Persique et les côtes de la Perse; tous pays neufs où les produits manufacturés sont d'un débit certain et où le négociant trouve de si avantageuses marchandises de retour. L'Inde même, contrée presque entièrement privée de métaux, à laquelle elle fournirait en abondance ceux dont elle est si richement pourvue, serait pour elle la source d'incalculables débouchés. Enfin, comme il a été dit plus haut, la houille que Madagascar renferme en ferait en peu de temps le centre de la navigation à vapeur dans l'océan Indien, du Cap à l'Australie, des terres australes au sud de l'Asie; et les Anglais n'auraient plus besoin, pour fournir le combustible à leurs nombreuses lignes de bateaux à

vapeur, d'apporter annuellement, dans les ports situés au delà du cap de Bonne-Espérance, à 1,600 myriamètres de leur pays, près de 700,000 tonnes de charbon de terre.

CHAPITRE II

ETHNOGRAPHIE, MŒURS ET COUTUMES

Différentes races qui composent la population. — Colonies arabes. — Liste des peuplades. — Domination des Hovas. — Leur caractère. — Malgaches soumis. — Mœurs des femmes. — Caractère des Malgaches pris en général. — Serment du sang. — Religion. — Superstitions. — Tanghin et autres supplices. — Industrie.

Plusieurs races différentes ont fourni leur contingent à la population de l'île de Madagascar, dont les habitants, pris en général, sont désignés par les Européens sous les noms de Madécasses ou Malgaches, dérivés, dit-on, de celui de Malacassas qu'ils se donnent eux-mêmes[1]. Les 3,000,000 d'indigènes sont loin de former une nation : ils se divisent en trois groupes principaux qui, par suite de la configuration du pays, se sont séparés en un grand nombre de tribus portant des noms particuliers. C'est vraisemblablement à l'Afrique, le continent le plus voisin, que l'île de Madagascar a dû ses premiers habitants,

1. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, publiées par le ministère de la marine par ordre du vice-amiral baron Roussin, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, chap. IV, Population, p. 29.

mais les caractères distinctifs de la race nègre ne se retrouvent plus aujourd'hui que chez les populations de la côte occidentale, connues sous le nom de Sakalaves chez lesquelles des migrations plus récentes ont entretenu le type originel, tandis qu'un climat différent de celui de l'Afrique, des révolutions qui nous sont inconnues et des croisements successifs avec d'autres races, venues des pays les plus lointains, ont complétement modifié la nature première des autres habitants. Cependant, il existe encore, dans quelques petites parties de l'île, une population que l'on prétend avoir été rebelle à tout mélange du sang. Ce sont les Vazembas, que quelques écrivains considèrent comme les descendants des Zembas de la côte d'Afrique.

C'est surtout chez les tribus de la côte orientale qu'ont disparu presque toutes les traces d'origine africaine. Tandis que les Sakalaves ont la peau noire et les cheveux crépus [1], les peuplades de la côte opposée sont de teinte olivâtre, assez claire dans les pays du sud, vers Fort-Dauphin, mais qui va en noircissant lorsqu'on approche du nord. Leurs cheveux sont peu crépus [2]. Parmi les croisements qui ont le plus contribué à modifier le type nègre chez les Malgaches de l'est, on doit citer celui qui eut lieu

1. *Colonisation de Madagascar*, par Désiré Laverdant. Aspect général de l'île, Population, p. 28.
2. *Ibid.*, p. 29 et 30.

avec une population venue de l'extrême Orient, avec les Malais, dont la présence à Madagascar, si loin de la Malaisie, ne serait peut-être pas suffisamment établie par des signes naturels communs, si certains mots, certains usages, et enfin la tradition ne venaient la confirmer[1].

C'est, sans aucun doute, à ce mélange de sang que les peuplades de l'est doivent leurs caractères distinctifs; mais les Malais, sortis probablement d'une contrée plus saine que les côtes orientales de l'île, ne purent résister à leur pernicieuse influence et durent chercher vers le centre un climat moins malfaisant. Une partie d'entre eux gagna dans les montagnes les bords de la rivière d'Émirne, dans la vaste plaine d'Ankova, dont l'altitude assurait la salubrité; là, ils vécurent pendant de longs siècles, sans qu'aucun événement les ait fait distinguer des populations voisines; ils étaient même considérés par les indigènes comme des parias, comme une race inférieure, et rien ne pouvait faire présager que cette petite tribu malaise, perdue au centre des forêts, dans un pays inculte, soumettrait un jour à ses lois, sous le nom d'Hova, la presque totalité de Madagascar[2]. « Leur histoire

1. *Notice géographique et historique sur l'île de Madagascar*, par Eug. de Froberville, p. 11, t. Ier, du *Voyage de Leguevel de Lacombe.*

2. Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. III, p. 31, et *Voyage de Le Gentil dans les mers de l'Inde*, t. IV, IVe partie sur Madagascar, art. 19, p. 261.

« rappelle celle des Aztèques du Mexique. Venus de « contrées lointaines, ils s'établirent au centre du « pays sur un plateau de montagnes, au milieu d'un « bassin naturel entouré de cimes élevées. Comme les « Aztèques, ils fondèrent une ville qui devint la ca- « pitale de tout le pays : Tananarivou et les lacs de « la province d'Ankove rappellent Mexico et les lacs « qui l'entourent ; l'empire Hova est au petit pied « l'empire de Montezuma [1]. »

Si le croisement avec les peuplades de l'extrême Orient a plus que tous autres contribué à modifier le type primitif des Malgaches, il n'est pas le seul qu'ait révélé une minutieuse observation. Les Arabes, que leur activité et leur fanatisme ont faits si longtemps les rois de l'Orient, entrent aussi pour une part dans le mélange de sang qui forme aujourd'hui la race malgache. Maîtres de tout le littoral africain, ils durent, au moyen des îles Comores qui leur servaient d'escales, envoyer, à bien des reprises, de nombreuses migrations dans l'île qui nous occupe. Leurs traces s'y retrouvent sur toutes les côtes, mais il est douteux qu'ils aient jamais pénétré bien avant vers le centre. Leurs colonies étant fondées plutôt dans un but commercial que dans la pensée de s'établir à poste fixe pour cultiver le sol, leur influence, et elle fut très-grande à plusieurs époques, ne dut

1. M. Th. Page, *Journal d'une station dans l'océan Indien. Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1849.

jamais dépasser une zone très-étroite, à partir de la mer. Ils ne purent jamais convertir les indigènes à l'islamisme, mais ils leur ont fait adopter certaines coutumes semblables aux leurs; coutumes qui ont persuadé faussement aux premiers voyageurs européens que plusieurs peuplades reconnaissaient la doctrine de Mahomet. La côte orientale fut autrefois fréquentée par eux, mais aujourd'hui ils l'ont complétement abandonnée et l'on ne retrouve leurs descendants que dans quelques parties du nord et de la côte occidentale, où ils portent le nom d'Antalaots', contraction du mot Anti-Alaoutsi (hommes d'outre-mer), qui leur fut donné par les indigènes à leur arrivée dans l'île[1]. Si de notre temps on ne retrouve plus les Arabes sur la côte orientale, c'est que leur prépondérance commerciale y est tombée à

1. « Les Antalaots' ont des navires avec lesquels ils exploitent la côte occidentale de Madagascar, et même la côte orientale d'Afrique jusqu'à Zanzibar. Ces navires sont toujours à l'ancre et prêts à mettre sous voiles; l'argent des Antalaots' et tout ce qu'ils ont de précieux ne vient jamais à terre. Comme leurs femmes ne les suivent jamais, ils en prennent partout où ils séjournent. J'en ai connu un dans la baie de Bâli qui en avait dix en divers endroits, depuis Zanzibar jusqu'à Madagascar. Ils ont adopté la manière de vivre des Malgaches en conservant toutefois les pratiques religieuses de leur pays. Les Antalaots' sont à Madagascar ce que sont les Juifs en Pologne. Ils sont les intermédiaires forcés entre les blancs et les Malgaches dans toutes les transactions commerciales (surtout dans les pays sakalaves). » Le Bron de Vexela, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores. Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. 2.

l'arrivée des Européens, avec lesquels ils n'ont pu soutenir la concurrence, surtout depuis la fondation des colonies des îles de France et de Bourbon. Ce nouvel élément n'a pas été sans influence sur la physionomie des peuplades de la côte est, où, depuis le commencement du XVIe siècle, des métis d'Européens se sont prodigieusement multipliés.

Tel est l'ensemble des races qui ont contribué à former la population actuelle de Madagascar : mais une pareille diversité d'origine a dû nécessairement créer de profondes scissions entre les diverses tribus qui la composent; aussi voit-on, comme il a été dit plus haut, les Malgaches, pris en général, se diviser en trois groupes principaux, les Sakalaves à l'ouest, les Hovas au centre et les Malgaches proprement dits à l'est.

Outre ces trois groupes, les indigènes se séparent en un certain nombre de grandes peuplades, qui, elles-mêmes, en comprennent dans leur sein de moins importantes. Les premières sont au nombre de dix-sept.

On en compte huit sur la côte est; ce sont, en descendant du nord vers le sud :

Les Antankars, dans la province d'Ankara;
Les Antavarts, — d'Antanvarasti;
Les Betsimsaracs, — de Betsimisaraka;
Les Betanimenes, — de Betanimena,

dont les subdivisions portent les noms d'Ambani-

voules, de Bezonzons[1], d'Affawarts et d'Antancayes.

Les Antatchimes qui habitent entre les rivières Mangourou et Mananzari dans la province d'Antatsimou.

Les Anta'ymours dans la province d'Antaimouri, qui comprennent les peuplades des Tsavouaïes ou Chavoaïes et des Tsafati ou Chaffates.

Les Antarayes qui peuplent la province d'Antarai.

Les Antanosses ou indigènes de la province d'Anossi.

Les grandes peuplades de la côte occidentale sont au nombre de trois :

Les Sakalaves qui habitent tout le pays s'étendant entre les limites sud de l'Ankara et la rivière Saint-Vincent ou Mangouki, frontière nord du Féérègne, région qui comprend les provinces de Bouéni, d'Ambongou et de Ménabé. La population sakalave de l'ouest se compose des Tsitampiki, des Mivavis, des Antimarahs, des Antsansas, des Vazembas, des Antimena.

Dans le Féérègne, au sud de la rivière Saint-Vincent, habitent les Andraïvoulas. Enfin la province de Mahafali est peuplée par Mahafales, dont les sub-

1. W. Ellis considère ces Bezonzons comme une branche des Saka'aves, quoiqu'ils habitent au sud-est de la provice d'Ankova, t. Ier, chap. v, p. 119.

divisions sont représentées par les Zafi-Andatchiaouti, les Mitiriahs et les Befanami.

Dans la zone montagneuse qui forme le centre de l'île, on rencontre six grandes peuplades, savoir : dans l'Antsianaka, au sud du Bouéni, les Antsianacs; dans la province d'Ank-Hova ou Ankova, les Hovas; dans le Betsiléo, au sud du pays des Hovas, les Betsiléos; puis les Vourimes dans le Vourimou, les Manchicores dans le Manchicora, et enfin les Androui, dans la province du même nom. Ces derniers comprennent les peuplades secondaires des Antampates et des Caremboules[1].

Depuis l'origine des temps jusqu'en 1813, aucun gouvernement régulier ne paraît avoir existé à Madagascar; une sorte de régime féodal barbare, tel que peuvent le concevoir des peuples presque sauvages,

1. Il existe sur Madagascar une fable qui prend sa source dans une lettre écrite à M. de La Lande par l'illustre Commerson. Elle a trait à une race de pygmées, portant le nom de Quimos, qui existerait au centre de l'île, dans les montagnes, sous le 22° de latitude. Le célèbre botaniste va jusqu'à décrire leurs mœurs et leur caractère dans les plus grands détails (voir le *Journal des voyages*, cah. 108, oct. 1827). M. Modave, gouverneur du Fort-Dauphin, a rédigé un mémoire sur le même sujet, mais aucun des voyageurs de notre époque, dont quelques-uns sont allés dans le pays même qu'on assigne aux Quimos, ne parle de cette singulière peuplade, et il faut pardonner cette erreur, qui doit se rapporter à quelque tradition mythologique locale, au grand homme qui l'a popularisée. Le Gentil, Lescallier et Sonnerat traitent cette fiction comme elle le mérite, c'est-à-dire, d'absurdité.

a été la seule forme gouvernementale en usage. Chaque tribu était régie par son chef particulier, bien heureuse, quand elle n'était pas divisée par les factions ; de là une suite de guerres intestines entraînées par des prétentions réciproques, et, par suite, une histoire particulière à chacune des petites peuplades qui composent l'ensemble de la population malgache : histoire confuse, dont les plus minutieuses recherches ne parviendront jamais à dévoiler le triste enchaînement, et dont on ne pourrait donner qu'une narration tronquée[1]. Ce n'est qu'au commencement de ce siècle, où les Hovas, peuplade plus belliqueuse, plus aguerrie que les autres, et surtout conduite par un homme d'un esprit supérieur, commencèrent à prendre la prééminence sur les autres tribus. Loin de s'affaiblir comme la plupart des habitants des pays tempérés, transportés dans la zone tropicale, les Hovas, grâce à la contrée où ils s'étaient fixés, purent conserver une activité d'esprit et une vigueur corpo-

1. Un auteur consciencieux, M. le capitaine Guillain, a essayé de remonter dans ce passé plein d'obscurité et de fictions, mais il serait trop long de le suivre dans cette voie qui, si elle présente un grand intérêt au point de vue purement historique, ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes proposé et nous entraînerait dans une série de recherches éloignées de notre but.

Notre pensée, en entreprenant ce travail, a été simplement de rappeler à nos contemporains l'importance de l'île de Madagascar trop négligée jusqu'ici par les Européens, et de faire voir surtout à la nation française quelles ressources politiques et commerciales elle pourrait tirer d'une semblable possession.

relle inconnues aux indigènes. Les fruits de la terre qui, sur les côtes, viennent presque sans culture, demandaient dans la province d'Ankova, sous une température moins élevée, dans un sol moins fertile, un travail soutenu qui les empêchât de s'énerver. Telle est la cause des succès de Radama et de la prompte soumission à ses armes de la plus grande partie de Madagascar. La domination des Hovas s'étendit surtout vers le nord, l'est et le sud-est. La partie sud-ouest de l'île est la seule qui ait pu conserver son indépendance sans cependant que la liberté dont elle jouit soit exclusivement le prix du courage et du patriotisme de ses habitants. La population y étant beaucoup moins concentrée, les mœurs y étant restées plus barbares que celles des autres indigènes, les Sakalaves et les Andraïvoulas, qui la peuplent, peuvent fuir devant l'ennemi, en lui abandonnant leurs mauvais villages de huttes qu'ils viennent de reconstruire aussitôt que le manque de vivres et la difficulté des communications l'ont forcé à regagner les plateaux d'Emirne. Dans les provinces qui leur sont soumises, la domination des anciens Malais a dégénéré en une cruelle tyrannie et les malheureux Malgaches, qu'ils ont faits esclaves, ne cherchent qu'une occasion d'échapper à leur joug[1]. Ainsi, la population de Ma-

1. Le Bron de Vexela, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores. Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. 1er. p. 160. « La domination des Hovas sur les Sakalaves soumis est

dagascar manque absolument de lien national ; elle ne forme pas un seul et même peuple, mais une agglomération de tribus sans aucune force de cohésion, se haïssant mutuellement et plus ou moins civilisées suivant qu'elles ont eu plus ou moins de rapport avec les Européens. De quelque manière que l'on envisage la conquête de l'île, l'envahisseur aurait pour lui la partie de la population contraire à celle dont il se déclarerait l'ennemi. Radama chercha bien quelquefois à protéger les Malgaches contre ses propres sujets, mais, après sa mort, leurs souffrances n'eurent plus de bornes et ils vivent aujourd'hui dans la plus complète abjection, sous le gouvernement de la reine Ranavalo, femme et successeur de Radama, gouvernement d'autant plus brutal, qu'il a pris quelques-uns des vices de la civilisation. Cependant, ce joug n'est nulle part accepté comme un fait acquis ; il est odieux aux tribus de l'est, nos plus fidèles et nos plus anciennes alliées, qui plus que les autres en supportent le poids ; et celles du nord ont en grande partie déserté la terre ferme pour se réfugier sur les rochers et les petites îles de la baie de Passandava, se plaçant ainsi sous la protection de notre établissement de Nossi-bé.

« le gouvernement de la terreur ; la moindre faute est punie de « mort. La politique du gouvernement de Tananarivou a toujours « été l'extermination de tous les princes ou grands chefs saka- « laves, afin d'ôter pour toujours un point de ralliement à ces « peuples. »

Le caractère des Hovas est un singulier mélange de férocité et de grandeur ; on dirait que longtemps envieux du bonheur dont jouissaient les indigènes dans les territoires fertiles des côtes, ils se vengent aujourd'hui sur eux de la jalousie qu'ils ont éprouvée. Dissimulés, fourbes, avares, aucune sûreté dans leurs relations : voilà leurs signes caractéristiques; et l'on serait étonné, à côté de ces défauts, de les trouver braves, industrieux, intelligents, si l'on ne savait que leur unique mobile est le sentiment qui, pour la plupart des hommes, porte le nom d'envie, et pour quelques-uns celui d'ambition[1]. Leur avarice est telle, rapporte Leguevel de Lacombe[2], qu'à l'époque où la traite des noirs était permise, lorsqu'ils manquaient de prisonniers, ils enlevaient leurs parents et leurs amis pour les vendre aux blancs. L'amour du commerce est inné chez les Hovas, et ils deviendraient d'excellents négociants s'ils étaient forcés d'obéir à des lois protectrices des transactions. Le contact des Européens les appellerait bientôt au rang de civilisation auquel leur intelligence les destine, mais dont jusqu'ici ils n'ont accepté que les travers. « Leurs chefs, dit le capitaine Guil-« lain[3], sont pour la plupart initiés aux idées et aux

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, par Le Bron de Vexela, publié dans la *Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. Ier, p. 160.

2. T. II, chap. III, p. 31.

3. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce*

« connaissances pratiques nécessaires à leurs relations « avec les étrangers; un certain nombre de jeunes « gens ont reçu une éducation dans ce sens, et il en est « même qui ont montré dans des circonstances déli- « cates une intelligence supérieure et un tact poli- « tique remarquable. Au contraire, continue le « même auteur, il n'est pas un chef sakalave qui « sache lire, et la transmission de la pensée, au « moyen de caractères, est encore une chose si mer- « veilleuse pour eux et leurs sujets, que les uns et « les autres la considèrent comme œuvre de sorcel- « lerie. » Ce fait est une preuve de plus en faveur de l'opinion qui tend à faire regarder ces derniers comme les moins éclairés des Malgaches.

Il est difficile d'apprécier le caractère des Sakalaves; on sait, toutefois, qu'ils participent à presque tous les vices des peuples sauvages, moins cependant la férocité. Les Européens qui se sont trouvés en rapport avec eux ont rarement eu à se plaindre de leur cruauté, mais ils ont dû se mettre en garde contre leur habitude du mensonge et leur envie de s'approprier les objets qui ne leur appartiennent pas. Ils sont en général hospitaliers et fiers de leur indépendance.

Les Malgaches soumis, qui peuplent le reste de l'île, sont grands, robustes, bien faits. Sous le rap-

de la partie occidentale de Madagascar, IIe partie, chap. XXII, p. 326.

port moral, ils ont été diversement appréciés par les voyageurs avec lesquels ils se sont trouvés en contact. Les uns, comme Flacourt [1], Rochon [2], Charpentier-Cossigny et Le Gentil [3], les ont trouvés bons, affables, obligeants, gais, vifs, sensibles, reconnaissants, et ne manquant pas d'une certaine intelligence, tandis que, selon Désiré Laverdant [4], ils sont vains, ambitieux, sans ténacité, se laissant accabler par le moindre revers, et n'ayant de vivacité et de courage que dans certains moments d'enthousiasme. Souchu de Rennefort les traite de fourbes [5]; Carpeau du Saussay leur refuse toutes les qualités morales [6]. Mais en général, on peut dire que si les Malgaches sont curieux, superficiels et ambitieux en même temps que crédules et pleins de superstition, ils rachètent ces défauts par des qualités sérieuses et que la balance est encore en leur faveur [7]. L'hospitalité envers les

1. *Histoire de la grande île de Madagascar*, 1re partie, chap. XXVII, p. 83.

2. *Voyage à Madagascar, à Maroc et aux Indes orientales*, t. Ier, p. 35.

3. *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. IV, art. XX, p. 277 et suivantes.—Charpentier-Cossigny, *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au Gouvernement et aux habitants des colonies*, t. III, p. 208. — Lescallier, p. 16.

4. *Colonisation de Madagascar*, p. 70 et 71.

5. *Histoire des Indes orientales*, liv. II, chap. XXVIII.

6. *Voyage de Madagascar*, par M. V... Carpeau du Saussay, chap. XXVIII, p. 250.

7. L. Carayon, *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, introduction, p. XLII. « Pen-

étrangers est peut-être leur plus grande vertu[1]. Quoique l'intérêt en soit au fond le véritable mobile, il n'est pas un étranger qui venu amicalement n'ait pas eu à se louer d'eux et n'en ait conservé un agréable souvenir. Madagascar et ses habitants laissent dans le cœur un charme inexprimable, qui, au dire d'un grand nombre de voyageurs, fait naître sans cesse le désir d'y retourner.

Il existe chez les Malgaches un vice dominant, qu'ils partagent, du reste, avec tous leurs compatriotes; c'est l'ivrognerie. L'arack, ou la liqueur de canne fermentée, dont les échanges avec les Européens ont introduit l'usage à Madagascar, est devenue un besoin pour la population, qui en abuse d'une façon incroyable : si quelques bouteilles de cette liqueur sont données en présent, par un voyageur, non-seulement à un simple indigène, mais à un chef, élevé en grade, et que ce voyageur revienne malencontreusement chez cet individu quelques heures après lui avoir fait son présent, il est matériellement sûr de le trouver ivre-mort[2].

« dant les onze années de ma résidence chez les Betsimissaraks, « j'ai constamment trouvé en eux un grand fonds de probité, et il « est certain que sur ce point ils ont été odieusement calomniés « aux îles de France et de Bourbon. »

1. *History of Madagascar*, by rev. William Ellis, t. Ier, chap. v, p. 139.

2. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, IIe partie, chap. IV, p. 190.

Les Malgaches sont en général très-sensuels : ils poussent l'amour pour les femmes à un point extrême, seulement ils ne le comprennent pas de la même manière que les Européens. La polygamie existe chez eux, et chaque homme a au moins deux femmes; mais si cette coutume leur est commune avec les sectateurs de Mahomet, du moins on ne trouve pas trace, dans leur caractère, de la jalousie qui distingue les musulmans. Leurs femmes jouissent, en général, d'une grande influence, à laquelle il faut sans doute attribuer leur teinture de civilisation; les hommes écoutent volontiers leurs avis. Elles sont complétement libres, et poussent même si loin l'hospitalité envers les étrangers, que les voyageurs qui ont séjourné dans l'île n'ont pu concevoir une haute idée de leur moralité. Une fois mariées, elles se conduisent en général assez bien; mais l'homme qui les épouse ne s'inquiète jamais de leur passé [1]. Aucun lien religieux n'intervenant dans la cérémonie du mariage, il se réduit à une simple association, que les deux partis peuvent rompre sans inconvénient le jour où l'union ne leur convient plus [2].

1. *History of Madagascar*, by rev. William Ellis, t. Ier, chap. v, p. 137. — Sonnerat, *Voyage aux Indes orientales et a la Chine*, t. III, liv. iv. De l'île de Madagascar, chap. vi, p. 168. — *Voyages faits par le sieur Du Bois aux îles Dauphine ou Madagascar, et Bourbon ou Mascarenne*, etc., 1669-1670. Relation de l'île Dauphine, p. 114.

2. L. Carayon, *Histoire de l'établissement français à Madagas-*

Les femmes sont en général d'une physionomie douce et agréable; elles sont belles et bien faites, surtout chez les Malgaches de la côte orientale[1]. Elles s'attachent volontiers aux étrangers qui ont su se montrer bienveillants à leur égard, et leur témoignent leur amitié par un dévouement à toute épreuve. Elles sont très-bonnes mères, et ont un soin excessif de leurs enfants lorsqu'elles les conçoivent dans l'état de mariage. Dans le cas contraire, elles dissimulent leurs fautes au moyen de l'infanticide.

Chez les Sakalaves indépendants, les femmes ont beaucoup moins d'attraits, leurs rapports avec les hommes marquent une absence presque complète de civilisation[2].

Les Malgaches ont un grand respect pour les vieillards; l'autorité du chef de famille s'étend sur tous les siens. Dans le conseil, ce sont eux qui décident les mesures à prendre, et dans un grand nombre de cas ils exercent un certain pouvoir judiciaire.

Le Malgache aime essentiellement le repos; mais lorsqu'il a besoin de travailler, il le fait avec ardeur, et il est hors de doute que l'extension du commerce,

car pendant la Restauration, introduction, p. XXXVII.—*Voyage de Madagascar*, par M. de V... Carpeau de Saussay, chap. XXIX, p. 252.

1. Robert, *Description de Madagascar*, 1739, manuscrit, IIe partie, p. 12.

2. *Recherches sur les Sakkalava*, par M. V. Noël, IIIe art. p. 285, t. XX, 2e série. *Bulletin de la Société de Géographie.*

en leur inspirant le désir d'accroître leur bien-être, en ferait des travailleurs aussi consciencieux qu'infatigables[1]. A l'état actuel, leurs besoins se trouvant satisfaits presque sans labeur, ils ne voient pas la nécessité de se contraindre à un travail sans profits. L'excessive fertilité de leur sol, la tyrannie qui les accable, et qui ne leur permet pas de former des projets à longs termes, ont engendré chez eux une très-grande insouciance. Comme tous les peuples qui ne peuvent compter sur un lendemain, et qui n'ont jamais connu de jours meilleurs, ils emploient à de bruyantes réjouissances leurs courts moments de tranquille oisiveté. Ils ont en général un instinct poétique très-remarquable. « La danse et le chant « sont fort dans leur goût, et charment la monotonie « de leur existence. Ils se réunissent le soir pour « écouter une chanson que l'un d'eux improvise en « dansant au milieu de la troupe, et dont ils répètent « en chœur le refrain, frappant des mains pour mar- « quer la mesure. Ils dansent et chantent aussi, pour « se réjouir et pour témoigner leur tristesse, dans les « fêtes publiques et les cérémonies funèbres, se bor- « nant à modifier, suivant la circonstance, le ton de « la voix et la pantomime qu'ils exécutent[2].

1. *History of Madagascar*, by rev. William Ellis, t. Ier, chap. v, p. 140.

2. L. Carayon, *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, introduction, p. xxxv.

Dans ces sortes de réunions, l'arack circulant avec profusion, un commencement d'ivresse augmente bientôt la joie des assistants, sans que les querelles qui, dans d'autres pays, seraient la suite inévitable d'une pareille orgie, viennent troubler la félicité commune[1].

Ces fêtes ont lieu dans toutes les occasions, aussi bien aux mariages qu'aux funérailles. Les chants seuls diffèrent dans l'un ou l'autre cas[2].

Autant les Malgaches sont bruyants dans leurs réjouissances, autant ils sont calmes et froids dans le conseil ou kabar. Là, chaque chef ou chaque vieillard prend la parole à son tour. Ces kabars ont lieu à tous moments pour les choses souvent les plus insignifiantes, et ce n'est certes pas l'un des moindres ennuis de l'étranger d'avoir à écouter ces séries de discours que l'éloquence des indigènes rend interminables.

Le sort des esclaves, si pénible chez les Hovas, l'est bien moins chez les Malgaches de l'est. Là ils font presque partie de la famille, dont ils partagent les travaux, les peines et les plaisirs.

Il existe à Madagascar une sorte de coutume qui fait le plus grand honneur à ses habitants et qui exerce

1. L. Carayon, introd., p. 36. — M. Page, *Journal d'une station dans l'océan Indien. Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1849.

2. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 86. — *Voyages faits par le sieur Du Bois aux îles Dauphine ou Madagascar*, etc., 1669, p. 121. — *Journal de Robert Drury*, p. 80 sur les cérémonies des jours de victoires.

une salutaire influence sur leurs rapports entre eux ou avec les étrangers, coutume qui rappelle la fraternité d'armes des chevaliers du moyen âge, et qui doit aider puissamment au développement de la civilisation ; c'est *le serment du sang*. Grâce à lui, le voyageur sans défense est partout respecté. Par le serment du sang, dit Carayon[1], « deux individus, « qui se conviennent, cherchent à resserrer encore les « liens d'amitié qui les unissent. La cérémonie se « célèbre en présence des notables de l'endroit, et « consiste à se tirer un peu de sang de part et d'autre, « à le recevoir sur un morceau de gingembre, à en « faire l'échange et à l'avaler en prononçant des im- « précations terribles contre celui qui viendrait à « manquer à cet engagement solennel. Alors leur sort « est lié, ils sont frères et se doivent assistance dans « toutes les occasions de la vie. Cette alliance servait « particulièrement à ceux qui, voulant faire le com- « merce dans l'intérieur de l'île, avaient besoin de se « créer des amis dévoués dans les pays qu'ils devaient « traverser, afin d'assurer à leur négoce une protec- « tion qui n'existe pas légalement... » Anciennement, ce serment était religieusement observé ; mais aujourd'hui il dégénère souvent en puérilités[2].

1. L. Carayon, *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, introduction, p. 39.

2. Le capitaine Guillain rapporte que se trouvant chez Rabouki, chef de la province de Bâli, et voulant lui faire visiter

La religion des peuples vaincus a toujours été le plus grand obstacle dont les conquérants aient eu à triompher; c'est elle qui plie la dernière devant le joug étranger, c'est elle qui, longtemps après la conquête, fomente encore dans l'ombre des complots et des révoltes; et il est avéré que le pays dont les habitants n'auraient pas de religion, serait de tous le plus facile à soumettre. L'île de Madagascar se trouve dans ce cas : ses habitants ne professent aucun culte. Sauf quelques superstitions absurdes qui ne sont pas un hommage à un Dieu créateur, dont ils n'ont pas l'idée, mais à des génies bons ou mauvais personnifiant celles des forces de la nature qui dépassent leur intelligence, ils n'ont aucune pratique religieuse, aucune représentation extérieure des objets de leur dévotion[1].

Comme tous les peuples encore dans l'enfance, parmi ces génies, ils ont bien plus de vénération pour

son vaisseau, il ne put l'y décider qu'après avoir fait avec lui le serment du sang. Alors seulement Rabouki se crut en sûreté. *Documents sur la partie occidentale de Madagascar*, IIe partie, chap. XV, p. 275. — Frappaz, *Voyage à Madagascar*.

1. Le Gouvernement français, dans le but de propager à Madagascar la doctrine évangélique, entretient pour les jeunes Malgaches des écoles chrétiennes à la Réunion, à Sainte-Marie et à Nossi-bé. Les élèves s'y pressent chaque année en telle quantité qu'on est forcé d'en refuser un grand nombre. Cependant, dans la première de ces îles, il existe 2 maisons d'éducation consacrées à cet usage; celle de Nagarest reçoit 34 jeunes filles, celle de la Ressource 90 garçons. Dans cette dernière, on enseigne l'agriculture et divers métiers. L'école de Sainte-Marie renferme 30 garçons et 30 filles; celle de Nossi-bé 50 garçons et filles.

ceux qu'ils supposent devoir leur être nuisibles que pour ceux qu'ils regardent comment des êtres bienfaisants. Le bien qui leur arrive leur semble naturel; un bon génie ne peut pas vouloir leur faire du mal. Leur intelligence est bien plus frappée des maux qui leur incombent. Ils négligent les premiers, ils supplient les seconds de ne pas les accabler, et cela dans toutes les occasions de la vie, dans les plus petites comme dans les plus grandes[1]. La croyance aux sorciers est très-développée chez eux; ils ont, en outre, quelque idée de l'immortalité de l'âme; mais ils défigurent cette grande pensée par une espèce de métempsycose qui leur fait croire que l'âme d'un chef peut passer dans le corps d'un crocodile, tandis que celle d'un sujet ou d'un esclave anime le corps d'un chien ou d'un scorpion. Ils ont une grande vénération pour leurs ancêtres, qu'ils supplient d'intercéder pour eux auprès des mauvais génies. A Madagascar, les sépultures sont sacrées, et la violation d'un tombeau est punie de mort[2].

1. *Voyages faits par le sieur Du Bois aux îles Dauphine ou Madagascar, Bourbon*, etc., 1669, p. 128.

2. *Ibid.*, p. 126. « Tous ces noirs croient qu'ils ressusciteront et reviendront au monde comme auparavant, pour y mener même vie; c'est ce qui est cause que de leur vivant ils enterrent et cachent ce qu'ils ont de plus riche, soit or, argent, ambre gris, corail, cornalines, verots, rassades, et autres marchandises, croyant retrouver ces choses quand ils seront ressuscités; ils disent que s'ils n'avaient rien ils seraient esclaves. »

Leurs rapports avec les Arabes ont, comme il a été dit plus haut, introduit dans leurs mœurs quelques-unes des pratiques musulmanes, entre autres la circoncision, mais ils n'y rattachent aucune idée religieuse[1]. Elle est répandue dans toute l'île; elle a toujours lieu pendant la pleine lune, et est accompagnée d'une espèce de fête dont les danses font les principaux frais. Quelques Malgaches s'abstiennent de manger de la chair de porc. Ils portent en général sur eux un grand nombre d'amulettes ou talismans, auxquels ils attribuent toutes sortes de vertus. Comme les anciens Romains, ils divisent les jours en jours fastes et néfastes; pendant ces derniers, ils s'abstiennent de toute affaire, et regarderaient comme un malheur de recevoir un étranger dans leur case.

Parmi leurs coutumes superstitieuses, il en est dont la barbarie révolte la pensée. Ainsi tout enfant nouveau-né est présenté à l'astrologue ou médecin, portant le nom d'Ombiache, qui déclare s'il est né dans un bon ou dans un mauvais jour; si le second cas se présente, le malheureux enfant est impitoyablement mis à mort sous les yeux de sa mère, sans que les parents songent non-seulement à se révolter contre une telle loi, mais même sans qu'ils

1. *Voyages de Du Bois*, p. 117. — *Relation du voyage de François Cauche*, p. 49 et 123. — *Journal de Robert Drury*, p. 104.—L. Robert, *Description de Madagascar*, 1730; manus., IIe partie, p. 34.

osent le regretter ostensiblement. Cette affreuse coutume fait périr chaque année un nombre immense d'enfants[1]. On prétend cependant qu'elle tend à diminuer[2].

La manière dont la justice est rendue à Madagascar passe toute expression en fait de barbarie, et elle est une des plus grandes causes de dépopulation. Les peines infligées aux délinquants de toutes sortes sont la mort, l'esclavage et l'amende. Cette dernière punition peut être appliquée seule pour une faute légère, mais pour des crimes elle accompagne toujours les deux autres si le criminel possède quelque fortune. Les juges, qui sont en même temps les prêtres, ont une terrible manière de reconnaître la culpabilité de l'accusé. Ils le forcent à boire le suc du fruit d'une plante appelée tanghin (*tanghina veneniflua*), poison violent qui donne la mort en peu de temps.

Le plus grand crime, celui dont les indigènes s'accusent le plus souvent entre eux, est la sorcellerie; qu'un Malgache en veuille à un autre, il le flétrit

1. Sonnerat, *Voyage aux Indes orientales et à la Chine*, fait par ordre de Louis XVI, depuis 1774 jusqu'en 1781, t. III, liv. IV, de l'île de Madagascar, chap. VI, p. 167.—*Voyages faits par le sieur Du Bois à l'île Dauphine*, 1669, p. 116. — Flacourt, *Histoire de la grande île de Madagascar*, 1re partie, chap. XXIX, p. 91. — Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. VIII, p. 109.

2. L. Carayon, *Histoire de l'établissement français à Madagascar pendant la Restauration*, introduction, p. 44.

aussitôt du nom de sorcier, et le malheureux est traduit devant le juge ou bourreau. Pour prouver qu'il n'est pas sorcier, il est forcé de boire la terrible liqueur : si son estomac rejette le poison, il est déclaré innocent et en est quitte pour de très-violentes douleurs, dont une grave maladie ou l'imbécillité sont la suite presque inévitable; dans le cas contraire, il est déclaré coupable, et on le laisse périr misérablement[1]. On peut surtout se faire une idée de cette épouvantable justice et des désastres qui en sont la suite, lorsqu'on sait que la dose de poison que doit avaler le patient est entièrement à la discrétion du juge, et que ce dernier partage avec le délateur et le chef du gouvernement hova les biens de la victime si elle est reconnue coupable, c'est-à-dire si elle meurt[2]. Radama, sollicité un jour par des Européens de faire cesser dans ses États ce terrible fléau, répondit à ceux qui le sollicitaient : « Trouvez-moi « un impôt qui, comme celui-ci, remplisse mes coffres « et fournisse aux besoins de mon armée[3]. » Malgré cette parole cruelle, ce prince fit quelques efforts pour

1. Guillain, *Documents sur la partie occidentale de Madagascar*, IIe partie, chap. II, p. 179. — Leguevel de Lacombe, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. VIII, p. 113.

2. Le Bron de Vexela, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, *Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. Ier, p. 160.

3. Leguevel de Lacombe, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. VIII, p. 120.

faire cesser l'emploi du tanghin, ou du moins pour qu'il fût moins fréquemment mis en usage; mais sous son successeur, la reine actuelle, ce poison n'est plus seulement employé pour éprouver les accusés ou punir les coupables, il sert à tous propos. Ainsi, pour citer un fait entre mille, ce *Caligula femelle* voulant un jour avoir auprès d'elle comme chanteuses ou danseuses un certain nombre de jeunes filles de 9 à 10 ans du pays d'Anossi, fit prendre les 34 plus belles qu'on put trouver dans cette contrée. Toutefois, comme elles pouvaient avoir de mauvaises intentions à son égard, avant de les laisser pénétrer en sa présence elle ordonna qu'on leur fit subir l'épreuve du tanghin. Le nombre qu'elle avait primitivement demandé put à peine être complété, et dans quel état! Sur 34, 18 étaient mortes sur-le-champ dans d'affreuses tortures; une dix-neuvième eut assez de force pour se relever; mais elle fut aussitôt tuée à coups de pierre, n'étant pas considérée comme assez pure pour approcher de sa souveraine [1]. M. de Lastelle estime que le tanghin a tué à Madagascar, de 1832 à 1844, plus de 150,000 personnes.

Il y a aussi le tanghin civil, ou épreuve qui, dans un procès, donne raison à l'un ou l'autre parti : seulement, dans ce cas, le poison est administré à un

1. Le Bron de Vexela, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, publié dans la *Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. 1er, p. 160.

certain nombre de poulets; si la majorité de ces pauvres innocents survit, le requérant a tort, et il supporte tous les frais et dépens[1].

Le tanghin n'est pas, du reste, le seul élément de ces espèces de jugements de Dieu; il a des rivaux sérieux dans les crocodiles. Certains individus supposés criminels, quel que soit leur sexe, doivent, dans un grand nombre de cas, prouver leur innocence en traversant à la nage un nombre de fois déterminé par la gravité du délit les rivières les plus peuplées de ces amphibies. Quoique ces animaux ne soient pas d'un naturel féroce, il est rare, qu'en leur offrant sans défense, au milieu des eaux, un corps complétement nu, on ne parvienne pas à exciter leur voracité; alors la punition du coupable ne se fait pas attendre, et l'intègre magistrat déclare que l'accusé devait être un bien grand criminel, puisque le crocodile a consenti à le dévorer.

Il existe encore une manière de trier l'ivraie d'avec le bon grain, mais elle n'est employée que sur les côtes. On conduit le prévenu au bord de la mer, jusqu'à ce qu'il ait de l'eau à la hauteur des genoux; si alors une vague, en se brisant sur lui, fait jaillir quelques gouttes plus haut que la ceinture, il est réputé coupable, et ses voisins le percent à coups de sagaie.

1. Leguevel de Lacombe, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. VIII, p. 113.

Telle est la manière dont la justice est rendue à Madagascar!

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces sortes de jugements, c'est la bonne foi des indigènes, bonne foi poussée si loin, que jamais l'accusé n'essaie de se soustraire au sort qui l'attend[1].

La population de la grande île africaine, les Sakalaves exceptés, est essentiellement portée vers l'industrie. Ce penchant s'était déjà fait remarquer chez eux bien avant la fondation des comptoirs européens, et Flacourt a constaté qu'à son arrivée, ils s'appliquaient à forger le fer et l'acier, et qu'ils confectionnaient avec ces matières des ustensiles, tels que : des haches, des marteaux, des enclumes, des couteaux, des hansards, des bêches, des dards, etc. Ils fondaient aussi l'or, l'argent et le cuivre, et en formaient des bijoux, tels que : grains, anneaux et autres garnitures. Ils savaient également faire des pots en terre de différentes formes. Ils étaient assez bons

1. Le Bron de Vexela, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores. Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. 1er, p. 160. « Les philanthropes qui travaillent sans cesse à détruire « la traite des nègres considéreraient le sort d'un esclave dans « nos colonies comme un sort digne d'envie, s'ils voyaient de « près l'oppression odieuse, les traitements infâmes que les « Hovas font subir aux malheureux Sakalaves. Ils appelleraient « alors, j'en suis certain, de tous leurs vœux, une croisade pour « délivrer des milliers de leurs frères du plus horrible escla- « vage. Ce serait alors travailler en faveur de l'humanité et de la « civilisation. »

charpentiers, et débitaient habilement les bois. Les pêcheurs étaient munis de filets de plusieurs sortes : d'hameçons, de harpons. Les femmes tissaient différentes matières textiles, telles que : le coton, quelques écorces d'arbres et la soie, et en faisaient des étoffes qu'elles teignaient en rouge, bleu, noir et jaune, au moyen de couleurs végétales.

« Il y a des femmes qui font des nattes de plu-
« sieurs façons et couleurs, dont il y en a qui servi-
« raient bien en France à parer les maisons les plus
« superbes, à cause de la gentillesse et rareté de la
« matière[1]. »

L'industrie des Malgaches a peu varié depuis cette époque; les objets fabriqués par eux ne pouvant soutenir la concurrence avec ceux de provenance européenne. C'est seulement dans un temps beaucoup plus rapproché de nous, sous le règne de Radama, où des aventuriers, négociants ou voyageurs, ayant pénétré dans le centre de l'île, ont donné aux habitants quelques notions des procédés modernes, et ont fait faire un pas à l'industrie indigène. Ceux qui ont établi quelque exploitation sur le sol malgache, se plaisent à reconnaître avec quelle intelligence et quelle adresse les habitants exécutent les tâches qui leur sont dévolues, et ils ne mettent pas en doute que si ces demi-sauvages avaient sous

1. *Hist. de la grande île de Madagascar*, 1re partie, chap. XXIII, p. 73.

les yeux le spectacle de l'industrie européenne, ils ne devinssent, en peu de temps, dans presque tous les genres, d'excellents ouvriers.

L'une des branches d'industrie que les Malgaches ont poussée le plus loin est la contruction des pirogues. La pêche est très en faveur chez eux, et au moyen des légères embarcations qu'ils construisent, ils peuvent remonter en partie les nombreuses rivières qui sillonnent leurs côtes, et parcourir les criques qui semblent les plus impraticables, où le poisson se réfugie par masses à certaines époques. Ces pirogues sont de plusieurs sortes; les unes sont faites d'une seule pièce de bois creusée au feu; c'est le genre de constructions navales primitif par excellence; les autres sont en planches, elles se composent de 17 pièces, plus un certain nombre de bancs placés en travers. Quelques-unes atteignent 30 pieds de long sur 20 de large, et peuvent porter 15 hommes et 10,000 pesant. On en cite même qui ont contenu 160 personnes. Ces embarcations reçoivent 1 ou 2 mâts qui portent une ou deux voiles tissées avec des filaments de végétaux. Il existe aussi des pirogues légères à balanciers, comme celles employées en Polynésie. Montés sur ces frêles esquifs, les Malgaches ne craignent pas de longer les côtes entières de l'île; et l'histoire nous apprend qu'à bien des époques des armées d'indigènes, parties de Madagascar sur des flottes de pirogues, exercèrent la piraterie

dans toutes les mers voisines. Les Arabes établis dans les îles Comores se virent, à bien des reprises, attaqués par ces hardis marins qui, quelquefois poussés inopinément par la tempête, furent contraints, ayant dépassé le méridien des Comores, d'atterrir à la côte même d'Afrique, à plus de 150 lieues de leur pays. Ces faits prouvent que les Malgaches sont essentiellement navigateurs, et qu'ils seraient d'excellentes recrues pour la marine du peuple européen qui parviendrait à coloniser leur pays.

Il a été dit plus haut qu'au temps de Flacourt les Malgaches forgeaient le fer et plusieurs autres métaux. La forge dont ils se servent pour cette opération est fort simple; elle se compose d'un tronc d'arbre de 1 pied environ de diamètre sur 3 pieds de hauteur, évidé presque jusqu'au bas. Un peu au-dessus du sol, sur les parois, est percé un trou allant de l'intérieur à l'extérieur, dans lequel est un tuyau en fer. Un autre trou existe dans le haut du tronc et permet à l'air extérieur d'y entrer quand le sommet en est bouché par un piston, qu'un homme monte et descend sans cesse. Lorsque ce piston s'abaisse, il refoule l'air extérieur par le tuyau de fer; quand, au contraire, il s'élève, il permet à l'air d'entrer par le trou supérieur. Selon qu'on veut obtenir plus ou moins de chaleur, on emploie conjointement un ou plusieurs instruments semblables dont les tuyaux se réunissent sous une espèce de chapeau chinois en maçonnerie.

surmonté d'une cheminée. Au moyen de cet instrument, on obtient une chaleur suffisante pour fondre les métaux.

La confection des étoffes n'a pas fait de grands progrès à Madagascar depuis le milieu du XVIIe siècle. Si elles n'ont rien perdu de la finesse et du moelleux qu'elles possédaient à cette époque, elles ne s'exécutent pas avec plus de promptitude. Une pièce d'étoffe de 4 ou 5 mètres de longueur sur 3/4 de largeur demande au moins trois mois de travail.

Les corderies n'ont pas dégénéré depuis le temps où, d'après Rochon[1], elles étaient vantées par La Bourdonnais, qui proposait à la Compagnie des Indes orientales de former à Madagascar des manufactures de toiles à voiles, des forges, des fonderies et des corderies.

L'un des centres où l'industrie s'est le plus développée, au dire de Leguevel de Lacombe, est l'île Nossi-vola, dans la province d'Antsianaka : « Partout, rapporte ce voyageur[2], je voyais les hommes « occupés : les uns forgeaient des fers de sagaies, des « coutelas ou des batteries de fusils[3]; d'autres, qui

1. *Voyage à Madagascar, Maroc*, etc., t. Ier, p. 10.

2. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. XV, p. 157.

3. Les Hovas et Malgaches doivent la connaissance de la fabrication des fusils à un ouvrier armurier français, Franc-Comtois, du nom de Droit, qui, envoyé à Anjouan, en 1829, par M. Leguevel de Lacombe, passa de là à Madagascar, où il se fit

« parurent plus adroits, travaillaient à garnir des cor-
« nes de chasse ou à fabriquer des chaînes en argent;
« les femmes faisaient, sur le métier, des toiles de
« coton et de très-beaux tissus de soie, dont les vives
« couleurs étaient admirables. »

Les habitants des hauteurs du centre de l'île, tels que les Hovas, sont, en général, beaucoup plus portés vers l'industrie que ceux des côtes qui n'ont pas les mêmes besoins, la douceur du climat ne les forçant pas à se loger et à se vêtir aussi confortablement. Les habitations ou cases sont dans toute l'île essentiellement primitives. Quelques pieux fichés en terre, entre lesquels sont intercalées de fortes écorces d'arbres, y tiennent lieu de murs; quelques larges feuilles supportées par une palissade un peu plus haute en forment le toit.

En résumé, la population de Madagascar se divise en trois groupes principaux : les Hovas, les Malgaches proprement dits et les Sakalaves. Les premiers sont nos ennemis; nous avons tout au contraire à attendre des seconds; quant aux troisièmes, l'état de sauvagerie dans lequel ils vivent les met pour le moment hors de cause. Ces peuples sont en général in-

agréer par les Hovas et fonda à Tananarivou une fabrique de fusils. (Même ouvrage, t. Ier. *Notice géographique* de M. E. de Froberville. — Précis géographique, p. 6). — M. Gaalon de Barzay prétend même que les Hovas sont parvenus à fondre des canons. *Question de Madagascar* après la *Question d'Orient*. Ethnographie, p. 151.

telligents, affables, industrieux, et de tous les barbares semblent les plus aptes à recevoir la civilisation. Notre confiance dans les résultats d'une colonie formée dans leur pays est telle, que nous sommes tenté de nous écrier avec Charpentier-Cossigny[1] : « Las-Casas, de touchante mémoire, a passé sa vie « à plaider pour les malheureux Indiens; je parlerai « en faveur des bons Madécasses jusqu'à mon der- « nier soupir. »

1. *Moyens d'amélioration et de restauration proposés aux habitants des colonies*, t. Ier, Réflexions sur Madagascar, p. 244.

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES PROVINCES

Ankara. — Baie de Diego-Suarez. — Ile Nossi-Bé. — Antanvarasti. — Baie d'Antongil. — Ile Sainte-Marie. — Betsimisaraka. — Bétanimena et Antatsimou. — Antaimouri et Antarai. — Anossi. — Androui. — Mahafali et Féérègne. — Ménabé. — Ambongou. — Bouéni. — Baie de Bombetok. — Le Betsibouka. — Antsianaka. — Ankova. — Betsiléo. — Vourimou et Machikora. — Iles Comores. — Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande Comore.

Les faits de tous genres qui se rattachent à la totalité de l'île de Madagascar étant connus, il est juste d'entrer dans le détail des provinces et de rapporter quelles sont les circonstances principales qui signalent l'une ou l'autre d'entre elles à l'attention des Européens, soit au point de vue purement géographique, soit à celui du commerce ou même de la conquête.

ANKARA

La province qui forme l'extrémité nord de Madagascar, l'Ankara, est l'une de celles dont la description offre le plus d'intérêt. Elle commence au cap d'Ambre, à 12° 12′ latitude nord ; mais ses limites méridionales[1] sont loin d'être exactement fixées ;

1. Il n'existe aucunes notions exactes sur les limites des diffé-

plusieurs voyageurs regardent comme probable qu'elles sont formées par une ligne qui, partant sur la côte occidentale du fond de la grande baie de Passandava, vient aboutir au point où la rivière Tingbate se jette dans la vaste baie d'Antongil, en face de l'île Marosse, sur la côte orientale.

La chaîne des montagnes qui traverse l'île du nord au sud, occupe à peu près le centre de l'Ankara, et finit un peu au sud de la baie de Diego-Suarez ; elle se termine par le pic élevé d'Ambouitch, et donne naissance soit à l'est, soit à l'ouest, à une infinité de cours d'eau qui traversent et fertilisent la contrée. Un rameau considérable s'en détache sur la frontière méridionale, et, courant vers l'est, vient mourir au cap Baldridge, à l'entrée de la baie d'Antongil.

Indépendamment de ces deux chaînes, on trouve encore dans cette province, outre un grand nombre de collines et de plateaux élevés, entourés de profonds ravins, quelques pics isolés qui atteignent d'assez grandes hauteurs. On y remarque aussi plusieurs singularités orographiques, telles que le fort naturel d'Ambatouzah'. C'est une immense masse rocheuse dont le milieu se serait affaissé tout à coup pour faire place à une délicieuse vallée de deux milles

rentes provinces ; celles qui leur ont été attribuées sur les cartes européennes pour faciliter la description du pays sont arbitraires et, quoiqu'elles désignent plus spécialement l'espace habité par telle ou telle peuplade, il est douteux qu'elles soient adoptées par les indigènes.

carrés, arrosée par plusieurs sources et de niveau avec la plaine extérieure. La muraille rocheuse restée debout est complétement à pic, et elle est tellement rapide, qu'elle ne peut être gravie qu'avec de grands efforts, en suivant un étroit sentier. Il existe, pour pénétrer dans la vallée intérieure, un passage souterrain naturel, très-irrégulier dans sa forme, faisant un grand nombre de détours, et dans lequel on ne peut se diriger qu'au moyen d'une torche. Après avoir marché 25 ou 30 minutes dans ce passage, on aperçoit, au-dessus de sa tête, la lumière du soleil; une échelle conduit à l'issue intérieure du souterrain, d'où l'on descend dans la vallée. A l'époque où le pays était encore indépendant, le chef seul connaissait le secret de cette entrée. Ce fort naturel et plusieurs autres du même genre ont une grande importance en temps de guerre, car les habitants peuvent s'y réfugier tant que l'ennemi occupe la contrée[1].

Les montagnes de l'Ankara et surtout la chaîne centrale sont couvertes de superbes forêts encore inexplorées. Cette province, étant plus élevée et plus en pente que les autres provinces côtières de Madagascar, est moins sujette aux inondations, et, par

1. *Documents sur l'histoire et la géographie de la partie occidentale de Madagascar*, par M. Guillain, capitaine de corvette, IIe partie, chap. Ier, p. 155 et 156. — *Recherches sur les Sakkalara*, par M. V. Noël, Ier art., p. 275, t. XIX, 2e série du *Bulletin de la Société de géographie de Paris*.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

suite, elle ne renferme presque pas de ces marais où les fièvres prennent naissance. Elle offre en général une grande richesse de végétation. En partant de la baie d'Antongil, plus l'on s'avance vers le nord, plus le sol devient fertile, et jusqu'à la latitude de Vohemare, plus l'on rencontre d'espaces cultivés [1]. Les Antankars, qui peuplent l'Ankara, exploitent assez volontiers leurs terres; mais cette province ayant été négligée par les négociants européens depuis que la tyrannie des Hovas pèse sur elle, ils ne cherchent pas à produire au delà des besoins de leur consommation. Le riz, le manioc, le maïs, les patates, sont les plantes dont la culture a pris chez eux le plus grand développement. On y trouve aussi quelques plantations de cannes à sucre, qu'ils emploient dans la composition de leur boisson. « Le bétail est très-« abondant dans toutes les parties de l'Ankara; il « était autrefois la plus grande source de richesse « des habitants. Le chef du plus petit village possé-« dait des milliers de bœufs, et l'on estimait à 30,000 « têtes, dit le capitaine Guillain [2], l'exportation qui « en était faite, soit en bœufs vivants, soit en salai-« sons pour les colonies de Bourbon et de Maurice. « Mais depuis que les Hovas ont établi des postes de « traite sur le littoral, ils se sont attribué le mono-

1. Leguevel de Lacombe, t. II, chap. VII, p. 62.

2. *Documents*, IIe partie, chap. Ier, p. 159. — Leguevel de Lacombe, t. II, chap. VII, p. 62.

« pole de tout le commerce avec les étrangers; leur « intervention exclusive et les entraves fiscales qui « l'ont suivie ont réagi sur le prix du bétail, et ont « presque anéanti cette branche importante d'échange « sur tous les points soumis à leur autorité. Aujourd'hui, un beau bœuf ne se paie pas moins de « 10 piastres à Vohemare, au lieu de 2 ou 3 qu'il « coûtait quand le pays était indépendant. »

Les côtes de l'Ankara sont très-remarquables au point de vue des facilités qu'elles offrent à la navigation. Non loin du cap d'Ambre, sur la partie orientale, se trouve une baie trop longtemps négligée par les Européens, qui n'a sa pareille ni pour l'étendue, ni pour l'ancrage; elle porte le nom de Diego-Suarez, navigateur portugais, qui en fit la découverte en se rendant aux Indes[1]. C'est, au dire de Leguevel de Lacombe[2], dont l'opinion est amplement confirmée par d'autres explorateurs, le port le plus sain et le mieux situé de toute l'île. Elle est abondamment pourvue d'eau douce par plusieurs rivières qui vien-

1. Pour suivre la description de cette baie, il est bon d'avoir sous les yeux la carte placée à la fin du volume à laquelle est annexée une réduction du plan levé en 1833 par les officiers de la corvette *la Nièvre*, plan publié par ordre du roi, sous le ministère de M. de Rosamel. — Dépôt général de la marine.

2. T. II, chap. VII, p. 67. — J. A. Lloyd, Esq., dans son Mémoire sur Madagascar, publié par la Société géographique de Londres, t. XX du journal, 1851, nomme la baie de Diego-Suarez *one of the finest harbours in the world*, un des plus beaux ports du monde.

nent y chercher leurs embouchures, telles que celle dite des Makes ou Onghe-Vareikes et celle des Caïmans ou Onghe-Voueyes, que l'on peut remonter en pirogue jusqu'à une certaine distance, et qui la mettent, dans sa partie méridionale, en communication avec le pays voisin.

Les plus belles forêts, celles dont les bois offrent le plus de ressources pour la construction navale, viennent mourir sur les rivages mêmes de la baie de Diego-Suarez. Cette baie fut relevée hydrographiquement en 1824 par le capitaine Owen, de la marine anglaise; et en 1833, le gouvernement français, dans l'intention d'y fonder un établissement colonial, la fit explorer de nouveau par la corvette *la Nièvre*, sous la direction de M. Garnier, capitaine de frégate. Il résulte du rapport de cet officier que cette baie extrêmement vaste contient plusieurs beaux ports, que l'eau douce y est suffisamment abondante, et que les terres qui la bordent paraissent susceptibles de culture. A en juger par la bonne santé que l'équipage de la corvette *la Nièvre* a conservée pendant un séjour de trois mois sur cette côte, et par les renseignements recueillis auprès des marins du commerce qui la fréquentent, on n'y a point à craindre l'insalubrité qui règne dans les parties de Madagascar où les Français se sont précédemment établis[1].

1. *Précis sur les établissements français à Madagascar*, publié par ordre de l'amiral Duperré, pair de France, ministre

L'entrée de la baie de Diego-Suarez a environ 2,400 mètres de longueur sur 2,000 mètres de largeur; mais cette dernière dimension est diminuée, en un point, de près de 1,000 mètres par un banc de sable tenant au côté nord. Sur le point le plus resserré du chenal d'entrée, presque en son milieu, à l'extrémité du banc de sable, se trouve une île, nommée île de la Lune ou Nossi-Volane, qui a 600 mètres de longueur dans une direction à peu près parallèle au rivage. Elle semble admirablement placée pour défendre l'entrée de la baie : les batteries, qu'on ne manquerait pas d'y établir, croisant leurs feux avec celles des deux rives, rendraient la passe presque impossible à traverser. En outre, les feux d'une autre petite île dite Nossi-Langour ou de l'Aigrette, située à l'intérieur, à 4,000 mètres de l'entrée, prendraient en tête les vaisseaux qui, par hasard, ayant franchi le goulet, voudraient pénétrer dans la grande baie. La profondeur du chenal varie entre 20 et 30 brasses ou 32 et 48 mètres, c'est-à-dire plus qu'il n'est nécessaire aux plus grands vaisseaux de ligne.

La baie de Diego-Suarez se divise intérieurement en cinq grandes rades; ce sont, en commençant par la partie nord : la baie du Tonnerre ou Douvoueh-Varats, qui

secrétaire d'État de la marine et des colonies, p. 70. Lettre de M. le contre-amiral Cuvillier, du 29 janvier 1834, et mémoires y annexés.

présente une profondeur de 20 à 25 brasses ou 32 à 40 mètres; la baie des Cailloux-Blancs ou Douvoueh-Vatou-Foutchi, qui s'avance dans les terres beaucoup plus loin que la précédente, mais qui, sauf l'entrée, est moins profonde. Sur ses bords, il existe plusieurs anses où les petites embarcations trouveraient d'excellents abris. En redescendant vers le sud, on rencontre la baie de l'île du Sépulcre, puis la grande anse du Bivouac. Elles bordent le côté nord d'une langue de terre qui s'avance dans la grande baie de Diego-Suarez sur une longueur de près de 8,000 mètres, tandis que sa largeur, qui est à sa naissance de 1,500 mètres, augmente jusqu'à 5,500 environ dans sa partie la plus avancée. Cette presqu'île est assez élevée au-dessus du niveau de la baie et la domine dans toute son étendue; sa position isolée la rend facilement défendable; elle est très-voisine des rivières qui peuvent fournir l'eau douce et elle renferme même plusieurs sources. Ces avantages semblent la désigner comme le lieu où devraient être placées les premières assises d'une colonie européenne. Au sud de cette presqu'île se trouve une rade de forme contournée, dite port de la Nièvre, qui se termine par le cul-de-sac Gallois. La profondeur du port de la Nièvre varie, dans son milieu, entre 10 et 15 brasses (16 à 24 mètres), tandis que la sonde donne encore de 6 à 10 brasses (9 à 16 mètres) dans le cul-de-sac Gallois. L'entrée du port de

la Nièvre, qui n'a que 1,100 mètres entre le cap Diego et la pointe du Corail, est d'une facile défense, et nécessiterait un second siége de la part d'un ennemi ayant forcé le chenal de la grande baie.

C'est sur le rivage méridional du port de la Nièvre que viennent se jeter les rivières des Makes et des Caïmans. Presque à la sortie de ce port, dans la baie, en face du cap Diego qui termine l'isthme du milieu, se trouve sur le promontoire Tenre-Hanga ou pointe du Corail, le village du Pied ou Antombouk, le plus considérable des environs. Les Hovas y entretiennent un petit fort et quelques soldats; mais cette redoute est tout à fait insignifiante, et quelques obus suffiraient pour la renverser de fond en comble. Dans ces parages, les conquérants sont trop loin de leur centre d'action pour recevoir des secours en temps utile, et dans aucune partie de l'île la population n'accepte leur joug avec plus de répugnance.

A l'est du port de la Nièvre, se trouve la 5e grande subdivision de la baie de Diego-Suarez, et, fait remarquable, elle porte dans la langue même du pays le nom de Douvoueh-Vasa ou baie des Français. Sa profondeur moyenne est de 10 à 13 brasses (16 à 21 mètres). Dans son centre, se trouve une petite île portant le nom d'île du Pain-de-Sucre.

La grande baie de Diego-Suarez, dont le centre forme un magnifique bassin de 10 kilomètres de long sur 7 de large, avec des profondeurs de 15 à

30 brasses (24 à 48 mètres), jouit de deux avantages inappréciables pour les navigateurs : le fond sur lequel reposent ses eaux est presque partout de sable ou de vase, et sur un grand nombre de points, excepté à l'orient de la baie des Français, on trouve tout près de terre 8, 9, 10 et 15 brasses ou 13, 14, 16 et 24 mètres d'eau ; ce qui permettrait d'établir de magnifiques quais de carénage qu'accosteraient les plus forts navires. Enfin, on ne peut donner une idée plus juste de la baie de Diego-Suarez qu'en disant qu'elle est, sous tous les rapports, la copie exacte de la baie de Sévastopol ; les avantages dont jouit cette dernière étant centuplés.

Sur le côté occidental de Madagascar, à peu près à la hauteur de la baie que nous venons de décrire, se trouve une autre baie dite Ambavanibé ou port Liverpool. Ces deux ports naturels resserrent tellement la partie nord de Madagascar, qu'elles ne sont séparées que par un isthme large de 8 kilomètres, et que la partie qui s'étend entre cet isthme et le cap d'Ambre forme une presqu'île parfaitement isolée d'environ 20 kilomètres sur 18. La terre y est très-fertile, et l'on pourrait y établir les premiers colons agriculteurs venus d'Europe ; ils y jouiraient de la plus complète sécurité, car un petit fort placé au centre de l'isthme les séparerait complétement du reste du pays.

En continuant à suivre vers le sud la côte orien-

tale de l'Ankara, on trouve la baie de Rigny[1], le port Louquez, le port Leven, formé par une sorte de canal long d'environ 16 kilomètres et ayant une profondeur moyenne de 10 à 15 mètres. Il est compris entre la grande terre et des bancs de sable, de rochers et de coraux qui supportent les îlots boisés de Manambeedy, de How, de Shatta, etc. Il présente deux passes, l'une au nord, l'autre au sud. Cette dernière porte le nom de baie d'Andrava. Le port Leven ne longe, du reste, aucune côte abordable[2]. Après lui on rencontre, en allant toujours au sud, la baie de Vohemare, qui tire son nom d'un village, aujourd'hui poste hova, situé près de son entrée. Les traitants européens y viennent trafiquer à diverses époques de l'année; c'est un des principaux marchés de bœufs. La profondeur moyenne de la baie de Vohemare est de 5 à 10 mètres, excepté dans le chenal, où elle atteint jusqu'à 30 mètres. Elle est entourée de

1. Voir le plan levé en 1848, à bord du brick *le Ducouédic*, commandé par M. Guillain, capitaine de frégate, et publié en 1851, sous le ministère de M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies. Dépôt général de la marine. Ce plan est compris dans l'atlas du voyage de M. Guillain à la côte orientale d'Afrique. La baie de Rigny est profonde à l'entrée de 25 à 30 mètres, au fond de 12 à 15. C'est un canal d'une largeur moyenne de 650 mètres sur une longueur de près de 4,500.

2. Voir le plan levé, en 1849, par M. Bolle, capitaine de frégate, commandant la corvette *l'Arthémise*, dressé par M. Lefebvre, lieutenant de vaisseau et publié par ordre de l'empereur, sous le ministère de M. Ducos. Dépôt général de la marine.

récifs de corail qui découvrent à la mer basse[1]. La côte occidentale de l'Ankara présente également un grand nombre de petits ports ou de havres qui n'ont pas une assez grande importance pour mériter une description. Le port Liverpool, dont il a déjà été parlé, est le seul qui ait quelque intérêt, parce qu'il offre un refuge aux bâtiments qui, venant du canal de Mozambique dans l'intention de gagner Diego-Suarez, ne peuvent, à cause des vents nord-est ou sud-est, doubler le cap d'Ambre.

La province d'Ankara comprend plusieurs îles devenues possessions françaises le 5 mars 1841; la principale est Nossi-Bé; les autres, qui doivent être considérées comme ses dépendances, sont : Nossi-Cumba, Sakatia, Nossi-Mitsiou. Elles sont entourées de quelques îlots insignifiants[2]. Le point culminant de Nossi-Bé est à sa partie sud, en face Nossi-Cumba; en cet endroit, elle s'élève de 453 mètres au-dessus du niveau de la mer. Toute cette portion de l'île est couverte d'une magnifique forêt. Le sol de Nossi-Bé est en général volcanique. Les

1. Voir les plans levés, le premier en 1828, par les officiers de la gabare *l'Infatigable*, commandée par M. Dupont, et le deuxième en 1833, par les officiers de *la Nièvre*, commandée par M. Garnier. Publication du Dépôt général de la marine.

2. Les renseignements donnés sur ces îles sont puisés dans l'ouvrage de M. Jehenne, capitaine de corvette, commandant la gabare *la Prévoyante*, publié par ordre de M. le ministre de la marine en 1851.

lieux les mieux cultivés sont ceux qui avoisinent la mer, surtout aux points où des plages de sable permettent aux pirogues d'accoster et d'être hélées à terre. Le nord est la partie la moins fertile. Nossi-Bé ne possède point de rivière, mais un grand nombre de ruisseaux fournissent une très-bonne eau; on remarque 7 ou 8 lacs dans l'intérieur de l'île. Le principal village, qui est devenu la capitale, porte le nom d'Helleville, en mémoire du contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon et dépendances au moment de notre prise de possession. Devant Helleville s'étend une rade qui offre un mouillage où l'on est abrité contre les vents du large et où la mer est toujours belle; malheureusement il n'est pas spacieux, et se trouve limité par des rochers et des coraux; on ne peut, en outre, s'y procurer une quantité suffisante d'eau potable. Les autres rades que forment les côtes de Nossi-Bé ne présentent pas un seul abri complétement sûr. Cette île est fréquentée par les bateaux arabes qui font le cabotage entre Mozambique, Zanzibar, les îles Comores et la côtes ouest de Madagascar; elle est on ne peut mieux située pour devenir le centre d'un assez grand mouvement commercial; mais il faudrait, par certains travaux, donner à la rade d'Helleville quelques-uns des avantages dont elle est aujourd'hui privée.

L'île Nossi-Bé est peuplée de Sakalaves repoussés de la grande terre par l'invasion des Hovas, qui,

rendus défiants par le malheur, ne comprirent pas immédiatement les bénéfices qu'ils pouvaient retirer en mettant leurs terres en exploitation. Il a fallu quelque temps pour que le contact des Européens et la protection de la France les engageassent à se livrer à la culture. Aujourd'hui seulement, Nossi-Bé fournit en abondance du riz, du maïs, du manioc, des patates, etc. Le commerce de l'écaille est destiné à y prendre un assez grand développement. Là, comme dans toutes les terres vierges, la mortalité a été considérable dans les premiers temps de l'occupation, mais plusieurs années d'expérience ont démontré que cette île n'était pas particulièrement malsaine. On n'y trouve ni les marais, ni les eaux croupissantes qui sont la cause des fièvres sur les côtes de Madagascar[1]. L'île de Nossi-Cumba, distante seulement de 2.600 mètres de Nossi-Bé, affecte la forme d'un pâté. Elle est surmontée de deux masses rocheuses. Son sol est en général fertile, quoique très-boisé et coupé par de profonds ravins. On y remarque plusieurs grands villages. L'île Nossi-Mitsiou ou île du Milieu,

1. D'après les dernières nouvelles la colonie de Nossi-Bé est en voie de prospérité, et tout lui promet un brillant avenir. On y a formé depuis peu des plantations de cannes à sucre, d'indigo et de café. Les cultures se sont même étendues au dehors et toute la lisière de la grande terre de Madagascar, sur une étendue de près de 15 lieues, en face Nossi-Bé, est plantée et ensemencée. En 1856, l'importation dans cette colonie a été de 604.696 fr., et l'exportation de 135.351 fr. Mouvement général, 740.047 fr.

appelée par les Anglais île Minow, a la forme d'un V, dont l'un des côtés serait, en longueur, le double de l'autre. Elle n'a pas grand intérêt, car elle est presque stérile, peu boisée et manque totalement d'eau potable.

Les mœurs et les coutumes des Antakars sont à peu près les mêmes que celles des autres Malgaches et ne présentent rien qui doive de nouveau fixer l'attention. Le pays est du reste très-peu peuplé. « Avant « qu'il ne fût soumis à l'autorité de Radama, dit le « capitaine Guillain[1], sa population était déjà peu « considérable; des luttes intestines et celles que « Tsialan, un de leurs chefs, soutint contre les troupes « du conquérant, la diminuèrent encore. Dès lors, « il n'y avait guère dans tout le nord du pays de « parties habitées que le littoral et le bord des ri- « vières, et c'était seulement en approchant de Vo- « hemare, que les villages étaient nombreux et se « continuaient à une certaine distance dans l'inté- « rieur[2]. Depuis que nous avons pris possession de « Nossi-Bé, des émigrations partielles ont eu lieu fré- « quemment d'Ankara vers ce point, et à la fin « de 1842, les populations des villages situés autour « du poste hova de Vohemare ont elles-mêmes aban-

1. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la côte occidentale de Madagascar*. IIe partie, chap. Ier, p. 160.

2. Leguevel de Lacombe. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. VI.

« donné leur pays, et se sont transportées en cette « île pour y demeurer sous la protection française. Il « résulte de tout cela que l'Ankara est actuellement « presque dépeuplé [1]. »

ANTANVARASTI

La province située sur la côte orientale de Madagascar, au sud de l'Ankara, est l'Antanvarasti : elle comprend l'île de Sainte-Marie, nommée aussi Nossi-Bourah ou Nossi-Ibrahim; elle a pour bornes : au nord, la rivière Tingbate qui la sépare de l'Ankara; à l'ouest, les montagnes du centre de l'île et au sud la province de Betsimisaraka. Elle est traversée par un grand nombre de cours d'eau, mais ses principales rivières sont la rivière de Tingbaté [2] et celle Mananhara, qui se jettent toutes deux dans la vaste baie d'Antongil. A l'intérieur, ce pays, bien que couvert de forêts, paraît être assez peuplé, mais ses habitants sont on ne peut plus arriérés. Le sol de l'Antanvarasti est fertile et l'on y trouve presque tous les animaux et les végétaux cités dans la description

1. En 1856, Nossi-Bé contenait 15,771 habitants; — Nossi-Cumba, 951; — Nossi-Fali, 2,869, et Nossi-Mitsiou, 2,986.

2. La rivière Tingbate est navigable jusqu'à dix lieues de la côte, où elle se divise en deux branches également navigables à la même distance. — *Mémoires du comte de Benyowski*, détail circonstancié des particularités relatives à l'établissement royal de Madagascar, t. II, p. 257.

générale de l'île ; mais l'élévation au-dessus du niveau de la mer n'étant plus aussi grande dans cette province que dans l'Ankara, les rivières commencent à couler avec moins de vitesse et les fièvres à sévir[1].

La grande baie d'Antongil, ou plutôt le golfe qui porte le nom du Portugais Antonio Gillo, forme sur les côtes de cette province une vaste échancrure. C'est là qu'en 1774 furent fondés les établissements du comte de Benyowski. On y remarque le port de Mananhara sur la côte sud, à l'embouchure de la rivière du même nom, et le port Choiseul ou Marancette, un peu plus au nord et au fond même de la baie. C'est en ce dernier endroit que s'élevait Louisbourg, siége principal de l'établissement français du golfe d'Antongil. Le port Choiseul est sûr et commode, il peut recevoir plusieurs vaisseaux ; quoique dans un pays humide et très-malsain, il est assez fréquenté par les bâtiments marchands, grâce à sa position voisine de la rivière Tingbate, qui a 360 mètres de largeur à son embouchure[2]. A 8 kilomètres environ du rivage, en face du

1. *Journal du voyage aux grandes Indes de l'amiral de La Haye*, p. 82.

2. *Notice statistique sur les colonies françaises*, imprimée par ordre de M. le vice-amiral baron Roussin, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, chap. II, p. 22. — Le Gentil, dans son *Voyage aux mers de l'Inde*, prétend (t. IV, art. XIII, p. 200,) qu'elle est à son embouchure plus large que la Seine à l'hôpital. Elle conserve, dit-il, la même largeur pendant deux lieues et est couverte de ravissantes petites îles.

port Choiseul, est située l'île Marosse, qui a 12 kilomètres de tour et possède deux excellents mouillages jouissant d'un très-bon fond. Les communications avec la grande terre sont très-faciles au moyen de chaloupes et canots. Flacourt décrit ainsi l'île Marosse : « Au fond de la baie d'Antongil est un islet « fertille au possible en toutes sortes de viures, « où il y a de belles eaux et un abri pour les na- « vires [1]. »

L'île Marosse n'est, à proprement parler, qu'une montagne rocheuse, mais très-boisée, dont les contre-forts sont entrecoupés de petites vallées. C'est là que M. de La Bourdonnais établit son hôpital et sa corderie. On y remarque quelques petits villages.

Du temps de Flacourt, la baie d'Antongil était fréquentée par les Hollandais qui venaient y acheter des esclaves et du riz. Elle a encore aujourd'hui une très-grande importance au point de vue commercial, et l'île Marosse, fortifiée et habitée par des Européens, deviendrait, en peu de temps, un entrepôt considérable.

En suivant toujours la côte orientale de Madagascar, vers le sud, on arrive au village de Tintingue, ancien établissement français, assis sur l'extrémité d'une presqu'île étroite, sablonneuse, prolongée encore par des bancs de sable ou de roches, et ne tenant à la

1. IIe partie, chap. x, p. 27. — *Relation du voyage de François Cauche*, p. 41.

grande terre que par un isthme de 3,000 mètres environ. « Dans la baie dont cette presqu'île forme « le côté extérieur, s'ouvre un large port au fond du- « quel on se trouve à l'abri de tous les vents et qui est « capable de contenir jusqu'à 40 vaisseaux de ligne. « La baie de Tintingue est environnée de montagnes « boisées, séparées de la mer par une lisière de terres « basses et marécageuses qui, malheureusement, « rendent la contrée très-insalubre. Les forêts crois- « sant dans le voisinage sont remplies d'arbres pré- « cieux, propres à tous les genres de constructions, « et plusieurs rivières considérables, dont trois ont « leur embouchure dans la rade, arrosent le pays « environnant[1]. » Le fond de la baie de Tintingue est presque partout de vase, elle a environ 20 mètres de profondeur à l'entrée, et en conserve 8 à 10 au pied même du village. Tintingue est occupé aujourd'hui par les Hovas.

A l'extrémité sud de la baie de Tintingue, se trouve un promontoire appelé Pointe-à-Larrée. Le territoire environnant produisait autrefois beaucoup de riz, et ce commerce y attirait les étrangers. Mais depuis la guerre de 1829, entre les Français et les Hovas, ses habitants l'ont abandonné, et il est resté

1. *Notices statistiques*, etc., etc., chapitre II, page 20. — Voir également le plan levé en 1818 par l'état-major du *Golo*, sous le commandement de M. le baron Mackau. Dépôt de la marine.

presque désert. Des partis d'Hovas le fréquentent seuls, de loin en loin.

En face de Tintingue et de la Pointe-à-Larrée, à 4 ou 5 kilomètres de cette dernière, se trouve l'île Sainte-Marie, établissement français. Elle a 48 kilomètres de longueur sur une dizaine de largeur, et une centaine de tour. On évalue sa superficie à 90,975 hectares. Elle est séparée par un bras de mer en deux parties, dont la plus petite, appelée Ilet, peut avoir 8 kilomètres de tour. Du côté de l'est, Sainte-Marie est protégée de la fureur de l'Océan par une ligne de récifs de 32 kilomètres de long, qui est séparée d'elle par 4 kilomètres environ.

Une seconde chaîne de récifs, moins étendue et beaucoup plus rapprochée de la terre que la première, règne sur la côte occidentale et se joint à celle de l'est à 4 kilomètres au sud de l'Ilet. Ces récifs sont interrompus par diverses passes, dont trois sont praticables pour les vaisseaux.

« Le canal qui sépare Sainte-Marie de la grande « terre n'est, à proprement parler, qu'une rade con- « tinue, vaste et sûre, et dont la tenue est excellente. « Au sud de la Pointe-à-Larrée on peut y mouiller « partout, et comme les récifs qui bordent l'île sont « accores, les navires peuvent en approcher de fort « près. On est à l'abri de tous les vents dans cette « rade, et en mouillant un peu au large, on n'y « craint même pas les rafales de l'ouest, qui, du

« reste, sont très-rares. Il est facile d'y appareiller « en tout temps[1]. »

La baie principale de l'île Sainte-Marie est le Port-Louis, à l'entrée duquel on remarque une petite île où sont établies quelques batteries ainsi que les magasins et chantiers du gouvernement. C'est entre cette île et la terre ferme que se trouvent au sud-ouest et au nord-est les deux passes par lesquelles on entre dans la baie. Celle du sud-ouest est peu profonde, mais celle du nord-est permet l'entrée aux bâtiments de la force d'une frégate[2]. Les navires, moyennant quelques précautions, peuvent mouiller à Port-Louis presque toute l'année. On trouve encore de bons mouillages sur plusieurs points de la côte ouest de Sainte-Marie, notamment dans la baie de Lokensy, en face Tintingue, qui peut recevoir les plus gros vaisseaux; malheureusement elle est ouverte aux vents du nord et nord-est.

Le sol de l'île Sainte-Marie, très-peu élevé au-dessus du niveau de la mer, est de mauvaise qualité, sauf une petite portion placée au centre. Le terrain est en général ferrugineux ou quartzeux; la plus grande partie de sa surface est encore couverte de forêts. Les eaux y sont assez belles, mais

1. *Notices statistiques*, chap. II, p. 16.

2. Voir le plan levé par l'état-major du *Golo*, sous le commandement de M. le baron de Mackau, publié sous le ministère de S. Exc. M. le baron de Portal, 1821. Dépôt de la marine.

certaines parties marécageuses y donnent naissance à des fièvres très-dangereuses. On compte à Sainte-Marie 32 petits villages de huttes, qui ne communiquent entre eux que par des sentiers que les marécages rendent souvent impraticables; elle contenait en 1856, 5,743 habitants.

Cette petite île est l'un des endroits les moins appropriés à la fondation d'une colonie, et les malheurs causés par les miasmes pestilentiels qu'exhalent ses marais, sont pour beaucoup dans l'impopularité qui accompagne en France toute tentative sur Madagascar [1]. L'île Sainte-Marie dépend aujourd'hui du gouvernement de l'île de la Réunion.

BETSIMISARAKA.

Le Betsimisaraka ou pays des Betsimsaracs est situé au sud de la province d'Antanvarasti, et au nord de celle de Betanimena; c'est l'une des parties de Madagascar qui furent les plus fréquentées par les Européens. Les trois principales rivières qui l'arrosent sont le Manangourou, le Vouibé et l'Ivondrou.

Ce pays, d'une extrême fertilité est très-peuplé et l'intérieur renferme de belles et vastes forêts, entre autres celle de Fanghoarou, traversée par la rivière

1. Carpeau du Saussay la nomme le *Cimetière des Français. Voyage de Madagascar ou Saint-Laurent*, par M. de V..., chap. XII, p. 96.

d'Ivondrou. Autrefois, les traitants européens s'arrêtaient de préférence en trois endroits des côtes de cette province : à Fénérife, à Foulpointe et à Tamatave, aujourd'hui les principaux postes hovas de la côte orientale. Le village de Fénérife est de tous les points de la côte et de Madagascar celui dont le territoire produit la meilleure qualité de riz et un de ceux où on le récolte en plus grande abondance. Le pays environnant nourrit beaucoup de gros bétail[1]. Ces avantages assureraient à Fénérife une grande importance commerciale, si la bonté de la rade permettait aux navires d'y séjourner sans danger ; mais elle est, au contraire, la plus mauvaise de la côte orientale ; les courants y sont d'une violence extrême, et comme elle est entourée de récifs, les embarcations doivent s'en éloigner à la moindre apparence de mauvais temps[2]. Même pendant le calme, on ne peut y embarquer les troupeaux, on est forcé de les mener à Foulpointe. Les habitants de Fénérife passent pour les meilleurs marins de toute l'île, et ils se livrent avec ardeur à la pêche de la baleine. Les fièvres se font un peu moins sentir à Fénérife que dans d'autres parties de la côte ; à Foulpointe, par exemple, qui se trouve située un peu au sud de la rivière de Vouibé. Ce village, que les indigènes

1. *Notice statistique sur les colonies françaises*, imprimée par ordre du vice-amiral baron Roussin, chap. II, p. 21 et 22.
2. Leguevel de Lacombe, t. Ier, chap. XX, p. 272.

nomment Voulu-Voulo, compte à peu près 200 cases, et peut contenir 1,000 à 1,200 habitants; les cases sont assez bien alignées. Les Hovas occupent aujourd'hui l'ancien poste français. C'était jadis un des marchés principaux pour la traite des esclaves[1]. Les environs ont toujours été fort riches en productions végétales et en bestiaux. « Le port de Foul-« pointe est formé par des récifs qui rompent la « mer et mettent les navires à l'abri des grosses « lames. Il peut contenir 10 vaisseaux mouillés à la « suite les uns des autres, par un fond de 10 à « 12 mètres. Sa tenue y est sûre; mais durant l'hi-« vernage, la passe est quelquefois obstruée par un « banc de sable mouvant, dont elle est dégagée dès « que les vents du sud-est succèdent aux vents du « nord et aux calmes. »

Au sud de Foulpointe, on trouve Tamatave, ancien établissement français, le seul ensemble de cases qui, sur la côte orientale, mérite le nom de ville[2]. C'est, dans cette région, le centre de la puissance des Hovas. Elle est située par 18° 11′ 49″ lat. nord, et 47° 20′ long. est de Paris. « C'est le siége d'un com-« merce assez considérable, tant en riz qu'en bœufs

1. *Notices statistiques*, etc., chap. II, p. 21 et 22.— Rochon, *Voyages à Madagascar, a Maroc et aux Indes orientales*, réflexions sur la partie nord de Madagascar, p. 261.

2. Au dire de J. A. Lloyd, *Memoir on Madagascar*, Journal of the royal geographical society of London, 1851, t. XX, p. 53, Tamatave renferme de 800 à 1,000 habitants.

« que l'on y échange contre des marchandises d'Eu-
« rope. Son territoire est fertile, et dans le voisinage
« s'élèvent des forêts qui renferment une grande
« quantité d'arbres de haute futaie de la plus belle
« venue. Son port offre un abri assez sûr pour les
« vents du sud et du sud-est; mais, comme rien ne
« le protége par les vents du nord-est, qui soufflent
« ordinairement depuis décembre jusqu'à la fin de
« mars, il n'est pas prudent de s'y trouver à cette
« époque[1]. Sa profondeur est, à l'entrée, de 20 à 28 mètres; au centre de la baie, en face du fort Hova, elle est de 10 à 15, et dans le fond, près de terre, devant la ville, on en trouve encore 4 ou 5. La qualité du fond, au mouillage, est de vase; en approchant de la côte, elle est de sable vaseux[2]. C'est dans la province de Betsimisaraka, un peu au sud de la rivière Ivondrou, que commence la série de lagunes qui forment presque une voie navigable, parallèlement et à peu de distance du rivage, et qui sont elles-mêmes entourées de vastes marais. Par suite, la contrée est la plus malsaine de Madagascar, et l'on concevra difficilement qu'elle ait été si souvent choisie comme lieu de débarquement des expéditions françaises.

1. *Notices statistiques*, chap. II, p. 21.

2. Plan de la ville de Tamatave levé en 1829, par M. Fournier (Martial), capitaine de corvette, par ordre du contre-amiral Goubeyre. Dépôt de la marine.

BETANIMENA ET ANTATSIMOU.

Au sud de Betsimisaraka, s'étend la province de Betanimena, qui forme à peu près le centre de la côte orientale de Madagascar, puis la province d'Antatsimou. Les géographes ne s'accordent pas sur leurs limites respectives, et les peuplades citées comme appartenant à l'une, peuvent fort bien être comprises dans l'autre; ce sont : outre les Bétanimènes, qui ont donné leur nom à la première, les Ambanivoules, les Bezonzons, les Affarvarts, les Antancayes et les Antatchimes. La province de Betanimena se liant intimement par des rivières et des peuplades communes à celle d'Antatsimou, la description de l'une peut en beaucoup de points servir à l'autre. Le Betanimena est borné à l'ouest par les monts Angavo, qui forment la frontière orientale de l'Ankova, et l'Antatsimou par la province de Betsiléo. L'Antatsimou a pour limite, au sud, la rivière de Mananzari, qui la sépare de l'Antaimouri. Le Mangourou, qui, pour la longueur de son cours, occupe le second rang parmi les rivières de Madagascar, traverse le Bétanimena, en longeant sa frontière orientale parallèlement aux monts Angavo, et vient se jeter dans l'océan Indien, sur la côte de l'Antatsimou. Il sort des montagnes du centre, au nord de l'Ankova, dans le Betsimisaraka suivant les uns, dans l'Antsianaka

suivant les autres, et ses sources sont voisines de celles de la rivière de Manangourou, qui traverse le Betsimisaraka. Ces deux cours d'eau, si voisins à leur point de départ, se jettent dans la mer à 355 kilomètres l'un de l'autre. Le développement du Mangourou est d'environ 400 kilomètres; mais il n'est navigable que dans la seconde moitié de son parcours, lorsque, sorti des montagnes, il n'a plus de rapides à franchir et qu'il a reçu dans les plaines basses de la côte un puissant affluent venant du sud. Outre le Mangourou, un grand nombre de rivières descendent des montagnes sur les côtes du Betanimena ou de l'Antatsimou : mais aucune n'offre d'intérêt, au point de vue de la navigation intérieure; elles sont presque toutes obstruées à leur embouchure par des bancs qui, à l'état actuel, en interdisent l'entrée, mais qu'on pourrait rompre facilement avec un peu de travail [1]. Les côtes de ces deux provinces manquent complétement de ports, et l'on est forcé de conduire les troupeaux à Tamatave pour les embarquer; circonstance d'autant plus regrettable qu'elles sont extrêmement fertiles, produisent beaucoup de riz, et qu'on y élève quantité de bestiaux. Il existe sur les bords du Mangourou de magnifiques forêts, entre autres celle de Fondiana. Le Betanimena et l'Antatsimou sont deux des provinces les plus

1. Leguevel de Lacombe, *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. XII, p. 161.

peuplées de Madagascar, et leurs habitants, surtout les Bétanimènes, sont renommés pour leur hospitalité envers les étrangers.

Les Ambanivoules, les Bezonzons et les Antancayes, qui occupent l'intérieur, sont restés beaucoup plus sauvages, mais en même temps cultivateurs bien plus zélés que les Bétanimènes; ils possèdent d'innombrables troupeaux [1]. On remarque dans ces provinces un grand nombre de villages d'une certaine importance, tels qu'Andevourante, Vatoumandré, Maroussib, Manourou, Amboudehara, dont la forteresse a trois rangs de palissades, et Mahéla. Le pays entier est soumis aux Hovas; ils ont un fort et une garnison à Mahéla.

ANTAIMOURI ET ANTARAI.

La province d'Antaimouri a pour limites, au nord, l'Antatsimou, dont elle est séparée par la rivière Mananzari et le Betsiléo; à l'ouest, la province centrale de Vourimou; au sud, la rivière Mananghara, qui la sépare de la province d'Antarai. Cette dernière est bornée, à l'ouest, par une partie de la province de Vourimou et par celle de Machikora, et au sud par celle d'Anossi. Leur principale rivière est la Manan-

1. J.-B. Fressange, *Voyage à Madagascar en* 1802 *et* 1803, communiqué par M. Peron. *Annales des voyages, de la géographie et de l'histoire.*

ghara, qui sort des montagnes du Betsiléo et traverse le Vourimou. Elle a près de 400 kilomètres de développement, presque autant que le Mangourou. Après elle, viennent la Mananzari, l'Itapoule, la rivière de Matatane et celle du Manamboudrou.

L'Antaimouri et l'Antarai sont fertiles comme les autres provinces de la côte orientale.

La rivière de Mananzari est navigable jusqu'à plusieurs lieues dans l'intérieur; un village du même nom est situé sur la rive droite, près de son embouchure. C'est un ancien établissement français, aujourd'hui occupé par les Hovas. Son mouillage, situé loin de terre, est très-peu sûr. M. Leguevel de Lacombe, qui visita près de Mananzari une plantation de cafiers faite peu de temps auparavant par le capitaine Arnoux, fut étonné de la beauté de ces arbres, qu'il trouva aussi avancés que d'autres qu'il avait vus à l'île Bourbon, quoiqu'ils n'eussent que la moitié de leur âge[1]. Sur les bords des rivières qui traversent les deux provinces d'Antaimouri et d'Antarai, se trouvent un grand nombre de villages très-peuplés et fortifiés à la manière du pays, tels que Namouri, Faraon et Matatane. Ce dernier, qui passe pour la capitale des Antaymours, se compose d'environ 800 cases solidement construites; il est placé dans

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. XVI, p. 218.

une île de la rivière du même nom, qu'on peut remonter assez loin en pirogue.

Au sud-ouest de Matatane, s'étend le pays des Chavoaïes, dont la partie plane est obstruée de marécages, tandis que sa partie montagneuse est presque stérile. On y trouve beaucoup de fer, et le sol est rempli de parcelles de ce métal. Les Chavoaïes de l'intérieur sont les plus grossiers et les plus pauvres de tous les Malgaches; ils ne connaissent ni la toile, ni l'argent, et n'ont en fait de monnaie que des grains de verre coloriés.

Les bords de la rivière Mananghara sont d'une grande fertilité : on y cultive beaucoup de riz aussi beau que celui de Mahéla ou de Fénérife, et les bestiaux y sont très-nombreux. Les montagnes voisines donnent des produits presque aussi remarquables, comme qualité, que les vallées qu'elles dominent. Le manioc, les ignames, les patates sucrées, les cannes à sucre et le maïs y abondent; on y cultive aussi avec succès l'indigo, le coton et le tabac. Ce pays est très-peuplé : on y voit un grand nombre de villages, dont le principal est Fifaoumé, qui compte 300 cases au moins. La Mananghara est très-large et navigable dans toutes ses parties au moyen de grandes pirogues[1]. Malheureusement, elle est fermée par une barre, et les bâtiments européens sont forcés de

1. Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. XXI, p. 225.

charger en pleine mer. C'est l'une des parties de Madagascar où l'échange des marchandises présente le plus d'avantages au négociant; on y achète le riz avec du verre de Venise et de la toile : 10 grains de colliers pour une mesure de riz blanc de 50 à 90 livres. Une brasse de toile blanche ou une demi-brasse de toile bleue équivalent à une piastre ou 5 francs. La brasse est dans ces parages la moitié de ce qu'elle est dans le nord[1]. Les bords de la rivière Manamboudrou sont assez arides près de son embouchure; mais en la remontant, l'on arrive dans une contrée d'une grande fertilité. Elle est située au centre du pays des Antancayes, dont le principal village est Rahalahé, où l'on remarque 400 grandes cases. Les bords de la rivière Chandervinangue sont également très-fertiles, et après le riz et les bœufs, qui forment le fond de leur richesse, les produits les plus importants sont le coton et la soie; on y trouve aussi en abondance du tabac, du miel et de la cire. On peut y traiter beaucoup d'écaille, les carets venant en grand nombre enfouir leurs œufs dans le sable, à l'embouchure.

ANOSSI.

L'Anossi, province la plus au sud de la côte

1. Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. XXIII, p. 278.

orientale, est en même temps la première où les Français formèrent des établissements coloniaux. Elle est bornée au nord par la province d'Antarai, à l'ouest par celles de Machikora et d'Androui. Elle est traversée dans toute sa longueur par les monts Ambohitsmena, qui se détachent de la chaîne médiane, au sud du Betsiléo, et traversent le Vourimou, le Machikora et l'Antarai. Si la province d'Anossi est la plus restreinte de l'île, elle n'en est pas la moins fertile, et plusieurs de ses parties jouissent d'une salubrité inconnue sur la côte est, au sud de la baie d'Antongil. Elle est peuplée par les Antanosses, race en général plus petite et moins robuste, mais en même temps moins indolente que la plupart de celles qui habitent Madagascar. La côte de la province d'Anossi présente une foule de petits havres et de criques propres à donner asile à des barques, mais on n'y trouve aucun bon mouillage pour de grands navires[1].

Le premier point de quelque importance qui se

1. L'absence de refuges pour les vaisseaux, tant dans la province d'Anossi que sur la plus grande partie de la côte orientale, jusqu'à la hauteur de Sainte-Marie, avait persuadé aux premiers colons français que Madagascar ne possédait pas un seul port naturel. Dans cette conviction on faisait stationner les vaisseaux sur la côte inhospitalière de l'Anossi et à chaque tempête on avait des désastres à déplorer. Cette faute a été pour beaucoup dans l'insuccès des premières expéditions. On peut en conclure que la colonisation eût marché autrement vite si les Français eussent abordé dans le principe à l'ouest ou au nord.

présente en allant du nord au sud, le long de la côte, est le village de Manambatou, dont le territoire est d'une remarquable fertilité. Les pâturages y sont excellents et nourrissent de superbes troupeaux de bœufs. On y récolte beaucoup de riz et de bananes aussi bien dans la plaine que sur les montagnes. On pourrait y faire également un grand commerce de cire, mais, par malheur, Manambatou n'a pas de port, et les bâtiments doivent se tenir éloignés de la côte.

Au sud de Manambatou se trouve la baie de Sainte-Luce ou Mangafiata. Les Français y formèrent leur premier établissement; mais l'insalubrité du pays, causée par de grand marais, les força bientôt à l'abandonner[1]. Cette rade ne présente, d'ailleurs, aucun des avantages que l'on rencontre dans les baies du nord ou de l'ouest. Dans l'intérieur du pays, à peu près à la hauteur de la baie Sainte-Luce, est située la vallée d'Amboule, dont Flacourt[2] fait le plus grand éloge : « Elle est, dit-il, très-fertile pour « les plantages et pour les ignames blanches princi- « palement qui y viennent en grande quantité. C'est « en cette vallée où se fait l'huile de sézame ou

1. *Relations véritables et curieuses de l'île de Madagascar et du Brésil et Voyage de Fr. Cauche à Madagascar*, recueillis par le sieur Morisot, p. 18.

2. *Histoire de la grande île de Madagascar*, 1re partie, chap. III, p. 8.— Sonnerat vante également la fertilité de la vallée d'Amboule, t. III, liv. IV, chap. VI, p. 181.

« ménachil. Il y a quantité de mines de fer et d'a-
« cier; c'est là où se forgent les plus belles sagaies
« et les meilleurs ferrements; les pâturages y sont
« très-excellents; les bœufs et les vaches y sont très-
« gras, et leur chair y est de très-bon goût. » Les clous de girofle sont un de ses meilleurs produits, on y remarque encore plusieurs autres épices.

A la pointe sud-est de Madagascar, par 25° 1′ 4″ lat. N. et 44° 29′ 8″ long. est de Paris, est situé Fort-Dauphin, qui fut autrefois le plus important des établissements français. La rade qui s'étend devant ce village, moins belle que celle de Tintingue, est d'un facile accès sans être parfaitement protégée. Elle pourrait être mise à l'abri de tous les vents au moyen d'une jetée, dont la construction serait peu dispendieuse[1]. Le sol est plus élevé à Fort-Dauphin que sur tout autre point de la côte est, si l'on en excepte Diego-Suarez et ses environs; aussi l'air y est-il beaucoup plus pur et les maladies moins nombreuses[2]; la température y est également plus douce, le village, construit à l'extrémité d'une presqu'île assez élevée, recevant de tous côtés le vent frais de la mer. Depuis

1. *Notices statistiques sur les colonies françaises*, etc.

2. J.-F. Charpentier-Cossigny, *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies*, t. Ier. Discussion sur le choix d'un lieu propre à faire un établissement dans l'île de Madagascar, p. 251. — *Journal du voyage aux Grandes-Indes*, de l'amiral de La Haye, p. 82.

le mois d'avril jusqu'à celui de novembre, il n'y fait pas plus chaud que dans le sud de l'Europe. Dans cette saison on est obligé de s'y vêtir de drap, surtout le soir et le matin. L'observateur, qui de Fort-Dauphin regarde du côté de la terre, jouit du plus délicieux coup d'œil; devant lui s'étend une jolie vallée, égayée par les nappes argentées de quelques étangs, et entourée de montagnes formant un amphithéâtre à plusieurs étage, couvert de belles forêts. Le pays environnant est des plus fertiles.

« Partout à Fort-Dauphin, dit M. Leguenel de « Lacombe[1], je trouvais des vestiges de l'ancienne « occupation française : ici, les ruines d'une église; « là, des murs qui avaient servi de limites aux éta- « blissements; plus loin, et presque en face de la « porte principale du Fort, était un puits en maçon- « nerie que Flacourt avait fait creuser, et que les « Malgaches avaient comblé. »

Ce village est aujourd'hui occupé par les Hovas, qui ont établi une forteresse dans l'emplacement entouré par les anciens remparts français, mais leurs fortifications ne sont redoutables que pour les autres Malgaches[2]. Fort-Dauphin est entouré de beaux bois de citronniers, d'orangers et de grenadiers plan-

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. XVII, p. 198. — Le Gentil, *Voyages dans les mers de l'Inde*, 4 vol. art. V, p. 119.

2. M. Le Bron de Vexela, dans une notice sur son voyage à Madagascar et aux îles Comores, publié en quatre articles, dans

tés autrefois par les Français. Presque toutes les céréales et même presque tous les légumes de l'Europe donnent de belles et bonnes récoltes dans la province d'Anossi; les produits du ver à soie y sont de toute beauté, les bestiaux nombreux et leur chair est d'une qualité exquisse. Le Gentil accuse même la viande de bœuf d'y être beaucoup trop nourrissante, et prétend qu'elle peut causer des maladies à ceux qui en feraient un trop fréquent usage[1]. La baie de Fort-Dauphin regorge de poissons de toutes sortes.

ANDROUI.

La province d'Androui, comprise entre celles d'Anossi, de Machikora et de Mahafali, occupe la plus grande partie de la côte méridionale. Elle présente moins d'intérêt que d'autres parties de l'île, ses côtes n'offrant aucun port qui mérite d'être cité, et

la *Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. 1er, p. 160, rapporte que les Hovas ont à Fort-Dauphin 16 pièces de canon, de la poudre en abondance, mais peu de boulets, pour mitraille des pierres et 800 hommes de garnison. Les milliers de Sakalaves qui, au premier coup de canon, doivent voler au secours du fort, n'ont pour arme défensive que la sagaie. Il n'y a que les Hovas à qui l'on confie des armes à feu. Ceux-ci se battront jusqu'à la mort, mais au moindre échec qu'ils éprouveront, ils seront abandonnés par les Salakaves.

1. *Voyage dans les mers de l'Inde*, t. IV, art. VI, p. 148. — La même opinion a été émise par Sonnerat.

sa population peu nombreuse étant restée presque sauvage. Elle est divisée en une foule de petits États indépendants, il est vrai, des Hovas, mais n'ayant entre eux aucune cohésion. Le pays contient de grandes forêts; il est en général peu fertile, et dans l'état actuel n'offre pas de ressources au commerce. La seule rivière un peu importante qui le traverse est la Mandrera, qui vient de la province de Machikora.

MAHAFALI ET FÉÉRÈGNE.

Lorsqu'en quittant le sud de Madagascar on remonte vers le nord, en suivant la côte occidentale, la première province qui se présente est celle de Mahafali, qui confine vers le sud à l'Androui, et qui est bornée au nord par la rivière d'Ongn'lahé ou Darmouth, qui la sépare du Féérègne. La province de Mahafali s'étend à l'est jusqu'au Machikora. Elle est moins connue des Européens que la plupart des autres provinces côtières, et aucun voyageur n'a pris la peine de la décrire; l'Anglais Robert Drury, qui l'a traversée, nous a laissé de son voyage un itinéraire qui renferme peu de notions géographiques; on sait seulement qu'elle est habitée par trois peuplades portant les noms de Befanami, de Mitiriahs et de Zafi-Andatchiaouti, que Flacourt comprend sous le nom générique de Mahafalles. Cet historien, le seul qui nous ait donné

quelques détails sur cette partie de la population malgache, prétend[1] que l'élève des bestiaux est chez eux en grand honneur, et que cette occupation leur a fait négliger entièrement la culture des terres. Il cite même un chef de ce pays qui aurait eu en sa possession 30 ou 40,000 têtes de gros bétail, sans compter les cabris, les moutons, etc. Suivant son dire, la contrée est remplie de belles forêts où abonde le ver à soie, et dans lesquelles se trouvent intercalés de loin en loin de magnifiques pâturages.

La province de Féérègne, qui vient immédiatement après le Mahafali, est renommée pour la richesse de sa végétation. Elle est comprise entre la rivière d'Ongn'lahé, dont l'embouchure forme la baie de Saint-Augustin, et la rivière Saint-Vincent ou Mangouki, qui se jette dans la mer au cap Saint-Vincent. Quelques cours d'eau parallèles à ces deux rivières traversent l'espace qui les sépare, mais ils n'ont pas grande importance; le Manambo et la Féérègne, qui donne son nom à la province, sont les seuls qu'on doive citer. Selon le capitaine Guillain[2], on ne trouve sur le littoral de cette province que trois points où de grands navires puissent séjourner pendant certaines saisons; ce sont : le chenal compris

1. *Histoire de la grande île de Madagascar*, Ire partie, chap. XIV, p. 40.

2. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, IIe partie, chap. XXIII, p. 328.

entre les îles du Meurtre et la côte un peu au sud de la rivière Saint-Vincent, le port Tolia (Tullear's Bay d'Owen) et la baie de Saint-Augustin, nommée Isalaré par les indigènes[1]. Autrefois les Anglais visitaient assez souvent le port Tolia et la baie Saint-Augustin, mais ils ont abandonné ces lieux de refuge; quelques navires français de Bourbon ou de Nossi-Bé et les baleiniers américains sont les seuls qui y abordent de temps en temps. Leur présence sur cette côte ayant été comme de juste avantageuse pour les indigènes, ces derniers entretiennent volontiers quelques rapports avec les Européens. Sitôt qu'un bâtiment entre en rade, ils se dirigent en grand nombre vers lui portant dans leurs pirogues les denrées qu'ils espèrent vendre, et bientôt ils approchent tellement du navire que, si l'équipage n'y met pas la plus grande vigilance, ils grimpent en foule sur le pont. Il est alors bien difficile de les chasser. Souvent même de très-forts bâtiments de commerce ont été capturés de cette manière[2].

1. L'amiral de La Haye, dans le Journal de son voyage aux Grandes-Indes, en 1670, p. 85, décrit ainsi la baie de Saint-Augustin : « Son ouverture est de 4 à 5 lieues de large et son « enfoncement d'une lieue et demie environ ; elle est remplie de « bancs qui forment beaucoup de brisants. Les navires n'y peu- « vent demeurer en mauvais temps en aucune façon ; le fond y « étant dur et sans prise, les ancres chassent au moindre vent. »

2. Ce fait qui s'est maintes fois présenté a eu lieu tout dernièrement encore. Un navire de commerce français vient d'être

Dans la partie occidentale de la province de Féérègne, c'est-à-dire près de la côte, le terrain est généralement uni, mais assez élevé et sans marécage; il est très-montagneux dans l'intérieur. Sur le littoral, le sol est sablonneux ou rocailleux et toujours très-aride; il devient meilleur à mesure qu'on s'éloigne de la côte, et alors la contrée est aussi plus boisée.

« Les richesses naturelles du pays sont : le bétail, « qui y est très-abondant, les gommes, la cire, l'or- « seille, l'indigo, le coton en immense quantité et plu- « sieurs espèces de vers à soie. On trouve beaucoup « d'écaille sur toute la côte, où abonde aussi le cas- « que, dont on commence à utiliser la matière dans « nos arts et notre industrie. Le casque est une co- « quille dont la partie émaillée sert à faire des camées, « et dont la partie mate est employée à la fabrication « de la porcelaine.

« Les Andraïvoulas qui peuplent le Féérègne « n'élèvent pas le ver à soie. Ils en recueillent les « cocons à l'époque convenable dans les bois, où ces « vers sont à l'état sauvage. La soie n'en est pas « dévidée : les cocons restent en bourre; elle est « cardée et filée ensuite comme le coton. La pro- « vince de Féérègne est l'une des plus riches de Ma- « dagascar en produits de ce genre[1]. »

ainsi capturé sur la côte ouest de Madagascar. L'équipage a été massacré à l'exception de deux ou trois hommes.

1. Capitaine Guillain. *Documents sur l'histoire, la géogra-*

Le Manombo charrie, dit-on, des paillettes d'argent. On a assuré au capitaine Guillain qu'il existait un filon de ce métal non loin du cours de cette rivière [1].

Les Andraïvoulas forment une peuplade tout à fait distincte de celle des Sakalaves, quoique, selon les traditions du pays, cette dernière ait pris naissance dans le Féérègne. C'est une tribu assez nombreuse, dont les hommes sont vigoureux et bien armés; ils passent cependant pour très-lâches, quoiqu'ils aient conservé leur indépendance. L'instinct du mal est très-développé chez eux, et le mensonge leur est habituel.

« Les bénéfices que donnent les spéculations en-
« treprises dans le Féérègne sont énormes : pour
« 130 grammes de grosse poudre ou pour une brasse
« de toile, on a quatre tortues ou six poules; pour
« 500 grammes, un veau, un cabri ou un mouton;
« pour 2 ou 3 kilogrammes ou pour 1 fusil, un bœuf,
« et deux si le fusil est bon; pour la même quantité
« de poudre (3 kilogrammes), un baril d'orseille
« bien foulée. Sur la côte, on achète l'écaille pour le
« double de son poids en poudre; enfin, 15 ou 16 ki-

phie et le commerce de la partie orientale de Madagascar, IIe partie, chap. XXIV, p. 345

1. Capitaine Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie orientale de Madagascar*, IIe partie, chap. XXIV, p. 345.

« lograms de pois du cap sont payés de 200 à « 250 grammes de poudre.

« Les fusils et les munitions (poudre, balles, « pierres à feu) sont les meilleurs objets d'échange; « mais on traite dans des proportions à peu près sem- « blables avec des toiles bleues, des cotonnades « rouges, des marmites, des clous à tête de cuivre et « d'argent, de la mauvaise coutellerie, des bouteilles, « de la verroterie et des hameçons[1]. »

MÉNABÉ.

Au nord de la rivière Saint-Vincent commence le pays habité par les Sakalaves; il s'étend jusqu'à la hauteur de la baie de Passandava, et peut être divisé en trois parties principales : le Ménabé, l'Ambongou et le Bouéni. L'ancien royaume sakalave de Ménabé, celle de ces trois divisions qui confine au Féérègne, est la plus étendue de toutes les provinces de Madagascar. Bornée au sud par la rivière de Saint-Vincent, elle remonte presque au nord jusqu'à celle d'Ounara; elle a pour limites orientales une partie de l'Ambongou, les monts Ambohimiangara, frontière occidentale de l'Ankova, et la province de Betsiléo. Elle est parcourue par un grand nombre de cours

1. Capitaine Guillain. *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, IIe partie, chap. XXIV, p. 350.

d'eau, dont la direction générale est de l'est à l'ouest. L'un des principaux est la rivière Manambaho ou Mantao[1], qui, selon la carte dressée par M. Daussy, d'après les travaux du capitaine W.-F.-W. Owen, et selon celle publiée par M. le capitaine Guillain, ne remonterait qu'à une cinquantaine de lieues dans l'intérieur, tandis que s'il fallait croire la carte qui accompagne le voyage de M. Leguevel de Lacombe et celle publiée par William Ellis, elle serait formée au centre même de la province d'Ankova par la réunion des eaux qui descendent de chacune des vallées de cette contrée. Si la seconde assertion était conforme à la vérité, les rives de la Manambao présenteraient le chemin le plus direct pour pénétrer au centre même de Madagascar. Mais aucun voyageur n'ayant signalé dans ces parages de route fréquentée, il est probable que les capitaines Owen et Guillain sont seuls dans le vrai. En continuant à suivre vers le sud la côte du Ménabé, on trouve la rivière Douko, celle de Manemboule, et enfin la Sizoubounghi, dont le cours paraît très-étendu et dont les sources sont situées, à ce que l'on croit, au sud-ouest de la province d'Ankova, non loin du Betsiléo. Les autres rivières comprises entre la Sizoubounghi et la rivière Saint-Vincent ne sont pas navigables, même en pirogues, et semblent n'avoir pas un grand parcours.

1. Ainsi nommée par Leguevel de Lacombe et Ellis.

La côte du Ménabé est peu accessible et ne présente aucun intérêt au point de vue de la navigation.

Sous le rapport de la fertilité, ce pays est admirablement doué. On y trouve les mêmes productions que dans la province de Féérègne. Les bords de ses rivières sont couverts de bois de sandal. Le riz pourrait y être cultivé en grande quantité, mais les habitants préfèrent semer du maïs, qui leur donne trois récoltes par an. Le poisson et le caret foisonnent sur les rivages du Ménabé[1]. Non loin de la côte, un peu au nord de la rivière Saint-Vincent, sur les bords de celle d'Angorikasou, on connaît l'existence d'une immense saline naturelle, et enfin la rivière Mouroundava roule des paillettes d'or arrachées aux entrailles du mont Tangouri.

« Malheureusement, toutes les ressources natu-
« relles qu'offre le Ménabé sont annihilées par suite
« de la dépopulation du pays, résultat de la guerre et
« des nombreuses invasions qu'il a subies depuis
« 15 ans. Son commerce est anéanti, c'est à peine
« si, dans toute une année, deux ou trois boutres de
« Mozambique, de Zanzibar ou des Comores passent
« à Sizoubounghi ou à Mangouki. Ces deux points
« sont depuis huit ou dix ans les seuls de cette côte
« qui soient visités dans un but de commerce. Mou-

1. Capitaine Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, IIe partie, chap. XXI, p. 315.

« varound, nommé Andakabé par les naturels, était « le mouillage fréquenté par les boutres et les navires « de traite, alors que les rois de Ménabé avaient leur « résidence non loin de là, sur le bord de la rivière du « même nom[1]. Les objets d'échange sont les mêmes « que dans le Féérègne. »

La population si clair semée aujourd'hui du Ménabé semble avoir conservé une fierté qu'on ne retrouve pas chez les autres Malgaches. Attaqués maintes fois par les Hovas, ils n'ont pas voulu accepter leur joug et ne leur ont livré qu'un pays dévasté; ils se sont retirés dans des endroits inaccessibles, d'où ils harcellent sans cesse leurs ennemis et déploient une vigueur sauvage dont les Sakalaves du nord n'ont même plus la pensée[2].

Les noms de quelques-unes des anciennes divisions, c'est-à-dire d'un territoire occupé par une même peuplade, ou obéissant à un même chef, ont été conservés à certaines parties du Ménabé situées le long de la côte; ce sont, par exemple, le Miari, entre la Sizouboughi et la rivière de Manemboule, le Manemboule au nord de cette dernière, puis le Mavou-

1. Capitaine Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar*, chap. XXI, p. 315. — M. Leguevel de Lacombe, *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, chap. X, p. 98.

2. M. V. Noël, *Recherches sur les Sakalavas*, art. 1er, p. 275, t. XIX, 11e série du *Bulletin de la Société de Géographie*.

hazou au sud de la Mahambaho, le Vouai entre la Manambaho et l'Ounara.

Les Hovas ont établi dans le Ménabé plusieurs postes dont les principaux sont : ceux de Bediatsa et d'Ankofouti, situés à environ six jours de marche dans l'intérieur, non loin des sources de la rivière Douko et de celle de Manemboule, au pied des monts Bongou-Lava ou Ambohimiangara, probablement à l'entrée des défilés qui de l'Ankova mènent dans le Ménabé; ceux de Manèn'daza et Malaïbandi, qui se trouvent dans la même situation, mais un peu plus au sud, près des sources de la Sizoubounghi, et enfin Ningan'soa, sur la rive droite de la Mouroundava, à une journée de marche de la côte.

AMBONGOU.

Le second des pays sakalaves, en allant vers le nord, est l'Ambongou, dont le territoire, peu étendu du reste, est, comme le Ménabé au nord de la Sizoubounghi, formé d'une série de petits districts autrefois indépendants et portant des noms particuliers. Cette province est comprise entre le Boueni au nord, l'Antsianaka à l'est et le Ménabé au sud. Les principaux cours d'eau de l'Ambongou sont : la rivière Bâli, qui se jette dans la baie du même nom et forme la frontière septentrionale de cette province, la Manombo, la Sambaho qui peut être remontée à une

assez grande distance par de gros boutres, et l'Ounara. Quoique formé de vastes plaines, ce pays renferme quelques pics isolés qui atteignent à une assez grande élévation, et semblent des sentinelles avancées de la grande chaîne médiane de Madagascar. L'Ambongou renferme dans sa partie sud-est la forêt de Magnérinéri, la plus vaste de toute l'île ; elle commence à une quarantaine de lieues de la côte et vient finir en pointe au pied des montagnes qui encadrent la province d'Ankova. Les productions végétales de la contrée sont les mêmes que celles de Ménabé, et la végétation y présente la même vigueur. On y trouve une assez grande quantité de bétail ; on peut s'y procurer deux bœufs pour un fusil. L'Ambongou se divise en quatre districts : le Marah, le Milanza, le Namouraka et le Bâli. Le Milanza paraît être le plus riche en produits de tous genres ; sa population passe pour être assez nombreuse ; on regarde comme à peu près certain qu'il y existe des mines de charbon de terre et des lits considérables de bitume. Ces derniers seraient placés sur les bords de la rivière Sambaho. La baie de Bâli, qui est située dans le nord de l'Ambongou, offre dans sa partie septentrionale un mouillage sûr pour les navires de toute grandeur ; mais elle est trop étendue pour devenir facilement défendable. Quoique le pays puisse fournir de nombreuses denrées à l'exportation, la baie de Bâli est peu fréquentée par les commerçants ;

on n'y voit que rarement quelques boutres arabes[1].

En général, la côte de l'Ambongou est très-basse et peu saine; cette raison en écarte les Hovas qui se contentent d'y faire de loin en loin des incursions. En reculant sans cesse devant leurs ennemis, les habitants ont pu conserver leur indépendance.

BOUÉNI.

La province de Bouéni, qui est bornée au sud par l'Ambongou et l'Antsianaka, à l'est par la chaîne médiane et l'Antanvaristi, au nord par l'Ankara, est l'une des plus importantes de Madagascar, au point de vue de la colonisation par un peuple européen. Ses côtes sont sillonnées par des baies qui peuvent être comprises parmi les plus grandes et les plus sûres de l'hémisphère austral; l'une d'elles est le point de

1. C'est sur le rivage de la baie Bâli, dans les États du roi sakalave Rabouky, près du village de Mangoulou, que le R. P. Jouen, de la Compagnie de Jésus, préfet apostolique de Madagascar, a placé son établissement. Dans une lettre écrite de Saint-Denis le 17 janvier 1854, à MM. les Directeurs de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, le P. Jouen raconte le fait suivant : Le 5 août 1853, les Hovas attaquèrent les Sakalaves par terre et par mer; mais leurs boutres et un trois-mâts américain partis de Mazangaye, port hova, et frété par eux, portant 400 hommes et plusieurs canons, virèrent de bord en apercevant dans la baie Bâli le brick de guerre français *le Victor*. *Annales de la Propagation de la Foi*, n° 159, mars 1855. Le P. Jouen estime à 15 jours de marche la distance qui sépare la baie Bâli de Tananariveu.

débarquement forcé, pour ceux qui du canal de Mozambique veulent pénétrer jusqu'à Tananarivou, la capitale des Hovas. Pays de plaine par excellence, elle offre d'immenses pâturages, et le bétail qu'elle pourrait nourrir, si elle était exploitée avec intelligence, fournirait non-seulement à la consommation de l'île entière, mais encore à une exportation considérable. Comme productions végétales, c'est la plus riche province de l'île après le Ménabé. Elle est coupée de loin en loin, surtout vers le nord, par de magnifiques forêts où l'on remarque les plus belles essences. Le Bouéni, autrefois très-peuplé, formait un état indépendant, mais là comme dans le Ménabé, les guerres civiles et l'invasion des Hovas, après avoir causé la mort d'un grand nombre d'habitants, ont déterminé des migrations considérables, et la population s'étant retirée du nord et du centre, s'est reportée, ou sur les provinces voisines, ou vers le sud, dans l'ancien royaume de Bombetok, sur les rives du Betsibouka.

En suivant vers le nord la côte du Bouéni, on trouve, à peu de distance de la baie de Bâli, la baie de Cagembi, désignée par Owen sous le nom de Boteler's river (rivière Boteler), dont l'entrée est obstruée par un banc de sable que peuvent seuls franchir les bâtiments d'un tonnage moyen. Au fond de cette baie est situé un village d'une soixantaine de cases portant le nom de Kiakombi ; l'endroit où il est

construit est le seul du rivage qui ne soit pas vaseux et envahi par les palétuviers[1]. Le pays environnant pourrait fournir d'abondants produits à l'exportation, mais les Hovas y faisant irruption chaque année pendant la belle saison, détruisent les récoltes, et les habitants ont dû renoncer à semer ce qu'ils étaient sûrs de ne jamais récolter; ils se contentent de pourvoir à leur subsistance en cultivant quelques points moins accessibles que les autres. On regardait comme probable l'existence de mines de houille dans les environs de la baie de Cagembi; mais le capitaine Guillain n'a pu obtenir de renseignements à ce sujet[2].

Le commerce le plus important de Kiakombi est celui du bœuf boucané et quelquefois des salaisons; on en exporte rarement du bétail sur pied. Le commerce de la baie de Cagembi, comme celui de presque toute la côte ouest de Madagascar, est entre les mains des Antalaots', descendants des Arabes établis autrefois dans les mêmes parages.

Au nord du pays des Miari est située la baie de Bouéni (rivière Makumba d'Owen). A son entrée se trouve une petite île jointe d'un côté à la terre ferme par des bancs de sable et des récifs. Elle porte le nom d'île Makambi. « Ces bancs et ces récifs « se prolongent aussi à l'intérieur de la baie, et ne « laissent entre eux qu'un chenal d'une largeur

1. Guillain, *Documents*, etc., IIe partie, chap. XI, p. 239.
2. *Id.*, chap. XII, p. 247.

« moyenne d'un mille. Ce chenal, qui forme à pro-
« prement parler le port, conserve sur tout son déve-
« loppement en dedans des terres (développement qui
« n'est pas moindre de 12 ou 13 milles) une profon-
« deur d'eau suffisante pour les plus grands navires.
« Le port de Bouéni doit être compté au nombre des
« excellents havres qui se trouvent sur la côte N.-O.
« de Madagascar. Lorsque les Européens commen-
« cèrent à le fréquenter, il fut connu par eux sous le
« nom de Nouveau-Masselage[1]. » La baie de Bouéni n'a aucune importance au point de vue commercial, la grande baie de Bombetok, qui en est toute voisine, étant le principal entrepôt de la côte ouest.

La baie de Bombetok est située au nord-est de la baie de Bouéni, et reçoit le Betsibouka, fleuve qui, par lui-même ou par ses affluents, peut passer pour le plus important de Madagascar. « Suivant M. le ca-
« pitaine Guillain[2], la baie de Bombetok est désignée
« sur les anciennes cartes sous les noms de Manigaro,
« Manangare, Manangara, qui tous ne sont évidem-
« ment que des corruptions du mot Manan'hara,
« ancien nom du fleuve qui s'y jette. Les premiers
« Européens qui la fréquentèrent ne virent en elle
« que l'embouchure de ce fleuve, et lui donnèrent le
« nom que portait alors celui-ci. » Dans la carte

1. Capitaine Guillain, *Documents*, etc., IIe partie, chap. x, p. 235.

2. *Documents*, etc., IIe partie, chap. VI, p. 204.

dressée en 1727 par M. Robert, carte qui se trouve à la suite du voyage de Rochon [1], elle porte le nom de port Massali.

« La baie de Bombetok s'étend dans une direction « moyenne N.-N.-O. et S.-S.-E., à environ 18 milles « dans les terres. Sa largeur à l'entrée est de 3 milles « et demi, mais en dedans elle varie de 3 à 7 milles. « Les terres qui circonscrivent ce magnifique bassin « présentent un aspect agréable et varié ; du côté de « l'est, elles sont basses et couvertes d'une riche « végétation ; une large lisière de palétuviers pro- « longe cette masse de verdure jusqu'à la mer. A la « partie moyenne de la baie se projette, de ce même « côté, vers l'ouest, une presqu'île 3 à 4 milles de « longueur qui divise la baie en deux parties ; c'est « dans l'arrière-baie qu'elle forme, que débouche le « Betsibouka. Cette presqu'île masque ainsi les bords « marécageux du fond de la baie ; mais au-dessus « d'elle on aperçoit les terres élevées avec leurs for- « mes moins arrêtées et leurs teintes plus claires. Le « côté ouest présente une série de collines d'une hau- « teur moyenne et uniforme boisées à leur partie « supérieure, mais arides et pierreuses à la base, où « tranche çà et là en larges taches rouges la terre « ocreuse qui concourt à leur formation. Enfin, sur « le côté nord, le terrain, plus élevé en certains en-

1. *Voyages à Madagascar, à Maroc et aux îles orientales*, tome Ier.

« droits, est en même temps plus accidenté. Les dé-
« tails du paysage accusent la présence et l'activité
« de l'homme, et l'œil embrasse avec satisfaction
« dans son entier le tableau où se dessinent, en un
« pittoresque ensemble, la ville fortifiée de Majunga
« et les ruines à demi restaurées de l'ancienne cité
« Antalaots'[1] entremêlées de bouquets de cocotiers,
« de manguiers et de grenadiers. »

La ville de Majunga est de création hova et date de l'année 1824, époque à laquelle Radama envahit le pays de Bouéni. Une maison en pierre de la forme et dans le goût arabes y fut construite par des maçons antalaots' pour le gouverneur laissé par le roi d'Émirne, et autour de cette maison vinrent se grouper des cabanes en planches avec couvertures de feuilles dont M. Guillain évalue le nombre à 70 ou 80. Le tout est circonscrit par une assez faible palissade, remplacée en quelques endroits par des pans de murs de 3 mètres de hauteur. Cette ville, entourée par plusieurs petits villages de huttes habités par des Sakalaves, est située sur une colline qui, sans être très-élevée, domine cependant tout le terrain environnant. Elle serait parfaitement défendable pour des Européens, comme elle l'est pour des Hovas n'ayant à

1. Capitaine Guillain, *Documents*, etc., IIe partie, chap. VI, p. 205. Nous avons fait de larges emprunts à cet auteur pour tout ce qui regarde la baie de Bombetok et ses environs. — Voir aussi Owen, T. II, chap. IX, p. 99.

redouter que l'attaque des Sakalaves; mais dans l'état actuel, il suffirait de quelques obus lancées d'un vaisseau pour la brûler tout entière et en chasser la garnison[1]. On y remarque également quelques ouvrages avancés construits comme ceux qui protégent le corps de place. Une quinzaine de mauvaises pièces de canon garnissent ces fortifications primitives. La source qui fournit de l'eau potable à la garnison de 300 hommes et aux habitants est située en dehors de l'enceinte, à 200 pas environ, et le chemin qui y mène pourrait être facilement coupé par des assiégeants. A 900 mètres de la ville, dans la direction O.-N.-O., est situé un petit fort en maçonnerie circulaire ayant douze embrasures régulièrement distribuées sur toute sa circonférence; mais cet appareil formidable est insignifiant, car les navires du plus grand tirant d'eau pouvant approcher à courte portée les écraseraient en quelques instants sous leur feu, tandis que des troupes de débarquement attaqueraient du côté opposé.

Au sud et à peu de distance de la colline de Majunga s'élevait autrefois la ville antalaots' de Moudzanghaïe, la plus grande de Madagascar. En 1824, à l'époque de l'invasion des Hovas, elle comptait au

1. M. le Bron de Vexela en parlant des fortifications de Majunga s'exprime ainsi : « Il est inutile de dire que c'est une « vraie pasquinade comme tout le système militaire des Hovas. » *Voyages à Madagascar et aux îles Comores. Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX, art. 3.

moins 10,000 habitants, et de plus une population esclave très-nombreuse. « On y remarquait des mos-« quées et un certain nombre de maisons en pierre. « Son port et sa marine en faisaient l'entrepôt des « produits de l'Afrique, de l'Arabie et de l'Inde; elle « était le centre de toutes les transactions entre ces « pays et Madagascar. Alors l'immense baie qu'elle « commande était fréquentée par des navires de di-« verses nations, que la traite du riz, des bœufs, de « la cire, de l'écaille et la facilité d'y préparer des « salaisons y attiraient. Les bords de cette baie étaient « animés par de nombreux villages et ses eaux sil-« lonnées par des bateaux qui faisaient la navigation « du Betsibouka : tout, enfin, y respirait le mouve-« ment et la vie... Quelques mois plus tard, ces « lieux étaient déserts; les populations étaient en-« fuies, et la ville n'était plus que cendres et débris[1]. »

1. Capitaine Guillain, *Documents*, etc., IIe partie, chap. VII, p. 213. — M. Leguevel de Lacombe raconte d'une façon très-pathétique la prise de Moudzanghaïe par les Hovas; selon lui, les derniers défenseurs de cette malheureuse cité auraient lutté jusqu'à la mort en causant de très-grandes pertes à l'ennemi. Radama aurait fait trancher la tête à leur chef. *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, T. II, chap. XV, p. 165. — Quoique le capitaine Guillain ait placé le lieu appelé par les premiers explorateurs français, Nouveau-Masselage, dans la baie de Bouéni, voici un passage du voyage de Du Bois en 1669, qui ferait penser que ce Nouveau-Masselage correspondait à la baie de Bombetok et à la ville de Moudzanghaïe. « Le nommé Gigault, pilote, ayant été envoyé par M. de Mondevergue à la recherche de la rivière des Mâts, rapporta qu'il passa en un lieu de l'île nommé le Vieil-Ma-

On peut juger, d'après la prospérité passée de Moudzanghaïe, à quel avenir serait réservé Majunga, si la main protectrice de la France s'étendait sur Madagascar.

Quelques Antalaots' sont revenus habiter les ruines de leur ancienne cité, dont ils composent aujourd'hui, avec une centaine de Sakalaves et une trentaine d'Indous, l'unique population. Les Hovas les tiennent dans la dépendance la plus absolue.

Le mouillage devant Majunga n'est pas le meilleur que la baie de Bombetok puisse offrir ; il en est plusieurs où de grands vaisseaux seraient encore mieux abrités. Le principal défaut de cette magnifique rade est de n'avoir pas d'eau potable en quantité suffisante ; celle qu'on trouve près du rivage est en général saumâtre, mais il existe dans la partie sud-ouest une excellente aiguade [1].

Quoique Majunga soit le point le plus important

cellage, puis en un autre nommé Nouveau-Macellage, où habitent des Arabes ; qu'ils ont un roi dont la cour est assez magnifique, et qu'il a bon nombre de soldats à sa garde ; qu'il y a deux cents ans qu'ils disent estre habitez en l'isle, et qu'ils y font trafic notable, y ayant reçu quantité de petits bâtimens ; que peu se manqua qu'ils ne fussent massacrés par ces Arabes. Ces Arabes ont une belle ville, bourgs et villages, où il y a des mosquées et tombeaux superbes, citernes et maisons, le tout bien basty en pierres. » *Relation de l'île Dauphine*, p. 73.

1. Si l'on manque d'eau potable à Majunga, le pays environnant à quelque distance de la baie en est abondamment pourvu ; et comme il s'élève constamment, il serait très-facile d'en amener dans la ville une quantité plus que suffisante.

de la côte ouest par rapport aux transactions commerciales, il n'y règne pas actuellement une très-grande activité ; les besoins très-restreints, d'ailleurs, de la consommation des provinces de l'intérieur et les commandes du gouvernement et des principaux habitants d'Emirne appellent seuls dans cette baie les navires étrangers. Le commerce extérieur a lieu principalement avec les Américains et consiste exclusivement dans les opérations du comptoir que ceux-ci entretiennent à Majunga depuis 1830[1].

Le Betsibouka débouche dans la partie sud-est de la baie de Bombetok par plusieurs branches que séparent des bancs et des îlots couverts de palétuviers. On y entre par trois passes principales : celle du milieu, dite Mouracari, est la plus profonde et la plus large ; elle doit être prise par les grands boutres qui peuvent remonter le Betsibouka pendant une huitaine de jours environ, durant la saison sèche, jusqu'à son confluent avec l'Ikoupa, son principal affluent. Les sources du Betsibouka ne sont pas très-éloignées, ce fleuve sortant des montagnes, droit à l'est de la baie de Bombetok ; l'Ikoupa, au contraire, prend naissance, suivant la carte dressée par M. Daussy, d'après Owen, et celle qui accompagne les documents pu-

1. Voir pour le commerce américain à Majunga, la *Description générale de l'île*, chap. 1er de cet ouvrage, page 58 et l'art. III du *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, de M. le Bron de Vexela, publié dans la *Revue de l'Orient*, année 1846, t. IX.

bliés par M. Guillain, au centre même de l'Ankova. Ce point géographique est d'une grande importance pour la colonisation future de l'île, car l'Ikoupa étant navigable plusieurs journées avant de rejoindre le Betsibouka, cette voie fluviale deviendrait entre des mains françaises une grande ressource pour l'établissement des communications entre Majunga et Tananarivou, par l'Antsianaka [1]. M. Leguevel de Lacombe, qui n'admet pas le tracé d'Owen, fait sortir le Betsibouka, qu'il nomme rivière de Bombetok, du lac Nossi-Vola ou Rahidranou.

Les rives du Betsibouka, comme celles de l'Ikoupa, sont peuplées et cultivées; on y trouve de distance en distance d'assez grands villages sakalaves, où les Hovas tiennent aujourd'hui garnison.

Au nord-est de la baie de Bombetok se trouve la grande baie de Matzamba, ou vieux Masselage, dans laquelle les Antalaots' de Moudzanghaïe entretenaient autrefois une certaine activité commerciale [2],

1. Tous les renseignements s'accordent à prouver qu'il existe une route carrossable allant du fond de la baie de Bombetok à Tananarivou, capitale du Hovas, mais, quoique cette route paraisse voisine du cours de Betsibouka, nous n'en parlerons pas ici. Sa description sera donnée aux chapitres traitant de la conquête et de la colonisation.

2. Owen rapporte que les Arabes qui habitaient autrefois la baie de Matzamba, avaient adopté pour cimetière le sommet de la petite île de Manza, située dans l'intérieur de la baie, et que lui Owen vit ces tombes noircies par le temps et prêtes à tomber en poussière. T. II, chap. XI, p. 132.

mais dont les bords sont aujourd'hui déserts, les habitants les ayant abandonnés par crainte des Hovas de Majunga. Comme aux environs de la baie de Matzamba on trouve quelques forêts, les conquérants tirent de cette contrée les bois dont ils ont besoin pour leurs constructions. Quatre rivières se jettent dans la baie; les plus importantes sont; la Soffia et la Matzamba, dans la partie sud-est.

Au nord de la baie de Matzamba est située celle de Mouramba, qui offre peu d'intérêt, et qui est ouverte aux vents du sud-ouest. Elle est séparée d'une des branches de la grande baie de Marréenda par une longue presqu'île élargie à son extrémité, et dont la partie nord est marquée sur la carte de M. Leguevel de Lacombe comme un point très-élevé.

La baie de Marréenda, désignée anciennement sous le nom de Morumgani, se divise en deux parties : l'une, comprise entre la terre ferme et la presqu'île dont il vient d'être parlé, s'avance à une grande distance dans l'intérieur; elle est très-vaste, et pour cette raison, sans doute, n'offre pas un refuge assuré contre les vents du large; l'autre, située au nord de la première, semble de beaucoup préférable; plusieurs îlots et une petite presqu'île en protégent l'entrée. La rivière Louza, qui peut être remontée par les plus grands navires à plusieurs lieues de son embouchure, décharge ses eaux dans sa partie orientale, et en fait un port tout à fait propice à la création

d'un établissement colonial. Malheureusement les bords de la baie de Marréenda, comme ceux de la baie de Matzamba, sont presque inhabités. Au nord de la baie de Marréenda, sous le 14° lat. sud, commence une autre baie qui affecte à peu près la même forme, et se divise comme elle en deux parties : c'est la baie de Saumalaza qui tire son nom d'une rivière qui vient y mêler ses eaux à celles du canal de Mozambique. Owen a donné à la baie de Saumalaza le nom de Radama, sans doute à cause d'un groupe d'îles portant le nom de ce conquérant qui se trouve à son entrée. Elle s'avance de 25 milles dans les terres sur une largeur de 2 à 5 milles, mais sa profondeur est très-irrégulière ; et de grands navires ne pourraient y louvoyer que difficilement à cause des bancs et des récifs dont elle est obstruée. Le pays environnant est assez peuplé. On remarque sur ses bords plusieurs grands villages sakalaves[1].

Un peu au nord de l'entrée de la baie de Saumalaza est situé un grand village fortifié qui est, après Majunga, le poste le plus important où les Hovas se soient établis sur la côte occidentale. Il porte le nom de Mouroun'sang ou Rafala. La baie qui s'étend devant le village de Mouroun'sang, n'est, à proprement parler, qu'une dépendance de celle de Saumalaza, elle est peu sûre, car aucun obstacle ne la protége contre les vents du nord-ouest; de plus, elle est coupée

1. Capitaine Guillain, *Documents*, etc., IIe partie, ch. v, p. 198.

par des récifs dangereux. Le village est placé sur une colline à 172 mètres au-dessus du niveau de la mer, et cependant le pays étant très-accidenté, ce point est encore dominé par les hauteurs voisines. Les Hovas, dans le but de défendre Mouroun'sang, contre un débarquement, ont creusé dans la plaine qui l'entoure de grandes fosses ou trous de loup masqués par des arbres et des buissons. Toutes les cases du village sont en boue et en feuilles ; la maison seule du gouverneur est en planches. Les fortifications palissadées qui entourent ce village paraissent être un diminutif de celles de Majunga, et là, comme dans cette ville, le manque d'eau met obstacle à une résistance prolongée. Le ruisseau qui fournit aux besoins de la garnison et d'une population de 700 à 800 Sakalaves, est situé au pied de la colline. Les fièvres intermittentes paraissent bien moins à redouter à Mouroun'sang que sur d'autres points des côtes, et les cas de mortalité n'y sont pas nombreux. Les relations commerciales de cette partie de l'île sont très-restreintes, la population y étant très-clair-semée ; on n'en exporte guère que 60 à 80 tonneaux de riz, des bœufs et quelques peaux. Un bœuf s'y paie de 5 à 10 piastres, selon sa grosseur. Ces transactions sont entre les mains d'un traitant portugais qui expédie au gouverneur de Mozambique les denrées qu'il peut se procurer[1].

1. Capitaine Guillain, *Documents*, etc., IIe partie, chap. V.

L'espace compris entre la baie de Mouroun'sang et celle de Passandava, située quelques lieues plus au nord, forme l'isthme qui rattache à la grande terre une vaste presqu'île au nord de laquelle on trouve la baie dite de Bavatoubé ou Ambavatoubé (Dalrymple du capitaine Owen) qui, au point de vue de la colonisation européenne, vient comme position militaire, immédiatement après Diego-Suarez.

« Cette baie est située à 17 milles dans le sud-« ouest de Nossi-Bé. Le mouillage y est excellent, « tant sous le rapport du brassiage et de la qualité « du fond que sous celui de l'abri par tous les vents. « L'entrée, quoique peu large (1,000 mètres envi-« ron) et bordée de récifs, est toujours facile. Le « courant est peu fort et suit la direction du chenal, « dans lequel on trouve de 12 à 18 brasses (19 « à 29 mètres) sur un fond de sable fin ; la couleur « de l'eau indique la limite des coraux. La mer est « toujours belle dans cette baie[1]. »

La baie de Bavatoubé a près de 7,000 mèt. dans sa plus grande dimension, et 5,500 dans sa plus petite. Elle repose partout sur un fond de vase ou de sable, et dans sa partie centrale, sa profondeur moyenne paraît être de 12 à 14 mètres. Une seconde baie af-

1. Renseignements nautiques sur Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou, etc. et sur l'île Mayotte, par M. Jehenne, capitaine de corvette, commandant la gabarre la *Prévoyante*, p. 30. *Extrait des annales maritimes et coloniales.*

fectant la même forme que la première, mais moins profonde, existe, à l'intérieur, du côté du sud; elle est comprise entre deux étroites presqu'îles qui s'avancent de 2 et 3,000 mètres dans la grande rade. La baie de Bavatoubé, dont les rivages très-élevés sont formés par une série de collines, deviendrait, une fois fortifiée par des Européens, une position presque imprenable[1].

Voici du reste, ce qu'en dit dans son mémoire M. le commandant d'artillerie Gouhot, qui a exploré minutieusement cette baie et ses environs[2].

« Ceux qui ont visité cette baie n'en ont pas assez « fait ressortir l'importance. Ils ont mentionné dans « leurs rapports qu'il n'y avait pas d'eau douce; « alors, sans de plus longues réflexions, et tout en « l'admirant sous plusieurs rapports, on a contesté « son utilité. Ces officiers auraient dû remarquer que « plusieurs gros ruisseaux qui ont leur embouchure « hors de la baie, passent si près d'elle qu'il ne fau- « drait que des canaux de peu d'étendue pour jeter « abondamment l'eau dans le port. On peut, du reste, « s'en procurer aussi au moyen de sources et de puits « creusés à un mètre ou deux du sol, sur tous les

1. Voir le plan levé et dressé en 1841, d'après les ordres de M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, par M. Jehenne, capitaine de corvette, commandant *la Prévoyante*, publié par ordre du Roi, sous le ministère du baron Roussin. Dépôt général de la marine.

2. Capitaine Guillain, *Documents*, etc., chap. II, p. 177.

« points de la rade peu élevés au-dessus de la mer. « D'ailleurs, dans un pays où il pleut quatre ou « cinq mois de l'année, on ne manquera jamais d'eau « si l'on établit de grandes citernes. »

On trouve encore dans le rapport du commandant Gouhot cet autre passage : « La construction de forts, « de batteries et de bâtiments y serait d'une exécu- « tion facile, car on trouve sur les lieux du sable, « du corail, des moellons et des bois de toute di- « mension. » Il existe en outre dans le voisinage de grands dépôts de houille.

La vaste presqu'île qui contient la baie de Bavatoubé et le pays environnant la grande baie de Passandava sont entièrement déserts, les habitants poursuivis par les Hovas, les ayant abandonnés pour se réfugier sur le territoire français de Nossi-Bé [1].

La baie de Passandava est désignée sur les cartes anciennes sous les noms de Mangaéli ou Massaéli. Son centre est occupé par un groupe de petites îles qui laissent entre elles et la terre ferme un excellent mouillage. Sur le côté occidental de la plus grande d'entre elles se trouve une anse dont les bords forment un quai naturel assez accore pour que des navires puissent y être amarrés et rester à flot de basse mer. Il serait, on le comprend, très-facile d'y éta-

1. Depuis quelque temps, cependant nos sujets de Nossi-Bé ont entrepris l'exploitation agricole du littoral de la grande terre.

blir à peu de frais un quai de carénage[1]. Au fond de la baie de Passandava, se jette la rivière de Sambéranou, limite nord du Bouéni ; au delà commence la province d'Ankara.

ANTSIANAKA.

On compte au centre de Madagascar cinq provinces placées assez exactement l'une à la suite de l'autre, en descendant du nord vers le sud. La première est l'Antsianaka, où le Betsibouka prend sa source, et qui est traversée dans toute sa longueur par l'Ikoupa. Cette province, qui est située entre celles de Bouéni, de Betsimisaraka, d'Ankova et d'Ambougou, paraît se diviser en deux parties : l'une avoisinant la chaîne médiane de l'île est très-accidentée, elle est boisée et rocailleuse, on y signale la présence de minéraux précieux, tels que le fer et l'argent ; l'autre, formée par des terrains moins élevés et abondamment arrosés par de belles rivières, semble défier en fertilité les portions de Madagascar les plus favorisées par la nature. Le riz, les patates sucrées et le tabac y croissent en abondance ; on y remarque également beaucoup de bestiaux et de volaille. Ce pays paraît être très-peuplé. Les habitants de l'Antsianaka passent pour très-industrieux et pour jouir d'un meilleur caractère que leurs voisins.

1. Capitaine Guillain, *Documents*, IIe partie, chapitre II, p. 176.

M. Leguevel de Lacombe[1] raconte que l'île Nossi-Vola, au centre du lac de ce nom, est le point de Madagascar où l'industrie est arrivée au plus grand développement. Les indigènes y exercent plusieurs métiers avec une adresse réellement remarquable. Il y acheta, entre autres choses, un tapis trente-cinq piastres d'Espagne.

ANKOVA.

Cette province, comme son nom l'indique (Ank et Ova, pays des Hovas), est habitée par les descendants des anciens Malais, aujourd'hui possesseurs de la presque totalité de Madagascar. Elle est formée par un immense plateau que la chaîne médiane entoure presque complétement au moyen de rameaux qu'elle projette vers l'ouest. Ainsi l'Ankova a pour limites, à l'est, les monts Angavo qui la séparent de la province de Betanimena ; au sud, les monts Ankaratra, frontière septentrionale de la province de Betsileo ; à l'ouest, entre elle et le Ménabé, s'étendent les monts Ambohimiangara, et, enfin, au nord, la seule frontière où les montagnes n'isolent pas complètement l'Ankova des autres parties de l'île, s'élèvent les monts Andragintra. Ces derniers sont séparés les uns des autres par de larges vallées inclinées vers le nord-ouest qui permettent l'écoulement dans cette direction de toutes les eaux de la province.

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. xv, p. 157. — Voir pour plus amples détails, ch. II de cet ouvrage, p. 93.

Comme on l'a déjà fait remarquer, ces eaux viendraient, selon la carte dressée par M. Daussy, d'après Owen, former la rivière Ikoupa et mettraient le district d'Émirne ou au moins la province d'Ankova, en communication avec la mer. Ainsi, les monts Angavo formant le bief de partage, l'Ankova fait partie du versant occidental de Madagascar. « Le sol du pays « des Hovas formé de petites montagnes ou colli- « nes, d'abord fort rapprochées, en partant de l'a- « rête centrale, devient moins montueux à mesure « qu'on s'éloigne du point culminant, et de vastes « plaines ne tardent pas à succéder à des gorges « resserrées, mais peu profondes qu'on trouve en « commençant à descendre. Celle qui avoisine la « capitale ou grand village de Tananarivou (les mille « villages) est immense : à peine si l'œil peut en « mesurer l'étendue du haut de la montagne où cette « ville est bâtie.[1] »

La partie centrale de la province d'Ankova est très-peuplée et très-cultivée; la campagne est parsemée de villages et il y règne une très-grande activité; malheureusement ce pays n'est pas partout également fertile. Un déboisement général, arrivé à une époque inconnue, a laissé les sommets des collines dans un

1. *Histoire de l'établissement des Français à Madagascar pendant la Restauration*, précédée d'une description de cette île, par L. Carayon, capitaine d'artillerie, ancien commandant par intérim dudit établissement, liv. 1er, chap. 1er, p. 3.

état de complète nudité, et les pluies ont chassé dans les vallées les terres que rien ne retenait plus sur les hauteurs. De là, l'extrême fertilité des parties planes et l'aridité non moins grande des parties élevées.

L'agriculture, comme l'industrie, est beaucoup plus avancée chez les Hovas que chez la plupart des autres peuplades de l'île. Ils savent ameublir la terre par de profonds labours faits au moyen de la bêche, et l'utilité des engrais ne leur est pas inconnue. Des irrigations pratiquées avec art permettent d'entreprendre en grand la culture du riz, non-seulement dans la plaine, mais encore sur les collines où ils disposent certaines pentes en terrasses. Le pays regorge de bestiaux de tous genres, mais surtout de bœufs et de moutons. On trouve sur les marchés des étoffes très-finies[1], des outils tranchants, divers ustensils de ménage et enfin des bijoux d'or ou d'argent, le tout fabriqué par les indigènes. Les achats se font en argent. La piastre d'Espagne est la monnaie courante du pays, mais la rareté du numéraire est telle, parmi les classes inférieures, qu'on la divise en plus de 800 parties[2]. Les denrées sont, dans l'Ankova, à un prix extrêmement bas et, cependant, le pays est tellement mal administré que le

1. J.-B. Fressange, *Voyage à Madagascar*, en 1802 et 1803, rapporte, p. 25, que les toiles de l'Ankova étaient si estimées de son temps, qu'on en vendait jusqu'à un esclave la pièce.

2. L. Carayon, chap. Ier, p. 6.

peuple, exploité par quelques familles, est plongé dans la plus grande misère[1].

« Les familles hovas habitent dans des cases cou-
« vertes de chaume et dont les parois sont en bois,
« quand ils sont assez riches pour s'en procurer, ou
« en terre. Elles ont toutes leur silo pour ensiler le
« riz, qui se trouve ordinairement près de la porte
« d'entrée, dans l'intérieur ou dans la rue. Souvent,
« les animaux partagent l'habitation des hommes,
« dont ils ne sont séparés que par une claire-voie.
« Les bœufs seuls couchent en plein air, dans de
« grandes fosses pratiquées, à cet effet, dans l'inté-
« rieur des villages[2].

La ville de Tananarivou, qui paraît située vers 19° lat. sud et 44° 37′ long. est de Paris, comme presque tous les villages de Madagascar, est assise sur une colline assez élevée, et se trouve ainsi dans une position plus pittoresque que commode. M. de Lastelle estime que son point culminant est à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y remarque quelques rares maisons construites à l'européenne, mais d'une architecture qu'il est difficile de qualifier. Au centre de la ville se trouve l'enceinte habitée par la reine et ses serviteurs principaux ; elle est remplie par des cases, en tout semblables à celles de l'exté-

1. Il a été dit dans le chap. Ier, p. 49, qu'il existe non loin de Tananarivou un gisement de houille.

2. L. Carayon, chap. Ier, p. 7.

rieur. Le palais royal fait seul exception ; il consiste en une petite maison ayant un premier étage divisé en plusieurs compartiments. Celui qui regarde la principale façade est transformé en galerie, et c'est du haut de cette terrasse, que le souverain harangue son peuple. M. Carayon estime à 6 ou 8,000 âmes la population de Tananarivou[1]. Dans ce nombre ne sont pas compris les esclaves qui cultivent les campagnes voisines pour le compte de maîtres résidant dans la ville.

BETSILÉO.

La province de Betsiléo est peuplée par une race à laquelle des croisements fréquents avec les Hovas ont donné certains caractères qui appartiennent à cette tribu malaise. Comme les Hovas, ils sont fourbes et cruels, mais ils n'ont pas, comme eux, atteint ce premier degré de civilisation qui les distingue du reste des Malgaches. Leur pays, très-accidenté, puisqu'il est borné au nord par la chaîne des monts Ankaratra et qu'il est traversé par la chaîne médiane, est peu fertile et couvert de grandes forêts. Ils sont en général pasteurs et négligent l'agriculture ; un peu de riz, quelques racines et du laitage forment le fond de leur nourriture. On sait qu'il existe plusieurs dépôts ferrugineux dans le pays presque inconnu des Betsiléos, et tout fait présager qu'une minutieuse

1. Désiré Laverdan, *Colonisation de Madagascar*, p. 24, admet que Tananarivou contient un population de 15 à 20,000 âmes.

observation amènerait la découverte de nombreuses mines de différents métaux. M. Leguevel de Lacombe, le seul voyageur qui ait pénétré dans cette contrée, affirme que le principal village qu'il ait traversé, Ambatou-Ména, renferme 12 à 1,500 cases et qu'il est entouré d'une palissade.

VOUMIROU ET MACHIKORA.

Les deux provinces de Vourimou et Machikora, sont les dernières dont il reste à parler pour compléter la description détaillée de l'île de Madagascar; malheureusement, peu de voyageurs y ont pénétré et elles ne paraissent pas offrir de particularités bien remarquables. M. Leguevel de Lacombe, qui suivit une expédition dirigée par les Hovas contre ceux des Vourimes qui habitent la partie nord de cette province, nous les dépeint comme extrêmement pauvres et privés de toute espèce de civilisation, comme tenant plus des Sakalaves, encore sauvages, leurs voisins de l'ouest, que des peuplades à demi civilisées de la côte orientale. Il en est probablement de même des Machicores; mais les détails sur cette peuplade font absolument défaut.

ILES COMORES.

Après avoir examiné toutes les ressourses que l'île de Madagascar peut offrir à la colonisation, il est

nécessaire de parler d'un groupe d'îles, situé au nord du canal de Mozambique, qui porte le nom d'archipel des îles Comores, dont les quatre principales sont : la grande Comore, la plus élevée dans le nord ; Moely, au sud-est de la première ; Anjouan, à l'est de Moely, et Mayotte au sud-est des trois autres. Ces îles, par leur position géographique, ont une grande importance au point de vue commercial.

A l'époque où le canal de Mozambique était la voie presque uniquement fréquentée par les navigateurs se rendant aux Indes, elles étaient souvent visitées, soit que leurs rades servissent de refuge contre la tempête, soit que le besoin d'eau et de vivres frais se fît sentir à bord de vaisseaux. Mais, depuis qu'on a découvert de nouvelles routes plus courtes conduisant à la presqu'île indoustanique, elles ont été presque oubliées par les Européens, jusqu'au moment où M. Jehenne, capitaine de corvette, et M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, révélèrent de nouveau leur importance, et par leurs travaux déterminèrent, en 1843, la prise de possession par le gouvernement français, de l'île Mayotte ou Mahoré[1].

1. Consulter sur Mayotte l'ouvrage de M. Jehenne, capitaine de corvette, commandant la gabarre *la Prévoyante*, p. 38, *Extrait des Annales maritimes et coloniales* (mars 1743); dépôt général de la marine. C'est à cet ouvrage que nous avons emprunté une partie des détails que nous donnons ici sur Mayotte.

MAYOTTE.

L'île Mayotte est comprise entre les parallèles de 12° 54′ et 13° 2′ au sud de l'équateur, et le méridien de 42° 43′ et 43° 3′ à l'est de Paris, ce qui la met à 54 lieues marines dans le nord-ouest de Nossi-bé et à 300 lieues de Bourbon, en contournant le cap d'Ambre, par la voie la plus directe. Mayotte était jusqu'à ces derniers temps, parmi les îles Comores, la moins connue des Européens. L'immense ceinture de coraux qui l'entoure ayant fait croire à tous les marins qui l'ont aperçue qu'elle était inabordable, ils n'ont pas poussé plus loin leurs investigations, et il était réservé à un Français, M. Jehenne, de démontrer la possibilité de faire traverser les brisants par un vaisseau de haut bord, et de parvenir, par plusieurs passes, dans une rade intérieure vaste et sûre.

Mayotte a la forme allongée dans le sens nord et sud. L'intérieur est dominé par une chaîne de montagnes, dont plusieurs sommets sont assez élevés. L'un d'eux, Manéguani, mesure 443 mètres au dessus du niveau de la mer. Les côtes sont si découpées par une foule d'anses et de baies que presque tout le terrain est en mornes ou pointes. Il n'y a, par conséquent, point de grandes plaines, mais seulement des vallons assez profonds dans certains endroits, et très-propres à la culture. Les coups de vent sont, dit-on, très-rares à Mayotte. L'aspect du rivage, sur

lequel on trouve la végétation jusqu'à la laisse de haute mer, prouve qu'habituellement il n'y a pas de mauvais temps. Cette île passe, au dire des habitants, pour la plus saine des Comores[1]. Ses parties élevées, les petits îlots qui l'entournent et les principales rades qu'on trouve sur la côte paraissent exempts des fièvres intermittentes, mais il n'en est pas de même des petites vallées humides et boisées de l'intérieur[2].

L'île Mayotte est fort peu peuplée, eu égard à sa surface estimée environ 32,000 hectares. M. Jehenne pense qu'elle contenait, en 1843, 1,200 habitants. Sa population était autrefois bien plus considérable, mais le despotisme violent, la guerre civile, la paresse et la famine, fruits ordinaires du fatalisme qui, comme un vaste linceul, s'étend bientôt sur toutes les nations qui ont adopté la doctrine de Mahomet, ont fait disparaître la plus grande partie des habitants[3].

1. M. Guillain prétend qu'elle n'est insaluble pour les Européens que durant la nuit. Il a vu vingt-cinq matelots du brick *le Ducouédic* travailler au jardin de la station de 6 heures et demie du matin à la nuit, pendant trois mois consécutifs, sans qu'il y ait eu parmi eux un seul malade. Ils couchaient à bord.

2. « Depuis les essais de colonisation dans cette île, quelques « fièvres se sont parfois déclarées, par suite des mouvements de « terres, mais on peut dire néanmoins que, parmi toutes nos co- « lonies, c'est encore une de celles où la mortalité est la moins « grande. » — *Colonies françaises dans les mers de Madagascar*, art. publié par M. Paul Madinier, dans la *Revue de l'Orient*, t. III, 3e série, 1856.

3. « Depuis que le drapeau de la France a été arboré à Mayotte, « les conflits ayant cessé, un grand nombre des anciennes familles

Avant l'époque où le drapeau français flottât sur Mayotte, cette île était gouvernée par des rois ou sultans, qui, au milieu des guerres civiles désolant leur petit royaume, ne se trouvèrent pas en sureté dans le village qu'ils habitaient et cherchèrent un refuge dans le petit îlot voisin de Zaoudzi. Malheureusement, ils y furent suivis par la plus grande partie des habitants et Mayotte devint ainsi presque déserte.

Il existait jadis une assez grande quantité de bestiaux dans l'île, mais un prétendant au trône a presque tout fait tuer pour nuire à son rival, et on n'y rencontre plus que quelques cabris. Mayotte paraît devoir produire presque tous les végétaux qui viennent à la Réunion ou à Madagascar ; on est cependant réduit à en juger par induction, les habi-

« émigrées sont venues s'y rétablir, mais la libération des esclaves « les en a fait partir de nouveau ; elles y reviendront, sans doute, « dans peu de temps. »

« Un recensement fait, pour Mayotte, en 1846, donnait : Mal- « gaches, 104 ; – Arabes ou Antalaots', 802 ; — Mahori, 1439, — « Makova, 843 ; — Makoudi, 513 ; — Mozambiques, 372 ; — « Sakalaves, 710 ; — Souhahéli, 52 ; — Anjouanais, 221 ; — Mo- « héliens, 11 ; — Adzouzou (indigènes de la grande Comore), 201 ; « — Total : 5268. — Article de M. Guillain, capitaine de fré- « gate, publié dans la *Revue de l'Orient*, t. IX, 2e série, année « 1851, p. 221. » – On voit qu'il y a loin déjà de ce nombre à celui de 1200 auquel M. Jehenne estimait la population de Mayotte, lors de la prise de possession, c'est-à-dire trois ans auparavant. En 1849, après l'abolition de l'esclavage, ce nombre de 5268, qui s'était encore augmenté dans l'intervalle de 1846 à 1849, s'est retrouvé à peu près le même ; il ne peut donc que s'accroître désormais.

tants ayant négligé les cultures variées, que, d'ailleurs, le sol montagneux empêcherait de prendre beaucoup de développement pour concentrer leurs efforts sur la production des denrées alimentaires, du sucre et du café[1]. Selon l'opinion de M. Jehenne, il ne faut pas considérer Mayotte comme pouvant par elle-même fournir beaucoup à l'exportation; dans aucun cas, elle ne produirait au delà des besoins de sa population, accrue d'une garnison et d'un certain nombre de colons européens; mais elle présente d'immenses avantages comme position maritime militaire ou comme entrepôt de commerce. Comme refuge elle est d'une incontestable utilité pour la grande navigation, puisqu'elle se trouve dans une situation intermédiaire entre Aden et l'île Maurice, et, par sa position entre Madagascar et la côte d'Afrique, elle est appelée à former le centre du cabotage qu'en-

1. M. le capitaine de frégate Bonfils, commandant de l'île Mayotte, regarde les parties cultivables de cette île comme jouissant d'une excessive fertilité. Voir la note géographique publiée d'après les rapports de cet officier par M. V.-A. Malte-Brun, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 4e série, t. V, nº 27, mars 1853, p. 170. — M. Guillain regarde également les parties cultivables de l'île Mayotte comme extrêmement fertiles; et il a vu la seule plantation de cannes, existant dans cette île au moment de son voyage, donner des résultats incomparablement plus beaux que ceux obtenus à la Réunion. En 1856, 519 hectares étaient complantés de cannes à sucre et 32 de caféiers; la récolte du sucre a donné la même année un total de 522,200 kil. Le mouvement général du commerce de Mayotte, en 1856, s'est élevé à la somme de 768,496 fr.

tretiennent journellement les Arabes de Maskate, de Zanzibar, d'Anjouan et de Madagascar[1].

Outre Zaoudzi, les îlots qui entourent Mayotte sont Pamanzi, Bouzi, Zambourou, etc. Les passes principales qui permettent l'entrée à travers la chaîne de récifs dans la petite mer intérieure, sont au nombre de sept, qui se répartissent ainsi : quatre pouvant être franchies par des bateaux de petite dimension ; deux assez profondes, mais sinueuses ou pleines de difficultés ; une, enfin, qui permet aux gros navires de chenaler directement et sans danger. Si la rade de Mayotte pêche par quelque point, c'est en ce qu'elle est trop vaste et trop profonde, ce qui rend l'abri moins efficace et augmente la difficulté pour jeter ou lever l'ancre. Elle est du reste parfaitement défendable[2].

1. La population de Mayotte formée d'émigrés de toutes les contrées voisines, offrirait au commerce d'excellents interprètes et de précieux intermédiaires pour l'établissement de relations, soit avec la côte d'Afrique, soit avec les autres Comores ou Madagascar. Voir les *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, par M. Guillain, IIe partie, Exploration, t. II, chap. XXV, p. 414.

2. Nous trouvons dans la *Revue de l'Orient*, 2e série, année 1853, t. XIV, une lettre dont nous extrayons les passages suivants sur notre colonie de Mayotte :

« Le pays est entièrement métamorphosé, le travail y est devenu une condition essentielle du séjour ; l'abondance y règne, et les boutres chargés de riz et de plantes alimentaires fournissent aux besoins des îles du canal de Mozambique.

« La colonisation européenne participe à cet heureux change-

ANJOUAN.

Parmi les îles Comores, Anjouan est celle qui, après Mayotte présente le plus d'intérêt. M. Leguenel de Lacombe en donne la description suivante[1] : « Ses montagnes sont peu élevées, et ses côteaux « riants et fertiles sont arrosés par un grand nom- « bre de petites rivières, où l'on trouve en abondance « des poissons délicats et des anguilles monstrueuses. « Toutes les plantes et les arbres fruitiers de l'Inde « y viennent presque sans culture ; ceux d'Europe y « réussissent bien aussi. C'est là qu'on trouve des « mangues délicieuses qui n'ont pas le goût de téré- « benthine que l'on remarque dans celle de Maurice, « des mangoustans, des pamplemousses, des grena- « des, des oranges, des ananas dont la suavité et le par- « fum ne se trouvent dans aucune autre contrée ; car il « existe peu de terre végétale plus fertile que celle

ment ; les noirs du dehors arrivent en foule et demandent comme une faveur de s'engager sans primes sur les habitations.

« Le problème de la salubrité est résolu ; la plantation d'une très-grande quantité d'arbres, le desséchement d'un marais de 30 hectares, l'anéantissement absolu de la vente de l'arack ont produit les meilleurs résultats. Pendant l'hivernage que nous venons de traverser, l'hôpital a été fermé 19 jours de suite, et nous ne comptons que trois hommes ayant été atteints de la fièvre.

« Mayotte est destinée, sous la direction énergique et intelligente du commandant Bonfils, à devenir une colonie de premier ordre. ».

1. *Voyage à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. IX, p. 84.

« d'Anjouan ; les cocos, produits par les arbres dont « toutes les montagnes de cette île sont couvertes, sont « plus gros et fournissent une eau meilleure et plus « abondante que ceux d'Afrique et des îles voisines[1]. »

On compte à Anjouan trois villes dont les maisons sont construites en pierre, style arabe ; elles sont situées près du rivage. La plus grande, qui est dans la partie orientale, est la capitale de l'île et porte le nom de Domoni. Elle est entourée de murailles et défendue par une forteresse à pont-levis dont les fossés sont pleins d'une eau bourbeuse[2]. On y voit plusieurs gros canons et deux pièces de campagne données aux Anjouanais par le premier consul de la République française, qui fit déporter dans cette île le fameux général Rossignol et plusieurs de ses amis politiques[3].

Les maisons de Domoni sont en général assez élevées, les murs épais et les rues sombres et étroites. On y remarque quatre mosquées, mais quelles mosquées ! Le palais du sultan a la forme d'une proue

1. Dans l'intérieur on trouve des indices certains de mines de fer non encore exploitées. M. Frappaz, *Annales maritimes*, 1820, p. 246.

2. Le capitaine La Basil Hall, de la marine anglaise, estime qu'il suffirait pour escalader et prendre d'assaut les fortifications de Domoni, de l'équipage d'une chaloupe armée seulement de traversines, barres de bois sur lesquelles les rameurs appuient les pieds. *Scènes du bord et de la terre ferme*, trad. d'Amédée Pichot, chap. VIII, p. 88.

3. *Voyages à Madagascar et aux îles Comores*, t. II, chap. IX, p. 85.

de vaisseau et ce souverain est très-fier de cette bizarre construction[1].

Les Anjouanais ont toujours eu beaucoup à souffrir de la part des pirates malgaches qui, dans le but de faire des prisonniers qu'ils revendaient ensuite comme esclaves aux traitants des îles de France et de Bourbon, venaient périodiquement ravager leur île ; mais, depuis que la domination des Hovas s'est étendue sur la plus grande partie de Madagascar, ces expéditions ont complétement cessé. Les Anjouanais sont en général très-indolents et efféminés dès leur jeunesse. Ils ne s'occupent que de leur religion et de leurs femmes. Il est difficile de se former une opinion sur leur probité; vantée par les uns, elle est mise en doute par les autres[2]. En général, ils jouissent d'un

1. Leguevel de Lacombe, *Idem.*, chap. IX, p. 86. — Basil Hall, *Scènes du bord et de la terre ferme*, trad. d'Amédée Pichot, chap. VIII, p. 95.

2. Voyage à Madagascar, à Anjouan, etc., par M. Frappaz, enseigne de vaisseau. *Annales maritimes*, 1820, p. 247. « Les Arabes qui habitent l'île d'Anjouan ont le teint cuivré, une belle tête, la barbe longue, et beaucoup de physionomie ; ils sont en général bien constitués. La bonté paraît être le fonds de leur caractère ; ils sont très-hospitaliers, ils accueillent parfaitement les étrangers et ils ont beaucoup d'intelligence ; mais avec toutes ces qualités ils sont d'une défiance extrême, et leur paresse est poussée à un tel excès qu'un mouvement vif leur est, je crois, inconnu, et que le moindre travail leur est extraordinairement pénible. Des esclaves, qu'ils vont chercher à Mozambique, prennent soin de leurs maisons. Ils professent rigoureusement l'islamisme. » — M. Lelieur de la Ville-sur-Arce, élève de marine, prétend que les Anjouanais descendent de colons arabes venus de Djedda, sur

degré assez avancé de civilisation et reçoivent les étrangers avec plaisir. La chasse de la civette est un de leurs amusements les plus recherchés.

MOHÉLI ET LA GRANDE COMORE.

L'île de Mohéli paraît être entourée, comme Mayotte, d'une ceinture de récifs; seulement on ne dit pas qu'entre ces récifs et la côte, il existe une rade semblable à celle qui recommande si particulièrement cette dernière île. A Mohéli, comme à Anjouan, on ne trouve plus de villages composés, comme ceux de Madagascar, d'une plus ou moins grande agglomération de cases en terre ou en bois, couvertes en feuillage, mais une sorte de petites villes dont les maisons sont construites en pierre et ornées de terrasses. Vues de loin, elles offrent un assez riant aspect. La capitale, située à l'est de l'île sur un large plateau de sable à deux milles du rivage, contient environ six cents maisons et quatre mosquées. On y sent le génie de la race arabe, mais, en même temps, on n'y trouve plus ces mœurs faciles, qui sont une garantie pour les relations entre les Européens et les Malgaches, les Hovas exceptés. De la civilisation, les habitants de Mohéli paraissent s'être surtout approprié les vices. M. Leguevel de Lacombe, qui fut jeté

la mer Rouge, dans le commencement du XVIIe siècle. Il estime à 2,000 âmes la population de Domoni et à 5 ou 6,000 celle de l'île entière. *Annales maritimes*, 1821, p. 652.

sur leur île par la tempête, et qui resta longtemps leur prisonnier, nous les dépeint comme des êtres fourbes, cruels, vindicatifs et voleurs.

L'île de Mohéli n'est pas très-montagneuse; elle est fertilisée par une quantité de petites rivières remplies de poissons. Elle produit du riz, du coton, des ignames, des patates sucrées, du maïs, des mangues, des cocos et des ananas, comme à Anjouan. Ses pâturages sont excellents, et il y a tant de cabris et de moutons qu'on en donne quatre pour une piastre. Les bœufs sont de la plus petite espèce, mais leur chair est très-délicate. Les côtes fourmillent de carets, et la vente de l'écaille est le grand commerce du pays. L'industrie est en général peu avancée à Mohéli, et les seuls produits manufacturés qu'on doive citer sont les armes blanches.

La grande Comore, qui a donné son nom à l'archipel, est en général peu connue; on sait seulement qu'elle est très-montagneuse et renferme un volcan dont on peut apercevoir les flammes en passant par le travers de l'île. Comore est occupée, comme Anjouan et Mohéli, par une peuplade de race arabe qui passe pour extrêmement féroce. On dit que les habitants tuent ou font esclaves les étrangers que la tempête jette sur leurs côtes. En un mot, ils sont encore plongés dans la barbarie la plus grande, et ne cultivent la terre que dans la mesure de leurs besoins.

CHAPITRE IV

HISTOIRE DE 1642 A 1810.

Prise de possession par la France. — La compagnie Rigault envoie Pronis et Fouquembourg. — Fondation du Fort Dauphin. — Révolte contre Pronis. — Arrivée de Flacourt. — Son administration, son histoire de Madagascar. — Abandon où le laisse la métropole. — Mort de Pronis. — Champmargou. — Rachat du privilége par le roi. — Création de la compagnie des Indes orientales. — Conseil souverain créé à Madagascar. — M. Mondevergue. — L'amiral de La Haye. — La Bretesche. — Ruine de l'établissement du Fort Dauphin. — Établissement de Sainte-Marie. — Reprise de possession du fort Dauphin par M. de Modave. — Benyowski. — La Convention envoie M. Lescalier, l'Empereur, M. Bory de Saint-Vincent.

Les trois premières parties de ce travail ayant démontré quels sont les éléments de prospérité qu'offre l'île de Madagascar, quelles sont les populations qui l'habitent et quels avantages physiques présentent ses provinces, il reste à faire connaître l'histoire résumée des rapports des Européens avec ses habitants. Non-seulement cette histoire est intéressante pour l'étude des faits accomplis dans des siècles qui ont précédé le nôtre, mais encore elle offre de grands enseignements pour l'avenir, et rien n'est plus propre à guider la marche ultérieure des événements que la connaissance des erreurs commises autrefois. L'histoire des efforts tentés par les Européens pour

s'établir à Madagascar, depuis le jour où la première expédition française aborda sur ses rivages, jusqu'à l'époque contemporaine, se divise naturellement en deux parties ; l'une allant de 1642 à 1810, époque où les Anglais s'emparèrent de l'île de France, l'autre s'étendant de 1810 à nos jours. La première nous fait connaître les droits de la France à la propriété de ce magasin général de la mer des Indes[1] qui, occupé par elle, lui donnerait une influence presque sans limites dans les pays situés au delà du cap de Bonne-Espérance. La seconde renferme le triste tableau des moyens qu'elle a employés pour faire valoir des droits qui sont tellement imprescriptibles que la plus insigne mauvaise foi peut seule les contester.

Les nations policées se sont jusqu'ici soumises, sans avoir jamais tenté une seule objection, à ce principe, que *tout pays habité par des peuples sauvages appartient de droit au premier occupant capable d'y introduire la civilisation*. C'est devenu un article du droit des gens ; le contester, ce serait mettre en question la formation de toutes les colonies européennes! Or, les Français sont les premiers occupants de Madagascar. Les Portugais qui découvrirent cette île négligèrent d'en prendre possession et aucun peuple n'est venu s'interposer entre eux et nous par

1. *Discours d'un fidèle sujet du roi touchant l'établissement d'une compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, adressé à tous les Français. Paris, 1664.

le fait d'une occupation, même momentanée. Ce fut le cardinal de Richelieu, grand maître, chef et surintendant général du commerce et de la navigation de la France qui, comprenant l'avenir immense réservé à l'île de Madagascar, en ordonna la prise de possession.

Ce fait fut accompli le 24 juin 1642, par lettres patentes du roi Louis XIII, enregistrées au greffe du conseil d'État. Ces lettres donnèrent au sieur Rigault, Dieppois, capitaine de la marine, pour lui et ses associés, la concession et privilége d'envoyer, seuls, en l'île de Madagascar et autres îles adjacentes *pour là y ériger colonies et commerce*[1].

La compagnie Rigault, dont le privilége devait durer dix ans, prit le nom de société de l'Orient.

L'année suivante 1643, le nouveau roi Louis XIV confirma ce qu'avait fait son père ; et au mois de mars, la compagnie de l'Orient fit partir, pour Madagascar, sur un vaisseau commandé par le sieur Cocquet, ses deux premiers agents Pronis et Foucquembourg, avec douze Français. Cette expédition arriva dans l'île vers le mois de septembre, c'est-à-dire, au moment le plus défavorable, au commencement de la saison chaude et pluvieuse, quand les fièvres commencent à sévir. Cette faute que le manque de connaissances exactes sur la nature du pays

1. Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*, IIe partie, chap. Ier, p. 203.

ne permit pas d'éviter la première fois, fut, par malheur, presque constamment renouvelée depuis, et elle a été pour beaucoup dans l'insuccès des efforts tentés, pendant deux cents ans par les Français, pour s'établir dans la grande île africaine.

Les sieurs Pronis et Foucquembourg, après avoir longé la côte orientale de Madagascar et pris possession de l'île Sainte-Marie et de la grande baie d'Antongil[1], s'établirent sur les rivages de la baie de Sainte-Luce ou Mangafiata, dans l'est de la province d'Anossi. Là, se joignirent à eux six ou huit Français faisant auparavant partie de l'équipage d'un navire dieppois abandonné sur la côte[2], et peu de temps après leur débarquement, les colons se virent renforcés par soixante-dix compatriotes venus sur un navire de la compagnie, *le Saint-Laurent*, commandé par Gilles Rezimont. La position de Sainte-Luce était mal choisie pour l'établissement d'un comptoir; des marais bordent cette baie, et leurs exhalaisons arrêtées par les hautes montagnes boisées qui l'entourent, rendent ce lieu très-malsain. L'intempérance des nouveaux débarqués venant se joindre à l'insalubrité du pays, ils perdirent en peu de temps le tiers de leur effectif. Ce désastre eut pour conséquence immédiate de déterminer Pronis à s'établir sur un autre point où l'on n'eût pas autant à redouter les

1. Flacourt, *idem.*, p. 204.
2. *Relation du voyage de François Cauche*, p. 88.

maladies, et il choisit la presqu'île de Tholanghare pour y construire un fort qui prit le nom de Fort-Dauphin[1]. Cette presqu'île, l'un des endroits les plus salubres de Madagascar, jouissant d'un assez bon port, situé dans un pays d'une excessive fertilité, était incomparablement préférable à Sainte-Luce.

L'établissement français sembla dès lors devoir prendre une certaine importance. Pronis avait établi des postes sur plusieurs points des côtes, notamment à Matatane et à Mananzari, d'où les vivres affluaient à Fort-Dauphin ; mais une mauvaise administration et l'incapacité des agents de la compagnie amenèrent un résultat tout autre que celui qu'on pouvait espérer. Dans le principe, les indigènes s'étaient montrés très-bienveillants à l'égard des Français, et il est hors de doute que leur bonne volonté se fût continuée si ceux-ci, ayant pris leur douceur pour un effet de la crainte, n'eussent commencé à en abuser et à se porter contre eux à de tels excès, qu'ils changèrent en haine tous les bons sentiments dont les habitants étaient prêts à leur donner des preuves. En peu de temps, les colons, par leurs mauvais procédés et leurs exactions, troublèrent une paix que leur propre intérêt leur recommandait impérieusement de conserver, et qui, malgré leurs erreurs, eût duré bien longtemps s'ils eussent maintenu entre eux la bonne in-

1. Voir au chap. III, province d'Anossi, page 127, la description du fort Dauphin.

telligence. Mais Pronis était accusé par les siens de dilapider les fonds de la Compagnie. Marié à la fille d'un chef du pays, il faisait de grandes dépenses pour lui être agréable, et s'il faut en croire Flacourt[1], il nourrissait toute la parenté de cette femme avec les denrées rassemblées à grands frais pour les colons. Les Français étaient tantôt sans riz, réduits à ne manger que de la viande, tantôt sans viande, réduits à ne manger que du riz. Les compagnons de Pronis lui reprochaient en outre de les faire travailler comme de véritables esclaves. Ces accusations étaient-elles fondées? C'est ce qu'on ne peut affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est que la faiblesse des chefs donna cours à toutes les mauvaises passions, et que des provisions de tous genres furent gaspillées en peu de temps. En six mois, quatre-vingts hommes passèrent pour avoir dévoré (sans compter le riz) 2,500 bœufs; et la colonie restait quelquefois plusieurs jours sans aucune espèce de vivres. C'est alors qu'on allait faire des excursions de nuit et voler dans les bois le bétail des indigènes[2].

Enfin, les mauvais traitements infligés par Pronis à ses compagnons les poussèrent à la révolte, et au mois de février 1646, il fut saisi par eux et mis aux

1. Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*, chap. II, p. 208. — *Relation du voyage de François Cauche*, page 3.

2. Flacourt, chap. III, p. 209.

fers. Il resta six mois en prison et n'obtint sa délivrance qu'à l'arrivée d'un vaisseau de la Compagnie, qui amenait 43 nouveaux colons. Réintégré dans ses fonctions, il ne sut pas davantage se concilier la bienveillance des siens. Plutôt que de se soumettre à son autorité, 23 Français préférèrent s'exposer aux dangers d'une longue route, à travers un pays inconnu, pour gagner un navire qu'ils pensaient être à l'ancre dans la baie de Saint-Augustin sur la côte occidentale.

Une seconde révolte fut la conséquence de sa conduite. Elle fut réprimée par la force, et le gouverneur, ayant fait saisir les douze plus mutins, les envoya en exil dans l'île Mascareigne (Bourbon), dont ils furent les premiers habitants.

Pronis, sûr désormais de ses compagnons, tourna toute sa fureur contre les indigènes; leur vie même ne fut plus sacrée pour lui. Vandremester, gouverneur de l'île Maurice pour les seigneurs de la *Compagnie d'Est-Inde d'Hollande*, selon l'expression de Flacourt, ayant demandé à Pronis de lui vendre des esclaves, celui-ci s'empara de 73 indigènes qui venaient porter des vivres à Fort-Dauphin et les fit conduire enchaînés sur le navire hollandais[1].

Un pareil fait et l'assassinat de plusieurs chefs Malgaches, excitèrent à tel point, et, il faut le dire,

1. Flacourt, *Histoire de la grande isle de Madagascar*, IIe partie, chap. VIII, p. 219.

à si juste titre, la colère des habitants, qu'on ne peut les blâmer d'avoir, à cette époque, pris les Français en haine. Ces derniers se virent bientôt traqués comme de véritables bêtes fauves; n'osant pas s'aventurer dans la campagne, sûrs qu'ils étaient d'être mis à mort, ils manquèrent de vivres et l'établissement de Fort-Dauphin, pour lequel on avait conçu les plus belles espérances, était à deux doigts de sa perte, lorsqu'en novembre 1648 arriva le sieur de Flacourt avec le titre de commandant général de Madagascar et 80 hommes de renfort.

Flacourt, en prenant la succession de Pronis assumait une grande responsabilité; les indigènes étaient en hostilité déclarée avec les colons, et il eût fallu une mansuétude extraordinaire pour les ramener à de meilleurs sentiments. Rien du reste ne pouvait mieux justifier un changement de conduite que l'avénement d'un nouveau gouverneur, si Flacourt eût été capable d'employer la conciliation. Il était intelligent et ferme, mais il prenait le commandement avec des idées préconçues de conquête. Né dans une rude époque, ses notions, en fait de politique colonisatrice, se bornaient à celles des Fernand Cortez et des Pizarre; le type d'un excellent gouverneur était à son point de vue celui qui avait le plus agrandi le territoire de la colonie confiée à ses soins. Le principe qui consiste à augmenter son influence au moyen de la civilisation et du commerce,

n'était pas encore connu, il ne devait naître qu'avec Colbert.

Il serait injuste cependant de faire de trop grands reproches à Flacourt et, quoique le système de rigueur employé par lui ne fût pas en rapport avec ses moyens d'exécution, on doit reconnaître qu'il suivit hardiment la ligne de conduite qu'il s'était tracée, et il eût été à souhaiter que tous les gouverneurs français à Madagascar eussent déployé la même énergie. Le système d'intimidation est de tous le plus pernicieux ; mais, du moins, lorsqu'on s'en est une fois servi, il y a un certain mérite à le maintenir ; des alternatives de fermeté et de faiblesse n'ayant jamais amené que de tristes résultats. En employant une rigueur qu'on peut, sans crainte, taxer de violence, Flacourt obtint, après quatre ans d'une guerre presque continuelle, la soumission à peu près générale de la partie sud-est de Madagascar. Les habitants qui s'étaient reculés devant la conquête revinrent peu à peu, mais ils conservèrent contre leurs vainqueurs un mauvais vouloir qui donna lieu à bien des révoltes partielles.

En arrivant dans la grande île africaine, Flacourt comptait sur de puissants renforts et, par suite, il ne craignit pas d'affaiblir la colonie en reculant ses limites ; malheureusement les guerres de la Fronde vinrent distraire la métropole et leur résultat le plus

clair fut l'abandon complet de l'établissement français. Sans elles, Flacourt, fortement soutenu, eût étendu la domination de son pays sur la plus grande partie de Madagascar, domination qu'eussent fait aimer les principes plus doux, mis en pratique peu de temps après sous le ministère Colbert.

Flacourt soutenu, Madagascar eût été le Saint-Domingue de l'Orient, et notre influence fût devenue prépondérante dans la mer des Indes. Les actes accomplis par lui, pendant la durée de son gouvernement, ne sont pas les seuls qui lui assurent une place honorable dans les annales des colonies françaises; il a laissé, sous le titre d'*Histoire de la grande isle de Madagascar*, dédiée à Messire Nicolas Fouquet, ministre d'État, surintendant des finances, un livre qui peut passer pour le travail le plus consciencieux qui ait été fait sur cette contrée. Jusqu'à l'époque contemporaine, aucun voyageur n'a donné une description plus détaillée de la grande île africaine. Dans une première partie, Flacourt présente au public l'ensemble des faits géographiques qui recommandent le plus vivement aux Européens la portion de l'île qu'il a pu visiter; dans une seconde, il raconte l'histoire de la colonie sous l'administration de Pronis et pendant le temps où il fut appelé lui-même à la gouverner. Enfin, cet ensemble est suivi de lettres d'un style plein de naïveté et de

grandeur sur les *avantages que l'on peut tirer en l'établissement des colonies à Madagascar pour la religion et le commerce.*

Au point de vue géographique, l'administration de Flacourt donna lieu à des découvertes très-intéressantes, amplement consignées dans son travail. Ainsi nous lui devons des détails très-exacts sur toute la partie de l'île qui s'étend au sud des rivières Mananghara (côte est) et Ongh'lahé (côte ouest) et particulièrement sur la province d'Anossi, qu'il nomme Carcanossi, et sur la vallée d'Amboule.

Les notions recueillies par lui au nord de ces deux cours d'eau présentent bien moins d'exactitude. Il a cependant visité plusieurs parties de la côte orientale en allant vers le nord jusqu'à la baie d'Antongil, et nous a laissé, entre autres, une carte particulière des bouches de la rivière Manangourou et de l'île Nossi Hibrahïm ou Sainte-Marie. Ses voyages ne l'ayant pas conduit plus au nord, sa carte générale est pleine d'inexactitudes sur la côte nord-ouest et il se contente d'inscrire sur la partie nord, qui s'étend de la baie d'Antongil au cap d'Ambre : *Pays incogneu aux François.*

Plus de six années s'étaient écoulées depuis que le sieur de Flacourt avait pris le commandement de l'établissement français, lorsque parurent enfin deux navires. Depuis cinq ans, il n'en avait point été vu dans ces parages. Les colons, sans nouvelles de

la patrie, sans espoir même d'y retourner et se croyant complétement oubliés par les seigneurs de la Compagnie, dont le privilége était expiré, manquaient de tous les objets nécessaires, que l'île de Madagascar ne pouvait leur fournir. S'ils possédaient des vivres en abondance, par contre ils n'avaient presque plus de munitions, plus de vêtements, plus de chaussures; leurs armes étaient hors de service et depuis longtemps ils ne recevaient plus leur paye. Des murmures s'étaient fait entendre à plusieurs reprises, et l'on doit de la reconnaissance à Flacourt, pour avoir su maintenir ses compagnons dans le devoir au milieu de circonstances aussi défavorables. Lorsque les deux navires français parurent à l'horizon, l'espoir revint dans tous les cœurs, on espérait des nouvelles, des renforts, des approvisionnements; mais, hélas! le commandant de ces vaisseaux était plutôt envoyé pour avoir de leurs nouvelles que pour leur apporter des secours, et les matelots des deux équipages se trouvaient dans un dénûment presque égal à celui des colons.

Flacourt, voyant qu'il n'y avait rien à attendre des nouveaux venus, conçut le projet de retourner en France et d'en ramener lui-même les renforts absolument nécessaires[1]. En conséquence, et ce fut

1. *Hist. de la grande isle de Madagascar*, IIe part., ch. LXXX, p. 393.

de sa part une grande faute, il laissa le commandement intérimaire au sieur de Pronis, qu'il regardait comme le plus capable. Il s'embarqua le 12 février 1655.

A peine Flacourt avait-il quitté Madagascar qu'un incendie, causé par imprudence, dévora les bâtiments du fort et détruisit tout ce qu'ils pouvaient renfermer de vivres, de munitions et d'approvisionnements ; il consuma jusqu'aux affûts des canons. L'incendie dura trois jours, Pronis en mourut de chagrin, et le commandement du Fort-Dauphin échut au sieur Desperriers, qui signala tristement son administration par le massacre d'un grand nombre d'indigènes de la province d'Anossi, accusés par lui d'avoir participé à l'assassinat du capitaine de Laforest-Desnoyers qui commandait les deux navires envoyés au moment du départ de Flacourt. Ce capitaine avait du reste parfaitement mérité son sort en brûlant, sous le plus futile prétexte, les récoltes de toute une contrée de la grande terre, à la hauteur de l'île Sainte-Marie. La vengeance de Desperriers était d'autant plus absurde qu'elle punissait des gens pour un fait passé à cent lieues de leur pays.

A l'expiration du privilége de la société de l'Orient, privilége accordé pour dix ans seulement, le maréchal de La Meilleraye en avait obtenu la concession à son profit ; mais, soit qu'il n'en sentît pas toute l'importance, soit qu'il manquât des ressources néces-

saires, il n'en tira aucun avantage[1]. Ses agents furent presque tous mal choisis et la colonie alla chaque jour en s'affaiblissant.

Parmi les successeurs de Flacourt, Champmargou fut le seul qui déploya quelque intelligence et quelque fermeté. Il eut à soutenir contre les indigènes une longue guerre causée par l'intolérance d'un religieux chargé de leur enseigner la doctrine chrétienne, mais dont les actes s'accordèrent peu avec la sainteté de son ministère[2].

1. *Mélanges historiques du* XVIIe *siècle*. Dans le vol. T. S F., n° 456 des manuscrits de la Bib. imp., on trouve imprimée la déclaration par laquelle, l'an 1656, le douzième jour d'octobre, les associés de la compagnie Rigault, parmi lesquels on remarque les sieurs de Flacourt, d'Haligre, trésorier des menus, et de Beausse, déclarent vouloir entrer dans la nouvelle compagnie formée par arrêt du conseil de S. M. le 12 août précédent, par lequel arrêt « le roi, voulant pourvoir à ce qu'une entreprise si avantageuse à la religion catholique, si glorieuse à l'État et si utile au commerce ne demeure point imparfaite, a nommé des commissaires de son conseil pour entendre les propositions qui seront faites, tant pour les intéressés et associés en la compagnie du sieur Rigault, que par les autres qui pourront se présenter et former une compagnie de personnes considérables et intelligentes pour envoyer dans ledit pays des ecclésiastiques capables d'instruire les peuples qui y habitent, des hommes et des vaisseaux bien équipés, en tel nombre qu'ils trouveront à propos pour y négocier et trafiquer. Promettant, sa dite Majesté, de donner à la compagnie qui sera par eux formée telle concession qui sera nécessaire pour faire réussir avantageusement ladite entreprise. » Suivent les 26 articles de demandes faites à S. M. par les associés au sujet de la nouvelle compagnie particulière.

2. Il existe une description très-détaillée de cette guerre dans le *Voyage de Madagascar ou isle Saint-Laurent*, par M. de

Champmargou avait été appelé au gouvernement de Madagascar par le maréchal de La Meilleraye, mais celui-ci étant mort, et le duc de Mazarin, son fils, qui avait hérité du privilége, l'ayant cédé au roi pour la faible somme de 20,000 livres, Champmargou dut résigner ses fonctions[1].

Lorsque Louis XIV fut solidement établi sur le trône, lorsque le calme intérieur eut succédé aux guerres de la Fronde, les hommes actifs qui ne trouvaient plus d'aliment dans la guerre civile tournèrent leurs pensées vers la politique extérieure ; les questions ayant trait au commerce ou aux colonies prirent faveur, et cette tendance de l'esprit secondée par un grand ministre, par Colbert, acquit des proportions qui placèrent bientôt la France au premier rang des puissances maritimes. Une quantité d'écrivains surgissant de tous les points à la fois cherchèrent à éclairer soit le gouvernement, soit les particuliers, sur les avantages qu'ils pouvaient retirer de la création d'établissements coloniaux.

C'est à peu près vers cette époque que naquit l'idée de confier les intérêts de la France dans telle ou telle partie du monde à de grandes compagnies souve-

V... Carpeau du Saussaie, commissaire provincial de l'artillerie de France, chap. XXII et suiv. — L. Robert. Manus., p. 89. — Souchu de Rennefort, relat. du premier voyage de la compagnie, liv. Ier, p. 18, chap. VI.

1. Carpeau du Saussaie, même ouvrage, chap. VIII, p. 70.

raines, qui devaient peupler et cultiver, au moyen d'émigrants ou d'indigènes convertis au christianisme, le pays confié à leurs soins. Elles devaient, en outre, répandre dans les contrées lointaines les produits de notre industrie nationale, encore dans l'enfance[1].

Ce moyen de colonisation avait certes de grands défauts, mais on l'a attaqué trop vivement, et l'on s'est montré essentiellement injuste à son égard. On aurait dû considérer davantage qu'au moment où les grandes compagnies furent employées pour la première fois, il y avait tout à faire ; or, il est évident que si, à cette époque, le gouvernement se fût contenté de dire aux particuliers : Je viens de prendre possession d'un territoire immense, d'une grande fertilité, où l'homme laborieux a de grandes chances de faire fortune, bien peu eussent tenté l'aventure ; personne ne se souciant d'expérimenter, le premier, la vérité de ces paroles. Au lieu d'agir ainsi, le roi créa les grandes Compagnies, et, par elles, réunissant en un faisceau les capitaux relativement peu considérables d'un grand nombre de particuliers, il obtint ce résultat que tel, qui n'eût pas risqué sa fortune entière dans une entreprise coloniale, saisit avec joie l'occasion d'augmenter son bien-être, en

1. Les grandes compagnies de Hollande et d'Angleterre pour le commerce de l'Orient avaient été créées vers 1600 : elles servirent d'exemple.

n'exposant qu'une faible partie de ses capitaux. En outre, il était certaines exemptions de droits, certaines faveurs, certains priviléges nécessaires à la création d'une colonie qui, accordés à un seul, eussent froissé l'opinion publique, tandis qu'entre les mains d'une Compagnie anonyme, ils perdaient ce qu'ils pouvaient avoir de blessant. L'idée d'un commerce libre ne s'était d'ailleurs pas encore fait jour.

Parmi les principaux écrits qui appelèrent l'attention publique sur les questions maritimes et coloniales, il en est un qui mérite d'être cité, quoique son auteur n'ait pas dans le principe révélé son nom ; c'est une brochure publiée en 1664 sous le titre de : *Discours d'un fidèle sujet du Roi touchant l'Establissement d'une Compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales. Adressé à tous les Français.*

Comme cette brochure traite en même temps de Madagascar, il n'est pas sans intérêt d'en citer quelques passages : « Il manque, s'écrie l'auteur, « quelque chose à la prospérité d'un grand royaume « quand le commerce n'y fleurit pas à l'égal des au- « tres professions, et quand les particuliers, par une « mollesse dangereuse, négligent la plus noble ma- « nière de s'exercer et le plus légitime moyen de « s'enrichir[1]. »

1. Page 4. Cette brochure, publiée pour la première fois en 1664, sans nom d'auteur, se retrouve augmentée de plusieurs passages dans l'ouvrage de Charpentier intitulé : *Relation de l'é-*

Après avoir cité les avantages recueillis par la Compagnie hollandaise des Indes orientales, l'auteur (Charpentier) s'exprime ainsi :

« Il n'y a rien qu'une compagnie de cette nature « ne puisse obtenir par une fidèle union, par une « adroite conduite, par un courage inébranlable. « Cette vérité étant si claire, les mêmes avantages « nous étant offerts, pouvons-nous nous empêcher de « nous en prévaloir, à moins que d'avouer que nous-« même, nous croyons manquer, ou d'union, ou d'a-« dresse, ou de courage? Que ce reproche tombe sur « le courage, ce n'est pas à craindre ; sur l'adresse, « cela serait faux; car, pour ne parler maintenant que « de la navigation, il est certain que nous avons les « meilleurs hommes de mer qu'on puisse désirer, et « les Hollandais, même, se servent le plus souvent « des Français sur leurs vaisseaux, et s'en trouvent « mieux que de leurs gens propres. Sur l'union, oui, « sans doute, c'est cela, il ne le faut pas dissimuler, « qui nous manque, et c'est un défaut de notre nation « qui mérite le plus que nous prenions soin de l'en « corriger[1]. »

tablissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales, p. 127. L'auteur a soin de dire dans la préface : « J'ai mis ensuite un discours de la même plume qui fut publié en l'année 1664, et qui a fait la première ouverture dans le public de cette grande affaire. »

1. Page 27.

Or, il paraît évident, que, lorsque dans une nation, les particuliers n'ont pas de tendance à réunir leurs efforts pour obtenir un résultat avantageux, mais lointain, la seule ressource est la création de compagnies qui ne demandent à chacun qu'une contribution pécuniaire, et qui, en même temps, jouissent d'une direction unique. Charpentier continue ainsi : « Il « faut effacer jusques aux moindres vestiges de cette « ancienne tache, et faire voir désormais par une « constante liaison entre nous, et par un véritable « amour du bien public, que notre grand et in- « comparable monarque a perfectionné son peuple « et lui a inspiré une vertu qu'il n'avait pas en- « core. Que faut-il donc faire, me demandera-t-on ? « Il faut en premier lieu, comme nous l'avons déjà « dit, former une Compagnie ou société de plu- « sieurs personnes, qui contribueront unanimement « à l'exécution de notre entreprise, et qu'on pourra « appeler pour cette raison la Compagnie française « pour le commerce des Indes orientales. Il faut en- « suite équiper une flotte et aller descendre droit « dans *notre île de Madagascar,* où nous ne trouve- « rons aucune résistance, et commencer à y faire « un grand établissement qui sera soutenu par de « fortes colonies que l'on continuera d'y envoyer. « Il faut faire état de n'y mener que des hom- « mes de courage et de bonnes mœurs, et non « point des criminels rachetés du gibet ou des ga-

« lères, ni des femmes persécutées pour leur dé-
« bauche, etc.[1] »

Enfin, l'auteur termine son travail par ces quelques lignes :

« Unissez-vous donc, généreux Français, unissez-
« vous pour nous ouvrir une route glorieuse, et qui
« ne nous a été fermée jusqu'à présent que par les
« malheurs passés de l'État ; une route qui nous
« conduira à des biens innombrables, qui se mul-
« tiplieront encore entre les mains de nos enfants ;
« une route, enfin, par laquelle vous porterez la
« terreur de vos armes dans les parties du monde
« qui vous sont encore inconnues. Bannissez désor-
« mais de vos esprits ces soupçons injustes et qui
« sont si éloignés de la courageuse confiance que
« vous avez ordinairement en vous-mêmes. Navi-
« guez hardiment sous le pavillon de l'auguste et
« invincible Louis, et soyez assurés que vous n'avez
« rien à redouter des autres nations, à qui la majesté
« de son nom imprime le respect et la crainte ; vous
« avez tout à espérer de sa protection, de sa bonté,
« de sa munificence[2]. »

Soit que cet écrit et d'autres semblables aient été inspirés par le gouvernement, soit qu'on les doive à

1. Page 29.

2. Souchu de Rennefort, qui parle de ce discours, *Histoire des Indes orientales*, 1re part., chap. 1, p. 2, semble le regarder comme provenant d'une source officielle.

l'initiative des particuliers, ils n'en marquent pas moins une tendance générale vers des idées nouvelles, et ce n'est certes pas une des moindres gloires de Louis XIV d'être entré courageusement dans la voie qu'ils indiquent.

Ce qui porterait à croire que le document que nous venons de citer émanait du ministère, c'est que l'un des premiers actes, par lesquels le grand roi chercha à encourager la marine et le commerce, fut la création d'une Compagnie des Indes orientales, édifiée en quelque sorte sur les bases indiquées dans cette brochure[1]. Ainsi l'article 29 de la déclaration du mois d'août 1664, appelé édit constitutif de la Compagnie des Indes orientales est ainsi conçu : « Nous avons donné, concédé et octroyé, donnons, « concédons et octroyons à la dite Compagnie l'île de « Madagascar, dite Saint-Laurent, avec les îles « circonvoisines; habitations qui peuvent y avoir « été construites par nos sujets, et, en tant que be- « soin est, nous avons subrogé ladite Compagnie à « celle ci-devant établie pour ladite île de Mada- « gascar, en conséquence du contrat de délaissement « fait par les intéressés de ladite Compagnie avec les

1. Les principaux négociants de Paris, s'étant réunis pour conférer sur la création de cette compagnie, présentèrent au roi un cahier contenant quarante articles. Ce cahier leur fut rendu par M. de Colbert, et ils virent avec surprise que Louis XIV avait de sa propre main écrit ses observations en marge, article par article.

« syndics de la nouvelle, passé par les notaires au « Châtelet de Paris, le jour du présent mois que nous « avons approuvé et ratifié... pour en jouir, ladite « Compagnie à perpétuité, en toute propriété, sei- « gneurie et justice, ensemble des droits contenus au « précédent article, ne nous réservant aucuns droits « ni devoirs pour tous les pays compris en la pré- « sente concession, que la seule foi et hommage-lige « que cette Compagnie sera tenue de nous rendre et « à nos successeurs rois, avec la redevance à chacune « mutation de roi, d'une couronne et sceptre d'or de « cent marcs[1]. »

Sur 15 millions devant former le capital de la Compagnie, le roi prêtait pour 10 ans, sans intérêt, un cinquième, soit 3 millions, et si au bout des 10 ans les comptes de la Compagnie présentaient un déficit, S. M. voulait qu'il fût imputé sur la somme avancée par elle. L'impulsion une fois donnée, chacun voulut venir en aide à la Compagnie; la reine mère, la reine, le dauphin souscrivirent pour 60,000 livres, le prince de Condé pour 30,000, le prince de

1. *Histoire de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, dédiée au roi, avec le recueil de toutes les pièces concernant le même établissement par Charpentier de l'Académie française. Paris, 1666. Passage cité par le secrétaire de la Société maritime de Paris, dans une note sur les droits de la France à la possession de Madagascar, placée à la suite du travail de M. D. Laverdant sur la colonisation de ladite île.

Conti pour 20,000. La cour seule entra dans la Compagnie pour 2 millions de livres au moins. Les cours souveraines fournirent plus de 1,200,000 livres, le corps des marchands de Paris 650,000 livres, les officiers des finances 2,000,000; les habitants de Lyon souscrivirent pour 1 million, ceux de Rouen pour 550,000 livres, de Bordeaux pour 400,000, de Tours 150,000, etc. [1].

Ainsi, la grande île de Madagascar était le centre sur lequel devait s'appuyer tout le système de la Compagnie des Indes orientales, position vraie alors, vraie encore aujourd'hui, et qui restera éternellement vraie! La France ne sera puissante dans l'extrême Orient, son commerce n'y acquerra le développement qui lui est dû qu'à l'époque où Madagascar sera devenue colonie française.

Le système de gouvernement de Madagascar changea aussitôt que la nouvelle Compagnie en eut pris possession; il ne fut plus adapté à l'île seule, il fut combiné de façon à régir tous les établissements que la Compagnie pourrait acquérir en Orient, ensemble qui prit dès lors le nom de *France orientale*. Au gouverneur jouissant d'une autorité absolue on substitua un conseil souverain chargé de tous les intérêts de la Compagnie et un conseil particulier de Madagascar. M. de Beausse fut nommé par le roi président du

1. Même ouvrage de Charpentier, p. 54 et 277.

conseil souverain; le sieur de Champmargou, qui venait de résigner les fonctions de gouverneur pour M. le duc de Mazarin, devint second conseiller au conseil souverain et capitaine commandant les armes, ce qui lui laissait une grande influence; Souchu de Rennefort fut fait secrétaire du conseil souverain[1]. Outre ses fonctions de président, le sieur de Beausse fut choisi pour dépositaire des sceaux du roi à Madagascar. Le grand sceau représentait le roi en manteau royal, la couronne à la tête, le sceptre en une main, et la main de justice dans l'autre. Autour on lisait ces mots : *Sigillum Ludovici decimi quarti Galliarum regis ad usum supremi consilii Galliæ Orientalis*[2].

Lorsque la flotte qui portait les sieurs de Beausse et de Rennefort atterrit à Madagascar, ces représentants de la Compagnie prirent solennellement possession de l'île, et voici le résultat de l'inventaire de ce qui pouvait appartenir au duc de Mazarin : Quatorze pièces de canon de fer sans affûts, cinq cents petits boulets, mille livres de chaînes à charger, cent grenades vides, cinquante balles ramées, peu de plomb et un baril de poudre[3].

1. *Histoire des Indes orientales*, par Souchu de Rennefort, 1re part., liv. 1er, chap. XVIII, p. 48.

2. *Ibid.*, chap. XXI, p. 56. — Charpentier, *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, page 90.

3 Souchu Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, 1re part., liv. 1er, chap. XXII, p. 60.

En voyant la faiblesse de ces moyens, on se rend facilement compte de l'insuccès obtenu, et cependant ce ne fut pas une leçon pour l'avenir ! De même que les expéditions arrivèrent presque toujours à Madagascar dans le hors saison, les moyens militaires furent à toutes les époques dans des proportions insignifiantes comparées au but qu'on voulait atteindre; on ne serait donc pas fondé à arguer aujourd'hui de leur peu de réussite.

Le 1er juillet 1665, un second édit vint confirmer les prescriptions du premier, en accordant de nouveaux priviléges à la Compagnie des Indes orientales. Il ordonna de nommer désormais île Dauphine l'île de Madagascar.

Le sieur Pierre de Beausse, président du conseil souverain, mourut le 14 décembre 1665.

Le système de gouvernement qui attribuait le pouvoir exécutif au conseil ne devait pas rester longtemps en vigueur. Des conflits incessants naissaient de ce partage d'autorité entre plusieurs hommes qui tous se croyaient un égal pouvoir, et le gouvernement métropolitain fut forcé de recourir à d'autres moyens. La nouvelle organisation date de 1667; les conseils subsistèrent; mais, de pouvoir dirigeant qu'ils étaient, ils devinrent de simples instruments du pouvoir exécutif confié à une sorte de vice-roi, messire François de Lopis, marquis de Mondevergue, qui portait le titre d'amiral et lieutenant général des places et

vaisseaux appartenant aux Français au delà de la ligne equinoxiale. Ce vice-roi devait être secondé, pour ce qui se rapportait au commerce, par deux directeurs de la chambre générale choisis par la Compagnie, les sieurs de Faye et Caron; ce dernier était un Hollandais qui avait été auparavant directeur aux Indes orientales pour la Compagnie hollandaise[1].

Ce système d'administration ne devait pas avoir une existence plus longue que ceux qui l'avaient précédé. La Compagnie des Indes orientales, mal dirigée, faisait de mauvaises affaires, et, en 1668, le roi avait été forcé de lui prêter une somme de 2 millions pour l'engager à continuer la colonisation de Madagascar qu'elle voulait abandonner[2]. Malgré ce secours, elle préféra se dessaisir de cette possession, qui fut de nouveau réunie au domaine de la couronne. Le nom de France orientale, qui, dans le principe, devait comprendre tous les établissements de la Compagnie, fut alors affecté spécialement à l'île de Madagascar, dont le roi avait laissé le commandement à M. de Mondevergue. Malheureusement, cet officier, dont la probité égalait la bravoure, qui, le premier parmi les gouverneurs, s'était attiré la sympathie des

1. *Histoire des Indes orientales,* par Souchu de Rennefort, IIe part., liv. Ier, chap. I, p. 226.

2. L. Robert. — Description générale et en détail de l'île de Madagascar, IIe partie, p. 96-97. « Ce fut le sieur de Faye qui, après avoir commis maintes malversations, proposa l'abandon de Madagascar. »

indigènes, et qui avait rétabli la paix, dégoûté par la jalousie et les intrigues des agents subalternes, préféra retourner dans sa patrie. Il s'embarqua pour cette destination au mois de février 1671. Calomnié en France, auprès des directeurs de la Compagnie, par tous ceux dont il avait empêché les déprédations, il ne rencontra qu'ingratitude pour ses services, ne put pas même se justifier auprès du roi, et fut enfermé au château de Saumur où il mourut bientôt accablé de chagrin [1].

Quelques mois avant que M. de Mondevergue eut quitté définitivement Madagascar, en novembre 1670, son successeur l'amiral de La Haye y était arrivé en qualité de gouverneur général à la tête d'une flotte de 10 vaisseaux, sur *le Navarre*, de 56 pièces de canons et mille tonneaux. Il jouissait d'une autorité sans bornes qui devait lui permettre de briser toutes les résistances [2]. Le roi, pour lui laisser toute liberté d'agir, avait aboli le conseil et destitué les directeurs. Si les ressources confiées à M. de La Haye eussent été toutes destinées à Madagascar, et s'il eût

1. Rochon, *Voyages à Madagascar, à Maroc et aux Indes orientales*, t. Ier; Description de Madagascar, p. 84. — Souchu de Rennefort, *Histoire des Indes orientales*, IIe part., liv. III, chap. XIII, p. 537.

2. *Journal du voyage de M. de La Haye aux grandes Indes.* En tête, provisions de gouverneur et lieutenant général pour le roi en l'île Dauphine et dans toutes les Indes, pour le sieur de La Haye. — *Voyages faits par Du Bois aux îles Dauphine ou Madagascar et Bourbon*, etc., 1669-1670, page 63.

eu le soin de ne pas arriver à Fort-Dauphin vers le milieu de novembre, faute qui lui fit perdre beaucoup de monde, il est probable qu'il y eût obtenu de brillants succès; mais il entrait dans ses attributions d'amiral de protéger le commerce français dans toutes les mers de l'Inde, et il quitta bientôt la grande île d'Afrique pour se rendre sur la côte de Malabar, théâtre plus brillant.

Au dire de Souchu de Rennefort et de Rochon, il aurait été dégoûté de servir à Madagascar, par suite d'une trahison de Champmargou qui, resté dans l'île dont il avait été autrefois gouverneur, voyait avec peine une autorité supérieure à la sienne[1]. Champmargou, du reste, ne jouit pas longtemps du fruit de ses infidélités, il mourut peu après le départ de l'amiral. Son successeur fut La Bretesche, gendre de La Case[2], Français, auquel ses alliances personnelles avec des chefs malgaches avaient permis de rendre, durant plusieurs années, de grands services à ses compatriotes, et que le roi, en récompense, avait fait major de l'île. La Bretesche manquait des talents nécessaires pour relever l'établissement qui, sous sa

1. *Histoire des Indes orientales*, IIe part. liv. III. chap. XIII. p. 541. — *Voyages à Madagascar*, etc., t. Ier, Description de Madagascar, p. 84. — L. Robert, IIe part., p. 98.

2. L. Robert. Description en général et en détail de l'île de Madagascar, manuscrit, IIe part., p. 12. « La Case était le meilleur et le plus fidèle officier qui ait jamais été en cette île du temps que les Français occupaient Fort-Dauphin. »

direction, alla de chute en chute jusqu'en 1672, où les indigènes, voyant l'affaiblissement dans lequel était tombé la colonie, se soulevèrent en masse, et, selon Le Gentil, massacrèrent tous les Français, la veille de Noël, pendant qu'ils assistaient, sans défiance, à la célébration de la messe de minuit, dans l'Église située hors du fort. Le petit nombre d'individus qui purent échapper à ce massacre se retirèrent dans l'île Bourbon et s'y établirent. Telle est la triste fin du premier établissement français à Madagascar. Commencé en 1642 avec Pronis, il avait langui trente ans. Le manque de loyauté, l'incapacité et l'avarice des agents furent les grandes causes de ce désastre, qu'on aurait pu prévoir du jour où les colons commencèrent à tyranniser les indigènes.

Si le roi Louis XIV ne chercha pas à reprendre Fort-Dauphin, c'est qu'à l'époque où lui parvint la nouvelle du soulèvement des Malgaches, il était occupé par la guerre de Hollande, et que, plus tard, quand l'Europe se fut coalisée contre lui, il dut renoncer aux coûteuses entreprises coloniales pour consacrer tous ses moyens à la défense du territoire. Cependant, et ce fait est une preuve palpable de la profondeur des vues du grand roi, malgré l'impuissance dans laquelle il fut de renouveler ses tentatives d'agrandissement territorial aux colonies, il ne voulut jamais céder sur la question de Madagascar; et des arrêts du conseil d'État, publiés de loin

en loin, juin 1686, mai 1719, juillet 1720 et juin 1721, empêchèrent toute idée de prescription en déclarant que l'île de Madagascar faisait partie du domaine de la couronne de France.

En 1733 le gouvernement français envoya M. de Cossigny, ingénieur, pour examiner la baie d'Antongil et y former un établissement s'il le jugeait convenable. Cette exploration, pour laquelle on avait frété trois vaisseaux, n'amena aucun résultat [1]. En 1746 Mahé de la Bourdonnais, gouverneur de l'Ile de France, séjourna quelque temps à Madagascar. Il étudia ce pays, tant au point de vue des ressources qu'il pouvait offrir à l'île qu'il gouvernait, qu'à celui de la création d'un établissement colonial.

En 1750, la Compagnie française des Indes voulut former un établissement dans la petite île de Sainte-Marie, sur la côte est de Madagascar. Elle y envoya comme agent et chef de colonie, le nommé Gosse, celui-ci obtint de Béti, fille de Tamsimalo, dernier

1. M. F. Charpentier de Cossigny nous apprend que son père regardait un établissement sur les rivages de la baie d'Antongil comme impraticable, et qu'il n'osa pas le tenter. Cette partie de Madagascar est extrêmement malsaine à raison des marécages et des exhalaisons d'une terre remplie de pyrites de cuivre. M. de Cossigny passa trois ou quatre mois dans la baie d'Antongil et, après beaucoup d'observations faites, il renonça à ce projet. *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies*, t. Ier. Discussion sur le lieu propre à faire un établissement dans l'île de Madagascar, p. 245. Ce rapport avait été remis sur sa demande à M. de Boynes, ministre de la marine en 1773.

souverain décédé de Foulpointe et de toute la côte comprise entre ce village et la baie d'Antongil, la cession à perpétuité, à S. M. Louis XV, roi de France et de Navarre, de l'île Sainte-Marie[1]. Malheureusement Gosse était l'homme le moins propre à mener à bien un établissement de ce genre. Rochon et le Gentil le représentent comme injuste et méchant; il tyrannisa les indigènes par tous les moyens en son pouvoir, et cependant il négligea de prendre les mesures commandées par la prudence. En 1754, les Malgaches indignés contre lui le surprirent et le massacrèrent avec tous ses compagnons. Un vaisseau, parti de l'Ile-de-France, tira de ce désastre une sanglante vengeance, et Béti, accusée d'avoir trempé dans la trahison, lorsqu'au contraire, elle avait fait tous ses efforts pour la prévenir, fut emmenée prisonnière à Port-Louis; là, elle se justifia sans peine, et, rendue à la liberté, retourna à Foulpointe, d'où elle céda une seconde fois Sainte-Marie au gouvernement français. Elle finit même par épouser un soldat de la Compagnie des Indes qui rendit de vrais services au commerce sur la côte orientale[2]. Les années qui suivirent la prise de possession de Sainte-Marie sont celles pendant lesquelles le commerce français

1. M. Macé Descartes, *Hist. et géog. de Madagascar*, a donné le texte même du traité, liv. Ier, chap. I, p. 21.

2. *Colonisation de Madagascar*, par Désiré Laverdant. Publications de la Société maritime de Paris, p. 63 et 64.

a pris le plus de développement sur la côte orientale, du fort Dauphin à la baie d'Antongil. Les îles de France et de Bourbon qui jouissaient déjà d'une assez nombreuse population donnaient naissance à ce commerce.

En 1768 M. de Modave reprit, au nom du roi, possession de Fort-Dauphin. Cette expédition avait été décidée à la suite d'un mémoire de son chef adressé à M. le duc de Praslin, ministre de la marine. M. de Modave après avoir fait connaître le peu de ressources offertes par la culture à l'Ile-de-France proposait, dans ce mémoire, de créer à Madagascar un établissement dont les produits alimenteraient les marchés de cette colonie, position politique formidable dont, selon lui, la conservation importait au plus haut point. Seulement, au lieu de suivre les errements de ses prédécesseurs, c'est-à-dire de s'introduire dans la grande île par la force des armes, M. de Modave s'exprimait ainsi sur la manière dont il pensait qu'elle dût être gouvernée[1] : « Il n'est pas besoin d'envoyer des escadres et des troupes, ni de transporter à grands frais « une société tout entière : de meilleures armes, de « meilleurs moyens, nous donneront cet établissement sans frais : c'est par la seule puissance de « l'exemple, des mœurs, d'une police supérieure et « de la religion, qu'on se propose de conquérir Mada-

1. *Voyages à Madagascar, à Maroc et aux Indes orientales*, par Rochon, t. Ier. Rapport de M. de Modave, p. 91.

« gascar. La société y est toute formée; il ne s'agit « que de l'attirer à nous et de la diriger suivant nos « vues, qui ne sauraient éprouver d'obstacles, puis- « qu'elles intéressent les Malgaches eux-mêmes, par « l'utilité des échanges réciproques. » Ces plans étaient assurement fort beaux, cependant ils n'amenèrent aucun résultat. M. de Modave fut peu soutenu par le gouvernement métropolitain et par celui de l'Ile-de-France qui ne le comprenaient pas. Il n'eut aucune influence sur les indigènes, car il avait négligé l'axiome *si vis pacem, para bellum*, qui conseille d'avoir derrière soi une force imposante si l'on veut conserver la tranquillité. Il eut la douleur de ne pas réussir, mais, du moins, il conserva intacte sa réputation d'honnête homme[1]. Fort-Dauphin fut abandonné de nouveau, et la France, absorbée par les préliminaires de la guerre d'Amérique, renonça pour le moment à toute opération sur l'île orientale où elle ne se trouva plus représentée que par les traitants établis sur divers points de la côte et agissant en pleine liberté désordonnée[2].

1. Charpentier-Cossigny, *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies*, t. III, p. 212, s'exprime ainsi : « La tentative faite par M. de Modave n'a pas échoué : c'est l'inconstance du gouvernement, ou le changement de ministre, qui a fait relever l'établissement, sur des rapports faux et ridicules du chevalier Desroches, capitaine des vaisseaux du roi, gouverneur de l'Ile-de-France. »

2. *Colonisation de Madagascar*, par Désiré Laverdant, p. 64. Publications de la Société maritime de Paris.

Malgré les tentatives infructueuses si souvent renouvelées, le gouvernement de Louis XV ne se laissa pas décourager, et il résolut, en 1772, d'envoyer une nouvelle expédition à Madagascar. Il y avait alors à Paris un noble polonais d'une incroyable énergie, le comte Maurice Auguste de Benyowsky, magnat des royaumes de Hongrie et de Pologne. La première partie de sa vie avait été signalée par les plus singulières aventures. Né en 1741 à Verbowa, en Hongrie, où sa famille possédait des terres immenses, il suivit la carrière militaire. Il assista en 1756 à la bataille de Lobositz, en 1757 à celles de Prague et de Schweidnitz et enfin, en 1758, à celle de Domstadt. Dépouillé de ses biens par la maison d'Autriche, il voyagea dans le nord de l'Europe, puis il passa en Pologne où il mit son épée au service de l'indépendance, et parvint en peu de temps aux plus hauts grades de l'armée. Fait prisonnier pendant le siége de Cracovie, par les Russes sous les ordres du comte Apraxin, il fut admis à rançon, mais repris une seconde fois, il fut envoyé à Casan sur le Volga. Peu de temps après son arrivée dans cette ville, ayant été compromis dans une conspiration contre le gouvernement de Catherine II, il fut exilé au Kamtchatka, où il arriva au commencement de 1771. Il ne séjourna que cinq mois dans cette province; s'étant mis à la tête de ses nombreux compagnons d'infortune, il attaqua la garnison, s'empara d'une corvette russe et prit la mer

pour revenir en Europe par le sud de l'Asie et de l'Afrique. Après mille péripéties, il toucha successivement au Japon, à l'île Formose et à Macao. Là, il s'embarqua sur un vaisseau français qui le conduisit à l'Ile-de-France, puis à Fort-Dauphin et enfin au Port-Louis près Lorient, en Bretagne. Ses aventures en avaient fait un homme à la mode; de plus, il arrivait dans un moment où la nation entière était engouée de la Pologne; on le reçut à bras ouverts, et l'enthousiasme pour lui fut tel que le duc d'Aiguillon, comme si les nationaux capables eussent fait défaut, lui proposa le commandement d'une nouvelle expédition à Madagascar. Benyowsky accepta et demanda trois cents hommes de troupes pour l'accompagner. Au dernier moment le ministre eut sans doute des remords d'avoir confié, sans contrôle, à un étranger, une position d'une telle importance, et par les lettres de commission subordonna, pour un grand nombre de points, son autorité à celle des chefs de l'Ile-de-France. L'expédition aborda sur les rivages de Madagascar au commencement de l'année 1774. La grande baie d'Antongil, sur la côte orientale, avait été choisie pour y fonder l'établissement français, malgré les avis contraires de Cossigny, qui fit à M. de Boynes, ministre de la marine, des représentations sérieuses et raisonnées, tant sur l'insalubrité de ce point que sur le mauvais choix du commandant de l'expédi-

tion[1]. Les fièvres, en effet, firent de grands vides parmi les nouveaux colons.

Benyowsky ne démentit pas à Madagascar le caractère aventureux dont il avait fait preuve jusqu'alors; comme la plupart de ses prédécesseurs, il voulut avant toutes choses inspirer aux indigènes la terreur de ses armes. De là prit naissance une série de guerres qui durèrent tout le temps de son commandement. Cependant, par sa valeur chevaleresque, il parvint à émerveiller les Malgaches et à obtenir sur eux une influence qui, quoique très-grande, lui resta toujours personnelle et ne s'étendit pas à la colonie, mais qui fut telle, que parmi les noms des divers commandants français, le sien est resté seul populaire. Malheureusement ses pouvoirs mal définis et un violent besoin de dominer lui firent froisser les autres Français avec lesquels il se trouvait en contact. Des querelles naquirent entre lui et les autorités de l'Ile-de-France qui, si elles ne cherchèrent pas à lui nuire, refusèrent au moins de le seconder. On l'accuse de s'être vengé de ce mauvais vouloir en nuisant aux opérations des traitants qui exportaient de la côte est les approvisionnements destinés aux îles de France et de Bourbon. Ces actes donnèrent lieu à de longs débats avec la colonie rivale et à des rapports calomnieux envoyés en France, de part et d'autre; mais enfin, ses ennemis l'empor-

1. *Moyens d'amélioration et de restauration*, t. III, p. 212.

tèrent. Il avait perdu presque tout son monde par la guerre ou la maladie, et, n'ayant plus aucune chance de se maintenir, il rentra en France pour se justifier. On admit les raisons qu'il voulut bien donner; on lui décerna même une épée d'honneur comme récompense de sa conduite, mais on refusa de le renvoyer à Madagascar, ce qui équivalait à une disgrâce[1].

Réduit à chercher fortune dans un autre pays, il passa aux États-Unis d'Amérique, où, ayant rassemblé pour son propre compte quelques volontaires, il s'embarqua de nouveau pour Madagascar. Il aborda sur la côte occidentale et dut traverser l'île dans toute sa largeur pour rejoindre les environs de Tamatave et de Foulpointe. Trop confiant dans l'influence qu'il pensait avoir acquise sur les indigènes, il se fit proclamer souverain de l'île, et, en conséquence, se posa comme ennemi des Français. Il commença les hostilités contre eux en pillant les magasins de vivres appartenant au gouvernement de l'Ile-de-France. Après de pareils actes il fallait l'expulser à tout prix. Une expédition sortit dans ce but de Port-Louis. Le fort armé de deux canons, dans lequel il s'était retiré, fut attaqué le 23 mai 1786, et lui-même périt en se défendant. Telle fut la triste fin de ce célèbre aventurier que ses talents et son intelligence supérieurs eussent appelé aux plus hautes destinées, s'il ne se fût pas toujours mis en opposition avec les lois

1. Consulter ses mémoires, tome II.

établies. « Atteint d'une balle au moment où il allait « mettre le feu à une pièce de canon pointée sur l'é- « troit sentier qui conduisait à la position où il s'était « retranché. Benyowski mourut en brave, et la véné- « ration dont son nom est encore l'objet parmi les « Madécasses, est un dédommagement pour sa mé- « moire que les passions et les intérêts privés ont « peut-être cherché à flétrir[1].

Avec Benyowsky finissent les tentatives faites par l'ancienne royauté pour prendre pied à Madagascar.

L'ère terrible qui commence en 1789 allait d'ailleurs étendre le voile de l'oubli sur nos belles possessions coloniales; elles allaient disparaître une à une emportées par le tourbillon révolutionnaire. Une seule fois la Convention se souvint de Madagascar, mais elle se borna à y envoyer M. Lescalier, dans le but de rechercher sur les côtes de cette île un lieu propre à la fondation d'une colonie, recherche qui n'eut aucun résultat.

En 1801, le gouvernement de l'Ile-de-France chargea M. Bory de Saint-Vincent d'une mission semblable; mais, comme la précédente, elle ne fut suivie d'aucune tentative, et, neuf ans plus tard, cette sorte de métropole intermédiaire tomba elle-même au pouvoir des Anglais.

1. L. Carayon. *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration et description de cette île.* Notice, page LXV.

CHAPITRE V

HISTOIRE DE 1810 A NOS JOURS

Prise de l'Ile-de-France par les Anglais, destruction des postes français de Madagascar. — Établissement anglais au port Louquez ; sa ruine. — Revendication des droits de la France ; opposition du gouverneur de Maurice ; exploration de la côte orientale. — Reprise de possession de l'île Sainte-Marie par M. Sylvain Roux. — Opposition anglaise. — Radama, chef des Hovas. — Mort de M. Sylvain Roux. — M. Blevec. — Prise de Fort-Dauphin par les Hovas. — Révoltes des indigènes contre les Hovas.— Mort de Radama.— Ranavalo Mandjaka.—Expédition Gourbeyre en 1829. — Combats de Tamatave, de Foulpointe et de la Pointe à Larrée. — Mission de MM. Tourette et Rontaunay. — Évacuation de Tintingue. — Cession à la France de l'Ankara, d'une grande partie du Bouéni et des îles Nossi-Bé, Mayotte, etc. — Conflit de 1845. — Combat de Tamatave. — Projet de l'expédition Duvivier. — Les Européens expulsés de Madagascar.

En 1810, commence une nouvelle série de faits se rapportant à l'histoire des efforts tentés par les différents gouvernements de la France, pour former des établissements à Madagascar.

A cette époque, les Anglais exaspérés par les nombreuses captures exécutées sur eux, pendant les guerres de la République et de l'Empire, par les corsaires partis de l'Ile-de-France, résolurent de s'emparer de cette colonie. Ils organisèrent dans ce but une formidable expédition et leur drapeau flotta bientôt sur ce dernier refuge de la marine française en Orient, sur cette île ouverte qu'une petite garnison défendait seule, et qui depuis de longues années n'avait

eu aucun rapport avec sa métropole. Cette conquête, faite sans gloire ne fut malheureusement pas sans profit pour les conquérants. Les Anglais avaien su apprécier la position géographique de l'Ile-de-France et ils n'ignoraient pas quels avantages résulteraient pour eux de la possession de cette clef de la mer des Indes. Ils en firent, en peu de temps, une place de guerre de premier ordre et l'une de ces terribles forteresses qui sont comme les nœuds d'un vaste filet jeté sur le monde pour entraver, à un moment donné, le commerce des autres nations et pour exercer à leur profit la police des mers.

A peine maîtres de cette colonie, à laquelle ils avaient rendu le nom de Maurice qui lui fut donné autrefois par les Hollandais, désireux d'écarter toute concurrence commerciale dans ces parages, ils songèrent à détruire également des postes de traite ou comptoirs commerciaux que les Français possédaient encore sur la côte orientale de Madagascar. Ces postes de traite avaient été concentrés sur deux points, Foulpointe et Tamatave où ils étaient placés sous la direction d'un agent général, M. Sylvain Roux, nommé à ce poste par le général Decaen, ancien gouverneur de l'Ile-de-France. Une division navale partit donc du Port-Louis et vint s'embosser devant Tamatave. La résistance n'était pas possible. M. Sylvain Roux le comprit, et le 18 février 1811, il signa une capitulation par laquelle les Français abandonnaient leurs

postes de traite aux Anglais. Ces derniers, qui n'avaient alors aucune vue sur Madagascar, s'empressèrent de détruire les forts et d'abandonner le pays aux indigènes, c'est-à-dire, de rendre à la barbarie, une contrée où la civilisation commençait à pénétrer. Depuis lors, la grande île africaine fut délaissée jusqu'au moment où l'île Bourbon nous ayant été rendue, les Anglais craignirent que nous ne songions à réoccuper la terre malgache et pensèrent à remplacer par des établissements à eux, les postes de traite que nous avions possédés dans ce pays. Le lieu qu'ils choisirent pour la création d'un premier comptoir fut le port Louquez, voisin de la baie de Diégo Suarez. Les renseignements qu'ils possédaient leur faisaient regarder avec raison cet endroit comme un des plus sains de l'île. Leurs premiers colons ne débutèrent pas plus heureusement que les anciens colons français. Ils mécontentèrent tellement les indigènes par leur orgueil et leurs prétentions, que le directeur de cette colonie ayant un jour fait bâtonner sous le plus futile prétexte, un chef du voisinage, lui et les siens furent massacrés. Malgré les soins du gouverneur de Maurice, l'établissement de port Louquez ne put se relever de ce désastre[1].

Avec la paix, les intérêts maritimes et commerciaux

1. Voici de quelle manière la *Gazette de l'île Maurice* rend compte de la chute de l'établissement du port Louquez, n° 49 du tome II. Samedi, 9 mars 1816 : « Nous avons appris par la goëlette

qui, depuis 1789, étaient en France dans un complet état de stagnation, commencèrent à reprendre faveur. Le gouvernement sentit de nouveau l'importance des colonies, il comprit qu'elles sont la base de toute puissance maritime, et l'on doit le remercier d'avoir essayé autant qu'il dépendait de lui de relever la prépondérance française dans les pays lointains.

L'occasion qu'il cherchait de revendiquer quelques lambeaux de notre ancienne puissance coloniale ne se fit du reste pas attendre dans l'hémisphère austral, elle résulta de la lettre même du traité de Paris du 30 mai 1814, par suite d'une interprétation mensongère donnée à l'un de ses articles par le gouverneur anglais de Maurice, sir Robert Farquhar.

Cet article, qui portait le n° 8, était rédigé ainsi qu'il suit :

« l'*Emma*, arrivée de Madagascar, le 3 courant, le sort déplo-
« rable de MM. Blenman, Burch et Butler, au port Louquez.
« M. Blenman avait frappé un indigène qui, ayant rassemblé un
« certain nombre de ses compatriotes, revint assassiner ces
« messieurs à coups de fusil. Du 18 décembre 1814, jour de leur
« débarquement au 5 février 1816, jour du départ de l'*Emma*,
« tous les Européens avaient joui de la meilleure santé. Ce te-
« moignage de la salubrité de cette partie de Madagascar pen-
« dant toute l'année, confirme complétement les rapports favo-
« rables relativement à sa situation faits par MM. de Ravenel,
« le docteur Tompson et le lieutenant Vine. » Extract of the journal of lieutenant Vine, of the Royal Navy, on his voyage to port Louquez, in december 1815 and january 1816, dans une note sur les vents qui régnent à la côte de Madagascar, par M. Barbarin. Cette note se trouve à la fin de l'ouvrage de Lislet Geoffroy.

« Sa Majesté Britannique stipulant pour ses alliés,
« s'engage à restituer à Sa Majesté Très-Chrétienne,
« dans les délais qui seront ci-après fixés, les colo-
« nies, comptoirs et établissements de tous genres
« que la France possédait au 1er janvier 1792, dans
« les mers et sur les continents de l'Amérique, de
« l'Afrique et de l'Asie; à l'exception toutefois des
« îles de Tabago et de Sainte-Lucie, de l'*Ile-de-France*
« *et de ses dépendances, nommément Rodrigues et*
« *les Seychelles*, lesquelles Sa Majesté Très-Chré-
« tienne cède, en toute propriété et souveraineté, à
« Sa Majesté Britannique, etc. »

Sir Robert Farquhar, se fondant sur ces mots de : l'*Ile-de-France et de ses dépendances*, prétendit que l'île de Madagascar s'y trouvait implicitement comprise. Par une dépêche du 25 mai 1816 au gouverneur de Bourbon, il revendiqua la possession de Madagascar tout entière, déclarant en cela faire passer à l'Angleterre les anciens droits de la France sur cette contrée qui, avant 1792, dépendait de l'île devenue île Maurice. Voici dans quels termes il s'exprimait :

« Par une dépêche des ministres de Sa Majesté,
« en date du 2 novembre 1815, il m'est ordonné de
« regarder l'île de Madagascar comme ayant été cé-
« dée à la Grande-Bretagne, sous la dénomination
« générale de dépendances de l'Ile-de-France. Il
« m'est également enjoint de maintenir et de réser-

« ver, pour l'Angleterre, l'exercice exclusif de tous « les droits dont la France jouissait autrefois. »

Et plus bas, dans la même dépêche, on lisait encore :

« Dans le cas où la colonie de Bourbon aurait ou « craindrait d'avoir besoin des approvisionnements « que l'on tirait jusqu'à ce jour de Madagascar, et « où son gouvernement demanderait à celui de Mau- « rice la permission de commercer avec ladite île, « M. Farquhar devait se considérer comme autorisé « à accorder des licences aux navires français, pour « qu'un commerce fût établi entre Bourbon et cer- « tains points de Madagascar[1]. »

Le gouverneur de Bourbon, Bouvet de Lozier, maréchal de camp, protesta vigoureusement contre cette fausse interprétation des traités et en référa à son gouvernement[2]. Il était étrange, en effet, que, dans un article où l'on citait les Seychelles et l'île Rodrigues, on eût négligé de citer aussi Madagascar, l'une des plus grandes îles du monde ; il était évident, par cette seule omission, qu'on n'avait pas voulu céder Madagascar aux Anglais.

1. Cette dépêche est insérée dans l'*Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, par L. Carayon, capitaine d'artillerie, ancien commandant par intérim dudit établissement, chap. III. *Intrigues des Anglais*, page 21.

2. *Dépêche du 30 juillet 1816 au gouverneur de Maurice*, insérée : 1° dans la *Gazette de l'île Bourbon*, le 3 août 1816 ; 2° dans la *Gazette de l'île Maurice*, le 24 du même mois.

Cette manière de voir donna lieu, entre les cours de France et d'Angleterre, à une négociation à la suite de laquelle le gouvernement anglais reconnut que ses prétentions n'étaient nullement fondées, et adressa, à sir Robert Farquhar, sous la date du 18 octobre 1816, l'ordre de remettre immédiatement à l'administration de Bourbon, les anciens établissements français de Madagascar[1].

« Dès que l'administration de Bourbon fut informée de ce résultat, dit M. Carayon[2], elle envoya à l'Ile-de-France M. Martin Lacroix en réclamer l'exécution auprès du gouverneur anglais; mais celui-ci, vivement contrarié de la tournure qu'avait prise cette affaire, chercha divers prétextes pour éviter de se conformer aux ordres qu'il avait reçus. Sa lettre du 8 septembre 1817, à l'envoyé français, et dont je vais citer un passage, afin de le laisser parler lui-même, mise en regard de sa dépêche du 25 mai 1816, donnera une juste idée de la loyauté qu'il apporta dans cette transaction. »

« Ma dépêche, dit-il, du 30 août dernier, à leurs « Excellences Messieurs les Administrateurs de « Bourbon, contenant ce que j'ai à leur dire sur la « remise des établissements appartenant à la France

1. *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, page 3.

2. L. Carayon, *Intrigues des Anglais*, chap. III, p. 22.

« dans l'île de Madagascar au 1er janvier 1792, je « me bornerai, dans cette réponse à la lettre du 3 « courant, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, « à vous rappeler les observations que j'ai cru devoir « vous faire dans la conférence que vous citez, — « que je considérais le territoire de Madagascar « comme la propriété des naturels, — que je n'ai « formé aucun établissement quelconque aux lieux « où les Français avaient des postes en 1792 ; qu'ainsi « je n'avais rien à remettre, — que, m'étant con- « vaincu que le commerce de Madagascar était indis- « pensable à l'existence des deux colonies, je devais, « dans les circonstances actuelles, regarder ce com- « merce (autant que cela dépendait de moi) comme « également libre aux habitants de Maurice et de « Bourbon, — qu'au reste, j'avais demandé des « ordres sur ce point d'une aussi haute impor- « tance..... »

Dans la conférence mentionnée dans cette lettre et dont M. Martin Lacroix rendit compte aux administrateurs de Bourbon, M. Farquhar avait été jusqu'à dire à l'envoyé français : « Qu'il était de son devoir d'attendre la réponse aux explications qu'il avait envoyées à son gouvernement avant de *concourir franchement à écarter les difficultés qui pourraient s'élever dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus.* »

« Ainsi, continue M. Carayon, lorsque l'Angleterre, par une fausse interprétation du traité de Paris, se

crut substituée à la France, dans la souveraineté de Madagascar, cette souveraineté devait être sans partage, à tel point qu'elle ne voulait permettre le commerce de cette île aux Français qu'autant qu'ils lui en demanderaient l'autorisation; mais, lorsque, par une juste interprétation du même traité, l'île de Madagascar fut reconnue par les cabinets de Londres et de Paris ne pas faire partie des établissements cédés par la France à la Grande-Bretagne, M. Farquhar veut la considérer comme un pays libre, devant être ouvert également aux deux nations; c'est de la logique anglaise s'il en fut jamais. »

Cette nouvelle et injuste prétention fut rejetée avec force et talent, quoique sans succès, par l'administration de Bourbon; le gouverneur anglais laissa ces observations sans réponse.

La conduite peu honorable de sir Robert Farquhar n'empêcha pas le gouvernement français de passer outre, et, en mars 1817, les administrateurs de l'île Bourbon furent chargés par M. le vicomte Dubouchage, alors ministre de la marine et des colonies, de faire procéder à la reprise de possession de ces établissements, et d'envoyer provisoirement sur les lieux un agent commercial, avec le nombre d'hommes nécessaires pour faire respecter le pavillon français[1].

1. Dépêche ministérielle du 4 mars 1817; Rapport au ministre du 18 septembre 1817, cités dans le *Précis sur les établissements français de Madagascar*, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, ministre de la marine et des colonies.

M. le vicomte Dubouchage pensa même à envoyer à Madagascar une expédition capable d'y rétablir notre prépondérance. Il chargea M. le conseiller d'État Forestier, vice-président du comité de la marine, de rechercher, d'après les documents existants dans les archives du ministère, quel parti la France pouvait tirer de ses anciennes possessions de Madagascar. Ces documents étant peu nombreux et peu propres surtout à faire connaître l'état réel du pays, M. Forestier consulta M. Sylvain Roux, dernier agent français à Tamatave, alors à Paris, ainsi qu'un ancien chef de traite qui avait résidé également plusieurs années dans l'île africaine; puis il remit au ministre de la marine un mémoire dans lequel il relatait les nombreux avantages qu'entraînerait la colonisation de Madagascar et proposait un plan d'occupation. Malheureusement, il demandait pour exécuter ce plan 248 personnes et une somme de 1.200.000 fr. Le gouvernement de la Restauration avait trop de charges à cette époque pour faire une pareille dépense et l'expédition projetée fut ajournée à l'année 1819, espérant, disait le ministre de la marine, comte Molé, qu'à cette époque la situation des finances permettrait au gouvernement de se livrer à des entreprises utiles en ce qui touchait nos possessions coloniales[1].

1. *Précis sur les établissements français formés à Madagascar*, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, ministre de la

Le département de la marine profita de ce délai pour se procurer des notions positives sur la côte orientale de Madagascar. Une commission spéciale, placée sous les ordres de M. Sylvain Roux, fut chargée d'aller explorer les lieux et de reconnaître les points où il serait possible de former un établissement de culture et de commerce. Cette exploration à laquelle concoururent M. le baron de Mackau, capitaine de frégate, commandant la flûte du roi, *le Golo* et son état-major, eut lieu pendant les derniers mois de 1818.

Les explorateurs visitèrent successivement Tamatave, Foulpointe et tout le littoral jusqu'à Tintingue et Sainte-Marie. Ils reprirent solennellement possession de Sainte-Marie, le 15 octobre 1818, et de Tintingue le 4 novembre suivant, en présence des chefs et des principaux habitants, réunis en kabar ou assemblée générale. Dans leurs rapports, Tintingue et Sainte-Marie étaient présentés comme les points les plus convenables pour la formation d'établissements coloniaux.

M. le baron de Mackau, entre autres, s'exprimait ainsi : « En arrivant à Tintingue on se croirait dans « un des plus beaux ports du monde, et telle serait « en effet cette rade si tout ce que recouvre la mer

marine, p. 5 et 6. Les pages suivantes, sur les expéditions tentées à Madagascar pendant la Restauration, sont, en grande partie, un extrait de cet ouvrage officiel.

« était praticable, mais un quart seul reste à la navi-
« gation ; il suffit néanmoins pour rendre ce lieu pré-
« férable à Simons', baie du cap de Bonne-Espérance,
« et au port Louis, de l'île Maurice[1]. » Quant à l'île Sainte-Marie, elle fut dépeinte comme beaucoup plus fertile qu'elle ne l'est réellement. Sauf le baron de Mackau, les explorateurs ne semblent pas s'être arrêtés à la question d'insalubrité qui, cependant, est plus grande en cet endroit qu'en aucun point de Madagascar, et dont la seule appréhension eût dû faire rejeter toute idée de le coloniser.

Loin de contester les droits de la France à la propriété de Sainte-Marie, les chefs et les habitants s'étaient empressés d'en reconnaître la validité. A Tamatave et à Tintingue, les Français reçurent également le meilleur accueil. Jean Réné, mulâtre d'origine française, chef du premier de ces deux villages, et Tsifanin, chef du second, confièrent au commandant du *Golo* l'un son neveu, l'autre son petit-fils, avec prière de les faire élever dans un collége de France. Jean Réné remit même à M. Sylvain Roux une lettre par laquelle il implorait la bienveillance du roi en faveur de son fils, protestait de sa soumission

1. Ce rapport est cité dans l'ouvrage de M. Carayon, liv. II, chap. I. Occupation de Sainte-Marie. Cette opinion qui n'accorde qu'à un quart de la rade de Tintingue la profondeur nécessaire à la navigation, est au-dessous de la vérité. De nouvelles explorations ont démontré que la surface jouissant de cette profondeur est beaucoup plus considérable.

au monarque français, annonçait qu'il avait appris avec la plus grande joie l'intention où était le gouvernement de former de grands établissements à Madagascar, et suppliait enfin Sa Majesté de lui envoyer des savants et des professeurs pour instruire les peuples qu'il gouvernait. M. le baron de Portal mit cette lettre sous les yeux du roi et lui présenta en même temps les deux jeunes princes madécasses, qui furent placés dans un établissement public pour y faire leur éducation.

En 1819, des postes militaires furent établis à Tintingue et à Sainte-Marie. Ce dernier était sous les ordres de M. Carayon, officier d'artillerie, à qui l'on doit la consciencieuse histoire, souvent citée dans ce travail, de l'*Établissement français à Madagascar pendant la Restauration*. A la même époque, de nouveaux explorateurs, MM. Frappas, enseigne de vaisseau, Schneider, ingénieur-géographe, et Albrand, professeur au collége de l'île Bourbon, reprirent officiellement possession de Sainte-Luce et de Fort-Dauphin. Ce dernier endroit était considéré par eux comme le plus sain qui existât sur la côte est au sud de la baie d'Antongil, et le plus approprié à devenir le centre d'un grand établissement colonial; ils le regardaient, à cet égard, comme bien préférable à Tintingue ou à Sainte-Marie.

Les avis des différents explorateurs ayant été scrupuleusement examinés en commission, à Paris, sous

la présidence de M. Forestier, le gouvernement rejeta le projet d'établissement à Fort-Dauphin, comme devant être trop coûteux, à cause de la construction indispensable d'une jetée destinée à protéger les vaisseaux stationnant dans la rade. La crainte de l'insalubrité et l'économie incompatible avec un établissement sur la grande terre, dans la partie où la population étant la plus nombreuse nécessite de puissants moyens de défense, firent repousser également l'occupation de Tintingue; celle de Sainte-Marie fut seule admise.

Cette île étant la clef du port de Tintingue, et offrant, par sa position, des garanties de sécurité qui ne se trouvent dans aucune autre partie de la côte est de Madagascar, la commission des explorateurs pensa que pour les premiers temps il suffisait de s'y établir. Là, avec peu d'hommes et une dépense modérée, on pourrait jeter les fondements d'une colonie susceptible de s'étendre plus tard sur la grande terre. Tout en formant un établissement maritime à Sainte-Marie, on s'y livrerait à des essais de culture, ainsi qu'à la pêche de la baleine, industrie très-profitable dans ces parages; et l'on chercherait à attirer peu à peu le commerce de ce côté. L'occupation de Sainte-Marie n'empêcherait point d'arborer à Tintingue le pavillon français, d'y construire un magasin pour les agrès et apparaux, d'y entretenir une petite garnison, et de permettre aux colons habitués à fréquenter Mada-

gascar, de s'y transporter avec leurs esclaves et leur industrie. Ce système était, aux yeux de la commission, le seul qui pût à la fois donner à la France un port au delà du cap de Bonne-Espérance, et lui promettre, pour l'avenir, la possession d'une colonie agricole.

Quant aux moyens d'exécution, ils étaient renfermés dans les limites de la plus stricte économie. Outre les agents absolument nécessaires, le détachement militaire qui prendrait possession de Sainte-Marie et de Tintingue ne devait se composer que de soixante officiers, sous-officiers et soldats. Ces derniers étaient tous ouvriers pour ne pas multiplier inutilement les consommateurs. Dans les premiers moments on ne devait transporter dans la colonie aucun cultivateur; on se bornerait à louer un certain nombre de noirs, pour être employés à la culture des denrées de première nécessité.

Telles furent les conclusions adoptées par le ministre de la marine, baron de Portal.

Les fonds extraordinaires affectés à cet essai furent limités à 700,000 fr. Le nombre des individus qui firent partie de l'expédition s'éleva à soixante-dix-neuf, tout compris. Elle était sous les ordres de M. Sylvain Roux, qui portait le titre de commandant particulier des établissements français à Madagascar, mais qui relevait, hiérarchiquement, du gouverneur de Bourbon.

Les Français arrivèrent à Sainte-Marie sur la fin du mois d'octobre 1821. On s'occupa tout de suite des travaux de terrassement et de construction, mais la pernicieuse influence de l'hivernage ne tarda pas à se faire sentir, et vers les premiers jours de janvier 1822, un grand nombre de maladies se déclarèrent parmi les ouvriers militaires et les équipages des bâtiments. Comme il n'avait pas été possible de construire un hôpital à terre, il fallut soigner les malades à bord de la gabare *la Normande*, qui faisait partie de l'expédition. Le défaut d'espace et d'air y accrut les progrès du mal à tel point, qu'à la fin de janvier il ne restait sur pied qu'un petit nombre de marins et d'ouvriers et un seul enseigne de vaisseau. M. Sylvain Roux lui-même était gravement atteint.

Les indigènes n'étaient malheureusement pas les seuls ennemis dont les Français eussent à triompher pour s'établir à Madagascar ; ils rencontrèrent une opposition bien autrement redoutable pour leurs projets. Le gouverneur anglais de Maurice, débouté, comme il a été dit plus haut, de ses prétentions sur Madagascar, changea subitement de manière d'agir ; ne pouvant employer ouvertement la force, il eut recours à la ruse. Il continua de considérer cette île comme un pays libre, sans oser cependant y former d'établissements, mais se servant de cette prétendue liberté pour contrecarrer nos démarches, pour contracter des alliances avec les chefs indi-

gènes dans le but de nous susciter des ennemis, et enfin, pour fournir aux habitants des moyens de résistance[1].

Les vues de sir Robert Farquhar furent d'ailleurs secondées par un changement survenu dans l'état politique de l'intérieur de Madagascar. Le centre de cette île était tombé au pouvoir de Radama, devenu en 1810, par droit de succession, chef des Hovas. Ses conquêtes avaient fait de lui un prince réellement puissant, et il avouait hautement ses prétentions à dominer l'île entière. Les Anglais qui connaissaient son ambition résolurent de seconder ses efforts. Ils étaient fidèles en cela à ce système politique, devenu un axiome chez eux, qu'ils doivent pousser à l'indépendance toute colonie européenne dont ils ne peuvent pas ou ne veulent pas s'emparer. Ce système, qu'ils employèrent pendant les guerres de la République et de l'Empire pour séparer de leurs métropoles presque toutes les colonies européennes, a pour eux ce double avantage, d'affaiblir leurs ennemis et de créer à leurs négociants de nouveaux débouchés commerciaux. En effet, quel affaiblissement n'ont-ils pas causé à l'Espagne en favorisant l'affranchissement de ses colonies d'Amérique et quels marchés ne se sont-ils pas ouverts dans ces contrées, où auparavant les métropoles s'étaient

1. Ackerman, *Histoire des révolutions de Madagascar depuis 1642 jusqu'à nos jours*, chap. IV, p. 35.

réservé le droit exclusif du commerce? Cette politique peu honorable est le grand secret de la puissance anglaise. Trop peu nombreux pour occuper effectivement les vastes colonies qui de 1789 à 1815 restèrent à leur discrétion, les Anglais se contentèrent de prendre possession de celles qui leur convenaient le mieux, en appelant les autres à l'indépendance, sans s'inquiéter si ces colonies, peu mûres encore pour la liberté, n'allaient pas retomber dans la barbarie. Telle est la ligne de conduite que sir Robert Farquhar voulut suivre à Madagascar, et cela dans un temps de paix, au moment où une puissance alliée prenait pied sur ce territoire, sa propriété reconnue. Il conçut le projet de pousser Radama à l'envahissement de toute l'île, de le reconnaître pour roi de Madagascar, et de faire de ce roi sa création, l'adversaire naturel de la politique française[1].

« Ne pouvant avouer ouvertement un pareil plan, » dit M. Carayon[2], « le gouverneur de Maurice le rat-« tacha habilement à une œuvre éminemment phi-« lanthropique, l'abolition de la traite des nègres, « devant laquelle la question s'effaçait aux yeux des « personnes peu versées dans les affaires de ces con-« trées lointaines.

1. Mémoire rédigé par M. Albrand en 1825, cité par Carayon. *Histoire des établissements français de Madagascar pendant la Restauration*. Intrigues des Anglais, chap. III, p. 25.

2. *Histoire des établissements français de Madagascar. Id.*, même chapitre, p. 26.

« ... Je voudrais pouvoir ne trouver dans la con-
« duite du gouverneur anglais, » continue le même
auteur, « qu'une action honorable et désintéressée,
« qu'un désir sincère d'abolir le trafic honteux des
« esclaves; mais si ce trafic avait pu être aboli quel-
« ques années plus tôt, lorsque les Anglais furent les
« maîtres des îles qui pouvaient en profiter (Maurice
« et Bourbon), et si M. Farquhar attendit, pour le
« faire cesser, que les Français fussent de retour dans
« l'une d'elles, c'est-à-dire que cette mesure fût
« d'accord avec les intérêts politiques de sa nation,
« ne peut-on pas aussi attribuer à ces intérêts les
« véritables motifs qui la lui firent adopter? »

En conséquence, sir Robert Farquhar, sous prétexte d'engager Radama à abolir l'esclavage et pour le faire revenir de la prédilection qu'il avait jusqu'alors montrée pour les Français, lui envoya, dès 1817, une pompeuse ambassade chargée de présents, tels que des chevaux, de la vaisselle plate, de riches uniformes. Le chef sauvage ne résista pas à de pareilles tentations, et l'ambassade eut un plein succès. Jean Réné, notre allié, qui commandait une partie de la côte est pour Radama, n'avait pas été oublié non plus par le gouverneur de Maurice; des prévenances et des présents l'avaient également gagné à l'alliance anglaise. Deux traités, dont l'abolition du commerce des esclaves était le motif apparent, furent conclus entre M. Farquhar et Radama, le 23 octo-

bre 1817 et le 11 octobre 1820. Le gouvernement britannique en ratifia les conclusions. Dans ces actes, Radama était reconnu roi de Madagascar et de ses dépendances. Il s'était engagé à faire cesser le commerce des esclaves dans tous les pays soumis à sa domination ou à son influence, et le gouverneur de Maurice avait, de son côté, pris l'engagement de lui remettre annuellement une somme de 2.000 dollars, ainsi qu'une certaine quantité de poudre de guerre, d'armes, d'habillements, d'équipements militaires et de munitions de différentes espèces; il avait, en outre, envoyé à Radama des instructions et des agents pour organiser ses troupes et pour le diriger dans ses relations; enfin, il avait établi à sa cour des missionnaires chargés de l'éducation des enfants, et un résident anglais, qui l'accompagnait en tous lieux[1].

Aux réclamations que suscita, de la part des Français, la conduite des Anglais, ces derniers répondirent qu'ils avaient agi dans un but d'humanité, que leur désir était d'appeler ces peuples à la civilisation. La suite a prouvé si ces vœux pour le bon-

1. *Précis des établissements français formés à Madagascar*, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, pair de France, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies, p. 23. Même page en note, on trouve ce passage : D'après un rapport présenté à la Chambre des communes le 10 juillet 1828, les dépenses relatives à Madagascar faites par le gouverneur de Maurice de 1813 à 1826 se sont élevées à 64.278 liv. sterling (1.549.099 f. 80c) *Asiatic journal*, n° de mars 1829, p. 369. — Mémoire de M. Achille Bédier, du 10 janvier 1834.

heur des Malgaches, dont on faisait alors tant de bruit, amenèrent des résultats dont leurs auteurs puissent se glorifier; et si leur intervention dans les affaires de ce pays n'a pas été plus nuisible qu'utile aux habitants. Il était facile de deviner que les Anglais, ne pouvant s'établir dans l'île, n'étaient pas en mesure de soutenir convenablement et de diriger les réformes qu'ils voulaient y introduire; dès lors, ces réformes n'étaient plus que dangereuses; c'est ce que la suite a démontré. Elles furent purement superficielles, et elles dotèrent ceux que les Anglais prétendaient civiliser, non pas des bienfaits, mais des vices de la civilisation. Les missionnaires anglais, bien différents de leurs confrères catholiques, prêchèrent plus aux Hovas, la haine du prochain que la sainte parole de Dieu. Leur doctrine était la glorification de l'envie représentée par l'ambition; ils poussaient leurs adeptes à augmenter leur puissance pour en faire de plus puissants ennemis des Français. En envoyant aux Hovas des instructeurs militaires, le gouverneur de Maurice leur donnait sur tous les autres habitants une supériorité qui, dans une société barbare, ne pouvait être qu'un moyen d'odieuse tyrannie à l'égard de leurs compatriotes; mais qu'importait cela! Il fallait à tout prix que les Français ne prissent pas pied à Madagascar, la clef des Indes, et pour atteindre ce but tous les moyens étaient bons. Du reste, le rusé chef des Malgaches avait bientôt

deviné, dit M. D. Laverdant[1], le secret motif des tendresses anglaises.

Des envoyés Sakalaves étant venus traiter à Tananarivou des conditions de la paix, le roi s'emportait en grandes menaces et annonçait aux parlementaires qu'avant peu il irait dévaster leur province et les réduire en esclavage. Après l'entrevue, Brady[2] dit au prince : « Pourquoi tant de menaces aux Sakalaves?... « Si tu veux donner le fouet à un enfant qui est hors « de ta portée, que fais-tu pour l'atteindre? Tu lui « montres du miel. C'est ainsi qu'il faut agir avec « les peuples pour les soumettre. » — Ah! s'écria Radama frappé de la leçon... Puis, réfléchissant : « Est-ce que je serais l'enfant, monsieur Brady, et sir « Robert Farquhar le maître d'école?... » Un jour, à la fin d'un grand dîner que donnait le roi dans le pays des Bétanimenes, le traitant français Arnoux, homme intelligent et juste, dont les Malgaches respectent la mémoire et qu'ils nomment le vrai Vaza (le vrai blanc), affectait de jeter des boulettes de pain sur la table. « Par le sorcier du roi[3]! que fais-tu donc « là? demanda Radama. » — « Je pense, répliqua le « traitant, que les Anglais te roulent, comme moi je « fais rouler ces boulettes de pain. Tu es grand, Ra- « dama; mais avant peu d'années, si tu continues,

1. Le roi Radama, art. de la *Revue de l'Orient*, t. IV, 1844.
2. Sergent anglais au service de Radama.
3. Serment familier à Madagascar.

« tu iras balayer les rues de Londres ou solliciter « quelque grade de sergent dans un régiment d'ha- « bits rouges. » — « Merci de l'avis, s'écria le roi ; « mais, tu me crois donc bien bête? Par mes ancê- « tres! je sais ce que les Anglais veulent, et ils ne « l'auront pas... Robin[1] m'a appris ce qu'ils ont fait « aux Indes. Le gouverneur de Maurice ne m'a-t-il pas « engagé déjà à aller faire un voyage en Angleterre? « Sais-tu ce que j'ai répondu, Vaza? Que je partirais « pour ce voyage aussitôt que je verrais le roi d'An- « gleterre à Tampoubouahitra[2]. L'autre jour, Hastie « ne m'a-t-il pas proposé de me faire construire aux « frais des Anglais une belle route de calèche de Ta- « matave à Émirne ! Il prétendait que ce serait très- « beau de voir Radama faire caracoler son cheval sur « une route unie comme une allée de jardin. Je sais « bien que cette belle route mènerait les habits rouges « à Tananarivou. Ma puissance est à Emirne, et je ne « veux pas détruire les forêts et les marécages qui « barrent le passage ; ce sont mes meilleures forte- « resses. Si les Européens trouvent un chemin pour « aller à Tananarivou, tôt ou tard la puissance des « Hovas sera détruite. »

Tel était l'état des relations des Anglais avec les Hovas, lorsque l'expédition conduite par Sylvain Roux aborda sur le rivage de Sainte-Marie. Et un mois

1. Français établi à Madagascar.
2. Au centre des montagnes de l'Ankova.

s'était à peine écoulé depuis le débarquement de cette expédition, qu'un navire de guerre envoyé par ce même M. Farquhar, qui, en 1814, avait officiellement reconnu nos droits sur Madagascar, à condition qu'ils devinssent ceux de ses compatriotes et qui, en 1816, nous avait fait restitution de ces droits, vint demander au nom des autorités du cap et de l'île Maurice à quel titre les Français étaient venus à Sainte-Marie et quels étaient leurs projets sur Madagascar. M. Sylvain Roux refusa de faire connaître ses projets et protesta contre toute atteinte qui serait portée au droit de propriété de la France sur ces deux îles. Ainsi, la conduite des Anglais à Madagascar peut à juste titre passer pour l'un des plus curieux exemples de leur manque de foi politique.

L'effet de leurs sourdes menées ne se fit pas attendre. Douze chefs de la côte orientale, entre la baie d'Antongil, au nord, et le pays de Fenérif, au sud, ayant spontanément reconnu la domination de la France, le 20 mars 1822, Radama fit publier, le 13 du mois suivant, une proclamation par laquelle il déclarait que toute cession de territoire qui n'aurait pas été ratifiée par lui était nulle de droit. Il appuya cette prétention d'un envoi de 3,000 soldats hovas, qu'accompagnait M. Hastie, agent anglais, accrédité auprès de lui par le gouverneur de Maurice, et plusieurs officiers ou militaires de la même nation. En juin 1822, cette petite armée s'empara de Foulpointe,

ancien chef-lieu des établissements français et assit son camp près de la pierre même qui constatait les droits de la France.

Les chefs de la côte orientale, qui avaient précédemment reconnu notre domination, ne craignirent pas de renouveler leur déclaration en présence de l'ennemi, espérant que le nom français leur servirait d'égide. Malheureusement, M. Sylvain Roux ne put profiter de ces bonnes dispositions : il n'y avait pas à Sainte-Marie un seul bâtiment de guerre, et il ne pouvait songer à mettre le pied sur la grande terre avec les débris de son expédition. Il eut la douleur de voir les Hovas s'établir tranquillement sur la côte orientale dans les parties mêmes dont les habitants témoignaient le plus de sympathie pour notre cause. M. Sylvain Roux n'était pas d'ailleurs l'homme qu'il fallait pour diriger un établissement colonial. Gravement atteint par les fièvres du pays, il mourut, heureusement pour lui, assez à temps pour ne pas recevoir la nouvelle de sa destitution. Son remplaçant fut M. Blevec, capitaine du génie, déjà attaché à la colonie de Sainte-Marie. M. Blevec étant, comme son prédécesseur, dans l'impossibilité de défendre Tintingue et la Pointe-à-Larrée, consacra toutes ses forces à mettre la petite île confiée à ses soins à l'abri d'un coup de main de la part des Hovas. Au mois de juillet 1823, ces derniers ravagèrent les villages situés sur la Pointe-à-Larrée, ce promontoire

voisin de Sainte-Marie, et tout ce que put faire le nouveau commandant fut de protester solennellement, le 15 août 1823, contre le prétendu titre de roi de Madagascar, pris illégalement par le roi des Hovas[1]. Cette protestation fut portée à Radama qui refusa

1. M. Carayon, dans son *Histoire de l'établissement français à Madagascar pendant la Restauration*, donne in-extenso la copie de la protestation de M. Blevec. Cette protestation se résume ainsi :

« Le commandant de Sainte-Marie, considérant que les injustes « prétentions du roi Radama ne reposent que sur son prétendu « titre de roi de Madagascar qui, n'étant fondé ni en droit ni « en fait, ne peut être considéré que comme un véritable abus « de mots qui ne saurait lui-même constituer un droit;

« PROTESTE solennellement au nom de S. M. Louis XVIII, roi « de France et de Navarre, et des chefs madécasses ses vassaux, « contre le prétendu titre de roi de Madagascar, illégalement « pris par le roi des Hovas et contre les conséquences directes ou « indirectes qu'on voudrait en faire résulter;

« DÉCLARE qu'il ne reconnaît au roi des Hovas aucun titre à « la possession légitime de quelque partie que ce soit de la côte « est de Madagascar;

« PROTESTE contre toute occupation faite ou à faire des points « de cette côte, dépendants de S. M. Très-Chrétienne;

« PROTESTE, en outre, contre toute concession qu'on pourrait « ou qu'on aurait pu extorquer aux divers chefs madécasses « qui se sont reconnus dépendants de S. M. Très-Chrétienne, « concessions qui seraient évidemment l'ouvrage de la séduction « ou de la violence et qui, en admettant qu'elles fussent volon- « taires, ne pourraient annuler les déclarations antérieures des « mêmes chefs ni, à plus forte raison, les droits anciens et « imprescriptibles de la France.

« Fait à l'Hôtel du Gouverneur du Port-Louis, île Sainte-Marie, le 15 août 1823.

« Le commandant particulier des Établissements français de Madagascar, Signé : BLEVEC. »

de reconnaître les droits de la France et revendiqua hautement le titre qu'on lui contestait.

Pendant l'année 1824, le chef des Hovas occupé dans d'autres parties de la grande île laissa les Français travailler paisiblement à l'amélioration de leur petite colonie de Sainte-Marie ; mais, excité par les Anglais, il ne perdit pas l'espoir de les expulser complétement de la grande terre en s'emparant de Fort-Dauphin, seul endroit où ils eussent encore quelques représentants. Ce point était cependant, de toutes les côtes de l'île, celui dont la possession pouvait le moins nous être contestée. Les Hovas n'y avaient jamais paru ; mais Radama ne s'arrêta pas à cette considération et au mois de février 1825, il y envoya 4,000 soldats. Le général de Radama à peine arrivé à Fort-Dauphin notifia à l'officier français qu'il était envoyé par son maître pour prendre possession du poste. Cette prétention ayant été repoussée, il fut convenu entre les deux chefs qu'aucun acte d'hostilité n'aurait lieu, pendant deux mois, afin de laisser à l'officier français le temps de recevoir les ordres du gouvernement de Bourbon. Mais, au mépris de cette convention, les Hovas profitant des facilités que leur donnait l'armistice se portèrent, le 14 mars 1825, sur le fort et y entrèrent de vive force. Notre pavillon fut arraché et remplacé par celui de Radama. L'officier et les cinq soldats français, seuls défenseurs du fort, furent mis en liberté.

Le 18 juin 1825, Radama permit l'entrée de tous les navires anglais dans les ports de Madagascar, moyennant un droit de 5 pour 100 sur la valeur des marchandises, et il autorisa les Anglais à résider dans l'île, à y commercer, à y cultiver des terres.

Peu de temps après, deux soulèvements ayant éclaté contre les Hovas, l'un, dans la province de Betsimisaraka, du côté de Foulpointe; l'autre, dans la province d'Anossy, du côté de Fort-Dauphin, on vit les Anglais favoriser Radama dans leur répression. Un de leurs bâtiments transporta les troupes hovas sur divers points de la côte et leur agent Hastie, débarqué à la Pointe-à-Larrée, à la tête d'une troupe d'Hovas, contribua puissamment à replacer les Betsimisaracs, nos alliés, sous l'obéissance de Radama[1].

Les insurgés de la province d'Anossy furent plus difficiles à faire rentrer dans le devoir. Des 1,800 soldats établis par Radama à Fort-Dauphin, 600 environ périrent dans une embuscade. Les autres,

1. Lettre de M. de Freycinet, gouverneur de Bourbon, le 19 septembre 1825; Rapport de MM. Jurien et Bédier, au Conseil privé de Bourbon, du 12 juillet 1828, cités dans le *Précis sur les Établissements français formés a Madagascar*, imprimé par l'ordre de l'amiral Duperré. — Lettre du 2 août 1825 de M. Blevec au gouverneur de Bourbon, citée par Carayon, p. 62.

M. Carayon cite même page, à propos des secours donnés dans cette circonstance aux Hovas, par les Anglais, le passage suivant de M. Albrand : « Pendant que nous demeurions inactifs « dans notre propre cause, les Anglais, moins scrupuleux et « plus hardis, n'hesitèrent pas à y paraître comme acteurs et

réfugiés dans le fort, s'y virent cernés, et leur position devint tellement critique, que toute communication leur étant interdite avec la province d'Ankova, leur chef eut recours, dans sa détresse, à M. Freycinet, gouverneur de Bourbon, pour le prier de faire parvenir à Radama sa demande de secours. M. Freycinet espérant, par un acte de mansuétude aussi extraordinaire, concilier aux Français la bienveillance du roi des Hovas, que l'on dépeignait comme jouissant d'une certaine grandeur d'âme, fit donner à ce prince un avis de la position désespérée des assiégés de Fort-Dauphin, en lui offrant d'envoyer dans sa capitale une personne de confiance pour arriver à la conclusion d'un traité d'alliance. Radama profita de l'avis quant aux assiégés, mais il répondit à M. Freycinet d'une manière évasive sur la question du traité. Inspiré dans cette réponse, disent les communications officielles, *par une plume anglaise*, il y reproduisait hautement ses prétentions à la souveraineté exclu-

« même comme ennemis. Leur agent Hastie, porté à la Pointe-« à-Larrée, par une corvette britannique, y débarqua à la tête « d'une troupe d'Hovas, et une heure après, notre plus fidèle « allié, Tsifanin, chef de Tintingue, avait reçu le prix de son « dévouement à la France; il fut massacré. Cette expédition, « commandée par un Anglais, traversa le pays, égorgeant les « hommes et réduisant les femmes en esclavage, et eut bientôt « replacé toute la côte sous l'autorité de Radama, moins par sa « force réelle que par l'influence morale de la coopération d'un « gouvernement européen. » — Ackerman, *Histoire des révolutions de Madagascar*, chap. IV, p. 43.

sive de Madagascar, tout en disant qu'il accueillerait volontiers, dans sa capitale, une ambassade solennelle. L'affaire en resta là. Telle fut la récompense de la noble conduite du gouverneur de Bourbon, qui, avec un seul navire de guerre, eût pu si facilement anéantir les assiégés de Fort-Dauphin, concilier à la France la bienveillance de tout le sud-est de Madagascar, et replacer notre drapeau dans ces lieux où il avait flotté si longtemps.

Le procédé de M. Freycinet était beaucoup trop chevaleresque pour être compris par celui auquel il s'adressait, et loin d'en obtenir un résultat favorable à nos intérêts, le gouverneur de Bourbon fut bientôt à même de constater une recrudescence d'inimitié de la part des Hovas contre ses compatriotes. Ces demi-sauvages commencèrent, dès cette époque, à exercer les plus insignes vexations contre les traitants français, et particulièrement contre ceux de Sainte-Marie, Foulpointe et Fénérife, où Radama établit des postes de douanes, furent les deux seuls points des côtes où les Français fussent autorisés à commercer. Vers la fin de 1826, ce prince établit à l'entrée et à la sortie des marchandises des droits dont il afferma les produits à une maison de commerce anglaise de l'île Maurice, en laissant à l'arbitraire des fermiers la fixation de leur taux. De plus, pour empêcher la colonie de Sainte-Marie de prospérer, il défendit, sous peine de mort, aux naturels de la

grande terre, de vendre un seul esclave aux Français résidant dans cette île[1].

Ce fut alors que le nouveau gouverneur de Bourbon, M. le comte de Cheffontaines, déclara au ministre qu'il fallait, ou abandonner Sainte-Marie, ou y envoyer des forces suffisantes pour inspirer le respect aux indigènes et rétablir notre prépondérance sur la côte orientale de Madagascar.

L'exiguïté des crédits de la marine mit encore une fois obstacle à ce que la métropole accédât complétement au désir formulé par M. le comte de Cheffontaines, en proportionnant une nouvelle expédition au but qu'on se proposait d'atteindre : 200 noirs yolofs, recrutés pour la circonstance au Sénégal, avec un cadre d'officiers et de sous-officiers d'artillerie de marine, furent le seul renfort envoyé au gouverneur de Sainte-Marie. La corvette *la Meuse* les y transporta. Quelques détachements distraits de la garnison de Bourbon devaient, d'après les ordres du ministre, concourir au succès de l'expédition projetée. Quels résultats pouvait-on attendre d'une force aussi mesquine, lorsqu'elle avait à combattre le roi lui-même des Hovas, qui comptait sous ses drapeaux, grâce au secours des Anglais, 15,000 hom-

1. Rapport de M. Blevec au Conseil privé de Bourbon, du 9 décembre 1826, lettres du gouverneur de Bourbon du 12 février 1827 et du 22 décembre 1826, cités dans le *Précis sur les Établissements français formés à Madagascar.*

mes de troupes bien disciplinées et bien organisées?

Le conseil privé de Bourbon, mis en demeure de donner son avis au sujet de l'expédition, déclara tout à fait insuffisantes les troupes envoyées au gouverneur de Sainte-Marie, et pensa que le minimum des forces nécessaires pour entreprendre un débarquement sur la grande terre devait être de deux frégates, de deux bricks de guerre, de deux corvettes de charge avec leurs équipages complets sur le pied de guerre, plus un bataillon d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une demi-compagnie d'ouvriers, 200 hommes de troupes noires, et enfin un matériel de guerre proportionné avec 2,000 fusils pour armer les peuplades indigènes qui nous seraient dévouées[1].

Les choses étaient en cet état, lorsqu'un événement imprévu sembla devoir changer leur situation. Radama mourut le 24 juillet 1828, âgé seulement de 37 ans; on pensa, et de fortes présomptions viennent à l'appui de cette hypothèse, qu'il avait été empoisonné[2]; mais il paraît plus probable que sa mort fut la suite inévitable des débauches et des excès de liqueurs spiritueuses dont il s'était si souvent rendu coupable.

1. Procès-verbaux des délibérations du Conseil privé de Bourbon, des 2 et 12 juillet 1828, lettres du gouverneur de la Colonie, des 19 et 23 juillet 1828, cités dans le *Précis des Établissements français formés à Madagascar*.

2. M. L. Carayon, dans son *Histoire de l'Établissement*

Deux partis se disputèrent la succession de Radama. Le premier était représenté par Ranavalo-Mandjaka, sa veuve ou sa favorite, et son amant, Andrian-Mihaza; derrière ces deux personnages se groupaient les prêtres ou devins, presque tout le peuple et une grande partie de l'armée. Le second avait pour chef le jeune Ratakoubé, neveu de Radama, soutenu par la mère de ce prince et la plupart des généraux influents sous le dernier règne; ce parti était bien moins fort que le premier, et Ranavalo réussit à s'emparer du trône. A peine se vit-elle maîtresse du pouvoir, qu'elle commit les premiers de ces actes sanguinaires qui l'ont fait surnommer : *Le Caligula femelle de Madagascar.* Le gouvernement de Radama avait été le gouvernement du sabre; sa veuve s'appuya sur la police et la délation; sa politique prit un caractère sombre : elle inaugura la terreur. La mère de son époux, le jeune Ratakoubé, les chefs qui s'étaient déclarés pour eux, et tous ceux qui, sous le règne précédent, s'étaient efforcés de favoriser l'introduction de la civilisation à Madagascar, furent impitoyablement massacrés par ses

français de Madagascar pendant la Restauration, attribue, chap. III, p. 34, la mort du chef des Hovas à une autre cause que l'empoisonnement. Selon lui, ce prince mourut d'une fistule à l'anus dont il ressentait les atteintes depuis un an; il n'a jamais ouï dire qu'il ait été empoisonné par la femme qui lui succéda, comme on l'a publié dans la *Géographie d'Adrien Balbi.*

ordres[1]. Quant aux colons et aux Européens, leur position devint plus critique que jamais et, par conséquent, le changement de règne n'eut pas pour résultat de faire changer la politique hostile de la France.

Les demandes formées par le conseil privé de l'île Bourbon, au sujet des forces à employer dans l'expédition projetée contre les Hovas, ne furent cependant pas admises en entier par le gouvernement français. La question financière, mise encore une fois en avant, arrêta les mesures vigoureuses que ce conseil proposait de prendre, et cette triste économie nuisit, comme toujours, à la réussite de l'entreprise. « Le roi décida, sur la proposition du « ministre de la marine, le 28 janvier 1829, que « 156 hommes d'artillerie de marine et 90 hommes « d'infanterie légère, désignés pour remplacer, au « 1er janvier 1830, pareil nombre de militaires des « mêmes armes à Bourbon et à Sainte-Marie, par- « tiraient plus tôt, et composeraient, avec ces der- « niers et les compagnies de noirs yolofs, le corps « expéditionnaire; que la corvette de charge *la Nièvre* « et la gabare *la Chevrette* les transporteraient à « leur destination avec 200 fusils de munition et « un approvisionnement de poudre pour les besoins « de Sainte-Marie; enfin, que *la Nièvre, la Chevrette*,

1. Ackerman, *Histoire des révolutions de Madagascar*, chap. VI, p. 114.

« la frégate *la Terpsichore*, détachée de la station du « Brésil, et la gabare *l'Infatigable*, formeraient, « avec les autres bâtiments du roi qui se trouveraient « alors à Bourbon, une division navale qui serait « placée sous les ordres de M. le capitaine de vaisseau « Gourbeyre, commandant de la frégate, et qui agi- « rait conformément à un plan d'opérations arrêté « par le gouvernement de Bourbon en conseil[1]. »

Les troupes et les bâtiments qui composaient cette expédition se trouvèrent rendus à l'île Bourbon dans les premiers jours du mois de juin 1829. Le conseil privé de cette colonie fut alors convoqué sous la présidence de M. de Cheffontaines et il fut décidé, en présence du commandant Gourbeyre, que l'expédition se présenterait amicalement sur les côtes de Madagascar; que son chef enverrait à la reine des Hovas une députation chargée de lui offrir de riches présents et d'exiger la reconnaissance des droits de la France sur la plus grande partie de la côte orientale; qu'enfin, si, huit jours après l'arrivée de cette députation dans la résidence de la reine, on n'avait pas reçu une réponse favorable, on laisserait à la force des armes le soin de décider la question.

Par suite de ces instructions, la flottille française, augmentée de l'aviso *le Colibri* et du transport de Madagascar, ayant quitté Bourbon le 15 juin, parut

1. Rapport au roi, cité dans le *Précis sur les Établissements français formés à Madagascar*.

le 9 juillet sur la rade de Tamatave. Les troupes expéditionnaires se composaient de 85 artilleurs, 21 ouvriers militaires, 231 fantassins, en tout 337 hommes.

A peine arrivé, M. Gourbeyre descendit à Tamatave pour commencer lui-même les négociations, mais les préparatifs de défense faits dans cette ville, sous ses yeux mêmes, ne lui ayant laissé aucun doute sur les intentions hostiles de la reine, il ne voulut point perdre des moments précieux en envoyant à Tananarivou une députation dont le voyage devait demander un assez grand laps de temps, et il se contenta d'écrire à Ranavalo pour lui notifier clairement les prétentions de son gouvernement. Il fixa, pour sa réponse, un délai de vingt jours, passé lequel le silence serait considéré comme un refus de reconnaître les droits de la France.

Ayant appris en outre que des forces considérables étaient envoyées par la reine dans la direction de Tintingue, il se rendit devant cette ville et en reprit possession le 2 août. Un fort armé de huit canons y fut immédiatement établi par les Français, tandis que les Hovas en construisaient un dans le voisinage, à la Pointe-à-Larrée. Les indigènes des environs de Tintingue ne nous virent pas plutôt installés dans cette ville, qu'ils accoururent en masse se mettre sous notre protection. Ils étaient si nombreux qu'en peu de temps ils devinrent une véritable gêne pour la

garnison. Comme ils avaient abandonné leurs cultures, la disette régna bientôt parmi eux, et le commandant français eut une peine infinie à leur procurer des vivres[1].

Le 10 octobre, aucune réponse n'ayant été faite à sa lettre, M. Gourbeyre retourna à Tamatave, laissant la gabare *l'Infatigable* et une garnison de 300 hommes tirés des troupes expéditionnaires, des marins et des engagés yolofs.

Le lendemain de son arrivée à Tamatave, M. Gourbeyre fit demander au prince Coroller, commandant pour Ranavalo toute la côte orientale, s'il avait reçu de sa souveraine les pouvoirs nécessaires pour traiter, et, sur sa réponse négative, il donna le signal du combat. *La Terpsichore*, *la Nièvre* et *la Cherrette*, embossées devant la ville, ouvrirent le feu, et peu d'instants après, quelques obus ayant causé l'explosion d'un magasin à poudre, le fort hova fut détruit, et ses défenseurs épouvantés prirent la fuite. Un détachement de 238 hommes mis à terre les poursuivit pendant un jour et demi et les atteignit dans la montagne, au delà du village d'Yvondrou. Les Hovas, quoique bien supérieurs en force, furent de nouveau chassés de leurs retranchements[2].

1. Ackerman. — Chap. VIII, p. 136.

2. *Article sur l'expédition de* 1829, par M. Jourdain, capitaine de frégate, commissaire du roi dans l'expédition. *Revue de l'Orient*, 1846, t. IX, p. 289.

Les vaincus nous abandonnèrent 23 canons ou caronades et plus de 200 fusils. Ils perdirent environ 100 hommes dans les deux combats.

L'impression que ce succès produisit sur l'esprit des Betsimsaracs fut telle, qu'ils offrirent de se soulever contre les Hovas et ne demandèrent que quelques jours pour mettre sur pied 6 à 8.000 hommes et exterminer leurs ennemis; mais il aurait fallu leur laisser un bâtiment, avec un détachement de soldats français, et l'hivernage approchait. Cette double circonstance ne permit pas de profiter de leurs bonnes dispositions[1].

L'expédition se rendit de Tamatave à Foulpointe, le second point de la côte Est où les Hovas se trouvassent en force; elle n'y obtint pas le même succès. Après que le feu des vaisseaux français eut délogé l'ennemi des batteries qu'il avait établies sur le rivage, les troupes de débarquement furent mises à terre pour s'emparer de la ville, derrière laquelle les fuyards s'étaient réfugiés dans une forte redoute construite hors de l'atteinte des vaisseaux. Les Français ayant vu les Hovas évacuer leurs batteries se répandirent sans ordre sur la plage, déchargeant leurs fusils sur les fuyards et les poursuivant à la baïonnette. Ils traversèrent ainsi les rues de Foulpointe; mais arrivés aux dernières cases, ils se trou-

1. Lettre de M. Gourbeyre du 15 octobre 1829, citée dans le *Précis sur les Établissements à Madagascar.*

vèrent en face de la nouvelle redoute dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. A cette vue, leur premier mouvement fut de se rassembler pour se former en colonne d'attaque pendant que les engagés yolofs, sous la conduite du capitaine Schœll, allaient faire un détour pour prendre l'ennemi par derrière, mais la fatalité voulut qu'au moment où ils se rassemblaient dans cette plaine découverte à peu de distance de la redoute, les Hovas fissent feu de leurs 7 ou 8 canons chargés à mitraille. Il n'en fallut pas d'avantage pour jeter le désordre dans les rangs encore mal formés, la panique s'empara des soldats qui s'enfuirent vers le rivage. Les Hovas saisirent ce moment pour faire une sortie, et ils eussent infailliblement coupé la retraite à nos troupes, si l'enseigne Charuau, qui commandait le grand canot de la frégate, ne les eût arrêtés par des coups de canon à mitraille. « Malheureusement le capitaine Schœll ne « se trouvait pas là! Cet infortuné jeune homme, se « voyant compromis par la panique qui avait lieu « sur ses derrières, dit à son lieutenant : *Retirons-* « *nous, puisqu'on nous abandonne!* Mais blessé par « une balle à la cuisse, il fut bientôt atteint par les « Hovas qui lui tranchèrent la tête... cinq ou six « braves marins périrent avec lui[1]. »

1. Carayon, *Histoire de l'Établissement français de Madagascar pendant la Restauration*, liv. III, chap. Ier, p. 117. — Suivant Ackerman, chap. V et VI, M. Schœll qui avait commandé

On ne s'expliquerait pas facilement la raison pour laquelle M. Gourbeyre ne chercha pas à réparer cet échec et à venger ses malheureux compatriotes en revenant à la charge avec des précautions qui rendaient le succès certain, si l'on ne savait que l'établissement de Tintingue, alors sérieusement menacé par le poste hova de la Pointe-à-Larrée, était le but réel de l'expédition, et si l'on ne supposait chez le commandant français la crainte de compromettre, par une nouvelle perte d'hommes, la réussite de la partie la plus importante de sa mission. Quoi qu'il en soit, cette fâcheuse affaire eut de graves conséquences pour notre prépondérance à Madagascar, et elle laissa dans l'esprit des indigènes la persuasion que les soldats français étaient loin d'être invincibles. Dans ce fatal combat, où les Hovas eurent, de l'aveu de leurs propres chefs, 75 morts et 50 blessés, nos troupes ne comptèrent que 11 morts et 26 blessés, mais cette différence ne diminua pas l'effet moral de la déroute et nos ennemis en exagérèrent singulièrement la portée.

Si l'échec de Foulpointe ne fut pas vengé sur les lieux mêmes, les Français eurent du moins un

intérimairement la petite colonie de Sainte-Marie, est de tous les Européens, celui qui a rendu les plus grands services à cet Établissement, par l'ordre et la discipline qu'il sut établir, ainsi que par l'intelligence avec laquelle il surveillait chaque service. — M. Jourdain, expédition de 1829, *Revue de l'Orient*, 1846, t. IX, p. 291, fait aussi grand éloge de M. Schœll.

ample dédommagement dans le succès d'un nouveau combat contre le poste de la Pointe-à-Larrée. Là, on profita des leçons de l'expérience et les précautions naturelles, qu'on n'eût jamais dû laisser de côté, amenèrent un résultat favorable. Ce fut le 4 novembre que l'expédition se présenta devant la Pointe-à-Larrée, renforcée de 50 artilleurs et de 20 yolofs pris à Tintingue. M. Gourbeyre fit canonner le fort pendant deux heures et les troupes de débarquement l'attaquèrent ensuite à la baïonnette. « Celles-ci, » dit M. Carayon[1], « commandées par le capitaine d'Espa-
« gne et formées sur deux colonnes, furent dirigées
« simultanément sur deux portes laissées ouvertes,
« mais défendues intérieurement par des traverses
« garnies de soldats et à l'extérieur par un fouillis
« de piquets solidement plantés en terre, et dont la
« pointe aigüe, tournée du côté de l'assaillant, en
« rendait les approches difficiles.

« Le lieutenant d'artillerie de terre, Baudson, à la
« tête de la colonne de droite, entraîna avec impé-
« tuosité sa troupe dans le fort où il tomba couvert
« de blessures.

« A la colonne de gauche, le sous-lieutenant d'ar-
« tillerie de marine, Somsois, fit aussi admirable-

1. *Histoire de l'Établissement français à Madagascar pendant la Restauration.* Occupation de Tintingue, liv. III, chap. III, p. 119. — M. Jourdain, *Expédition de 1827. Revue de l'Orient*, 1846, t. IX, p. 294.

« ment son devoir. Comme le lieutenant Baudson, il « s'élança le premier avec ses hommes; mais, dépassé « par le brave Dambané qui lui disputa le pas et « reçut six blessures, il n'eut, pour sa part, qu'une « légère égratignure au visage.

« Les plus braves d'entre les Hovas ayant péri « dans ce premier choc, nos troupes se précipitèrent « comme un torrent dans les deux passages si glo- « rieusement frayés par les têtes de colonnes, s'em- « parèrent du fort, poursuivirent vigoureusement « l'ennemi qui s'échappait par une troisième porte, « et lui firent éprouver à l'extérieur une perte à peu « près égale à celle qu'il venait de faire dans l'inté- « rieur.

« ... L'ennemi laissa 119 morts sur le champ de « bataille, 27 prisonniers, 8 canons, de la poudre[1] « et 250 bœufs. »

Les Français n'eurent que 9 soldats blessés au combat de la Pointe-à-Larrée, un seul succomba.

En quittant les environs de Tintingue, M. Gourbeyre eût sans doute désiré parcourir toute la côte orientale en détruisant les postes hovas, et revenir à Foulpointe venger l'échec que ses troupes y avaient éprouvé; mais le moment de l'hivernage approchait et la prudence commandait au chef de l'expédition de ne pas exposer inutilement ses soldats aux maladies.

1. — 700 livres.

Il ramena donc sa division navale dans les eaux de Bourbon, ne laissant que *l'Infatigable* et *la Cherrette* pour protéger les deux établissements de Tintingue et de Sainte-Marie. 400 hommes sous le commandement du capitaine d'artillerie Gailly formèrent la garnison de Foulpointe, tandis que la défense de l'île Sainte-Marie fut confiée à M. L. Carayon, ayant 150 hommes sous ses ordres.

Pendant le séjour de M. Gourbeyre à la Pointe-à-Larrée, la reine Ranavalo offrit, par l'intermédiaire du prince Coroller, d'entrer en arrangement sur des bases permettant aux traitants français de s'établir sur tous les points de la côte occupés par les Hovas. Mais, l'expédition n'eut pas plutôt quitté ces parages que la reine refusa de signer la convention qu'elle-même avait proposée. M. Gourbeyre, dans son rapport au gouvernement français attribue ce refus aux manœuvres des missionnaires anglais établis à Tananarivou[1]. Il est cependant possible que cette souveraine ait consenti à traiter en apprenant l'issue du combat de Tamatave[2], mais que ses dispositions aient

1. Rapport du 19 janvier 1830, cité par le *Précis*, etc., etc.

2. Au combat de Tamatave les fuyards étaient tellement effrayés par l'artillerie des vaisseaux, qu'ils arrivèrent en cinq jours à Tananarivou, répandant la terreur sur leur route : ce qui faisait dire au prince Coroller *qu'à la place du capitaine Gourbeyre, sur le coup de l'affaire de Tamatave, il se serait emparé de l'île entière. Madagascar et la France*, par H. Chauvot.

changé lorsqu'elle sut que les Français s'étaient laissé battre à Foulpointe.

Le but de l'expédition, c'est-à-dire le rétablissement de la paix sur des bases solides ayant été manqué, le ministère résolut, sur la demande du capitaine Gourbeyre et du conseil privé de Bourbon, de prendre plus vigoureusement l'offensive l'année suivante. Il ordonna, dans cette intention, l'envoi à Madagascar de 800 hommes du 16e léger, d'un certain nombre d'artilleurs et d'un matériel de guerre proportionné. Une frégate, *la Junon*, et deux corvettes, *l'Oise* et *l'Héroïne*, furent affectées au transport des troupes. Deux compagnies d'Yolofs, pris au Sénégal, devaient également concourir au succès de la nouvelle expédition. Mais le gouvernement de la métropole, tout en prenant ces mesures vigoureuses, enjoignait à ses agents de n'en appeler à la force des armes qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation.

Une nouvelle mission fut en conséquence confiée par le conseil privé de Bourbon à M. Tourette, secrétaire-greffier de l'administration de Sainte-Marie. Ce négociateur devait se rendre à Tananarivou même, et là, traiter directement avec la reine. On lui adjoignit M. Rontaunay, riche négociant de Bourbon, qui possédait, de compte à demi avec Ranavalo, une sucrerie à Mahéla, près de Tamatave. M. Rontaunay, qui s'était trouvé pour ses affaires en rapport avec plusieurs personnages influents de la cour hova,

devait se rendre également à Tananarivou, mais sans caractère officiel : il était chargé de faire comprendre aux ministres quels avantages procurerait aux Hovas le rétablissement de la paix avec la France. Pour ne pas exciter les soupçons, il devait gagner la capitale de l'Ankova par une autre route que celle suivie par Tourette. Cette double négociation n'obtint pas un meilleur succès que les précédentes. On ne permit pas à Tourette de pénétrer à Tananarivou[1], et Rontaunay, après avoir séjourné quinze jours dans cette ville, ne put même pas parvenir jusqu'à la reine.

La belle saison de l'année 1830 s'étant écoulée au milieu de ces négociations infructueuses[2], on décida que les hostilités, dans le cas où elles devaient être reprises, ne le seraient qu'en 1831 ; et M. Gourbeyre partit pour la France avec l'intention de presser l'ar-

1. Il fut invariablement repoussé dans toutes ses demandes, par des lettres d'un style aussi sec que laconique, au nombre desquelles se trouvait celle-ci, qui lui était adressée par le plus puissant des ministres de la reine :

« Monsieur Tourette, j'ai reçu votre lettre. Les conférences « sont terminées, vous pouvez vous en aller par l'Est; moi, je « m'en retourne par l'Ouest. » Signé : ANDRIANMIHAZA.

Carayon, *Histoire de l'Établissement français à Madagascar pendant la Restauration*, liv. III. Occupation de Tintingue, p. 127.

2. En 1830, peu de temps avant la révolution, le prince de Polignac écrivait de sa main à la reine Ranavalo que la France maintenait ses prétentions sur toute l'île de Madagascar. Article de M. d'Eschavannes, *Revue de l'Orient*, 1852, t. II, 2e série.

rivée de nouveaux renforts, et de donner, de vive voix, au ministre, des renseignements précis sur l'état des affaires à Madagascar.

Sur ces entrefaites, la révolution de Juillet s'était accomplie. Le général Sébastiani, puis le vicomte d'Argout, nouveaux ministres de la marine, ne se rendant probablement pas compte de l'importance de la question de Madagascar, ou se laissant effrayer par les réclamations des chambres, au sujet des dépenses que nécessitait la création d'établissements coloniaux dans cette île[1], décidèrent, après avoir pris l'avis du conseil d'amirauté, *que le parti le plus sage était de renoncer, au moins quant à présent, à tout projet sur Madagascar, en prenant toutes les précautions nécessaires pour sauver l'honneur de nos armes.* Comme si l'honneur de nos armes pouvait être sauvé lorsque nous nous retirions devant un ennemi qui, loin de se rendre compte des causes de cette retraite, l'attribuait à la crainte qu'il croyait nous inspirer !

Par suite de cette nouvelle politique, les quatre bâtiments de guerre affectés à l'expédition furent rappelés immédiatement en France, ainsi que la plus grande partie des troupes. L'évacuation de Tintingue fut résolue, mais M. Duval Dailly, gouverneur de Bourbon, crut devoir ouvrir avec le gouvernement de la reine de nouvelles négociations dans lesquelles

1. Voir les nos du *Moniteur* des 7 novembre 1830, Chambre des députés, et du 31 décembre 1830, Chambre des pairs.

l'évacuation du seul poste que nous possédions dans l'île était présentée comme une compensation des avantages commerciaux réclamés par la France. Comme on devait bien s'y attendre, les ministres de Ranavalo, instruits par les Anglais des intentions du gouvernement français, quant à l'évacuation de Tintingue, et certains d'obtenir ce qu'ils désiraient par la temporisation et sans aucun sacrifice, se refusèrent à tout traité[1].

Malgré ces dispositions hostiles, le gouverneur de Bourbon ordonna, le 31 mai 1831, l'évacuation de Tintingue, et le 3 juillet suivant, sous les yeux d'une troupe de 3,000 Hovas, au moment même où leur reine nous faisait intimer l'ordre d'évacuer la ville, le dernier Français quittait la terre malgache[2].

Il avait été décidé que la petite île de Sainte-Marie serait évacuée également; mais la difficulté d'accomplir ce projet sans livrer à la vengeance des Hovas les indigènes de la grande île qui s'y étaient réfugiés, y fit renoncer jusqu'à nouvel ordre. On se contenta de réduire le personnel au strict nécessaire, c'est-à-

1. Lettres de M. Duval Dailly, des 2 mai et 21 juin 1831, et pièces y annexées, citées dans le *Précis des Établissements français à Madagascar*, imprimé par ordre de l'amiral Duperré, etc., p. 68. — Carayon, *Histoire de l'Établissement français à Madagascar pendant la Restauration*, liv. III. Occupation de Tintingue, p. 156.

2. Ackerman, *Histoire des révolutions de Madagascar*, chap. XIII, p. 207.

dire à 223 hommes, dont 55 Français seulement.

Le sort des projets de conquête dans l'île de Madagascar a toujours été, en France, de passer d'une extrême faveur à un complet abandon, sans que cet abandon soit en rien justifié, car on ne peut regarder comme satisfaisantes les tentatives qui ont été faites à diverses époques pour s'établir dans cette île. Il semble vraiment que l'opinion publique se soit fait un jeu de cette malheureuse question. Nos efforts avaient-ils échoué, aussitôt mille voix s'élevaient pour proclamer l'importance de la position qu'il s'agissait d'acquérir; avions-nous du succès, étions-nous sur le point d'atteindre le but proposé, de toutes parts les réclamations se faisaient jour, les plaintes formulées, par suite de quelques intérêts lésés, étaient regardées comme autant de prophéties; on n'avait de foi qu'en elles, et les résultats obtenus s'anéantissaient sous les coups portés par ce faisceau de clameurs. Un de ces revirements de l'opinion publique, en bien cette fois, puisque à cette époque nous étions à Madagascar dans la plus fâcheuse position, eut lieu en 1832, et M. le comte de Rigny, ministre de la marine, songea à obtenir par voie d'achat, sur l'île même de Madagascar, un territoire plus salubre que ceux que nous avions possédés sur la côte orientale. La vaste baie de Diégo-Suarez, voisine du cap d'Ambre, lui ayant été désignée comme réunissant tous les avantages désirables,

il en ordonna l'exploration. Cette baie fut relevée hydrograp' iquement en 1833, par l'état-major de la corvette *la Nièvre*. Le résultat des recherches de MM. les officiers de *la Nièvre* fut de faire connaître la baie de Diégo-Suarez comme le point le plus approprié de toute l'île à la formation d'un vaste établissement colonial; mais M. le contre-amiral Cuvillier, gouverneur de Bourbon, et M. Achille Bédier, commissaire-ordonnateur de la même île, repoussèrent l'idée d'acquérir la possession de cette baie par un autre moyen que par la conquête, et pour cela ils demandaient au ministre 8 bâtiments de guerre, 1,200 hommes de troupes blanches et un corps de soldats yolofs, avec un matériel d'artillerie assez considérable. La question financière intervint encore une fois, et le projet fut ajourné. On profita même de la circonstance pour réduire les fonds alloués à la petite colonie de Sainte-Marie, qui ne fut plus comprise au budget que pour la faible somme de 60,000 francs. On renvoya au Sénégal les noirs yolofs qui faisaient partie de la garnison, et, en 1836, il n'y restait plus que 37 soldats ou employés.

A partir de l'année 1834, la question de Madagascar cessa pendant quelque temps de préoccuper les esprits. Le gouvernement de la reine, satisfait de l'évacuation de Tintingue, semblait ne pas craindre nos projets ultérieurs; mais il ne laissait pas plus de liberté aux traitants européens établis sur la côte

orientale. Ces mauvais traitements s'étendaient, du reste, sur tous les étrangers, sans distinction de nationalité[1].

A cette époque, la conquête de plusieurs parties de l'île, encore occupées par les Sakalaves, à l'ouest et au nord, nécessitait l'emploi de toutes les forces dont le pouvoir central de Tananarivou pouvait disposer. Ces guerres duraient depuis cinq ou six ans, lorsqu'en 1839 et 1840, M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, saisit l'occasion de donner à nos droits sur Madagascar une nouvelle consécration. Plusieurs chefs sakalaves de l'ouest et du nord, reconnaissant l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient de résister aux armes des Hovas, beaucoup plus avancés qu'eux dans la connaissance de l'art militaire, résolurent de se mettre sous la protection d'une puissance qui leur assurât la conservation de leur liberté individuelle, et dans ce but, ils firent proposer à M. le gouverneur de Bourbon la cession de tout le territoire qui leur appartenait. Quoique nos droits sur Madagascar soient assez patents pour n'avoir pas besoin d'être confirmés, M. le contre-amiral de Hell, pour leur donner une nouvelle force vis-à-vis des Hovas, accepta provisoirement et s'empressa d'en référer au roi Louis-Philippe. En vertu de cette acceptation provisoire, plusieurs conventions furent passées en

1. Désiré Laverdant, *Colonisation de Madagascar*, p. 102.

1840 et 1841, entre M. Passot, capitaine d'infanterie de marine, aide de camp du gouverneur de Bourbon, d'une part, et Tsiouméïk, reine de Bouéni, dont les États comprenaient les baies de Bavatoubé et de Passandava, ainsi que les îles de Nossi-Bé et de Nossi-Cumba[1]; Tsimiarou, roi de la province d'Ankara et de l'île Nossi-Mitsiou; Andrian-Sala, chef de l'île Nossi-Fali[2]; Andrian-Souli, prince de l'île Mayotte[3], d'autre part, par lesquelles ces souverains cédaient à la France les îles et provinces à eux appartenant. Le gouvernement du roi Louis-Philippe s'empressa de confirmer l'acceptation du contre-amiral de Hell, mais, occupé d'autres soins et inquiet de l'attitude des chambres, il ne voulut pas, à cette époque, prendre pied sur la grande terre, et se contenta de déclarer possessions françaises les îles Mayotte, Nossi-Bé, Nossi-Cumba, Nossi-Mitsiou, etc., où les chefs sakalaves trouvèrent un refuge assuré contre les armes des Hovas[4].

1. Guillain, *Documents*, etc., 1re part. Histoire politique du peuple sakalave, chap. IX, p. 143.

2. Barbaroux, *De la transportation*. Droits de la France, chap. VI, p. 282.

3. Jehenne, *Renseigements nautiques sur Nossi-Bé*, etc. Ile Mayotte, p. 38.

4. On offrit même à cette époque la cession de l'île d'Anjouan, la plus riche et la plus civilisée des Comores, mais les mêmes raisons empêchèrent d'accepter, malgré l'avis formel du maréchal Soult, président du Conseil et de l'amiral Duperré, ministre de la marine. Barbaroux, *De la transportation*. Droits de la France, chap. VI, p. 283.

Les troupes de la reine Ranavalo, dépourvues de navires, durent respecter ces nouveaux établissements, mais elles continuèrent leurs attaques contre les populations indigènes dans la grande terre, massacrèrent impitoyablement celles qui essayèrent de leur résister, et firent peser le joug le plus odieux sur les provinces de Bouéni et d'Ankara.

A partir de 1840, les traitants européens, établis sur la côte orientale, pouvant se croire tolérés ou du moins oubliés par les chefs politiques de la nation hova occupés sur d'autres points, profitèrent de ce répit pour étendre autant que possible leurs opérations commerciales. Quelques-uns entreprirent même de tirer parti de l'excessive fertilité du sol, en formant des plantations de cannes à sucre, qui donnèrent en très-peu de temps les plus magnifiques résultats. Cette prospérité ne fut malheureusement pas de longue durée.

Le 13 mai 1845 à deux heures de l'après-midi, sans causes à eux connues, les sujets français, anglais, et les habitants de Tamatave et dépendances furent convoqués, par ordre de la reine, chez le grand juge Philibert, où étaient réunis les officiers hovas de Tamatave et 150 hommes armés, pour entendre la lecture de la sommation suivante[1] :

1. Journal des événements qui ont eu lieu à Tamatave du 13 mai au 16 juin 1845, signé par tous les Européens qui ont été témoins des faits, *Revue de l'Orient*, année 1846, t. III, p. 146.

« A partir de ce jour, tous les habitants et com-
« merçants seront tenus de prendre la loi malgache,
« faite en ce jour, concernant les étrangers ; c'est-à-
« dire de faire toutes les corvées de la reine, d'être
« assujettis à tous les travaux possibles, même ceux
« que font les esclaves, de prendre le Tanghin lorsque
« la loi les y oblige, d'être vendus et faits esclaves
« s'ils ont des dettes, d'obéir à tous les officiers et
« même au dernier des Hovas, ne leur accordant
« aucune des prérogatives que la loi malgache ac-
« corde à ses sujets ; de ne sortir de Tamatave sous
« aucun prétexte, et de ne faire aucun commerce
« avec l'intérieur de l'île.

« Quinze jours de réflexion sont accordés aux trai-
« tants et commerçants. Si, à ce terme, ils n'ont pas
« accédé, leurs clôtures seront brisées, leurs mar-
« chandises livrées au vol et au pillage, et eux-mêmes
« seront embarqués sur le premier navire qui se trou-
« vera sur rade. »

Malgré toutes les observations que purent faire les victimes de cet ordre inique, en rappelant *que les Hovas les avaient eux-mêmes engagés à bâtir des maisons, qu'ils leurs avaient loué leurs terres à de longs termes, leurs promettant protection en amis et en frères*, elles ne purent rien obtenir, et les officiers de la reine se contentèrent de leur répondre : *Que les Hovas étaient les maîtres chez eux de changer du jour au lendemain.*

Les 14, 15 et 16 mai, les Hovas firent de nouvelles sommations accompagnées de tout ce qui, en fait de menaces et de violences, pouvait intimider les Européens; et leur détermination de chasser les étrangers de leur île était si bien prise, que l'arrivée devant Tamatave des navires français *le Berceau* et *la Zélée*, et de la corvette anglaise le *Conway*, ne put les en faire changer. Ils forcèrent les traitants à s'embarquer immédiatement, et donnèrent aux marins français et anglais le triste spectacle de l'entière dévastation des propriétés européennes. Les commandants des vaisseaux, ayant vainement protesté contre de pareils actes, se virent forcés de recourir aux armes, et les trois navires ouvrirent le feu contre la ville où l'incendie ne tarda pas à se déclarer[1]. 320 hommes de troupes furent alors mis à terre, ils repoussèrent l'ennemi de presque tous les points qu'il occupait, et pénétrèrent dans le fort. Là, les munitions leur ayant manqué pour enlever une enceinte intérieure en maçonnerie, ils regagnèrent leurs vaisseaux, battant en retraite, l'arme au bras, dans le meilleur ordre, quoi-

1. Dans la lettre de M. Romain-Desfossés au ministre de la marine se trouve ce passage, lu, par M. de Mackau lui-même, devant la Chambre des députés. Séance du 4 février 1846:

« Je n'ai pas tardé à me convaincre que j'avais affaire à des « hommes pour qui toutes les questions de justice et de droit « des gens, du respect des personnes et des propriétés sont « choses inconnues, méprisées, et qui, enfin, ne savent céder « qu'à la force.

que sous un feu très-vif. Les Hovas perdirent dans ce combat 3 ou 400 hommes. Nous eûmes, de notre côté, à déplorer la mort de 15 Français, dont 3 officiers : M. Berthoud, lieutenant de la gabare *la Zélée*, MM. Noël et Cimeterre Monod, lieutenant et sous-lieutenant du 3e régiment d'infanterie de marine; nous eûmes, en outre, 14 blessés. Les Anglais comptèrent 4 morts et 12 blessés. Malheureusement, le manque de munitions n'ayant pas permis de retours offensifs pendant la retraite, les corps des braves tombés sur le champ de bataille restèrent au pouvoir de l'ennemi et, dès le lendemain, les marins des deux nations purent apercevoir les têtes de leurs infortunés camarades fixées au bout de sagaies plantées en terre et échelonnées sur le rivage.

Une pareille barbarie demandait une éclatante vengeance ; mais les commandants des navires n'ayant ni les ordres, ni les forces nécessaires pour entreprendre un nouveau débarquement, durent renoncer pour le moment à toute manifestation armée, et se contenter d'en référer à leurs gouvernements respectifs. A peine de retour à Bourbon, les malheureuses victimes des spoliations commises à Tamatave s'empressèrent de reconnaître, par un acte signé d'eux tous, que dans ces tristes circonstances tout le monde, et particulièrement le commandant Romain-Desfossés, avaient fait noblement leur devoir.

La nouvelle des événements de Tamatave souleva

en France l'indignation générale, et l'opinion publique s'étant émue de l'ignoble insulte faite à notre drapeau par une tribu de barbares, le ministre se décida à vider définitivement la question de Madagascar et à envoyer dans cette île, sous le commandement du général Duvivier, une expédition capable de rétablir la prépondérance française ; mais les chambres, guidées par une opposition aussi absurde qu'ignorante des faits, pour laquelle c'était un parti pris de s'opposer à tous les actes du gouvernement, et qui sacrifiait l'honneur du pays à un succès de tribune, empêchèrent l'expédition d'avoir lieu. Les fonds nécessaires furent refusés, malgré les protestations énergiques de MM. Guizot et de Mackau.

A la nouvelle de ce refus, le conseil colonial de Bourbon rédigea successivement deux adresses au roi, dans lesquelles, avec l'accent de la conviction, il rappelait au souverain l'importance de la question de Madagascar[1] ; mais une nouvelle révolution dans la métropole fit encore une fois oublier cette grande île. Les tristes journées de 1848 vinrent distraire les esprits, et comme bien d'autres, les projets de colonisation, dont un gouvernement sûr du lendemain peut seul s'occuper, furent relégués au second plan. Cependant, à cette même époque où nos discordes civiles nous empêchaient de songer à nos établisse-

1. Plusieurs passages de la première de ces adresses ont été cités dans ce travail, notamment chap. I, p. 16.

ments coloniaux, les Anglais voulant ressaisir à Madagascar l'influence qu'ils avaient perdue en 1845 en bombardant Tamatave, parurent devant cette ville avec 4 navires de guerre et sollicitèrent de la reine la reprise des négociations[1]. Ils demandèrent même au commandant des forces françaises dans les mers voisines de s'associer à leurs démarches; mais cet officier, qu'une connaissance exacte de la question avait mis en défiance, refusa. Il avait compris que pour conserver notre force et l'intégrité de nos droits, nous devions marcher seuls et rejeter toute intervention anglaise.

Ranavalo rebuta d'abord les Anglais par ses exorbitantes prétentions, et plusieurs années s'étaient écoulées sans amener de résultats satisfaisants, lorsqu'en 1856 elle consentit à admettre un résident de leur nation à Tananarivou, et, peu de temps après, à tolérer un commerce extrêmement restreint sur quelques points de la côte. Le 24 septembre de la même année, le gouverneur de Maurice publia une proclamation[2] dans laquelle il renouvelle l'entente cordiale existant avant 1845, entre ses compatriotes et la nation hova. Mais comme alors la France et

1. M. Th. Page affirmeue l'amiral anglais offrit à Ranavalo de lui payer en signe d'hommage une amende légère pour les coups de canon de Tamatave. Journal d'une station dans l'Océan indien. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1849.

2. Publiée dans l'ouvrage de M. Barbaroux : *de la Transportation.* Droits de la France, 3e époque, chap. VI, p. 288.

l'Angleterre alliées l'une à l'autre combattaient les mêmes ennemis sur les champs de bataille de la Crimée, il eut soin d'ajouter qu'il punirait, suivant la rigueur des lois, toute occupation par des sujets anglais d'une partie quelconque des possessions de la reine, et cela avec d'autant plus de rigueur *que de semblables tentatives pourraient donner de l'ombrage au gouvernement d'une puissance amie*. C'était une fois de plus reconnaître nos droits.

Les Anglais, du reste, ne jouirent pas longtemps du bénéfice de leur nouvelle alliance, car, vers la fin de 1857, la reine, sans en révéler la cause aux traitants, interdit de nouveau à tous les Européens le séjour sur les côtes de l'île et défendit aux indigènes, sous les peines les plus sévères, de commercer avec eux.

Telle est l'histoire des relations des Européens avec les habitants de la grande île de Madagascar.

Cette histoire renferme la consécration de nos droits exclusivement à tout autre peuple ; droits d'autant plus fondés que la France en a toujours empêché la prescription et qu'à maintes époques, le sang de ses enfants a coulé pour les défendre ; droits qui, en résumé, se divisent en deux catégories bien distinctes, l'une ayant rapport aux indigènes, l'autre regardant les nations européennes.

Devant les Malgaches, ils s'appuient sur un nombre indéterminé de traités passés depuis deux

cents ans entre les chefs de l'île et les différents représentants de la France, sur plusieurs cessions de territoire qui ont fait de l'île presque entière notre propriété exclusive, sur des attaques sans cesse renouvelées de la part des Hovas contre nos traitants, et, enfin, sur les tendances d'une grande partie de la population qui voit en nous non-seulement des maîtres, mais des libérateurs[1].

1. *Le Cernéen*, journal français de l'île Maurice, a reçu de Madagascar, sous la date du 24 décembre 1856, le récit d'un événement qui a jeté dans le deuil une famille honorable de Port-Louis.

M. d'Arvoy, ancien consul de France à l'île Maurice, établi depuis un an à la baie Bavatoubé, où il exploitait, pour le compte d'une compagnie française une mine de houille, a été, le 19 octobre dernier, dans la nuit, surpris par 1,500 ou 2,000 Hovas, troupe régulière de la reine de Madagascar, mis à mort et mutilé, ainsi que plusieurs autres Français et un grand nombre de Sakalaves. L'établissement a été entièrement détruit.

Les Hovas ont emmené comme prisonniers les travailleurs qui ont échappé au massacre, en tout une centaine d'hommes, dont un Français grièvement blessé. Ils ont emporté en outre cinq canons, des fusils, de la poudre; le tout a été immédiatement dirigé sur Émirne. Les pertes matérielles s'élèvent, d'après ce qui nous est assuré, de 70 à 80,000 piastres (350 à 400,000 fr.).

La reine Ranavâlo, à la réception de cette nouvelle, a fait assembler le peuple de sa capitale, auquel elle a fait lire la dépêche du général de l'expédition; puis elle a fait tirer sept coups de canon en réjouissance de la victoire remportée par ses troupes sur les Français. Les Français étaient huit, dit *le Cernéen*, et ils ont été surpris la nuit par les Hovas, qui étaient 2,000.

Le territoire de Bavatoubé, ajoute *le Cernéen*, auquel sont empruntés ces détails, est un territoire français, en vertu de l'ancien droit de la France sur Madagascar et de la cession qui en a été faite à la France par son seul possesseur de fait, l'ancien

Devant l'Europe, notre titre de propriété c'est le droit de premier occupant, au nom duquel nous avons protesté toutes les fois qu'un autre peuple a voulu prendre pied sur le sol malgache, et aucun, jusqu'ici, n'a osé mépriser nos protestations. Quelques agents anglais, par excès de zèle, l'ont seuls essayé, mais ils se sont attiré le blâme de leur gouvernement; et pour

roi de Nossi-Bé. Le pavillon français flottait sur le fort qui a été détruit.

Cet établissement a été créé après avis donné au Gouvernement français, encouragé par lui, avec promesse de protection, et sur les cinq canons emmenés comme trophée à Émirne, deux ont été fournis par la frégate *Érigone*. Enfin les malheureux travailleurs si traîtreusement surpris et massacrés sont des Français, ainsi que les prisonniers que l'on a traînés vers la capitale des Hovas pour être mis à mort ou au moins vendus comme esclaves.

Enfin on trouve dans le journal *la Patrie*, du lundi 4 janvier 1858, les lignes suivantes :

La situation de Madagascar, dit une lettre adressée de l'île de la Réunion au *Moniteur de la Flotte*, est déplorable. La portion tranquille de la population, fatiguée du joug odieux de quelques scélérats qui gouvernent au nom de Ranavalo, s'est constituée en une sorte de parti, dont les affiliés se donnent le nom de *catholiques*. Ce n'est pas que la religion soit leur but ou leur serve de drapeau, car on compte dans l'association quelques protestants convertis par les méthodistes anglais et même des idolâtres. Mais la morale prêchée par nos missionnaires étant tout ce qu'il y a de plus contraire au système et aux actes du gouvernement d'Émirne, le parti opposé n'a pas cru pouvoir mieux faire que de se désigner par le titre de *catholiques*.

Malheureusement, l'association a été découverte; de là l'expulsion récente de tous les étrangers de l'île; de là aussi d'affreux massacres d'indigènes soupçonnés d'affiliation au parti catholique. On évalue à 2.000 le nombre des victimes qui ont péri dans ces exécutions, sans compter les femmes et les enfants de

s'être trop avancés, ils ont, en reculant, donné une sanction nouvelle à nos justes prétentions. Comment pourrait-il en être autrement, et sur quel titre s'appuieraient ces Anglais pour justifier la possession de la plupart de leurs colonies, s'ils ne respectaient pas le droit du premier occupant[1]?

Il est encore un droit que nous pourrions invoquer devant l'Europe, droit mis en avant par les Anglais

ces malheureux, qui, dépouillés de tout, meurent de faim et de misère.

1. Nous trouvons à ce sujet, dans une discussion qui eut lieu, le 4 février 1846 à la Chambre des députés, à propos des événements de Madagascar, ces paroles de M. Ternaux-Compans :

« Je pense que c'est un point généralement reconnu dans le « droit des gens, que, quand une puissance européenne a pris « possession d'un point quelconque dans une île, elle est consi- « dérée par les autres puissances comme ayant pris possession « de l'île entière. Ainsi l'Angleterre n'occupe que certains points « très-limités de la Nouvelle Hollande, et cependant elle a dé- « claré, et je ne sache pas que personne ait jamais contesté son « droit, qu'elle regarderait comme un empiétement sur ses droits « tout établissement qu'une autre puissance voudrait former sur « le continent de la Nouvelle Hollande..... »

« Il est impossible qu'il en soit autrement; car il n'y a pas « de prince vassal d'une nation européenne qui ne soit disposé « à faire alliance avec toute autre puissance européenne qui « voudrait le délivrer de ce vasselage. Il n'y a pas à Java un « seul sultan, ni aux Indes un seul rajah, il n'y a pas un chef « sauvage sur une côte quelconque qui ne soit prêt à reconnaître « la souveraineté de la puissance qui voudrait le délivrer de « la puissance qui l'opprime. Il n'y aurait pas de possessions « possibles sans ce principe. » (*Moniteur* du 5 février 1846.)— Carayon, *Histoire de l'Établissement français à Madagascar pendant la restauration*, chap. III, intrigues des Anglais, p. 24.

dans les mers de la Chine et de l'Océanie, où ils l'exercent sur une large échelle; droit enfin auquel nous devons la possession de l'Algérie : c'est celui qu'a toute nation civilisée de détruire un foyer de piraterie. Il n'est pas, en effet, de saison où l'on n'apprenne que quelques bâtiments de commerce, stationnés dans le canal de Mozambique, sur les côtes de Madagascar, aient été pillés par les indigènes et leurs équipages massacrés.

Ainsi, la religion, l'honneur national, l'intérêt politique, l'intérêt commercial, tous les mobiles enfin qui peuvent guider un grand peuple, se réunissent pour engager le gouvernement français à ressaisir cette magnifique colonie, tandis que la tranquillité intérieure, une armée invincible et une flotte redoutable lui en fournissent les moyens.

CHAPITRE VI

CONQUÊTE.

Organisation militaire des Hovas. — Conditions de toute nouvelle expédition. — Convenances de la baie de Diégo-Suarez. — Projet d'une ligne de bateaux à vapeur reliant Madagascar à Suez. — Projet d'une marche directe sur Tananarivou. — Discussion des objections.

Toutes les raisons imaginables se joignant pour engager le gouvernement français à la conquête et à l'occupation de Madagascar, il convient d'examiner ici quelles causes de réussite ou quelles difficultés présente cette conquête ou cette occupation. Une étude de ce genre se divise naturellement en deux parties principales : la prise de possession par les armes, car il n'est plus permis de penser que les Hovas consentent à nous céder, sans coup férir, une portion de leur territoire et la colonisation.

La prise de possession par les armes entraîne l'examen des populations indigènes au point de vue militaire.

On ne peut refuser aux Hovas, qui aujourd'hui ont étendu leur domination sur les trois quarts de l'île, certaines qualités propres à en faire par la suite de bons soldats ; le courage, entre autres, dont

ils ont fait preuve dans différentes circonstances, notamment aux combats de Foulpointe et de la Pointe à Larrée. Cependant, redoutables surtout à l'abri de leurs retranchements, il est probable qu'ils n'oseraient pas se risquer en plaine contre un corps français, fût-il peu nombreux. La supériorité de nos armes leur inspire une profonde terreur, et il est hors de doute qu'en 1829 ils n'eussent pas osé nous attendre, même derrière leurs fortifications, sans les secours et les avis qui leur furent donnés par les Anglais.

Depuis Radama, les Hovas, par suite des combats malheureux que nous leur avons livrés, ont peut-être acquis plus d'amour-propre national, et sont plus résolus à défendre leur territoire contre de nouvelles attaques, mais, à coup sûr, ils ont perdu avec leur ancien chef les habitudes de discipline qu'aidé par les Anglais il était parvenu à leur inspirer, et l'armée de Ranavalo est aujourd'hui bien moins redoutable qu'en 1828[1].

On serait trompé, du reste, si l'on se figurait trouver quelques points de ressemblance entre l'armée hova et une armée européenne. Avant Radama, les Hovas, comme les autres Malgaches, ne connaissaient aucune espèce d'organisation militaire; aussitôt la

1. « L'armée de Radama n'existe plus, et la puissance des « Hovas perd chaque jour de ses moyens de résistance contre « les armées de l'Europe. »

M. Ch. Page. — Journal d'une station dans l'Océan indien. *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1849.

guerre déclarée, tous les hommes valides, libres ou esclaves, se rassemblaient, chacun portant ses provisions sur son dos et, dans cet équipage, on marchait à l'ennemi, chaque bande derrière son chef, avec un désordre digne de véritables sauvages. Si l'on tardait à rencontrer le parti adverse, une fois les vivres épuisés, chacun retournait dans son pays, quitte à recommencer à la saison suivante. Si, au contraire, on parvenait à joindre l'ennemi, les deux troupes se défiaient, et à quelques combats singuliers succédait bientôt une mêlée générale. La première des deux troupes de combattants qui avait perdu quelques hommes prenait la fuite et ne s'arrêtait qu'après avoir rejoint ses foyers[1].

Tel était le système de guerre en usage à Madagascar, lorsque Radama, aidé par des instructeurs anglais essaya de former une armée régulière et permanente, en instituant une sorte de conscription, non-seulement dans sa propre tribu, mais parmi les peuplades soumises à son pouvoir. D'après cette

1. Robert Drury, page 84 de son journal, donne de curieux détails sur la guerre de surprises que se font entre eux les indigènes de Madagascar. Dans ces sortes d'expéditions chaque homme porte avec lui un morceau de viande qu'il jette pendant le silence de la nuit par-dessus la palissade du village qu'on veut surprendre. Les chiens gardiens des habitations se précipitent alors sur ces morceaux de viande et négligent de donner l'éveil en aboyant. A cet instant l'ennemi pénètre dans l'enceinte, tue les hommes désarmés et surpris, puis s'empare des femmes et des enfants qu'il fait esclaves.

nouvelle organisation les soldats sont forcés de s'entretenir eux-mêmes : ils doivent porter l'uniforme anglais et être assujettis à la discipline la plus sévère. A la moindre faute, un soldat est condamné aux fers pour plusieurs années. « Les militaires de tous gra-« des, quand ils ne sont pas de service, ont une se-« maine par mois pour aller par détachements com-« mercer dans les campagnes. Le roi donne à chacun, « pour le trafic, selon son grade, un capital de quel-« ques piastres ; c'est l'intérêt de cet argent qui les « fait vivre ; mais si, par malheur, il leur arrive de « toucher à cette masse, qui est la propriété du roi, « et qu'il demande quand il lui plaît, ils sont sévère-« ment punis[1] ».

Si les prescriptions de ce code militaire avaient été scrupuleusement suivies, peut-être fussent-elles devenues la base d'une organisation à peu près convenable, mais rien n'est plus loin de la lettre de ces ordonnances que l'esprit avec lequel elles sont exécutées. Des hommes forcés de pourvoir à leur subsistance par le commerce sont devenus bien plus commerçants que soldats. La rigueur draconienne des lois militaires, en donnant aux généraux une autorité absolue sur leurs troupes, en a fait des chefs de partis, oppresseurs plutôt que défenseurs du gouvernement de la reine. L'aristocratie militaire est deve-

1. Leguevel de Lacombe. *Voy. à Madagascar et aux îles Comores*, t. Ier, chap. x, p. 241.

nue toute-puissante à Tananarivou, et celui des généraux qui s'intitule ministre de la guerre, est le maître réel du pouvoir jusqu'au jour où ses collègues jugent à propos de lui faire prendre le Tanghin. Quant au règlement qui ordonne aux troupes de porter l'uniforme anglais, c'est une prescription inventée par les négociants de la Grande-Bretagne; mais, soit que le prix de revient n'ait pas permis de revêtir toute l'armée d'habits rouges, ou que depuis 1845 les arrivages aient fait défaut, les derniers explorateurs, qui ont assisté à des revues de troupes hovas, ont joui du spectacle le plus curieux. Les soldats ont, en général, pour tout costume, la pièce de toile autour des reins, vêtement national à Madagascar, tandis que leurs officiers revêtent, les uns l'habit de colonel anglais sans rien dessous, les autres, les bottes, la ceinture, le chapeau ou les épaulettes, retenues au col par des ficelles, des officiers de la même nation. Outre l'infanterie indigène, Radama s'était entouré d'une garde spéciale, qui paraît ne plus exister aujourd'hui. Elle se composait, au dire de M. Leguevel, de 5000 Africains, portant le nom de Sirondas. C'était, dit cet auteur, une garde dans le genre des Janissaires; ils nommaient eux-mêmes leurs officiers et servaient au roi d'exécuteurs des hautes œuvres[1].

Grâce à leurs alliés européens, les Hovas possèdent

1. Chap. x, p. 137.

beaucoup de fusils, et une grande partie de leurs troupes en est régulièrement armée. Toutefois, ces armes vendues à bas prix sont en fort mauvais état, et leurs propriétaires sont, pour la plupart, incapables de les réparer. Les Hovas possèdent aussi un certain nombre de canons, les uns, de provenance anglaise, comme leurs fusils, les autres, enlevés à des bâtiments naufragés. Presque tous sont restés sur les côtes et garnissent les forts destinés à empêcher un débarquement. Le mauvais état des chemins, les bois et les montagnes du centre de l'île, ne permettant pas de les traîner à la suite des troupes, l'armée de Ranavalo manque totalement d'artillerie de campagne, et les quelques mauvaises pièces parvenues dans la capitale par la seule route carrossable existant dans l'île, celle qui conduit de Tananarivou à la baie de Bombetock, n'y ont aucun emploi réellement utile. La reine, comme autrefois Radama, s'en sert dans toutes les cérémonies, espérant consolider son pouvoir par ce déploiement de forces. Si les Hovas sont mal montés en artillerie, c'est surtout en artilleurs que leur armée est défectueuse; la poudre et les boulets leur coûtent trop cher pour les consommer inutilement, aussi leurs soldats ne se servent-ils de leurs pièces qu'aux fêtes et dans les jours de bataille. On peut juger par là de leur habileté et de la crainte qu'ils sont à même d'inspirer à des Européens. En voici du reste un exemple qui nous est fourni par

M. Leguevel de Lacombe[1] : « Brady[2], ayant fait « ranger les troupes en bataille, la fête commença par « une salve de cent coups de canon, que les artilleurs « eurent beaucoup de peine à exécuter; deux hommes « périrent victimes de leur inexpérience, et cinq ou « six autres furent blessés assez grièvement. Les gé- « néraux et les officiers, n'ayant pas l'habitude du « cheval, furent obligés de mettre pied à terre ; le roi « seul ne descendit pas[3] ».

Quant aux fortifications, elles sont celles de tous les peuples barbares : un espace carré ou rond, entouré d'un ou de plusieurs rangs de palissades pointues précédées de fossés, et derrière lesquelles sont placées de banquettes en terre, qui permettent aux soldats de tirer par-dessus, ou qui servent à placer des canons. Depuis que les Anglais se sont faits les instituteurs militaires des Hovas, ils leur ont appris à construire quelques ouvrages avancés, et ont apporté quelques perfectionnements dans leur système de défense, mais tout cela est fort peu redoutable[4].

On peut voir, par cet aperçu de l'organisation mi-

1. T. Ier, chap. x, p. 140. M. Leguevel, même chap., p. 137, compta 14 pièces de canon au temps de Radama, dans l'armée résidant à Tananarivou.

2. Sergent anglais au service de Radama.

3. Il n'existe pas de cavalerie à Madagascar, les quelques chevaux qui s'y trouvent sont des cadeaux faits aux principaux officiers, soit par le Gouvernement anglais, soit par les traitants de la Réunion ou de Maurice.

4. Le fort de Majunga dont la description a été donnée ch. III,

litaire des Hovas, combien peu ils sont à craindre pour une expédition sérieusement entreprise dans le but de s'emparer de Madagascar. La question de la défense des indigènes étant donc écartée, il convient d'examiner quelle est la manière de procéder dans l'occupation de l'île qui offrirait le plus de chances de réussite.

Depuis plus de 200 ans que les Français ont établi leur droit de souveraineté sur la terre malgache, bien des avis se sont fait jour sur cette importante question; et, d'après la plupart de ces avis, bien des fautes aussi ont été commises; mais ces fautes ne seront pas inutiles, elles resteront l'enseignement de l'avenir. Il est donc à propos de chercher aujourd'hui, pour le cas où le gouvernement voudrait un jour revendiquer la possession de Madagascar, un plan qui écartât les erreurs du passé, un plan construit sur de nouvelles bases, un plan enfin qui laissât le moins de chance possible au renouvellement des fautes qui ont amené tant de désastres et tant de résultats négatifs.

Jusqu'ici, la plupart des expéditions envoyées à Madagascar ont débarqué sur la côte orientale, c'est-à-dire dans la partie la plus malsaine de l'île, et les forces dont elles se composaient étaient sans proportion aucune avec le but qu'elles devaient atteindre. En effet, n'est-il pas déraisonnable de penser

p. 149, d'après M. Guillain, est le spécimen le plus remarquable de fortification hova; par lui on peut juger des autres.

que lorsque l'Angleterre a envoyé 20,000 hommes de débarquement et toute une flotte pour s'emparer de la petite île de France, nous ayons voulu, à dix reprises différentes, former des colonies sur une terre de 800 lieues de tour, ayant une population de 3,000,000 d'âmes, avec des troupes s'élevant, au maximum, à 450 hommes. On n'a donc pas lieu de s'étonner que nous ayons obtenu si peu de succès, et que nous ayons donné aux Hovas une si pauvre opinion de notre force [1]. Il faudrait que toute nouvelle expédition fût plus sérieuse, et qu'on y employât assez de monde pour infliger, tout d'abord, une vigoureuse défaite aux sujets de Ranavalo, car, une fois leur prestige tombé, les autres peuples, ne les craignant plus, les traqueraient comme des bêtes fauves, et, en peu de temps, ils seraient forcés de reconnaître notre autorité. L'expédition ne devrait en outre arriver à Madagascar qu'au commencement de la bonne saison pour le nord et l'ouest, c'est-à-dire pendant le mois de mai.

1. Voici, d'après M. Barbaroux, la liste des troupes de débarquement employées dans chacune de nos expéditions depuis 1810. En 1821, M. Sylvain-Roux avait embarqué 79 hommes; en 1825, M. Blevec en avait 144; l'expédition de M. Gourbeyre, en 1829, en comptait 427, et il apportait pour l'armement des indigènes 200 fusils seulement. MM. Romain Desfossés et Kelly, en 1845, n'avaient débarqué que 338 combattants. En 1825, la garnison laissée par nous à Fort-Dauphin se composait d'un officier et de 5 soldats, et, en 1836, celle de Sainte-Marie comptait 37 Européens.

Parmi les plans proposés depuis 1829 dans le but d'éviter les erreurs commises autrefois, deux surtout se sont accrédités dans l'opinion des gens qui s'occupent spécialement de la question de Madagascar. Le premier consiste dans l'occupation immédiate de la baie de Diégo-Suarez et la formation sur ce point d'un arsenal militaire, autour duquel rayonneraient les premiers essais de colonisation. Le second a pour but le débarquement des troupes dans la baie de Bombetock sur la côte occidentale, comme prélude d'une marche dans l'intérieur sur Tananarivou, la capitale des Hovas.

L'un et l'autre de ces projets méritent d'être sérieusement approfondis, et peut-être leur exécution simultanée est-elle la seule manière de procéder qui puisse faire réussir la prise de possession, tant de fois ébauchée, de la grande île malgache.

Sans revenir ici sur les avantages que peut offrir, au point de vue de la marine, la baie de Diégo-Suarez, soit comme port militaire, soit comme port de commerce, avantages amplement énoncés dans la description spéciale de la province d'Ankara[1], on peut rappeler que les rivages de cette grande baie passent à juste-titre pour les plus sains de l'île, et qu'avec le port de Liverpool, situé sur la côte orientale, elle sépare pour ainsi dire de Madagascar une presqu'île parfaitement défendable et assez élevée au-dessus du

1. Chap. III, p. 97, de ce travail.

niveau de la mer, pour que les premiers colons n'y aient à craindre ni l'ennemi ni les fièvres. Le petit détachement hova d'Antombouc, une fois chassé de la position qu'il occupe, il n'y aurait pas à craindre de retours offensifs des oppresseurs de Madagascar sur un point si éloigné du centre de leur domination, et même, voulussent-ils tenter une attaque, la longueur et les difficultés d'une marche d'au moins 600 kilomètres, réduiraient leur armée à des proportions tout à fait insignifiantes. 3 à 4,000 soldats, dont 1,000 à 1,200 Yolofs du Sénégal, suffiraient parfaitement à l'occupation et à la défense de l'établissement. En outre, le promontoire qui s'avance au centre même de la baie de Diégo-Suarez semble destiné par la nature à devenir l'assise d'une grande ville dont les rues extérieures formeraient de superbes quais, contre lesquels les plus grands navires viendraient charger ou décharger les marchandises. La province d'Ankara étant une des moins peuplées de Madagascar, le terrain presque tout entier appartiendrait au gouvernement qui multiplierait à son gré les concessions, sans mécontenter les habitants. Une fois la presqu'île du nord suffisamment peuplée, les colons pourraient, sans le moindre obstacle, étendre leurs exploitations vers le sud en suivant, autant que possible, deux directions : celle de la baie d'Antongil, à l'est, celle de la baie de Passandava et de l'île Nossi-Bé, à l'ouest. Les routes tracées d'après ces deux lignes

auraient l'avantage, pour la première, de mettre en communication par terre Diégo-Suarez avec les provinces de Betsimisaraka et de Bétanimena, si riches en produits de tous genres et surtout en riz et en bestiaux, et pour la seconde, de joindre notre principal établissement à celui nécessairement secondaire de Nossi-Bé, à la baie de Bavatoubé, l'un des points où se trouvent les mines de houille, ainsi qu'aux grandes baies de la côte occidentale, où vient aboutir une partie du commerce de la côte d'Afrique.

Une fois les Français établis à Diégo-Suarez, cette baie deviendrait le centre d'une navigation commerciale dont on ne peut se faire une idée aujourd'hui. On y verrait sans cesse affluer des navires de toutes grandeurs, partis de la côte d'Afrique, des Comores, des Amirantes, des Seychelles, de la Réunion et de Maurice, navires qui, faisant le cabotage entre tous ces points, viendraient dans cette baie, attache nécessaire de la grande navigation, confier leurs cargaisons à des vaisseaux chargés de les porter en Europe. En ne calculant que sur le commerce à l'état actuel, l'avenir réservé à Diégo-Suarez serait déjà bien beau ; mais à quelle destinée ce port n'est-il pas appelé, si le percement de l'Isthme de Suez s'effectue !

Ne serait-ce pas le cas de parler ici d'un projet, pour nous éminemment national, et dont à diverses époques se sont occupés plusieurs esprits d'élite, celui qui consiste à créer, dans la mer des Indes, le

long de la côte orientale de l'Afrique, une ligne de bateaux à vapeur pouvant représenter dignement le commerce français. Quoique pas un effort tenté par la métropole ne puisse être plus favorable au développement de la colonisation à Madagascar qu'une communication régulière avec elle, l'île dont nous nous occupons n'y gagnerait pas seule, et le commerce général de la France dans ces régions s'en augmenterait dans d'incommensurables proportions. Quels avantages les Anglais n'ont-ils pas retirés et ne retirent-ils pas chaque jour de l'établissement de leurs lignes de steamers, soit pour les Indes, soit pour l'Australie, que nous ne puissions obtenir aussi, en suivant leur exemple. Diégo-Suarez serait naturellement la tête de ligne de la compagnie française, dont les navires, en partant de ce point, longeraient la côte africaine jusqu'au fond du golfe d'Aden, puis pénétreraient dans la mer Rouge et viendraient atterrir à Marseille, après un trajet de moins d'un mois.

Tel est l'ensemble des raisons données à l'appui de leur plan par les partisans de l'occupation immédiate de Diégo-Suarez.

Quant au second projet, celui d'un débarquement dans la baie de Bombetok et d'une marche sur Tananarivou, bien qu'il présente plus de difficultés que le premier, il est le seul au moyen duquel la question de Madagascar puisse être définitivement tranchée. D'abord, les rivages de la baie de Bombetok passent

pour infiniment moins fiévreux que ceux du centre de la côte orientale, opinion qui se trouve confirmée par la présence de l'ancienne ville de Moudzangaïe, autrefois la plus peuplée de l'île, et dont les habitants presque tous arabes, devaient être aussi sujets aux fièvres que les Européens. Ensuite, cette vaste baie, pouvant former un excellent port, est l'embouchure même du Betsibouka, fleuve que des navires d'un faible tonnage peuvent remonter pendant plusieurs journées et dont les bords, très-peuplés, presque entièrement déboisés et entourés de grands pâturages, sont, au dire de plusieurs voyageurs, suivis, à peu de distance, par la seule route carrossable existant entre la côte et la province d'Ankova[1]. Par ce chemin, un corps d'armée pourrait en quelques jours pénétrer au centre de Madagascar, c'est-à-dire dans un pays extrêmement salubre, tandis que de faibles corps de troupes laissés dans le but de protéger les derrières, tant à Majunga que sur certains points du parcours, seraient seuls exposés aux fièvres. Les équipages des navires stationnant dans la rade serviraient d'appui à la garnison de Majunga.

Ainsi, une fois cette ville tombée au pouvoir des

1. Le roi Radama disait : « Si les Européens trouvent un che-« min pour aller à Tananarivou, la puissance des Hovas sera « détruite. » Le chemin est trouvé ; le Gouvernement en a le plan tracé très en détail ; c'est une route praticable aux chariots et à l'artillerie. — *De la colonisation de Madagascar*, par Désiré Laverdant, p. 118.

assaillants, ce qui ne présenterait pas de grandes difficultés, l'armée débarquerait tranquillement son matériel, puis s'avancerait vers le sud-est, en suivant, à quelques kilomètres seulement de distance, la rive droite du Betsibouka jusqu'à son confluent avec l'Ikoupa. Sur ce point, elle tournerait vers le sud, abandonnant le Betsibouka pour suivre l'Ikoupa qui la conduirait aux frontières de l'Ankova. Là, une chaîne de montagnes présente une difficulté réelle[1] et, selon toute probabilité elle y rencontrerait le gros de l'armée hova ; mais que sont de pareils obstacles pour des soldats capables de chasser les Kabyles des pentes abruptes du Jurjura ! Les montagnes une fois franchies, une vaste plaine, presque entièrement cultivée, formant la province d'Ankova, s'ouvrirait devant nos troupes qui bientôt apercevraient Tananarivou (les mille villages), sur la haute colline, d'où elle domine le district entier d'Émirne[2].

1. Quelques auteurs prétendent cependant que sur ce point elles sont en pente douce et très-faciles à gravir.

2. MM. Leguevel et Guillain ont donné chacun un itinéraire à suivre pour se rendre de la baie de Bombetock à Tananarivou ; après les avoir longtemps compulsés l'un et l'autre, il nous a semblé que celui de M. Guillain était seul vraisemblable. M. Leguevel paraît avoir suivi une ancienne route détruite par Radama comme menant trop promptement au centre de ses États. Voir *Guillain*, 2e part., chap. IX, p. 230.

Voici l'itinéraire donné par M. Guillain : « Majunga entretient « avec Tananarivou des relations très-fréquentes : les communi- « cations ont lieu en huit jours au moyen de courriers qui se re- « laient à des endroits fixés. La route serait, dit-on, praticable

Pour mettre ce plan à exécution il suffirait tout au plus d'une dixaine de mille hommes, Français et Yolofs ; sur ce nombre, un millier, resté à Majunga, partie dans le fort, partie sur les vaisseaux stationnaires, défendrait notre principal dépôt de matériel ;

« pour des chariots et du train ; des hommes portant des fardeaux « la parcourent en seize jours. Pour ce dernier cas, l'itinéraire « m'en a été donné, comme il suit, par quelqu'un qui a conduit « un convoi en Imerne (Émirne).

« Partant de Majunga à la pointe du jour, on fait halte vers « onze heures du matin à Marourougo, poste où stationnent une « dizaine de soldats hovas, et autour duquel sont groupées « quelques cases de Sakalaves. On arrive le soir à Ambatoubetiki, « village encore habité par les Sakalaves, dont le chef, Mandine, « est un ancien chef d'Andriansouli ; on y trouve du riz, du « manioc et des bœufs.

« Le second jour, on fait halte à Ambouranghi, autrefois grand « village sakalave, maintenant presque inhabité ; on couche à « Andranoulava, petit village sakalave ayant un poste de dix « soldats hovas ; il y avait autrefois sur ce même emplacement « un grand village nommé Ambazouho.

« Le troisième jour, on s'arrête à Marouvouaï, sur le bord de « la petite rivière du même nom, qui, en cet endroit, n'a pas « plus de sept mètres de largeur ; elle n'y est cependant pas « guéable : on la passe en pirogue ou sur un pont formé de « troncs d'arbres. On arrive le soir à Androutsi, village autrefois « considérable, mais n'ayant maintenant qu'une dizaine de cases. « Tout près et à l'est de ce point, se trouve le tombeau d'Andria- « magnésouki-Arivou ou Ndiaka, l'une des filles d'Andriama- « hatindi-Arivou, troisième roi de Bouéni.

« Dans la saison pluvieuse, le chemin le plus direct de Marou- « vouaï à Androutsi est impraticable à cause des mares dont il est « entrecoupé ; on prend alors un chemin plus au nord, qui est « bon mais beaucoup plus long, ce dont il résulte probablement « une augmentation d'un jour sur la durée totale de la route.

« Le quatrième jour, on fait halte à Ambondrou, et on arrive

deux mille autres, secondés par les indigènes de notre parti, protégeraient la route suivie par nos convois, qu'ils accompagneraient de poste en poste, et enfin 7,000 pénétreraient dans la province d'Ankova, qu'ils suffiraient amplement à soumettre. Ce

« le soir à Taboun'zi, qui était aussi jadis un très-grand village. « C'est entre Androutsi et Taboun'zi et au sud de la route, que « se trouvait, sur le bord d'un ruisseau de même nom, Kama- « kouna la résidence d'Andriansouli. Taboun'zi est à trois heures « de marche de la rive droite du Betsibouka. C'est aujourd'hui « un poste hova consistant en une douzaine de cases entourées « d'une palissade : celle-ci est protégée par deux canons placés « l'un au nord l'autre au sud et par un pierrier d'une livre de « balles. La garnison du poste est de trente-six soldats; la popu- « lation sakalave qui en dépend compte environ cent individus, « commandés par l'un d'eux, Amélou, créature des Hovas.

« Le cinquième jour, on fait halte à Tsilacani, autrefois grand « village, aujourd'hui simple relais pour courriers; on arrive « le soir à Ankouala, village abandonné, où l'on trouve une très- « grande quantité de bananiers.

« Le sixième jour, on fait halte à Maroabouali, grand village « inhabité, et on arrive le soir à Kadzounghi, autre village « également inhabité.

« Le septième jour, on fait halte à Madiotsifafaï; on arrive le « soir à Andampi ou Andrafia-Madine, village de quelques cases, « et relais pour courriers.

« Le huitième jour, on s'arrête à Kélilali et on va coucher à « Andouki, ancien village maintenant inhabité. A partir d'An- « douki on sort du pays de Bouéni : une route mène de ce point « à la côte orientale par le nord de Sianaka (Antsianaka).

« Le neuvième jour, on fait halte à Tsin'ko, dans la forêt dite « Anghala-Vouri, qui sépare les territoires de Bouéni et de « Sianaka. Tsin'ko est le nom d'un ruisseau qui afflue dans « l'Ikoupa; c'est dans les environs que se trouve la plaine où « Radama campa avec son armée avant d'envahir le Bouéni. « Entre Andouki et Tsin'ko est le village d'Antomboudrahoudza,

projet d'attaque offrirait l'incontestable avantage de frapper immédiatement les Hovas au centre même de leur puissance, de les priver de leur capitale, de les réduire au rôle de partisans dans lequel ils seraient peu à craindre et de faire tomber d'un seul coup tous leurs postes fortifiés des côtes. L'Ankova, pays déboisé, ne leur offrirait pas de grandes ressources pour une guerre de surprises, et ils recevraient peu de

« poste hova placé sur une hauteur et entouré d'une palissade « que défendent deux petites pièces; sa garnison est de soixante- « dix hommes; la population du village, composée de Sakalaves « et d'Antsianaks, est d'environ cent cinquante individus.

« Le neuvième jour, au soir, on arrive à Andrami, village et « relais pour les courriers.

« Le dixième jour, on fait halte à Amboudi-Amounto, à l'est « d'Anghala-vouri, et le soir on arrive à Ambouasari. La popu- « lation de ces deux village est composée d'Antsianaks; l'on y « cultive du riz, des cannes et du coton; les habitants fabriquent « avec ce dernier des tissus pour ceintures. Les bœufs, moutons « et volailles y sont en abondance.

« Le onzième jour, le point de halte est à Ambouipoulaka, et « l'on arrive le soir à Ambari-Manchi, villages antsianaks, « commandés tous les deux par Rainihafatsi. Les habitants pra- « tiquent les mêmes cultures et les mêmes industries que dans « les précédents; ils commercent avec l'intérieur.

« Le douzième jour, on s'arrête d'abord à Antsapandranou, « relais pour courriers, et on va passer la nuit à Tsarahafatsa, « village très-peuplé et commerçant : on est alors sur la frontière « de Sianaka.

« Le treizième jour, après avoir stationné à Vohiléni, grand « village d'Imerne, on s'arrête le soir à Manahara, commandé « par Rainifoutsilahé. Ces deux villages sont très-peuplés et « bien pourvus de vivres, riz, volailles, maïs et gros bétail; la « principale industrie du premier est la confection des nattes.

« Le quatorzième jour, on fait halte à Maroubibi, petit village

secours des autres provinces, bien heureux même si, une fois leur dispersion accomplie, ils ne trouvaient pas des ennemis dans chacun de leurs anciens esclaves. Enfin, pendant que l'armée hova traquée de toutes parts cesserait d'être une puissance inquiétante, nos troupes s'établiraient solidement dans le district d'Émirne; on rappellerait autour de Tananarivou la partie paisible de la population, et les es-

« et relais pour courriers, et l'on arrive le soir au grand village « de Manharitsoa.

« Le quinzième jour, après s'être reposé à Amboudi-Voara, « on va coucher à Ambatoutouka, très-grand village.

« Le seizième jour, enfin, après avoir passé à Ambohimanga, « à Ilafi et à Naméa, tous grands villages, on arrive à Tananarivou.

« La partie centrale du Bouéni, à travers laquelle passe la « route dont je viens de tracer l'itinéraire, offre partout un terrain plat et peu boisé; on y trouve des prairies d'une grande « étendue qui rendaient autrefois ce pays si riche en troupeaux. « Les bords des rivières sont garnis d'arbres de différentes « espèces, de rafias et de bananiers. Ces rivières ne sont pas « poisonneuses; mais, en revanche, elles sont peuplées de canards, de sarcelles et d'autres oiseaux aquatiques. La campagne abonde en volatiles, tels que pintades, perdrix, pigeons « et tourterelles.

« La partie du pays de Sianaka que l'on parcourt en suivant « le même itinéraire est peu boisée; on n'y voit guère que des « citronniers, des tamariniers, des mûriers et des ravenals. « Il y a moins de gibier et de bétail que sur le territoire sakalave.

« On trouve de l'eau sur toute la route.

« Quelques-uns des postes hovas situés dans le Bouéni ont été « mentionnés dans cet itinéraire; les autres se trouvant peu « éloignés des rives du Betsibouka, je me suis réservé d'en « parler dans la description que je dois donner des bords de « ce fleuve. »

claves, très-nombreux dans la province d'Ankova, libérés par nous, s'empresseraient de cultiver le sol pour notre propre compte : ainsi, le centre même de l'île deviendrait en peu de temps le foyer d'une civilisation qui, par la suite s'étendant de proche en proche, gagnerait les provinces les plus reculées. Le déboisement s'effectuerait peu à peu et les colons européens, appelés primitivement dans l'Ankova, étendraient leurs exploitations dans les provinces voisines, sans avoir à redouter les fièvres, le plus grand obstacle à la conquête.

Ce court exposé suffit pour démontrer les nombreux avantages d'un pareil plan et bien des hommes compétents en ont pris la défense, mais quelques objections se sont également fait jour et il est utile de les connaître pour arriver à une conclusion.

Les adversaires de ce projet le combattent en ce qu'il nécessite l'emploi de forces très-considérables, et ils font valoir la difficulté des transports et la distance qui sépare la baie de Bombetok des îles la Réunion et Maurice, établissements européens qui peuvent le mieux seconder la colonisation de Madagascar. Ils prétendent, en outre, que la baie de Bombetok ne présente pas à la marine toutes les commodités qu'elle rencontrerait dans celle de Diégo-Suarez, par exemple, et qu'en n'occupant pas cette dernière, on serait exposé, pendant une guerre entre les puissances européennes, à voir nos ennemis s'y établir.

Ces objections n'ont pas toutes la même valeur, mais elles méritent cependant d'être prises en considération, et, pour nous, il est évident que tout en conservant le projet d'une marche directe sur Tananarivou, elles se trouveraient réfutées si les Français occupaient simultanément la baie de Diégo-Suarez.

On se plaint, en première ligne, de l'emploi de forces considérables; mais quels résultats veut-on donc obtenir? Faut-il renouveler les erreurs du passé, faire en pure perte de nouveaux frais, créer un établissement débile qu'on serait forcé de soutenir constamment et qu'on abandonnerait un jour, après y avoir répandu le plus pur de notre sang et dépensé des millions! Si le gouvernement français veut créer une colonie à Madagascar, il faut le faire avec tous les moyens dont il dispose, sous peine de n'aboutir qu'à un nouveau désastre, et il serait cent fois préférable de laisser la question dans le statu quo que de tenter de nouveaux efforts sans avoir mis de notre côté toutes les conditions de réussite[1].

Quant aux transports, deux mille chevaux ou mulets suffiraient pour traîner une artillerie aussi légère que possible, composée seulement d'une trentaine

1. L'estimation la plus générale porte à 15,000, dont 3,000 Yolofs, le nombre des soldats nécessaires pour mener de front l'occupation de Diégo-Suarez et la marche sur Tananarivou, Diégo-Suarez 4,000, Bombetok et Tananarivou 10,000. et un millier pour renforcer les postes de Nossi-Bé, de Bavatoubé, de Sainte-Marie et autres.

de pièces et de quelques mortiers à bras. De plus, les nombreux indigènes, ennemis des Hovas, transporteraient volontiers à dos, comme c'est leur habitude, une quantité de vivres, suffisante pour le corps d'armée expéditionnaire, traversant d'ailleurs une contrée fertile et très-cultivée. En peu de temps on formerait au joug un grand nombre de bœufs du pays[1].

Une grande distance sépare la baie de Bombetok des îles la Réunion et Maurice; est-ce une raison suffisante pour rejeter le second projet? Nous ne le pensons pas, mais cette objection qui pourrait avoir sa valeur si ce projet était seul mis à exécution tomberait nécessairement, si l'on occupait en même temps Diégo-Suarez. La baie de Bombetok serait alors le centre de nos relations non plus avec la Réunion et Maurice, mais avec la partie méridionale de

1. L'*Aide-mémoire des officiers d'artillerie* admet pour la composition des corps d'armée dans les cas ordinaires une proportion de 2 bouches à feu par 1.000 hommes, soit, en supposant, une armée de 10,000 hommes, 20 pièces. Mais, eu égard aux difficultés inconnues d'une route à travers Madagascar, supposons qu'on emploie 5 batteries ou 30 bouches à feu, 3 par 1,000 hommes; on pourrait les décomposer ainsi : deux batteries de campagne montées, canons obusiers de douze légers, et trois batteries de montagne. Chaque batterie de campagne comprend 26 voitures et 156 chevaux de trait, plus les chevaux haut le pied et ceux des officiers et sous-officiers, soit 250, ou 500 pour deux batteries; la batterie de montagne nécessite 120 mulets, plus les mulets haut le pied et les chevaux d'officiers et sous-officiers, soit 150. Trois batteries exigeront donc 450 chevaux

la côte d'Afrique et les Comores, tandis que les deux îles se trouveraient en rapport direct avec la grande baie voisine du cap d'Ambre.

La troisième objection serait également résolue par l'occupation des deux baies sus-nommées et si, plus tard, la partie protégée de la baie de Bombetok était reconnue insuffisante pour contenir à la fois les navires de commerce et ceux de l'État, le gouvernement aurait la ressource d'établir un second port dans la baie parfaitement sûre de Bouéni, qui n'en est séparée que par une étroite langue de terre facile à couper par un canal.

Enfin, l'une des principales raisons qui font désirer que les deux projets soient simultanément exécutés c'est que, si l'on occupait la baie de Diégo-Suarez, en remettant à une époque plus éloignée, soit par exemple à l'année suivante, le débarquement à Bombetok et la marche sur Tananarivou, on s'ex-

ou mulets. Elles seront de cette manière approvisionnées à 141 coups par pièce et porteront 40 à 50,000 cartouches d'infanterie. Ainsi, en résumé, il suffirait pour l'artillerie d'un millier de chevaux ou mulets; si à cela on en ajoute 500 pour la cavalerie, 500 pour les ambulances, les vivres et un supplément de munitions, on aura un total de 2,000 chevaux ou mulets. Or, le commerce seul en transporte annuellement 2000 à la Réunion. (*Tabl. génér. du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année* 1857, p. 66). On voit par là que la difficulté des transports n'est pas insurmontable, et qu'une armée de 10,000 hommes pourrait parfaitement traîner avec elle le matériel nécessaire pendant les premiers moments de la prise de possession.

poserait à ce que les Hovas augmentassent considérablement les fortifications de Majunga; à ce qu'ils réunissent toutes leurs forces dans la direction indiquée, et à ce qu'ils détruisissent la seule route connue en multipliant les obstacles sur son parcours.

CHAPITRE VII

COLONISATION.

La colonisation est possible à Madagascar. — Aptitude des Français. — Parallèle entre les efforts tentés par sir James Brooke pour coloniser Bornéo et ceux faits par M. de Lastelle pour former des établissements à Madagascar. — Des différentes sortes de colons qu'on pourrait introduire à Madagascar. Européens, Indiens, Chinois, Africains. — Question de l'engagement des noirs libres.

La colonisation est-elle possible à Madagascar? Sans aucun doute; et il est peu probable qu'en Virginie, à Cuba, à Saint-Domingue, à Bourbon, aux Indes Néerlandaises, en Australie, et enfin dans toutes les contrées incultes où une splendide végétation frappait les yeux des Européens, on se soit fait autrefois cette question. On a commencé par coloniser. Les premiers essais ont-ils été infructueux? on a redoublé d'ardeur. Les peuples indigènes ont-ils attaqué les colons, les maladies sont-elles venues fondre sur eux? on a cherché à repousser les uns et à éviter les autres, mais on n'a pas reculé. C'est que les particuliers et les gouvernements qui ont entrepris la formation de ces colonies, jouissaient au plus haut point de la vertu nécessaire à de pareilles entreprises : la persévérance. Depuis plus de deux cents ans, on a passé le temps, en France, à se demander si la

colonisation était possible à Madagascar, sans tenter jamais un effort assez sérieux pour qu'on puisse, si le succès n'avait pas répondu à l'attente, se dire : non, la colonisation n'est pas possible. Les Français n'étaient-ils donc pas parmi ces peuples qui, au premier âge des colonies européennes, ont porté leur civilisation sur les plages les plus éloignées? Évidemment oui, et la Louisiane, Saint-Domingue, les Antilles, l'Ile de France, sont là pour le prouver. Quel malheur nous a donc frappés aujourd'hui, que nous ayons perdu cette vertu de nos pères? sommes-nous d'autres hommes, ou sommes-nous tombés si bas que nous voyions les autres puissances européennes se distribuer le monde, sans en réclamer notre part? Tels nous étions alors, tels nous sommes aujourd'hui; mais depuis 1789 nos différents gouvernements ont eu trop peu de durée ou ne se sont pas sentis assez solidement établis pour entreprendre, sur une grande échelle, la formation de colonies lointaines et pour seconder les particuliers qui les avaient devancés dans cette voie.

Les Français n'ont peut-être pas, au même degré que leurs voisins d'outre-Manche, ce caractère aventureux qui les pousse à entreprendre, avec leurs seuls moyens, la formation de colonies agricoles; mais on rencontre encore chez eux des individus d'un mérite supérieur, qui n'hésitent pas à sacrifier leurs capitaux et souvent leur vie pour obtenir les avantages

réservés à tout homme persévérant dans des contrées où la terre rend au centuple les semences qu'on lui confie, et où les habitants restés barbares accueillent favorablement quiconque les initie aux arts et aux sciences de notre Europe.

Dans tous les pays, on rencontre de ces Français qui se sont façonnés aux habitudes des peuples chez lesquels ils vivent, qui ont obtenu une influence réelle, et qui ont fait aimer et respecter leur nation. Par malheur, en maintes occasions, nos gouvernements ne furent pas en mesure de profiter de cette influence et nous n'avons pu en recueillir les avantages. En voici un des exemples les plus remarquables :

Lorsque, après nos désastres de 1814, la Hollande fut redevenue un État indépendant, les Anglais lui restituèrent ses possessions du grand Archipel asiatique, tout en gardant, à Sumatra entre autres, plusieurs points à leur convenance. Les forces anglaises laissées en garnison dans ces petites possessions se trouvèrent bientôt en contact avec les troupes néerlandaises du voisinage, et de là naquirent des querelles qui dégénérèrent en petits combats. Le gouvernement hollandais, désireux de mettre un terme à ces conflits, proposa à celui de la Grande-Bretagne d'échanger ses possessions enclavées dans le territoire néerlandais contre Malacca, Pinang et Singapour. Les Anglais accédèrent, et le 17 mars 1824 fut signé un traité par lequel ils s'engageaient à ne

former aucun établissement dans les îles de l'Archipel indien, au sud d'une ligne parallèle à l'équateur, passant par Singapour. Les choses étaient en cet état, lorsqu'un riche Anglais, sir James Brooke, conçut le projet de s'établir dans la partie nord de Bornéo, île jusqu'alors indépendante, quoique sous la protection des Hollandais qui en occupaient le sud. Il se fixa sur le territoire de Sarawak, côte nord, position d'une grande importance, non-seulement par la fertilité du sol, mais par sa situation au sud de la mer de Chine, presque sur le passage des bâtiments qui sortent des détroits de Singapour ou de la Sonde, pour se rendre sur la côte orientale de l'Asie. Sir James Brooke, à peine établi à Sarawak, appela autour de lui un certain nombre de ses compatriotes et d'émigrants chinois, créa une factorerie, entreprit de grandes cultures, fit des traités avec les rajahs du pays, et forma ainsi un petit État anglais, au centre d'une population malaise. Le gouvernement néerlandais adressa, à ce sujet, des réclamations à celui de la Grande-Bretagne, prétendant que Bornéo se trouvant coupée en deux par la ligne fixée, et le sud étant effectivement occupé par les Hollandais, les Anglais devaient respecter l'île entière. Cette raison était assez plausible, et sir James Brooke, tout en ne violant pas la lettre du traité, puisque Sarawak est plus au nord que Singapour, n'était pas parfaitement dans son droit. Les ministres de la reine, loin d'accep-

ter l'interprétation hollandaise, encouragèrent leur hardi compatriote par tous les moyens en leur pouvoir, et le sultan de Braunie ou partie nord de Bornéo, dont dépendait le territoire de Sarawak, ayant attaqué sir James Brooke, une escadre anglaise, commandée par lord Cochrane, remonta le fleuve Broenai, détruisant les fortifications des deux rives et s'avançant jusqu'à la capitale. Les troupes anglaises de débarquement poursuivirent le sultan durant quatre journées dans l'intérieur de l'île sans pouvoir l'atteindre, il est vrai, mais en remportant, comme signe de victoire, 57 canons pris sur l'ennemi. Le sultan vaincu fut contraint d'accepter les conditions qu'on lui proposa, et depuis cette époque, sir James Brooke, quoique reconnaissant sa suzeraineté, se trouve roi d'une vaste province presque indépendante, qu'il propose aujourd'hui de céder à l'Angleterre, aux grands applaudissements des négociants de Manchester, qui ne voient dans cette cession que la création d'un débouché nouveau. Telle est la manière dont les hommes d'État de la Grande-Bretagne profitent des avantages que font naître leurs compatriotes. Voyons maintenant comment, à Madagascar, dans un cas presque semblable, agissait le gouvernement de la France.

M. Arnoux, associé de la maison Rontaunay, de l'île Bourbon, avait créé une sucrerie à Mahéla, province d'Antatsimou, côte orientale. Cet établissement

était en pleine prospérité, en 1828, lorsque mourut Radama et avec lui ses projets de civilisation. A peine Ranavalo avait-elle pris possession du trône que les étrangers se virent soupçonnés et traités avec une telle malveillance, que M. Arnoux fut forcé de se rendre à Tananarivou pour se plaindre des vexations que lui faisaient subir les chefs hovas de la côte. Il obtint justice, mais il mourut au retour, après avoir fait agréer pour son successeur M. Napoléon de Lastelle, capitaine de la marine marchande de Saint-Malo. Ce dernier prit aussitôt la direction de l'établissement dont l'importance augmentait chaque chaque jour; mais, en 1829, l'expédition Gourbeyre faillit arrêter le cours de ses succès. La cour d'Émirne était exaspérée, et M. de Lastelle reçut l'ordre de monter à Tananarivou. Ses amis le pressaient de s'évader, mais il eut le courage de résister à leurs conseils; il se rendit auprès de la reine à laquelle il plut par sa hardiesse, et loin d'être chassé de Madagascar, il obtint le renouvellement de son traité, ainsi que le fermage des droits de douane de Fénerife, de Manourou et de Mananzari.

En 1838, la reine lui demanda de se rendre en France et de faire fabriquer, pour elle et sa cour, une grande quantité d'objets de luxe. Il partit de Madagascar en janvier 1839 sur *le Pionnier*, dont la cargaison se composait de cire, de peaux, de gomme copal, de riz et de sucre fabriqué sur ses établisse-

ments. Le commerce de Marseille, où il débarqua, fut vivement intéressé par l'arrivée d'un navire chargé de produits de la grande île africaine et en conçut un favorable augure pour l'avenir des relations avec cette contrée. A son retour, M. de Lastelle introduisit à Madagascar une grande quantité d'objets de luxe qui inspirèrent aux indigènes le goût des produits français. Il importa également dans l'île, pour en propager la culture, le blé, l'avoine, l'orge et la plupart des arbres fruitiers de France. La reine satisfaite lui donna l'ordre d'entreprendre un nouveau voyage dont il revint en 1842.

M. de Lastelle fonda deux grandes usines marchant à la vapeur, dont les machines furent fournies par la maison Derosne et Cail, de Paris ; une guildiverie, fabrique d'eau-de-vie de cannes et une sucrerie, puis deux autres sucreries, de compte à demi avec la reine des Hovas. Les frais d'établissement se montèrent à 10,600,000 francs et le produit des exportations de Madagascar à 11,500,000 francs. La maison Rontaunay employait pour le seul commerce avec l'île malgache 19 navires à elle appartenant et 47 affrétés. Ces navires étaient montés par 1,000 marins.

Ces entreprises marchaient donc de succès en succès, lorsque surgit la malheureuse collision de 1845 qui remit tout en question. Grâce à la haute influence qu'il avait acquise à la cour d'Émirne, M. de Las-

telle échappa encore une fois à la proscription ; il espérait même relever ses affaires, mais l'interruption continue des relations avec les étrangers anéantit son commerce. Ne pouvant plus vendre les produits de ses établissements, il dut renoncer à son œuvre et ces entreprises conduites avec tant de persévérance n'aboutirent qu'à la ruine de leurs auteurs. Si M. de Lastelle eût été sujet anglais, il est hors de doute que son gouvernement l'eût secouru d'une manière efficace et qu'il eût saisi cette occasion d'imposer ses volontés aux Hovas ; mais il était Français, et le gouvernement de sa patrie, tout en songeant alors à prendre à Madagascar une position plus tranchée (c'était le moment où l'on formait l'expédition Duvivier), était contrecarré par un fort parti dans les chambres, qui, loin de ressembler au parlement anglais qui fait tout céder à l'intérêt national, refusaient de s'associer au projet, par cela seul qu'il émanait du ministère. Peu de temps après éclata la révolution de Février, suite naturelle d'une telle manière d'agir, et l'île africaine fut oubliée.

Ce n'est donc ni dans le manque d'aptitude, ni dans les obstacles que présentent à la colonisation certaines contrées qui, comme Madagascar, nous appartiennent, qu'il faut chercher la cause du peu de succès obtenu depuis un siècle par les Français dans les colonies ; c'est dans les graves erreurs, dans les

révolutions de la mère patrie. Ce que MM. Arnoux, de Lastelle et Rontaunay ont tenté, bien d'autres de nos compatriotes l'ont essayé, quoique avec des moyens moins grands, et ils étaient en droit d'espérer un succès proportionné à leurs efforts, si la métropole les avait soutenus à propos et avec persévérance.

Parmi ces pionniers de la civilisation dont le nom importe à l'histoire des colonies, on peut citer MM. Albrand, Schœll, Carayon, d'Arvoy, qui tous ont démontré par leurs travaux que la colonisation est possible à Madagascar.

Cette possibilité étant admise, quels sont, outre les particuliers venus régulièrement de la métropole, les éléments qui pourraient concourir à former la colonie?

En premier lieu, se présentent les habitants des îles de la Réunion et Maurice. Ces deux possessions européennes peuplées de Français sont, on le sait, fort peu étendues; leur surface cultivable est des plus restreintes, et elles sont loin de suffire aux besoins de populations qui s'élèvent, pour la première, à plus de 100,000 âmes, et pour la seconde, à plus de 120,000. Dans toutes deux, on trouve un grand nombre de colons qui, vu le peu de terres fertiles et le haut prix auquel elles sont parvenues, ne peuvent étendre leurs cultures proportionnellement au développement de leur famille, et dont les descendants sont, à la seconde ou à la troisième génération, réduits à la plus

extrême misère, s'ils ne s'expatrient pas. Ces colons verraient avec bonheur le gouvernement français former à Madagascar une colonie qui pût assurer l'avenir de leurs enfants, et tous saisiraient avidement l'occasion de former de nouvelles exploitations dans une contrée d'une extrême fertilité où leur expérience des cultures de la zone torride serait un gage presque assuré de fortune.

Dans ces deux îles et particulièrement à la Réunion, outre la population blanche qui habite les côtes, on trouve, en pénétrant dans l'intérieur, une classe nombreuse d'individus vivant dans une grande pauvreté, sur les terres désolées des hauts plateaux : ce sont ceux des anciens esclaves libérés qui, ne voulant plus travailler pour d'autres, ont préféré, à leur ancienne condition, la liberté avec l'indigence. Ils retirent à peine de quoi subsister du sol aride qu'ils cultivent, et il est hors de doute que la perspective d'acquérir, dans la nouvelle colonie, le bien-être qui leur manque, en engagerait beaucoup à chercher à Madagascar une existence plus aisée.

En second lieu, il ne faut pas oublier ici une sorte d'immigrants qui est d'un grand secours pour l'extension des colonies, mais qui demande à n'être employée qu'avec une extrême circonspection. Nous voulons parler des individus compris sous les trois dénominations de condamnés aux travaux forcés, de déportés et de transportés. L'introduction de cet

élément dans les colonies a été l'objet de longues et de savantes discussions, dans lesquelles bien des hommes de mérite ont pris la parole; bien des écrits recommandables à tous égards ont servi à éclairer le public sur les inconvénients comme sur les avantages que peut offrir cette espèce de colons; mais aucun auteur ne paraît avoir traité la question avec de plus sérieux développements que ne l'a fait M. le conseiller d'État Barbaroux, dans son livre intitulé : *De la Transportation*.

A l'exemple de cet auteur, nous écarterons d'abord la première catégorie, les condamnés aux travaux forcés, dont le sort a été réglé par les décrets du 20 mars 1852 et du 30 mai 1854.

Les déportés ou individus condamnés pour délits politiques à la reclusion, hors de la métropole, dans un territoire français, seraient d'un emploi beaucoup plus rationnel pour le but que nous proposons. Les îles Tahouata et Noukahiva, dans l'archipel des Marquises, ont été jusqu'ici les lieux affectés à ce service; mais nous pensons que, par la suite, certaines parties de Madagascar les remplaceraient avantageusement.

Quant à la troisième catégorie, de beaucoup la plus nombreuse, celle des transportés, elle se compose exclusivement, chez nous, des condamnés pour délits politiques. Elle est entrée pour la première fois dans notre législation, par décret de l'Assemblée

constituante, rendu le 27 juin 1848, à l'occasion de la formidable insurrection de cette époque, et elle fut confirmée par plusieurs décrets, entre autres ceux du 8 décembre 1851 et du 5 mars 1852. La durée de cette peine a été déterminée à 5 ans au moins et à 10 ans au plus. Les lieux désignés pour la subir étaient Lambessa, dans la province de Constantine en Algérie, et la Guyane française. Peut-être eût-on pu mieux choisir. Des établissements pénitentiaires de ce genre, situés dans une colonie continentale, nécessitent des frais de garde considérables, et nous serions tenté de nous joindre à M. le comte d'Escayrac de Lauture qui, dans un mémoire publié en 1848[1], proposait l'île Mayotte comme mieux appropriée au séjour des transportés. Un pénitencier comme celui de Lambessa ressemble trop à un bagne, ce qui n'était certainement pas dans la pensée du législateur; une île comme Mayotte permettrait, au contraire, tout en éloignant davantage les transportés de la métropole, de leur laisser plus de liberté. Le travail des prisonniers coûte en général plus qu'il ne rapporte, surtout lorsqu'on doit employer une surveillance très-active; tandis que dans une île de peu d'étendue, où la fuite est presque impossible, ces mêmes prisonniers pourraient, abandonnés à eux-mêmes et jouissant du produit de leur travail, con-

1. *Revue de l'Orient*, 2e série, t. IV, page 92.

tribuer puissamment à la prospérité commune. Lors de l'expiration de leur peine, un certain nombre resteraient certainement comme colons dans le pays que leurs labeurs auraient servis à fertiliser.

M. Barbaroux ne s'est pas tant préoccupé, dans son remarquable ouvrage, des différentes sortes de condamnés dont nous venons de parler que d'une autre classe d'individus portant le nom de reclusionnaires, qui, frappés par les tribunaux pour délits graves, végètent sans profit pour personne dans les prisons de la France, d'où, une fois leur temps fini, ils rentrent dans la société plus dépravés et plus dangereux qu'auparavant. Il a émis l'idée, qui nous paraît parfaitement rationnelle, d'appliquer la transportation à ceux de cette catégorie de condamnés dont la peine excède cinq ans. Il évalue leur nombre annuel à un millier. Il admet que la moyenne de leur temps de reclusion est de six années, d'où il conclut, déduction faite des décès, la présence constante dans les maisons centrales de 6,000 malfaiteurs. Or, les condamnés de cette catégorie n'ont pas seulement à subir leurs six ans de prison, mais une surveillance d'une durée généralement égale à leur peine. Ce serait donc, si on les transportait dans une colonie, un séjour de douze ans par individu ; et, à l'expiration de la peine des premiers importés, c'est-à-dire à la fin de la douzième année, ils formeraient par le jeu régulier des entrées et des sorties un total con-

stant de 18,000 âmes. En y joignant les femmes frappées par la justice pour délits également graves et celles qui suivent leurs maris, dont le nombre égale, à la Guyane, le tiers des condamnés mariés, cette population augmenterait considérablement par les naissances.

M. Barbaroux propose l'île de Madagascar comme séjour de reclusion et il pense qu'au bout d'un temps assez restreint l'exécution de son plan doterait la France d'une magnifique colonie. Pour nous, s'il nous était permis de donner un avis en si grave matière, nous serions tenté d'admettre que Madagascar n'est pas un séjour convenable pour les reclusionnaires. Dans cette île où les Français auraient affaire à une population indigène nombreuse, qui, il ne faut pas l'oublier, serait le principal élément de la colonisation, il y aurait inconvénient grave à ce qu'ils se fissent connaître par leurs mauvais côtés. Quelle opinion les Malgaches auraient-ils d'une nation conquérante dont ils verraient une partie presque exclusivement chargée d'en garder une autre? Ne serait-ce pas jeter immédiatement sur nous, dans leur esprit, un vernis de dépravation? Ne serait-ce pas, en les mettant en contact avec la lie de notre société, nous exposer à les voir, comme il est arrivé en Australie, se retirer devant la conquête? En outre, les colons libres venus d'Europe, de la Réunion ou de Maurice, seraient-ils flattés de coudoyer sans cesse de pareils

compagnons ? Il est permis d'en douter. Les inconvénients des pénitenciers dans des territoires continentaux se reproduiraient d'ailleurs dans une île aussi grande que Madagascar ; les frais de garde seraient les mêmes. Ainsi, tout en admettant comme devant être d'une haute utilité l'élément colonial proposé par M. Barbaroux, nous croyons qu'il y aurait de graves inconvénients à faire de Madagascar le séjour des reclusionnaires ; et, de même qu'on a préféré à la partie continentale de la Guyane les îles du Salut pour y établir les forçats, nous pensons qu'on devrait affecter à ce service l'île Mayotte et en général les Comores. Le grand nombre de ces îles permettrait d'isoler les différentes catégories de condamnés, et à l'expiration de la peine, au commencement du séjour de surveillance, mais alors seulement, nous estimons qu'on pourrait les forcer à s'établir à Madagascar où ils deviendraient un sérieux élément de prospérité.

Les Européens et les indigènes ne sont pas les seuls qui, dans notre idée, devraient concourir à Madagascar au développement de la colonisation ; dans de pareils projets, les émigrants de l'Asie ou de l'Afrique ne doivent pas être oubliés. Les Indiens et les Chinois qui s'engagent volontiers comme travailleurs dans toutes les colonies européennes ne dédaigneraient certainement pas Madagascar où ils seconderaient puissamment les agriculteurs et les industriels.

européens. Quant aux Africains, ils formeraient le contingent le plus rationnel, puisque l'île Malgache n'est, à proprement parler, qu'une portion détachée de leur pays; leur emploi serait de tous le plus profitable car, plus laborieux que les Indiens ou les Chinois, ils ont en même temps plus de facilité à s'assimiler aux mœurs et aux lois des peuples chez lesquels ils vivent. Par malheur, leur engagement pour nos colonies n'a pas eu lieu sans contestations avec une puissance alliée, mais, il ne faut pas l'oublier, rivale de la France en fait de politique coloniale. Les Anglais prétendent, et en cela nous ne pouvons être de leur avis, *que l'engagement des noirs libres sur les côtes d'Afrique est la traite déguisée.*

L'Empereur Napoléon III a mis cette question à l'étude; nous avons donc, comme d'autres, malgré notre manque absolu d'autorité, le droit d'exprimer notre opinion.

Selon nous, l'engagement incriminé n'a aucune ressemblance avec la traite. L'horreur de l'ancien système justement réprouvé, mais inhabilement détruit, consistait surtout en deux points : les traitements dont des trafiquants barbares accablaient à bord les malheureuses victimes de leur cupidité et l'état d'esclavage auquel les Africains étaient réduits à leur arrivée dans la colonie, état qui permettait à leur acquéreur de disposer de leur vie et de briser les liens les plus sacrés de la famille. Mais aujourd'hui ces

deux circonstances de l'ancien état de choses n'existent plus; lorsqu'un capitaine de navire français engage des noirs, il le fait sous la surveillance d'un agent de l'autorité. On objecte que cette surveillance pourrait être plus grande. C'est possible, mais faut-il en conclure que l'idée générale est défectueuse. Nous ne le pensons pas. Une fois arrivé dans la colonie, l'état social du noir est-il le même qu'au temps de l'esclavage? Certainement non, puisqu'on se borne à lui demander un engagement à temps au bout duquel il est complétement libre, puisqu'il n'est plus sujet aux caprices d'un maître et qu'il tombe sous la loi commune qui lui laisse la jouissance de la famille et le fait l'égal de l'Européen; puisqu'enfin, après avoir satisfait aux conditions de son engagement il peut retourner dans son pays natal. Ainsi, pour nous, non-seulement le système actuel est à l'abri de la calomnie, mais encore nous le regardons comme un puissant moyen de civilisation. Ne peut-il pas en effet se résumer dans ce mot de Montesquieu à propos des prisonniers amenés en Italie par les conquérants de l'ancien monde et réexpédiés ensuite comme colons dans les provinces : « *Rome les prenait esclaves et les renvoyait Romains.* »

L'engagement des noirs est de bien peu d'importance au point de vue du mal qu'il peut causer à l'humanité, en comparaison d'un grand nombre de faits qui se passent chaque jour au milieu de nous.

Lorsque nous admettons, avec raison, que la conscription enlève chaque année à leurs familles, à leurs habitudes, dans la seule Europe, 500,000 jeunes gens, pour en faire des soldats qui, pour des causes ignorées d'eux, peuvent, pendant plusieurs années, être appelés à supporter les plus dures fatigues ou même à s'entre-tuer, nous n'oserions pas admettre que des Africains soient arrachés par l'engagement libre au domaine de la barbarie, au plus dégoûtant absolutisme, pour devenir citoyens dans nos colonies, pour y remplir, sous une température qui est celle de leur pays, le rôle du plus fortuné de nos paysans! Ce serait une folie! De même qu'on ne peut décréter l'abolition de la guerre ou laisser de côté le système des armées permanentes, il est impossible d'abandonner les colonies. Or, les colonies ont besoin de bras : leur en refuser, c'est causer leur anéantissement. Il faut donc employer, pour leur en fournir, le seul moyen honnête et légal qui se présente, l'engagement des noirs. Quant aux moyens d'exécution, c'est à chaque gouvernement qu'il appartient d'y pourvoir, et, dans la circonstance présente, le caractère bien connu du gouvernement français est une garantie suffisante pour les droits de l'humanité.

La principale objection des Anglais est celle-ci : Les noirs s'engagent-ils de leur plein gré ; et, en admettant qu'ils ne consentent à quitter leur pays que

contraints et forcés, la continuation de l'engagement sur les côtes n'est-elle pas la cause des guerres sans fin que, pour avoir des esclaves, se font entre eux les princes noirs de l'Afrique centrale ?

Nous voulons bien accorder que l'engagement, dit engagement libre, n'est pas toujours le fruit d'un contrat passé avec parfaite connaissance de cause; mais peut-il en être autrement, et quel serait le sort du malheureux amené sur la côte par ses compatriotes, s'il n'accédait à la demande du capitaine du navire européen. Évidemment, ce serait la mort, car ceux des noirs, qui ont entrepris un voyage souvent fort long pour vendre leurs esclaves, aiment mieux les tuer que de les nourrir pendant le retour. Ce fait est prouvé par une multitude d'exemples.

En second lieu, l'engagement des noirs par les Européens est-il la cause des guerres qui désolent l'Afrique centrale. Le penser serait, selon nous, une erreur grave; l'engagement n'influerait sur ces guerres que si les Européens étaient les seuls qui demandassent des travailleurs à l'Afrique. Or, on ne fera pas que cette immense presqu'île, sans compter l'Asie qu'elle avoisine, ne soit bordée au nord et à l'est d'États musulmans dans lesquels l'esclavage est en vigueur. Les Arabes, Touaregs ou Tibbous du grand désert, aussi bien que les nègres libres de l'intérieur, du Sénégal au golfe Arabique, de Tripoli au cap de Bonne-Espérance, se refusent à cultiver

la terre, et ils ont recours, pour le faire, à des bras esclaves. L'Afrique est un pays où les moyens de transport font presque absolument défaut, les matières premières très-encombrantes, qui forment l'exportation principale de cette contrée, doivent parvenir sur la côte à dos d'hommes, c'est-à-dire d'esclaves, qui rapportent ensuite dans l'intérieur les produits manufacturés de l'Europe. Qu'on abolisse donc le trafic de chair humaine avec l'Asie entière, avec les barbaresques, avec l'imanat de Mascate; qu'on force les peuples du centre à cultiver eux-mêmes la terre; qu'on cesse d'importer des marchandises européennes, et alors on aura raison de dire aux Français que l'engagement des esclaves est la cause des guerres qui désolent le Soudan et des massacres qui en sont trop souvent la suite.

Ces raisons nous semblent assez plausibles pour qu'on n'abandonne pas, sans de graves réflexions, la pratique de l'engagement des noirs, et nous terminerons cette digression trop longue, si son sujet n'avait un si haut intérêt pour nos colonies, en rappelant qu'à l'époque où les Anglais ont aboli la traite, ils avaient moins de désastres à craindre de cette abolition que d'avantages à en retirer; et qu'aujourd'hui, lorsqu'ils prêchent l'abandon du système de l'engagement, c'est qu'ils sont, de toutes les puissances coloniales, celle qui en a le moins besoin. Le climat du Canada permet aux Européens d'y cultiver la terre:

il n'est donc pas nécessaire d'y introduire des noirs. Pour les Antilles, la Jamaïque, la Guyane, pour Maurice, l'Inde fournit des coolis en nombre indéterminé; pour la colonie du Cap, ils ont des travailleurs cafres tout portés; la presqu'île du Gange regorge d'habitants; l'Australie voit arriver tant de Chinois, qu'ils sont devenus pour elle un danger sérieux. Pourquoi donc l'Angleterre emprunterait-elle à l'Afrique des noirs qui lui reviendraient plus cher que les travailleurs qu'elle emploie. Ses hommes d'État sont trop habiles pour commettre une pareille faute. Elle a bien plus d'intérêt à garder les mers au nom de l'humanité; et le droit de visite, qui n'avait presque plus raison d'être, renaîtra d'autant plus violent que l'Europe sera plus convaincue de l'illégalité de l'engagement libre.

ESSAI

SUR

LA COLONISATION EN GÉNÉRAL

ET SUR CELLE

DE MADAGASCAR EN PARTICULIER

Aucunes questions n'ont été sujettes à plus de controverse que celles qui regardent les différents systèmes de colonisation ; mais peut-être, dans les études qui ont été faites, a-t-on trop négligé de regarder dans le passé : chacun a voulu apporter un contingent à cette grande discussion qui, par cela même, est souvent tombée dans le domaine des utopies. L'on a trop cherché à créer, et pas assez à imiter ; c'est cependant de l'étude des moyens qui ont été employés jusqu'ici et de la fusion des plus heureuses combinaisons, qu'on peut espérer obtenir des résultats meilleurs et plus prompts. C'est donc à l'histoire des diverses colonies fondées par les peuples européens qu'il faut demander des enseignements et des exemples. Nous avons cherché à nous rendre compte des

causes de leur prospérité et de leur élévation, aussi bien que de celles de leur décadence et de leur chute; nous avons scruté les statistiques des diverses époques pour savoir quelle influence les diverses fortunes des colonies avaient exercé sur le commerce et la prospérité de leurs métropoles, et cette étude nous a amené aux conclusions de ce travail.

Quelques établissements coloniaux ont dû leur naissance à un régime de liberté absolue; quelques autres à des monopoles établis en faveur de certaines compagnies.

Le premier système, pourvu qu'il ait été employé dans un pays fertile, a toujours pleinement réussi en ce qui regarde la prospérité de la colonie; mais il n'en a pas été de même pour la métropole. Le second, lorsqu'il a été sagement conduit, a peut-être retardé le développement de la colonie; mais il a assuré à la nation qui l'avait formée une longue prospérité.

Cherchons donc d'abord lequel de ces systèmes paraît le plus rationnel, et ensuite si un troisième, s'étayant sur tous deux, ne leur serait pas préférable.

En principe, toute grande colonie, quel que soit le régime qui a servi à la créer, doit, dans un temps donné, abandonner sa métropole. Un gouvernement sage qui veut former des établissements lointains, doit avoir cette idée constamment présente; mais, en même temps, il doit bien se garder de pousser trop vite ses

colonies dans une voie politique qui favoriserait une séparation ; il y va de l'intérêt de l'un comme de celui de l'autre. C'est ce qui faisait dire à M. de Pradt[1] : « Que l'art des métropoles est de bien observer le « développement de leurs colonies, de suivre leurs « progrès, de se régler sur elles pour marcher toujours « à hauteur, d'éviter de se commettre avec elles par « des prétentions ou par une fermeté hors de sai- « son, de céder, sur tout ce qui est raisonnable, d'en « prévenir jusqu'au désir, et de tâcher de substituer « imperceptiblement les liens de l'amitié et de la re- « connaissance à ceux de l'autorité, que le temps va « toujours relâchant. »

Dans l'époque actuelle, on est trop porté peut-être à exonérer immédiatement les colonies de la direction métropolitaine, elles en ont besoin pour arriver sans secousses à un complet développement ; l'indépendance politique ne doit leur être accordée que peu à peu, au fur et à mesure des progrès de leur bien-être matériel.

Il est un exemple bien frappant des inconvénients d'une séparation trop hâtive : les États-Unis étaient mûrs lorsqu'ils réclamèrent leur indépendance ; les États espagnols de l'Amérique nés d'une civilisation en décadence n'étaient pas aptes à marcher seuls, lorsqu'ils secouèrent le joug de la mère-patrie ; aussi

1. *Les trois âges des Colonies*, tom. III, 2e partie, chap. XIV, page 304.

les seconds sont-ils en proie à l'anarchie, tandis que les premiers ont formé un État fonctionnant régulièrement.

Si c'est l'intérêt de la métropole qu'on envisage et, à notre avis, c'est le premier qu'on doive consulter, une séparation trop promptement accomplie a des inconvénients tout aussi graves. Lorsqu'une nation se décide à créer des colonies, c'est-à-dire à dépenser d'immenses capitaux, à sacrifier la vie d'un certain nombre de ses membres, il est bien naturel qu'elle en recueille les bénéfices aussi longtemps qu'il est possible de le faire, sans violer les droits des colons, c'est-à-dire jusqu'au moment où ces colons sont devenus une nouvelle nation assez forte pour se passer de tuteur.

Nous pensons donc, en nous plaçant au point de vue des grands peuples qui peuvent aujourd'hui former des colonies, que le système de liberté absolue est défectueux. Tyr, qui est souvent citée[1], pour prouver les avantages de ce système, pouvait l'employer sans danger, mais il n'en est pas de même pour les peuples européens. Tyr n'était qu'une ville, elle ne possédait qu'un petit territoire, la stérilité du pays qui l'environnait ne lui permettait pas de devenir la capitale d'un vaste empire, elle envoyait au loin chaque génération nouvelle. Dans ces conditions, le système des colonies libres était parfaitement suffisant

1. De Pradt.

et donnait naissance à un commerce assez considérable pour alimenter et enrichir une population aussi restreinte. Qu'importait d'ailleurs aux Tyriens que leurs colonies fussent libres, puisqu'à l'époque où ils les créèrent, ils étaient le seul peuple commerçant. Mais, chez les modernes, ce ne sont plus des villes, ce sont de grands pays contenant 30 ou 40 millions d'habitants qui forment les colonies ; des pays où chacun concourt par l'impôt aux dépenses publiques, et dans lesquels, par conséquent, chacun a le droit de revendiquer sa part des bénéfices. Lorsque l'État crée une colonie, il le fait avec l'argent de tous, il est donc très-naturel qu'on cherche à assurer les bénéfices à tous ceux qui ont participé aux premiers frais; or, pour en arriver là, il faut que la colonie reste longtemps entre les mains de la métropole; il faut que cette dernière soit assurée de ses rentrées; il faut qu'elle ne coure pas le risque de voir la colonie se séparer d'elle peu après son installation, avant qu'elle ait pu recouvrer le fruit de ses avances. Aussitôt qu'une colonie devient libre, elle tourne ses relations commerciales vers le peuple qui lui offre le plus d'avantages; et souvent ce peuple n'est pas celui de la métropole.

Nous n'admettrons donc le système de liberté absolue que dans un cas, celui où il a rapport à un simple comptoir, à une ville isolée comme Singapour. Alors, sous son impulsion, cette ville devient un foyer

d'idées et d'actions où les peuples voisins viennent s'inspirer, elle appelle le commerce de tous les territoires environnants et sa prospérité est assurée, surtout lorsque la contrée où elle se trouve est entièrement sous l'empire d'une législation barbare comme celle de l'extrême Orient. Mais, s'il s'agit d'une colonie territoriale et agricole, nous pensons que le régime de liberté absolue est complétement défectueux.

Le second système, celui qui s'appuie sur l'exclusivisme, s'il a de grands avantages, a, lorsqu'il est inintelligemment employé, des inconvénients plus graves peut-être que le premier. Les Espagnols surtout nous en ont donné de tristes exemples : jusqu'en 1778 leurs colonies étaient sous le joug le plus bizarre et le plus compliqué qui existât. Le commerce et les communications avec leurs possessions, tellement immenses *que le soleil ne s'y couchait jamais*, étaient bornés à certains lieux et à certaines personnes. Les transactions avec l'Amérique étaient interdites à la plus grande partie d'entre eux, ainsi qu'aux étrangers domiciliés en Espagne, qui seuls auraient pu les soutenir par leur activité. Le nombre des navires chargés d'approvisionner les colonies était limité d'avance, leurs chargements, leurs départs étaient fixés par des lois invariables. Pour s'assurer qu'aucune partie du commerce avec les colonies ne se faisait en dehors de lui, le gouvernement avait imaginé de désigner les lieux qui seuls

devaient y prendre part ; et, de plus, il eut l'insigne folie de réduire à un seul port de la monarchie le droit de faire des expéditions pour les colonies espagnoles et d'en recevoir les retours. Séville, puis Cadix, furent, l'une après l'autre, cet heureux entrepôt. Le reste de la péninsule d'Espagne, entourée d'une ceinture de ports qui appellent le commerce, ne pouvait prendre part à aucune de ces opérations. Aussi l'Espagne ne retirait presque rien de ses innombrables colonies et ne leur envoyait que très-peu de ses produits [1]. Faut-il, comme certains auteurs, conclure de pareilles aberrations que tout monopole est une absurdité ? Nous ne le croyons pas.

Les monopoles sont une arme évidemment dangereuse qu'il faut manier avec mille précautions ; mais, parce que quelquefois on s'est blessé en s'en servant, faut-il les rejeter complétement, et n'est-il pas possible de les employer en certains cas d'une manière efficace ? Telle est la question que nous espérons résoudre.

M. de Pradt, qui écrivait au commencement de ce siècle, nous a laissé un tableau navrant de l'effet des monopoles coloniaux. « L'histoire, dit-il [2], présente

1. De Pradt, *Les trois âges des Colonies*, t. II, chap. IX, p. 43.

2. Même ouvrage, 2e vol., 2e part., chap. IX, p. 34. — La Hollande a fondé 10 compagnies ; elles ont toutes péri, celle des Indes exceptée. Sur 5 compagnies qu'a eues l'Angleterre, 4 ont été ruinées, et il lui est resté celle des Indes ; la France compte 21 compagnies exclusives qui se sont ruinées ; l'Espagne

« cinquante-huit compagnies à priviléges exclusifs. « Sur ce nombre, quarante-six ont encouru une « ruine complète, huit ont été supprimées ou se sont « retirées volontairement, quatre seulement ont « échappé au même destin et ont prospéré. »

Ce tableau est-il complétement décourageant pour les défenseurs des monopoles? Évidemment non; car, plusieurs de ces compagnies ayant survécu, c'est que celles-là seules possédaient dans leur organisation des conditions de vitalité. Ce sont ces conditions qu'il faut recueillir pour les employer par la suite. En outre, ces compagnies, tout en tombant, n'en ont pas moins créé beaucoup de colonies qui ne se seraient peut-être pas peuplées sans elles. En voici deux exemples frappants :

La compagnie néerlandaise fut fondée en 1595, avec les priviléges commerciaux les plus étendus et avec tous les droits de souverain sur le pays qu'elle pourrait conquérir, mais cette souveraineté étant exercée au nom du gouvernement de la Hollande. Tant

compte 11 priviléges, connus pour leurs tristes résultats, 4 ont ruiné les compagnies, 3 ont ruiné les colonies, 3 n'ont pu arriver à l'expiration de leur bail, une est incertaine, celle des Philippines; le Danemark en a eu 4, 2 ont été dissoutes, la 3e ruinée, la 4e prospère dans l'Inde. Des 2 compagnies d'Embden, il ne reste que le souvenir; il en est de même pour les 2 compagnies d'Ostende; le Portugal s'est abstenu longtemps, mais en 1756, Pombal a créé la Compagnie du Brésil qui prospère. Les États-Unis de l'Amérique ont eu 2 compagnies, mais ils les ont supprimées. — Total 58.

qu'elle fit le commerce des Indes à peu près sans rivales, ses bénéfices furent prodigieux ; mais l'établissement des autres compagnies européennes des Indes lui porta un coup fatal, et, une fois la concurrence établie, elle entra dans une période de décadence. Les guerres avec les indigènes venant encore augmenter ses dépenses, son déficit prit bientôt des proportions colossales, et enfin, en 1795, se trouvant d'une somme de 250 millions au-dessous de ses affaires, elle fut forcée de céder toutes ses possessions au gouvernement hollandais moyennant le paiement de sa dette. Elle cessa ainsi d'exister.

La compagnie anglaise des Indes Orientales, celle de toutes les compagnies européennes qui a eu la plus longue existence et qui a créé la colonie la plus prospère, fut fondée en 1599, quatre ans après la compagnie hollandaise. Elle se développa d'abord très-lentement et ne put faire de progrès réels qu'après avoir triomphé de sa rivale, la compagnie française. Délivrée alors de toutes craintes et jouissant du pouvoir souverain, elle put vaincre un à un les princes indigènes, et former, sans rien demander à sa métropole, l'immense empire qui, dernièrement encore, reconnaissait sa loi. Cependant, la grande influence qu'elle obtint, même en Angleterre, devint un embarras pour le gouvernement qui, dès lors chercha à s'immiscer dans ses affaires. Il la força d'abord à exporter une certaine quantité de produits

de l'industrie anglaise ; puis, bientôt, permit aux particuliers le commerce d'Inde en Inde et d'Europe en Inde. En troisième lieu, en établissant le bureau de contrôle (Board of control), dont le président était un des ministres de la couronne, il tint la compagnie sous une tutelle presque complète. Enfin, les particuliers, ayant de plus en plus profité de la permission de commercer sans le concours de la compagnie, cette branche de revenus alla toujours pour elle en s'affaiblissant, jusqu'au moment où, le commerce lui étant devenu une gêne et sa dette s'augmentant chaque jour, le parlement déclara l'abolition de son privilége. Elle ne resta plus alors que souveraine, et ses revenus ne furent plus basés que sur les impôts ; c'est l'état dans lequel elle se trouvait il y a quelques mois, au moment de sa chute définitive.

Pour résumer, nous dirons donc que les compagnies hollandaises et anglaises ont servi à créer les empires des Indes qui, selon toutes probabilités ne se seraient pas formés sans elles, ou du moins ne seraient arrivés à leur développement que beaucoup plus tard, et qu'elles ont entretenu leur prospérité, la première, pendant deux cents, la seconde pendant deux cent cinquante ans. Qu'enfin, lorsque leurs priviléges, trop étendus, durent tomber à la suite des années devant le progrès des esprits, la Néerlande, comme la Grande-Bretagne se trouvèrent héritiers des deux

plus belles comme des deux plus riches colonies du monde.

Il ne faut donc pas, nous le répétons jeter un blâme général sur le régime des monopoles. Comme celui de la liberté absolue, il a son bon et son mauvais côté. Ce point important une fois acquis, il est évident que toute combinaison nouvelle devrait, pour être meilleure que celles qui l'ont précédée, participer aux avantages reconnus des unes et des autres. Telle est la difficulté impossible à résoudre aux époques où furent formées les grandes colonies, mais qui est singulièrement facilitée par le système financier de l'époque actuelle; c'est ce que nous allons essayer de démontrer en prenant la France et Madagascar pour exemple.

D'après les principes qui viennent d'être énoncés, nous pensons que le gouvernement français, tout en conservant pour lui, dans une colonie nouvelle, les pouvoirs politiques les plus étendus, devrait abandonner à une grande compagnie, formée dans la mère-patrie, l'exploitation commerciale et agricole, non pas, comme on le faisait jadis, avec exclusion des particuliers, mais au contraire concurremment avec eux. Cette compagnie, qui, telle que nous la comprenons, aiderait puissamment le gouvernement dans la formation de la colonie, jouirait des priviléges nécessaires pour assurer sa prospérité, mais aurait

un caractère essentiellement libéral et rejeterait bien loin toute idée d'exclusivisme.

Supposons effectuée, pour un moment, la prise de possession de tout ou partie de Madagascar; le gouvernement français y régnerait en maître, par l'intermédiaire de ses agents soit civils, soit militaires; et, chose impossible autrefois, aussitôt la conquête, une compagnie, par actions, formée comme le sont celles de nos chemins de fer, entreprendrait la culture de terres considérables qui lui seraient allouées à cet effet. Munie de grands capitaux, cette compagnie pourrait amener immédiatement sur le sol malgache, de nombreux colons français et un puissant matériel, elle pourrait employer de suite un grand nombre d'indigènes et recruter des travailleurs en Afrique, aux Indes et même jusqu'en Chine; avantages que bien des colonies livrées à elles-mêmes n'ont obtenu que des siècles après leur formation.

A Madagascar, d'après notre système, la terre cultivable serait divisée en trois portions : la première appartiendrait aux indigènes, la seconde formerait l'ensemble des concessions faites aux particuliers européens, et la troisième, que nous nommerons *la réserve du gouvernement*[1], serait donnée à la compagnie, qui jouirait, en outre, du privilége de l'ex-

1. La suite du nouveau système proposé fera comprendre cette expression.

ploitation d'un certain nombre de mines, telles que celles de fer, de cuivre, de plomb et surtout de houille. Les entreprises futures de transport intérieur lui seraient assurées dès que les routes à parcourir traverseraient une contrée assez peuplée pour lui permettre de recouvrer au moins ses frais. En outre, elle pourrait exploiter librement le commerce, en concurrence avec les particuliers, et achèterait au gouvernement, à un taux fixé, le produit des impôts que les indigènes préfèrent généralement payer en nature. La compagnie aurait le droit de créer une banque et un établissement de crédit foncier. Elle serait, en revanche, forcée de ne se servir que de vaisseaux construits en France ou dans la colonie, soit qu'elle les fasse construire elle-même, soit qu'elle les nolise. Elle serait tenue de n'importer à Madagascar ou dans les pays voisins où son commerce pourrait s'étendre que des produits français; ses exportations de la colonie devraient être toutes destinées à la métropole. Des permissions spéciales pourraient seules la dispenser d'obéir à l'une ou à l'autre de ces deux prescriptions.

Au point de vue de la marine surtout, si Madagascar obtient pour le commerce français des droits protecteurs spéciaux, nous pensons que le mode de colonisation que nous proposons est destiné à donner les plus magnifiques résultats; il encouragerait de suite la construction et fournirait à la marine mar-

chande, et par suite à la marine militaire, un contingent précieux de matelots malgaches. La compagnie étant forcée de transporter et de vendre à ses risques et périls, outre les produits de ses propres récoltes, ceux de l'impôt en nature, sa flotte prendrait un très-grand développement; on pourrait même l'obliger à construire ses navires d'un certain tonnage, sur un plan qui permettrait de les utiliser en temps de guerre.

La Hollande, à propos de ses possessions asiatiques, nous donne un exemple bien remarquable des services rendus par cette partie du système, qui, du reste, lui est empruntée.

Lorsque, après 1814, Java et ses dépendances furent restituées par l'Angleterre à la Hollande, le commerce d'importation dans ces colonies était resté presque tout entier entre les mains des Anglais, le bon marché de leurs produits manufacturés permettant de supporter les droits établis par le nouveau possesseur. Les indigènes n'achetaient les produits importés que s'ils étaient marqués par les fabriques anglaises. Ces îles donnaient donc fort peu de revenus à la Hollande, lorsqu'en 1824 le roi Guillaume Ier créa, et la postérité lui en tiendra compte, *la société générale du commerce néerlandais dite maatschappey*.

« La création si merveilleusement opportune de « cette compagnie, le développement parallèle de son « action avec l'accroissement de la population agri-

« cole de Java, le secours qu'elles se sont mutuelle-
« ment prêté, constituent un fait capital dans l'his-
« toire commerciale du monde civilisé [1]. »

Cette société, dont le but est purement commercial, ne se sert que de vaisseaux construits soit en Hollande, soit dans la colonie et appartenant à des particuliers. Elle n'a que des nationaux pour former ses équipages. Elle est forcée d'exporter des îles et de vendre en Hollande les denrées que le gouvernement lui livre et qu'elle lui paie à un taux fixé. Elle jouit d'une certaine rétribution par tonne de marchandises qu'elle transporte. Pour faire participer les différents ports de la métropole à ce commerce de transit, il a été stipulé que tant d'arrivages auraient lieu dans tel port, tant dans tel autre. L'encouragement de la navigation nationale a donc été, comme on le voit, le but de cet arrangement ; et ce but a été complétement atteint. Presque tous les transports des colonies hollandaises de l'Océanie se font aujourd'hui sous pavillon hollandais. L'essor donné à la navigation par la compagnie est tel qu'en 1839 il a été construit sur les chantiers de la Hollande, en destination des Indes, 123 bâtiments du port de 39,918 tonneaux. La société employait alors 150 bâtiments du port de 116,000 tonneaux. Depuis, ce nombre n'a cessé d'augmenter.

1. A. D. de Jancigny. *Les Indes hollandaises, la Société*

L'accroissement de la navigation n'a pas été le seul avantage que la société générale du commerce ait procuré à la Hollande, et l'industrie nationale a été encouragée par cette institution dans des proportions réellement remarquables. Bien des manufactures, en décadence après les événements du commencement de ce siècle, ont été soutenues, bien d'autres ont été fondées. Le roi avait fait insérer dans la charte de la société, par une stipulation expresse, que les exportations seraient formées de produits indigènes, à moins que la société ne pût se les procurer ailleurs à des prix plus avantageux ; mais, en même temps, cette réserve a été neutralisée par des engagements que le roi a fait prendre d'avance à la société avec des manufacturiers indigènes par des commandes directes. Ainsi, l'approvisionnement des colonies a été ravi aux Anglais. En 1840, sur 80 millions, montant des importations dans la colonie, 45 ont été fournis par la Hollande, et sur 136 millions montant des exportations, 110 ont eu lieu sous pavillon néerlandais, c'est-à-dire les 4/5e. En 1824, année de la création de la société, les fabriques nationales envoyaient à Java pour 630,000 francs de cotonnades, et les fabriques anglaises pour 5,400,000 francs. En 1839, les premières avaient fabriqué, également en destination de

javanaise, article publié dans la *Revue des Deux Mondes*. 1er février 1849.

Java, pour 15,484,000 francs de cotonnades, et l'industrie anglaise pour 6,850,000 francs. Depuis 1839, ces sommes ont toujours été en augmentant pour la société, sans toutefois qu'elle ait porté atteinte au commerce des particuliers; car, à côté d'elle, de 1838 à 1842, le commerce général a envoyé à Java et Madura, en moyenne, pour 25,070,703 florins (53,149,890 francs) de marchandises. Ce chiffre s'est même élevé à 25,342,343 florins (53,725,767 fr.) en 1844, et à 27,091,801 florins (57,434,618) en 1845; l'exportation de ces deux colonies est montée, pour le commerce général, en 1844, à 70,085,641 fl. (148,581,558 francs), et, en 1845, à 65,895,168 fl. (139,697,756 fr.). En 1844, 1,706 navires sont arrivés à Java de tous les points du monde, et 1,658 y ont appareillé. Les entrées générales de 1845 s'élèvent à 1,540 navires, et les sorties à 1,497 [1].

La société, en même temps qu'elle secondait ainsi l'industrie et la navigation nationale, faisait elle-même d'excellentes affaires; le dividende réparti entre les actionnaires en 1833 et 1839 a été de 8 1/2 p. 100, non compris 4 1/2 p. 100 d'intérêt régulier, et 4 1/4 p. 100 destinés au fonds de réserve.

1. *Moniteur des Indes orientales et occidentales*, 1846, n° 8, p. 181. — *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce, Indes orientales néerlandaises, 3e série des avis divers, n° 355.

En 1845, le dividende a été de 11 p. 100[1]. En 1846, le fonds de réserve de la compagnie s'élevait à 9,200,000 florins, et en 1849, lors du renouvellement des priviléges, le fonds de réserve fut suffisant pour augmenter le capital de 50 p. 100[2].

Tel est le modèle auquel nous pensons que le gouvernement devrait faire de larges emprunts, s'il se proposait de créer une nouvelle colonie, et surtout si cette colonie devait être Madagascar.

Le système dont nous émettons l'idée est principalement basé sur ce fait, que dans presque toutes les colonies on a remarqué chez les indigènes une propension très-forte à garder leur argent monnayé. Ils préfèrent acquitter leurs impôts en nature. Nous pensons donc que le gouvernement devrait leur laisser l'option quant au mode de paiement, mais qu'il devrait forcer ceux qui voudraient acquitter l'impôt en nature, à le payer, pendant un nombre d'années déterminé, en produits convenus d'avance, tels que riz, coton, soie, indigo, tabac, etc. Cette méthode aurait le grand avantage de pourvoir, en peu de temps, le marché français de celui des produits de Madagascar que, par suite de telle ou telle circonstance, l'étranger voudrait nous faire payer

1. H. de Chonski. *Études politiques et administratives sur les colonies hollandaises. Revue de l'Orient*, t. VIII, 2e série 1850, p. 287.

2. *Discours du président de la Société, en assemblée générale des actionnaires*, le 9 décembre 1847, à Amsterdam.

trop cher, et on obtiendrait ainsi de magnifiques résultats, sans avoir recours aux cultures forcées qui, tout en rendant de grands services dans les colonies hollandaises, ne s'accorderaient ni avec nos mœurs, ni avec notre caractère.

Le paiement de l'impôt en nature ne présente pas, à beaucoup près, autant de difficultés qu'on pourrait se l'imaginer. En établissant dans chaque centre assez soumis et assez peuplé, pour que l'impôt puisse y être prélevé, un receveur à demeure fixe, on pourrait forcer les contribuables à apporter eux-mêmes à ce receveur leur argent ou leurs produits agricoles. Les agents de la compagnie viendraient dans chaque centre prendre ces derniers, en donnant un reçu à l'employé de l'État; et il en serait ensuite tenu compte par la compagnie au gouvernement. Par ce moyen, la distance serait fort atténuée pour chacun. L'île de Madagascar étant beaucoup plus longue que large se prête admirablement à ce mode de prélèvement de l'impôt, car la distance à parcourir par le contribuable ajoutée à celle qu'aurait à franchir l'agent de la compagnie ne pourrait jamais être plus grande que la moitié de la largeur de l'île, ou pour chacun le quart de cette largeur. Or, même au centre, ce quart ne dépasse pas à vol d'oiseau vingt ou vingt-deux lieues.

Nous avons cherché à combiner notre mode de colonisation de façon à ce que la compagnie, tout

en faisant des affaires lucratives, n'attirât pas à elle, en même temps, toutes les causes de transactions profitables; ainsi, dans les premières années de l'occupation, le produit des cultures de la compagnie étant de peu d'importance pour l'exportation, il y serait remédié par le commerce qui, avec les moyens puissants dont elle disposerait, prendrait de suite une grande extension, tant à l'intérieur de l'île qu'avec les contrées voisines. Mais la liberté de commercer avec Madagascar étant laissée à tous, si le commerce est, comme nous en sommes persuadé, très-productif, quelque grands que soient les moyens de la compagnie, elle se le verra assez promptement enlevé par les particuliers, comme il est arrivé à la compagnie anglaise des Indes orientales. C'est même, dans la crainte qu'il ne lui soit enlevé trop tôt, que nous avons proposé de la forcer à l'acquisition de l'impôt en nature qui la mettra plus longtemps en contact avec les populations du centre. Ainsi, au fur et à mesure de la décroissance du commerce, extension des cultures, c'est-à-dire conservation de la marine de transport de la compagnie.

Lors de la formation d'une nouvelle colonie, où la possession territoriale est admise en faveur des immigrants, la part des indigènes une fois faite, toutes les terres réservées ne peuvent pas être données d'un seul coup aux premiers colons qui se présentent. Tout gouvernement prévoyant doit faire des réserves pour

l'avenir; or, en proposant de donner une partie des terres à la compagnie, nous avons simplement pensé à utiliser de suite ces réserves au moyen de grands capitaux; mais ce n'est en quelque sorte qu'un prêt dont le fonds doit revenir aux générations suivantes. Voilà pour quelle raison nous avions nommé *réserve du gouvernement* la partie des terres cédées à la compagnie. Au jour où finira son privilége, elle vendra ces terres qui, ainsi, feront retour aux colons, mais leur feront retour défrichées et en plein rapport. Ce sera alors, en quelque sorte, une nouvelle immigration dans la colonie, et ces nouveaux immigrants apporteront tout vivaces leurs sentiments de respect et d'affection pour la métropole, au moment où, peut-être, de nouvelles générations s'étant développées, ces liens tendraient à se relâcher.

Enfin, le jour où le gouvernement français jugerait à propos de faire cesser le privilége de la compagnie, la crise financière produite par la suppression des colonies anglaises et hollandaises n'aurait pas lieu, car la vente des terres mises en rapport, celle des mines en cours d'exploitation, celle du matériel maritime et la distribution du fonds de réserve, produiraient assez pour rendre aux actionnaires bien plus que le capital primitif.

Comme on peut le voir par notre système, la jouissance de la liberté individuelle est établie pour le colon et pour l'indigène. Ils n'ont d'autre souve-

raineté à reconnaître que celle du gouvernement français; mais, en même temps, leur dépendance de la métropole est assurée pour de longues années par l'introduction d'une grande compagnie dont le commerce, l'industrie et la marine auront été les premiers éléments de leur prospérité, et à laquelle leurs propres intérêts les rattacheront forcément. En effet, peu à peu, ils chercheront à placer leurs capitaux dans ses affaires et deviendront propriétaires d'un certain nombre d'actions. Alors ils n'oseront plus abandonner la mère patrie, une séparation devant causer la ruine d'un grand nombre d'entre eux en entraînant la brusque rupture du traité de la compagnie. Madagascar aurait ainsi avec la France un lien qu'elle ne pourrait briser, un lien dont l'existence eût conservé les États-Unis à l'Angleterre, comme il a conservé à leurs métropoles les colonies anglaises et néerlandaises des grandes Indes.

Nous dirons donc, en résumant, que ce qui précède est l'exposé aussi concis que possible d'un système de colonisation fort simple par lui-même, mais qui possède cet inappréciable avantage d'être basé tout entier sur des résultats acquis. Suivant nous, il activerait considérablement le développement matériel de la colonie dans laquelle il serait appliqué. Nous avons, en outre, l'intime conviction qu'à Madagascar il pourrait être expérimenté dans de meilleures conditions que partout ailleurs.

Enfin, nous le répéterons encore, en terminant ce travail trop long peut-être, Madagascar est notre possession depuis plus de deux cents ans, et jamais nous n'avons laissé tomber notre droit en désuétude ; cette grande île, appelée jadis *France orientale*, est bien française, et c'est au gouvernement à en donner la preuve en punissant, comme elle le mérite, une nation qui tant de fois osa nous braver, et en relevant, avec ce Saint-Domingue de l'Orient, l'avenir de la marine française.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Commentarios do grande *Afonso Dalboquerque*. Lisb. 1576, in-fol.

Fred. de Houtman. Spraak ende woord boek in de maleische ende Madagaskarsche talen; Amsterdam, 1603.

Voyage de *Corneille van Heemskerk*, vocabulaire de la langue parlée dans l'île Saint-Laurent. Amsterdam, 1603, in-4.

Hieron. Megiser, Beschreibung der mæchtigen und weitberühmten Insel Madagascar (avec un dictionnaire de la langue de l'île). Altenbourg, 1609, in-8.

Goth. Arthusius, Colloquia latino-maleyica et madagascarica. Francfort, 1613, in-4.

Histoire de la Navigation de *Jean Hugues de Linschot*, Hollandais, aux Indes orientales, contenant diverses descriptions des lieux jusqu'à présent découverts par les Portugais. Observations des coustumes et singularitez de delà, et autres déclarations. Avec annotations de D. Paludanus, docteur en médecine, sur la matière des plantes et épiceries; item quelques cartes géographiques et autres figures. 3e édition augmentée. A Amsterdam, chez Evert Cloppenburgh, demeurant sur le Water, à la Bible dorée. 1638.

Suit : Le grand routier des mers, du même auteur, contenant une instruction des routes et cours qu'il convient tenir en la navigation des Indes orientales. Le tout fidèlement recueilli des mémoires et observations des pilotes esgnols et portugais, et nouvellement traduit du flameng en

en françois. Avec une carte de la côte d'Afrique et de Madagascar, que et S. Laurentii *insula dicitur*.

Relation du voyage que *François Cauche de Rouen* a fait à Madagascar, îles adjacentes et côtes d'Afrique. Recueilly par le sieur Morisot, avec notes en marge, carte de Madagascar ou de Saint-Laurent. Cette relation est comprise dans le recueil intitulé : Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil, etc., in-4. Publié à Paris en 1651, chez Augustin Courbé, au Palais, en la gallerie des Merciers, à la Palme.

Histoire de la grande isle de Madagascar, composée par le *Sr de Flacourt*, directeur général de la Compagnie française de l'Orient, et commandant pour Sa Majesté en ladite isle et ès isles adjacentes. Avec une relation de ce qui s'est passé ès années 1655, 1656 et 1657 non encor veuë dans la première impression et plusieurs cartes. 1661, in-4. A Paris, chez Gervais Clouzier, au Palais, sur les degrés en montant pour aller à la Sainte-Chapelle.

Histoire de l'établissement de la Compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales, par *Charpentier*, de l'Académie françoise, 1666, in-4. Comprenant le discours d'un fidèle sujet du roi, touchant l'établissement d'une Compagnie françoise pour le commerce des Indes orientales. Adressé à tous les François. Paris, 1664, in-4. Ce discours a été publié à part.

Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes orientales en l'isle de Madagascar ou Dauphine, par *M. Souchu de Rennefort*, secrétaire de l'État de la France orientale, in-12. A Paris, chez François Clouzier, au Palais, à l'image Notre-Dame. 1668. Cet ouvrage est accompagné du plan du Fort-Dauphin, levé sur le lieu par le sieur de Flacourt.

Les voyages faits par le sieur *D. B.* (*Du Bois*), aux îles Dauphine ou Madâgascar, et Bourbon ou Mascarenne, ès années 1669, 1670, 1671 et 1672. A Paris, chez Claude Barbin, au Palais, sur le second perron de la Sainte-Chapelle, in-12. 1674.

Compendio de las Historias de los descubrimientos o conquistas, guerras della India orientale, par *don Joseph Felipe Martinez de la Puente*. Madrid, 1681.

Mémoires pour servir à l'histoire des Indes orientales, contenant :

La navigation des quatre premiers vaisseaux de la Compagnie; l'établissement d'un conseil souverain à l'île de Madagascar, pour le gouvernement des Indes orientales ;

Le voyage de M. de Mondevergue, vice-roy des Indes et admiral des mers par delà l'équateur;

Le récit succint de l'expédition de M. de La Haye, successeur de M. de Mondevergue; l'abandonnement de l'isle de Madagascar; la prise et la perte de la ville de Saint-Thomé sur la côte de Coromandel, par *M. S. D. R. (Souchu de Rennefort)*. in-4. Paris, chez Arnoul Seneuze, rue de la Harpe, et Daniel Horthemels, rue Saint-Jacques, 1688. Ouvrage dédié au Roi. En tête, carte générale de l'île d'après Flacourt.

Histoire des Indes orientales, par M. *Souchu de Rennefort*. 1688, in-12. A Leide, chez Frederik Harring. Cet ouvrage est la copie des Mémoires pour servir à l'histoire des Indes orientales du même auteur.

Journal du voyage des Grandes Indes, contenant ce qui s'est fait et passé par l'escadre de Sa Majesté envoyée sous le commandement de *M. de La Haye*, depuis son départ de La Rochelle, au mois de mars, avec description exacte de toutes les villes, ports, etc. 1670, in-12. A Paris, chez Robert et Nicolas Pepie, rue Saint-Jacques, au grand S. Bazile, 1698.

Voyage de Madagascar, connu aussi sous le nom d'isle de Saint-Laurent, par *M. de V... (Carpeau du Saussay)*, commissaire provincial de l'artillerie de France. Dédié à S. A. R. M. le prince de Conty. A Paris, chez Jean-Luc Nyon, 1722, in-12. Répétition de la carte de Flacourt.

Madagascar : Or *Robert Drury's* Journal during fifteen years captivity on that island. London, 1729, in-8. Ouvrage accompagné d'une carte.

Histoire des découvertes et conquêtes des Portugais dans le Nouveau-Monde, par *le R. P. Joseph-François Lafitau*, de la Compagnie de Jesus. Paris, 1734.

Lettres inédites de *Charles Nacquart*, prêtre de la Mission de Madagascar, à M. Vincent, supérieur général de la mission, datées 1750, du fort Dauphin, habitation des Français; observations de l'auteur dans l'île de Madagascar. Manuscrit, bibliothèque du Mans, n° 187.

Challand, Vocabulaire français-malgache et malgache-français, imprimé à l'Ile-de-France en 1773, in-8.

Voyage dans les mers de l'Inde, fait par ordre du roi, à l'occasion du passage de Venus sur le disque du soleil, le 6 juin 1761 et le 3 du même mois 1769, par *M. Le Gentil*, de l'Académie royale des sciences, 5 vol. in-8. En Suisse, 1780.

Idées préliminaires sur le privilége exclusif de la Compagnie des Indes, 1787, in-4. A Paris, chez Lottin l'aîné et Lottin de Saint-Germain.

Voyages et Mémoires de *Maurice-Auguste, comte de Benyowski*, magnat des royaumes de Hongrie et de Pologne. 2 vol. in-8, 1791.

Voyages à Madagascar, à Maroc et aux Indes orientales par *Alexis Rochon*, membre de l'Institut national de France, ouvrage en 3 vol. in-8, accompagné d'une carte géographique de Madagascar, d'un vocabulaire madégasse, etc. Paris, an x de la République

Mémoire relatif à l'isle de Madagascar, par le citoyen *Lescallier*, lu le 17 fructidor an IX. Mémoires de l'Institut national des sciences et arts, classe des sciences morales et politiques, t. IV, vendemiaire an XI, p. 1 des Mémoires.

Les trois âges des colonies ou de leur état passé, présent et à venir, par *M. de Pradt*, membre de l'Assemblée constituante, 3 vol. in-8. Paris, chez Giguet et Cᵉ, 1801-10.

Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies, ou mélanges politiques, économiques, agricoles et commerciaux et relatifs aux colonies, par le citoyen *J.-F. Charpentier-Cossigny*,

ex-ingénieur, etc., 3 vol. in-8. Paris, chez Marchant, an XI, 1803.

Histoire des végétaux recueillis dans les îles australes de l'Afrique, par *Aubert Aubert du Petit-Thouars*. Paris, Tourneisen, 1806.

Dictionnaire français-madecasse, en 3 volumes, par *Barthelemi Huet, chevalier de Froberville,* ancien capitaine d'infanterie.

Histoire de Madagascar ou Mémoires pour servir à l'histoire de l'île de Madagascar, rédigés, mis en ordre, et publiés sur les notes manuscrites de *MM. Mayeur*, *Dumaine* et autres, et enrichis des extraits de plusieurs voyages anciens et modernes, par M. Barthelemi Huet, chevalier de Froberville, ancien capitaine d'infanterie, 2 vol. Isle de France, en Afrique, 1809. M. Mayeur, interprète du gouvernement, dont les relations sont insérées dans cet ouvrage, a fait quatre voyages dans l'intérieur de l'île : en 1774, dans le nord; avril de la même année, au pays des Séclaves, côte Ouest; en 1777, au pays d'Ancove, dans l'intérieur des terres, par ordre de Benyowsky; en 1785, au même pays d'Ancove par le pays d'Ancaye.

Oriental commerce, containing a geographical description of the principal places in the East Indies, China and Japan, with their produce, manufactures and trade, etc., from the discovery of the passage round the Cape of Good Hope to the present period, etc., by *William Milburn*, esq. of the honourable East India Company's service, 2 vol. in-4. London, 1813.

Memoire sur Madagascar, par *M. Rondeaux*, 1813.

Memoir and notice explanatory of a chart of Madagascar and the North Eastern Archipelago of Mauritius; drawn up according to the latest observations, under the auspices and government of his excellency Robert Townsend Farquhar, governor, etc. By *Lislet Geoffroy*, member of the Society of emulation of the Isle of France, etc. Cet ouvrage qui est suivi d'une courte notice fournie par M. Barbarin,

sur les vents qui règnent à la côte de Madagascar, est publié à la fois en français et en anglais, in-4. London 1819. John Murray. Il est accompagné d'une carte de Madagascar et îles adjacentes, dressée par M. Lislet Geoffroy, et dédiée au comte et baron Bathurst, baron Apsley, pair d'Angleterre, etc.

Voyage aux colonies orientales, ou lettres écrites des îles de France et de Bourbon pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820, à M. le comte de Montalivet, pair de France, par *Auguste Billiard*. Paris, 1822.

Narrative of Voyages to explore the Shores of Africa, Arabia and Madagascar performed in H. M. Ships Leven and Barracouta, under the direction of captain *W. F. W. Owen*. R. N. by command of the lords commissioners of the Admiralty. London, 1833, 2 vol. in-8, avec cartes et figures.

Histoire des révolutions de Madacascar, depuis 1642 jusqu'à nos jours, par *M. Ackerman*, chirurgien-major de la marine, chargé en chef du service des établissements français à Madagascar. Paris, 1833.

Précis sur les établissements formés à Madagascar, imprimé par ordre de M. l'amiral Duperré, pair de France, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies. Paris, Imprimerie royale, 1836.

History of Madagascar by *R. William Ellis*. 2 vol. in-8. Ouvrage accompagné d'une carte. Londres, 1838.

Essai sur Madagascar, par *M. le baron d'Unienville*, archiviste colonial de l'île Maurice. Paris, 1838.

Notices statistiques sur les colonies françaises imprimées par ordre de M. le vice-amiral baron Roussin, ministre secrétaire d'État de la marine et des colonies. Madagascar et les îles Saint-Pierre et Miquelon. Paris, Imprimerie royale, 1840.

Voyage à Madagascar et aux îles Comores (1823 à 1830), par *B.-F. Leguevel de Lacombe*, précédé d'une notice historique et géographique sur Madagascar, par M. Eugène de

Froberville, membre de la société de géographie. Avec un atlas de vues et costumes et deux cartes géographiques. 2 vol. in-8. Paris, 1840. Pour la carte générale de l'île, M. Leguevel s'est servi en partie de la carte de Lislet Geoffroy qui pèche par trop de détails.

Colonisation de Madagascar, par *Désiré Laverdant*, membre de la Société maritime de Paris. Paris, 1844. Ouvrage accompagné d'une carte. Publications de la Société maritime.

Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration, précédé d'une description de cette île et suivie de quelques considérations politiques et commerciales sur l'expédition et la colonisation de Madagascar, par *L. Carayon*, capitaine d'artillerie et ancien commandant par intérim dudit établissement. Ouvrage accompagné d'une carte. Paris, 1845.

M. Carayon a publié à part la partie de son travail contenant le précis historique sur le peuple hova, et l'appréciation des derniers événements de Tamatave.

Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar, recueillis et rédigés par *M. Guillain*, capitaine de corvette. Paris, Imprimerie royale, 1845. Cet ouvrage, extrait des Annales maritimes et coloniales, est accompagnée d'une carte de la côte occidentale de l'île. Il se divise en deux parties : histoire politique du peuple sakalave, et voyage fait à la côte ouest de Madagascar en 1842 et 1843.

Histoire et géographie de Madagascar, par *M. Macé Descartes*, membre titulaire de la Société orientale de Paris. Ouvrage accompagné d'une carte. Paris, 1846.

L'Univers ou Histoire et description de tous les peuples, de leurs religions, etc. Volume des îles de l'Afrique, par M. D'Avezac, art. Iles Madagascar, Bourbon et Maurice, par *M. Victor Charlier*. Paris, 1848.

Madagascar et la France, par *H. Chauvot*. Ouvrage accompagné d'une carte. Paris, 1848.

Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale, recueillis et rédiges par *M. Guillain*, capitaine de vaisseau, publiés par ordre du gouvernement. 3 vol. gr. in-8 et atlas. Paris.

Renseignements nautiques sur Nossi-Bé, Nossi-Mitsiou, Bavatoubé, etc. (côte N.-O. de Madagascar), et sur l'île Mayotte, par *M. Jehenne*, capitaine de corvette, commandant la gabare *la Prévoyante*, publiés par ordre de M. le ministre de la marine. Dépôt général de la marine. Paris, 1850. Cet ouvrage est extrait des Annales maritimes et coloniales (mars, 1843).

Rapport commercial sur la côte orientale d'Afrique, par M. Loarer, capitaine au long cours, délégué du ministère de l'agriculture et du commerce dans l'exploration faite par M. le capitaine *Guillain*, commandant *le Ducouédic*. 1846-47-48-49. Autographié par ordre du ministre de l'agriculture et du commerce, 1851.

Considerations génerales sur l'océan Indien, par *M. Ch. Philippe de Kerhallet*, capitaine de frégate, etc. Dépôt général de la marine. Paris, 1853.

Encyclopédie moderne, publiée par Firmin Didot frères. Paris, 1853. Au mot Madagascar : Géographie et histoire de Madagascar, par *M. Amédée Tardieu*. Madagascar (linguistique), par *M. Léon Vaïsse*.

La question de Madagascar après la question d'Orient, par le *comte de Gaalon de Barzay*. Ouvrage accompagné d'une carte. Paris, 1856.

De la Transportation. Aperçus législatifs, philosophiques et politiques sur la colonisation pénitentiaire, par *C.-O. Barbaroux*, conseiller d'État, ancien procureur général à l'île de la Réunion et en Algérie. Ouvrage accompagné d'une carte de Madagascar. Paris, 1857.

Three Visits to Madagascar during the years 1853, 54, 56; including a Journey to the Capital. With Notices of the Natural History of the Country and of the present Civilisation of the People. By the Rev. *William Ellis*, F. H. S., Author of

« Polynesian Researches. » Illustrated by Woodcuts from Photographs, etc. London, John Murray, 1858.

Articles sur l'île de Madagascar, publiés par différentes revues périodiques.

Collection of voyages and travels, some now first printed from original Manuscripts, others now first published in English. In six volumes... Printed by assignement from Mr Churchill. London, 1732.

Tome Ier de cette collection. — An account of the Empire of China, historical, political, moral and religious. A short description of that empire, and notable Examples of its Emperors and Ministers. Also an ample Relation of many remarkable Passages and Things worth observing in other Kingdoms, and several Voyages... Written in Spanish by the *R. F. F. Dominick Fernandez Navarette,* Divinity professor in the College and University of S. Thomas and Manila, etc. 1704.

Collection of voyages and travels, consisting of authentic Writers in our own Tongue, which have not before been collected in English, or have only been abridged in other Collections... Compiled from the curious and valuable library of the late Earl of Oxford. Printed for and sold by Thomas Osborne of Gray's-Inn. 1745.

Tome II de cette collection. — A brief Discovery or Description of the most famous Island of Madagascar, or S. Laurence, in Asia, near unto the East Indies... By *Richard Boothby,* Merchant and Francis Lloyd. 1664.

Journal des voyages ou archives géographiques du XIXe siècle.

Madagascar, gouvernement, caractère et mœurs des Malgaches, colonie française de Sainte-Marie de Madagascar,

mémoires de Fortuné Albrand, fondateur de cette colonie, notice biographique sur ce voyageur, détails sur la peuplade naine des Quimos. (année 1827.)

COLLECTION DES ANNALES DES VOYAGES, DE LA GÉOGRAPHIE ET DE L'HISTOIRE, publiée par M. *Malte-Brun* père.

Voyage à Madagascar en 1802 et 1803, par *J. B. Fressange*, communiqué par M. Péron. (Année 1808, t. II, cah. IV.)

NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES, DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE ET DE L'ARCHÉOLOGIE, rédigées par M. *V. A. Malte-Brun.*

Analyse critique de la carte de Madagascar et de l'archipel au nord-ouest de l'Ile de France, de *Listet-Geoffroy.* (1re série, 1821, t. IX, p. 385.)

Lettre de Radama à la Société des Missions de Londres, pour demander avec instance des missionnaires et des instituteurs en tous genres. (1re série. 1821, t. IX, p. 418.)

Extrait d'un ouvrage inédit de M. *Épidariste Colin*, de la Société d'émulation de l'île de France. Du cabare et du tanguin. De la langue parlée à Madagascar. (1re série, 1821, t. X, p. 271.)

Remarques sur l'archipel nord-est de Madagascar. par M. *L. J. Duperrey*, capitaine de frégate. (2e série, année 1828, t. IX, p. 125.)

Extrait du voyage à Madagascar de M. *C. T. Hilsenberg d'Erfurt*. (2e série, 1829, t. XI, p. 145.)

Droits de douane établis par Radama. (2e série, 1829, t. XI, p. 379.)

Article sur la relation des voyages du capitaine *Owen* sur les côtes d'Afrique, d'Arabie et de Madagascar. (2e série, 1833, t. XXX, p. 326.)

Notice sur les Hovas, par M. *J. P. P. Jourdain*, capitaine de frégate. (3e série, 1839, t. XXIV, p. 5.)

Notice sur l'île de Madagascar, par M. *J. P. P. Jourdain*, capitaine de frégate, suivie d'une notice sur l'île Sainte-Marie. (3e série, 1839, t. 24, p. 195.)

Madagascar, par M. *Guillaume Depping*, d'après le docteur Sigismond Wallace. (6e série, 2e année, 1856, p. 287.)

Collection des annales maritimes.

Relation d'un voyage à Madagascar, à Anjouan et aux Seychelles pendant les années 1818 et 1819, par M. *Frappaz*, enseigne de vaisseau. (Année 1820, p. 229.)

Relation de la campagne de la goëlette de S. M. *le Lys*, commandée par M. *Lelieur de la Ville-sur-Arce*, élève de marine de 1re classe, pendant les quatre derniers mois de 1819. Description des îles Comores. (Année 1821, p. 652.)

Remarques faites en 1821, 1822, 1823, sur les îles Moluques, les îles Philippines, la Chine, l'Inde, Madagascar, etc., par M. *de Nourquer du Camper*, second sur la frégate du Roi *la Cléopâtre*, commandée par M. Courson de la Ville-Hélio, capitaine de vaisseau. (Année 1824, p. 105.)

Voyage à Madagascar pendant les années 1823 et 1824, par M. *Antony de Fontmichel*. (Année 1830. Ce travail a été publié à part. Paris, in-8.)

Relation de l'expédition dirigée en juin 1829, sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Gourbeyre, de Bourbon à Madagascar, pour la reprise de possession des établissements français dans cette île. (Année 1830, p. 242.)

Revue coloniale.

Commerce de Nossi-Bé et de la côte ouest de Madagascar, par M. *Guillain*. (1re série, t. Ier, p. 245.)

Rapport d'un capitaine de navire français sur Madagascar. (1re série, t. III, p. 352.)

Note de M. *Bona-Christave* sur Madagascar. (1re série, t. IV, p. 474.)

Rapport de M. *Romain-Desfossés* sur le combat livré à Tamatave, le 15 juin 1845, par les bâtiments de guerre français *le Berceau* et *la Zélée*, et par *la* corvette anglaise *le Conway*. (1re série, t. IV, p. 150.)

Extrait d'un rapport de M. *Baudais* au sujet d'une note de M. *Dalmond*, sur Madagascar. (1re série, t. X, p. 298.)

Mémoire sur la province d'Anossi et le fort Dauphin, par M. *Albrand*. (1re série, t. XII, p. 44.)

Émigration de Madagascar. (2e série, t. VII, p. 90, 234, 456.)

Lac de bitume dans l'Ambongou. (2e série, t. VII, 379.)

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS.

Radama, roi de Madagascar. (1re série, t. III, p. 46.)

Tableau moral des peuples de Madagascar et en particulier du roi Radama, par *Thomas*. (1re série, t. VI, p. 1.)

Animaux à rechercher à Madagascar. (2e série, t. VIII, p. 108.)

Projet de voyage du docteur *Akerman* à Madagascar. (2e série, t. X, p. 58.)

Notice géographique et commerciale sur Madagascar, par M. *Leguevel*. (2e série, t. X, p. 185.)

Aperçu sur la langue malgache, par *E. de Froberville*. (2e série, t. XI, p. 29.)

Recherches sur la race qui habitait l'île avant l'arrivée des Malais, par M. *de Froberville*. (2e série, t. XI, p. 257.)

La langue madécasse comparée à celle des Foulahs. (2e série, t. XIV, p. 260.)

Recherches sur les Sakkalava, par *E. V. Noël*. (2e série, t. XIX, p. 275 et 3e série, t. I, p. 385.)

Mémoire de M. *de Froberville*, sur les progrès des sciences géographiques dans l'île de Madagascar. (3e série, t. I, p. 215.)

Notice sur Madagascar, par M. *Bona Christave*. (3e série, t. IV, p. 5.)

Observations de M. *d'Avezac* sur la nomenclature et le

classement des îles et archipels de la mer de Madagascar. (3e série, t. VIII, p. 129.)

Tableau synoptique indiquant la parenté analogique des langues de l'Afrique méridionale, par M. *Eugène de Froberville*, 1851. (4e série, 1852, t. III, p. 425.)

THE JOURNAL OF THE ROYAL GÉOGRAPHICAL SOCIETY OF LONDON.

An account of the Ovahs, a race of people residing in the interior of Madagascar, with a sketch of their Country, Appearance, Dress, Language, etc., by Captain *Locke Lewis* Read, 25 th. may 1835. 5e vol.

Memoir on Madagascar, by *J. A. Lloyd*, Esq. Surveyor-General of the Mauritius, late lieut. col. of Colombian Engineers. Communicated by Earl Grey. Read december 10th, 1849. Accompagné d'une carte de l'île. (1821, 20e vol.)

Abstract of Mss. Books and Papers respecting Madagascar during the possession of the Mauritius by the French. Presented by sir *W. M. Farquhar*, to the British Museum. (1851, 20e vol.)

THE JOURNAL OF THE INDIAN ARCHIPELAGO AND EASTERN ASIA.

Notice of the Betsimisaraks, a tribe of Madagascar, extract from a letter from *H. Martindale* Esq. Johanna, Comoro Islands. (1850, vol. IV, p. 692.)

REVUE DES DEUX MONDES.

Journal d'une station dans l'océan Indien, par *M. Th. Page*, 15 novembre 1849.

REVUE DE L'ORIENT.

Mémoire sur Madagascar, 1843, vol. 2, p. 51.

Mœurs des Malgaches, 1843, vol. 2, p. 72.

Des intérêts français dans la mer Rouge et la mer des Indes le long de la côte d'Afrique, par *Aubert Roche*, 1843, vol. 2, p. 324.

Le roi Radama, par *Désiré Laverdant*, 1844, vol. 4.

Règne de Radama, 1810-1828, par *E. de Froberville*, 1846, vol. 9, p. 36.

Voyage à Madagascar et aux îles Comores, par *le Bron de Vexela*, 1846, vol. 9, p. 160.

Droits de la France sur Madagascar, importance de son occupation pour la colonie de Bourbon, 1846, vol. 9, p. 248.

Expédition de 1829, par le capitaine de frégate *Jourdain*, commissaire du roi dans l'expédition, 1846, vol. 9, p. 273.

Nossi-Bé et Mayotte, article signé : M. D. 1846, vol. 9, p. 309.

Journal des événements qui ont eu lieu à Tamatave du 13 mai au 16 juin 1845, 1846, vol. 11, p. 146.

Note envoyée par le conseil colonial de l'île Bourbon au roi Louis-Philippe en 1846. Cette note signée par le président, *H. Martin de Flacourt*, est la deuxième adresse du conseil colonial au roi. La première, de juillet 1845, a été publiée par M. Macé Descartes à la suite de son ouvrage. 1847, 2e série, t. II, p. 161.

Ile Mayotte, par *M. Guillain*, 1851, 2e série, vol. 9, p. 221.

Établissements fondés à Madagascar, par *MM. de Rontaunay, Arnoux et de Lastelle*, 1851, 2e série, t. X, p. 75.

Madagascar et Diégo-Suarez, par *E. d'Eschavannes*, 1852, 2e série, t. XI, p. 209.

Le christianisme à Madagascar, par *Louis Jouen*, préfet apostolique de Madagascar, 1852, 2e série, t. XII, p. 41.

Cartes et Plans.

Outre les cartes qui accompagnent les ouvrages cités dans la notice bibliographique, on a publié les cartes et plans suivants :

Carte de Madagascar par *Sanson*, 1656. Le tracé de l'île est complétement informe.

Carte de Madagascar, par *Duval*, 1666. Elle est un peu meilleure que la précédente quant au dessin des côtes.

Carte de Madagascar, par *Sanson fils*, 1667. Elle est presque aussi mauvaise que celle de son père.

Carte manuscrite de Madagascar, par *Robert*, 1726. La carte qui accompagne l'ouvrage de Rochon en est la reproduction.

Carte de Madagascar, par *Reinecke*. Weimar, 1801. Très-défectueuse.

Plan du port de Tintingue, levé par l'état-major du *Golo*, en 1818, sous le commandement de *M. le baron de Mackau*; et sur la même feuille : Plan du port Louis, situé en l'île Sainte-Marie, côte de Madagascar, levé en 1818, par l'état-major du même bâtiment. Ces deux plans ont été publiés par ordre du roi sous le ministère de M. le baron de Portal. Dépôt général de la marine.

Carte de Madagascar, par *Weiland*. Weimar, 1827. Carte très-médiocre.

Plan de la baie de Vohemar, levé en 1829 par les officiers de la gabare *l'Infatigable*, commandée par *M. Dupont*. Sur la même feuille :

Deux plans de l'entrée de la baie de Vohemar; l'un, levé en 1829 par les officiers de *l'Infatigable*, l'autre, en 1833, par les officiers de la corvette *la Nièvre*, commandée par *M. Garnier*. Dépôt général de la marine.

Plan de la baie de Tamatave, levé en 1829 par *M. Fournier (Martial)*, capitaine de corvette, par ordre du contre-amiral Gourbeyre. Dépôt général de la marine.

Plan de la baie de Diégo-Suarez dans l'île de Madagascar, levé en 1833 par M. L. Bigeault, lieutenant de vaisseau, et les officiers de l'état-major de la corvette *la Nièvre*, sous la direction de *M. Garnier*, capitaine de frégate, commandant cette corvette. Publié par ordre du roi sous le ministère de l'amiral Rosamel. Dépôt général de la marine.

Carte du canal de Mozambique et de l'île de Madagascar, dressée par *M. Daussy*, ingénieur-hydrographe en chef, d'après les travaux du capitaine Owen. Publiée par ordre du roi sous le ministère de M. Ducampe de Rosamel, 1858. Dépôt général de la marine.

Carte d'une partie de la côte N.-O. de Madagascar, comprenant Nossi-Bé, Nossi-Cumba, Nossi-Fali, Nossi-Mitsiou, îles situées sur cette côte, levée et dressée en 1841, d'après les ordres de M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, par *M. Jehenne*, capitaine de corvette, commandant *la Prévoyante;* publiée par ordre du roi sous le ministère de M. le baron de Mackau. Dépôt général de la marine.

Plan de la baie de Bavatoubé, située sur la côte N. O. de Madagascar (Baie Dalrymphe du capitaine Owen), levé et dressé en 1841, d'après les ordres de M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, par *M. Jehenne*, capitaine de corvette, commandant *la Prévoyante*, secondé par MM. Passama, Cloué, Souzy et Dufretay, officiers de cette gabare. Publié par ordre du roi sous le ministère de M. le baron Roussin. Dépôt général de la marine.

Carte de l'île Mayotte levée en 1841 et 42, d'après les ordres de M. le contre-amiral de Hell, gouverneur de Bourbon, par *MM. Jehenne*, capitaine de corvette, commandant *la Prévoyante*, *Protet*, lieutenant de vaisseau, commandant *la Lionne*, *Trebuchet*, enseigne de vaisseau à bord de *la Blonde*, commandée par M. Trebuchet, capitaine de corvette. Dressée par M. Trehouart. Publiée par ordre du roi sous le ministère de M. le baron de Mackau. Dépôt général de la marine.

Carte de la côte N.-O. de Madagascar, dressée par *M. Berard*, capitaine de vaisseau en 1842. Dépôt général de la marine.

Carte de l'île de Madagascar, divisée en 19 provinces et comprenant les îles Comores et Bourbon, par *J. Blumenthal*, géographe. Paris 1846. Cette carte ne paraît pas présenter toute l'exactitude désirable.

Plan de la baie de Rigny, levé en 1848, à bord du brick *le Ducouédic*, commandé par *M. Guillain*, capitaine de frégate, et publié en 1855, sous le ministère de M. de Chasseloup-Laubat. Dépôt général de la marine.

Plan du port Leven (côte N.-E. de Madagascar), levé en 1849, par *M. Bolle,* capitaine de frégate, commandant la corvette *l'Artémise,* assisté des officiers de ce bâtiment. Dressé par M. A. Lefebvre, lieutenant de vaisseau. Publié par ordre de l'Empereur sous le ministère de M. Théodore Ducos. Dépôt général de la marine.

Madagascar from original drawings, sketches, diaries and oral information, by *J. A. Lloyd* Esq., and John Arrowsmith. London, 1850. Cette carte renferme de précieux documents sur l'intérieur de l'île.

FIN.

TABLE

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

Premières notions sur Madagascar. — Découverte par les Portugais — Situation. — Population. — Montagnes. — Rivières et lacs. — Causes des fièvres. — Elles n'existent que sur certains points et ne doivent pas être un obstacle à la colonisation. — Saisons. — Température. — Description des mers voisines. — Baies, havres et ports. — Fertilité du sol. — Végétaux. — Animaux. — Minéraux. — Commerce intérieur et extérieur..... 1

CHAPITRE II

ETHNOGRAPHIE, MŒURS ET COUTUMES

Différentes races qui composent la population. — Colonies arabes. — Liste des peuplades. — Domination des Hovas. — Leur caractère. — Malgaches soumis. — Mœurs des femmes. — Caractère des Malgaches pris en général. — Serment du sang. — Religion. — Superstitions. — Tanghin et autres supplices. — Industrie..... 63

CHAPITRE III

DESCRIPTION DES PROVINCES

Ankara. — Baie de Diégo-Suarez. — Ile Nossi-Bé. — Antanvarasti. — Baie d'Antongil. — Ile Sainte-Marie. — Betsimisaraka. — Bétanimena et Antatsimou. — Antaimouri et Antarai. — Anossi. — Androui. — Mahafali et Féérègne. — Ménabé. — Ambongou. —

Bouéni. — Baie de Bombetok. — Le Betsibouka. — Antsianaka. — Ankova. — Betsileo. — Vourimou et Machikora. — Iles Comores. — Mayotte, Anjouan, Mohéli et la Grande Comore..... 97

CHAPITRE IV

HISTOIRE DE 1642 A 1810

Prise de possession par la France. — La compagnie Rigault envoie Pronis et Foucquembourg. — Fondation du Fort-Dauphin. — Révolte contre Pronis. — Arrivée de Flacourt. — Son administration, son histoire de Madagascar. — Abandon où le laisse la métropole. — Mort de Pronis. — Champmargou. — Rachat du privilége par le roi. — Création de la compagnie des Indes orientales. — Conseil souverain créé à Madagascar. — M. Mondevergue. — L'amiral de La Haye. — La Bretesche. — Ruine de l'établissement du Fort-Dauphin. — Établissement de Sainte-Marie. — Reprise de possession du Fort-Dauphin par M. de Modave. — Benyowski. — La Convention envoie M. Lescalier; l'Empereur, M. Bory de Saint-Vincent..... 179

CHAPITRE V

HISTOIRE DE 1810 A NOS JOURS

Prise de l'Ile-de-France par les Anglais, destruction des postes français de Madagascar. — Établissement anglais au port Louquez; sa ruine. — Revendication des droits de la France; opposition du gouverneur de Maurice; exploration de la côte orientale. — Reprise de possession de l'île Sainte-Marie par M. Sylvain Roux. — Opposition anglaise. — Radama, chef des Hovas. — Mort de M. Sylvain Roux. — M. Blevec. — Prise de Fort-Dauphin par les Hovas. — Révoltes des indigènes contre les Hovas. — Mort de Radama. — Ranavalo Mandjaka. — Expédition Gourbeyre en 1829. — Combats de Tamatave, de Foulpointe et de la Pointe à Larrée. — Mission de MM. Tourette et Rontaunay. — Évacuation de Tintingue. — Cession à la France de l'Ankara, d'une grande partie du Bouéni et des îles Nossi-Bé, Mayotte, etc. — Conflit de 1845. — Combat de Tamatave. — Projet de l'expédition Duvivier. — Les Européens expulsés de Madagascar..... 217

CHAPITRE VI

CONQUÊTE

Organisation militaire des Hovas. — Conditions de toute nouvelle expédition. — Convenances de la baie de Diégo-Suarez. — Projet d'une ligne de bateaux à vapeur reliant Madagascar à Suez. — Projet d'une marche directe sur Tananarivou. — Discussion des objections..... 279

CHAPITRE VII

COLONISATION

La colonisation est possible à Madagascar. — Aptitude des Français. — Parallèle entre les efforts tentés par sir James Brooke pour coloniser Bornéo et ceux faits par M. de Lastelle pour former des établissements à Madagascar. — Des différents colons qu'on pourrait introduire à Madagascar. — Européens, Indiens, Chinois, Africains. — Question de l'engagement des noirs libres.... 303

Essai sur la colonisation en général et sur celle de Madagascar en particulier..... 324

Notice bibliographique..... 347

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7

CARTE
DE
L'ILE DE MADAGASCAR
dressée à l'échelle de 1/1000000
PAR
V. A. MALTE BRUN
MDCCCLIX
CANAL DE MOZAMBIQUE
MER DES INDES
MOZAMBIQUE
ILES COMORES
Mohéli
Johanna
Mayotte
Nossi Be
Nossi Mitsiou
Nossi Ve
Ile Ste Marie
Tamatave
Foulpointe
Mananzari
Mananbondro
Mananbondro
Mananbondro

LES
VOYAGEURS FRANÇAIS A MADAGASCAR
PENDANT LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES

PAR

Alfred GRANDIDIER
Membre de l'Institut.

Parmi les très nombreuses cartes qui représentent l'île de Madagascar[1], il y en a trois qui, au point de vue de la forme générale de l'île, ont servi de base à toutes les autres :

1° Celle de Pedro Reinel, qui donne un premier aperçu du contour des côtes, aperçu remarquable pour l'époque (1517);

2° Celle de D'Après de Mannevillette, la première qui ait été exécutée d'après des levés sérieux (1776);

3° Celle d'Owen, qui rectifie les erreurs de la précédente, surtout dans l'ouest, et qui, dans son ensemble, est exacte.

Mais si, depuis longtemps déjà, nous avons de bonnes cartes de Madagascar au point de vue de la délinéation générale des côtes, il n'en est pas de même au point de vue topographique. Jusqu'à l'Esquisse que j'ai publiée en 1871[2], les montagnes y ont été tracées au hasard, suivant la fantaisie des auteurs : Homem (1558) n'en met que dans la région septentrionale; Gastaldo (1567) coupe l'île du nord au sud, en deux parties à peu près égales, par une chaîne élevée, et, depuis, la plupart des cartographes l'ont imité;

1. Voir mon *Histoire de la Géographie de Madagascar*, in-4°, p. 37 à 67, et mon *Atlas de facsimilés des anciennes cartes de Madagascar*, comprenant 67 planches et 132 cartes.

2. *Bull. Soc. Géogr.*, Paris, août 1871.

quelques-uns, comme Cauche (1651) et plus tard Bellin (1765) et Garreau de Boispréaux (1774), ont placé à l'aventure des pics isolés sur toute sa surface; d'autres ont, avec raison, rapproché la crête de partage des eaux de la côte orientale (Flacourt, 1656, de l'Isle, 1722, d'Anville, 1749); enfin, Lislet Geoffroy (1819), Dufour (1840) et le colonel Lloyd (1849) représentent l'île entière comme une masse énorme de montagnes dont l'arête principale suit l'axe et qui, à l'est comme à l'ouest, est coupée de larges vallées, avec un vaste cirque au centre; les cours d'eau qui arrosent la région orientale y ont à peu près la même grandeur que ceux de la région occidentale, et des forêts s'étendent sur toute sa surface[1].

Or, depuis mes explorations (1865-1870), on sait que le système orographique et hydrographique est tout autre : le centre de l'île, entre 16°20′ et 22° de latitude, est entièrement couvert de montagnes pressées les unes contre les autres, noyau primitif autour duquel dans la suite des âges se sont déposés les terrains sédimentaires; une grande chaîne à versant abrupt, dont la base baigne dans la mer et à laquelle est adossé dans sa partie moyenne le massif central, suit toute la côte orientale; la région australe et la région occidentale sont, au contraire, plates et coupées par des chaînes étroites qui sont dirigées du nord au sud; la région septentrionale est accidentée, avec de grandes plaines et quelques massifs volcaniques assez élevés; la crête de partage des eaux est beaucoup plus près de l'océan Indien que du canal de Mozambique; enfin, les forêts y forment une ceinture concentrique à la côte, dont elle est plus ou moins éloignée suivant les régions, et circonscrivent une vaste étendue qui est généralement dénuée d'arbres.

De même que les cartes de D'Après de Mannevillette et

1. Voir mon *Atlas de facsimilés d'anciennes cartes de Madagascar*.

d'Owen ont donné aux cartes de Madagascar leur vraie configuration, ma carte de 1871, qui a été établie non seulement d'après mes itinéraires et mes levés, mais aussi d'après les nombreux renseignements que je me suis procurés de toutes parts et de toutes sources, a, pour la première fois, montré la disposition vraie des montagnes, des cours d'eau et des forêts; avant mes voyages, en effet, personne ne s'était préoccupé sérieusement de réunir des documents sur la topographie intérieure de Madagascar. Depuis, à ma demande, le Rév. Père Roblet et tout récemment, sur mes indications, MM. Catat, Maistre, Foucart, Douliot, Gautier et Muller ont exécuté des travaux géographiques importants[1].

J'ai levé topographiquement tous mes itinéraires dont la longueur totale est d'environ 5000 kilomètres, 2900 dans l'intérieur de l'île que j'ai traversée trois fois de part en part, 700 sur la côte est et 1350 sur la côte ouest (de 1865 à 1870); j'ai fait, en 1869 et 1870, la triangulation de l'Imerina et établi la première carte détaillée (à 1/200,000e) de cette grande et populeuse province où est située la capitale de l'île[2]; j'ai aussi, le premier, dressé une carte de l'Antsihanaka (1869) et de la partie du pays betsileo qui entoure Fianarantsoa.

Le Rév. Père Roblet, mettant à profit tous les loisirs que ses devoirs confessionnels lui ont laissés, a bien voulu, sur mon conseil, pour compléter ma carte de l'Imerina, prendre, tant au cercle géodésique qu'à la planchette, un nombre considérable de tours d'horizon, gravissant les principales montagnes, suivant dans tous leurs détours les innombrables cours d'eau qui sillonnent les vallées du massif central, vi-

1. Voir mon *Histoire de la Géographie de Madagascar*, in-4°, p. 67 à 76.

2. Cette carte, qui a été imprimée chez Becquet (1881), n'a été tirée qu'à 100 exemplaires. Voir aussi le *Bull. Soc. Géogr. de Paris*, 1883, où a paru une réduction de cette carte à 1/500,000e.

sitant tous les villages, même les plus petits; il a, en outre, poussé ses levés jusqu'aux confins sud du pays des Betsileo et donné, pour la première fois, une carte exacte de cette partie de Madagascar, que j'ai dressée à 1/300,000e et qui couvre une superficie de 220 kilomètres sur 30; enfin, de concert avec le R. P. Colin, le directeur de l'observatoire de Tananarive, il a procédé, en 1891 et 1892, à la triangulation et au nivellement géodésique de la région que traverse la route d'Andovoranto à Antananarivo. Il vient, en outre, en juillet 1893, de faire la carte détaillée de l'Antsihanaka avec la collaboration de M. G. Muller.

MM. Catat et Maistre nous ont, de leur côté, apporté des renseignements intéressants sur le nord et sur le sud de l'île; ils ont fixé la ligne de partage des eaux des principales rivières du sud-est; ils ont rectifié nos connaissances sur la limite septentrionale du grand massif central, ainsi que sur la distribution des forêts, tant aux environs de Fort-Dauphin qu'au nord de l'Antsihanaka; enfin, ils ont relevé le cours de l'Ivondrona depuis les grands marais de Didy, où ce fleuve prend sa source, jusqu'à la mer.

M. Foucart a suivi le cours inférieur du Mangoro, et M. H. Douliot a exploré la région occidentale entre Maintirano et le Mangoka, dont il a étudié le régime hydrographique. MM. le docteur Besson et d'Anthoüard ont récemment visité des contrées peu connues, telles que le pays des Tanala, le Ménabé et le Boina. M. E. Gautier vient de faire dans le nord un voyage fructueux pour la géographie, qu'il a jalonné d'observations astronomiques; il est allé de Mojanga à la baie de Narendry par terre, puis à Befandriana et à Mandritsara, et, traversant l'Antsihanaka, il a gagné l'Imerina d'où il est parti vers l'ouest, d'abord, pour Ankavandra, puis, revenu à Antananarivo après avoir été pillé, pour Morondava viâ Modongy et Malaimbandy. Enfin, M. G. Muller, qui avait entrepris une grande exploration, dont le début a été brillant, vient très malheureusement

d'être traîtreusement assassiné dans le nord de Madagascar à quatre journées dans l'ouest de Mandritsara; cette mort est d'autant plus regrettable que ce voyageur était un homme de cœur et d'énergie qui eût certainement rendu de grands services à la science.

Bien que de nombreux missionnaires de nationalités diverses, que leurs devoirs confessionnels ont conduits par toute l'île (les Rév. J. Sibree, J. Mullens, W. D. Cowan, R. Baron, Nilsen-Lund, J. Richardson, etc.), plusieurs naturalistes (MM. Bernier, Lantz, Humblot, Rutenberg, Hildebrandt, Cortese, etc.) et quelques touristes anglais (capt. S. P. Oliver, capt. W. Rooke, etc.) aient fait des excursions très profitables pour la géographie, ce sont certainement les voyageurs français dont nous venons de résumer brièvement les travaux, qui ont le plus contribué aux progrès de nos connaissances topographiques à Madagascar. Ayant eu en mains leurs notes et cahiers de route, j'ai dressé leurs itinéraires en prenant comme points fondamentaux les localités suivantes tant des côtes que de l'intérieur, dont j'ai déterminé astronomiquement ou discuté les coordonnées géographiques qui peuvent être considérées, pour la plupart du moins, comme à très peu près exactes [1] :

TABLEAU *donnant les positions géographiques des localités des côtes qui ont servi de points fondamentaux pour dresser les itinéraires des voyageurs français à travers l'île de Madagascar, indiqués sur les cartes ci-jointes.*

	Latitude.	Longitude.
	° ′ ″	° ′ ″
Mananara (Bouche du).....	16. 9.30	47.23.00
Fénerive (Mât de pavillon).....	17.23.15	47. 5.20
Foulpointe (Débarcadère).....	17.40.15	47.11.00
Tamatave (Débarcadère).....	18. 9.40	47. 5.10
Ivondrona (Bouche).....	18.15.00	47. 2.30

1. Voir mon *Histoire de la Géographie de Madagascar*, in-4°, p. 52 à 67 et p. 76 à 82.

	Latitude.	Longitude.
	° ′ ″	° ′ ″
Andovoranto (Temple protestant)....	18.58.10	46.47.15
Beparasy (Village).....	19.46.00	46.31.30
Mahanoro (Mât de pavillon).....	19.54.30	46.28.30
Mangoro (Bouche du).....	19.59.30	46.26.40
Masindrano (Ville à la bouche du Mananjara).....	21.14.00	46. 4.15
Faraony (Bouche du).....	21.47.40	45.56.45
Matitanana (Bouche du).....	22.24.45	45.44.00
Mananara (Bouche du).....	23.17.30	45.28.30
Fort-Dauphin (Mât de pavillon).....	25. 1.35	44.39.15
Nosy Vé (Pointe S.-E.).....	23.38.58	41.15.50
Tullear (Mât Hermann).....	23.21.22	41.19.11
Mangoka (Bouche N. du).....	21.20.40	41. 9.30
Matseroka (Village).....	21. 2.00	41.31.40
Belo (Ilot).....	20.43.30	41.41.00
Nosy Miandroka (Mât Samat).....	20.17.40	41.57.00
Tsimanandrafozana (Ville).....	19.47.40	42. 8.15
Manambolo (Bouche du).....	19. 4.30	41.52.00
Ampandikoharana (Baie d') : bord sud.	18.23.40	41.42.53
Maintirano (Mât Alidi).....	18. 9.10	41.42.50
Bepoaka (Cap).....	17.52.30	41.40.25
Mojanga (Pointe de).....	15.43.45	43.58.37

TABLEAU *donnant les positions géographiques des localités de l'intérieur qui ont servi de points fondamentaux pour dresser les itinéraires des voyageurs français à travers l'île de Madagascar, indiqués sur les cartes ci-jointes.*

	Latitude.	Longitude.
	° ′ ″	° ′ ′
Befandriana (Fort).....	15.15.20	46.12.00
Mandritsara (Fort).....	15.50.00	46.36.00
Marotandrano (Fort).....	16.11.00	46.30.00
Mevatanana (Fort).....	17. 4.00	44.30.00
Antongodrahoja (Fort).....	17. 4.00	44.59.15
Nosy (Ilot dans le lac Alaotra).....	17.23.00	46. 7.00
Ambodiamontana (Fort).....	17.28.25	45. 6.10

	Latitude.	Longitude.
	° ′ ″	° ′ ″
Amparafaravola (Fort).....	17.36.30	45.48.00
Ambatondrazaka (Fort).....	17.48.00	45.59.00
Tsarahafatra (Fort).....	18. 1.30	45.12.00
Didy (Source de l'Ivondrona).....	18. 7.15	46. 5.00
Source du Mangoro.....	18. 9.00	45.50.00
Ambatomainty (Village).....	18.37.30	45.22.50
Manakambahiny (Village).....	18.42.00	45.51.30
Ambohimanga (Ville).....	18.45.35	45.12.10
Bevato (Pic de).....	18.45.00	43.56.30
Ankavandra (Fort).....	18.46.00	43.15.00
Tsiroamandidy (Fort).....	18.47.00	43.50.00
Andakanimangoro (Village).....	18.53.45	45.44.30
Ifody (Pic N.).....	18.54.30	45.41.45
Ambohidempona (Observatoire d').....	18.55. 2	45.11.30
Antananarivo (Palais d').....	18.55.22	45.10.20
Angavokely (Montagne).....	18.55.35	45.22.40
Ankeramadinika (Village).....	18.55.35	45.32. 5
Moramanga (Ville).....	18.57.00	45.55.00
Beforona (Ville).....	18.59.10	46.15.50
Andranonatoa (Montagne).....	19.00.00	44.19.35
Ambohimiangara (Montagne).....	19.00.10	44.30. 5
Andrangoloaka (Village).....	19. 1.15	45.33.00
Menazary (Ville auprès du lac Tasy)..	19. 3.55	44.29.10
Mahatsinjo (Ville).....	19. 9.10	44.19.15
Hiaranandriana (Montagne).....	19. 9.55	45. 8.20
Iharamalaza (Rocher d').....	19.16.15	45.27.00
Ankaratra (Massif d') : Pic de Tsiafajavona, point culminant de toute l'île (2680 m.).....	19.20.55	44.53.00
Andakanimangoro (Vill. d'Ivohitromby)	19.22.10	45.42.50
Anosibé ou Belanona (Fort).....	19.26.20	45.49.30
Tsinjoarivo (Palais de la Reine).....	19.35.30	45.19.20
Betafo (Ville).....	19.50.00	44.29.45
Antsirabé (Eaux thermales).....	19.52.45	44.40.00
Vontovorona (Montagne).....	19.54.20	44.50.45
Iankiana (Montagne).....	19.54.30	44.57.30
Ibity (Montagne).....	20. 6.10	44.38.45

	Latitude.	Longitude.
	° ′ ″	° ′ ″
Andakabé (Fort)	20.20.15	42. 2.20
Malaimbandy (Fort)	20.21.00	43.14.00
Mahabo (Fort)	20.23.00	42.20.30
Ambatofinandrahana (Village)	20.31.15	44.27.45
Ambositra (Fort)	20.31.35	44.53.20
Itremo (Fort)	20.34.15	44.14.40
Ambatofangehana (Mines)	20.34.30	44.38.00
Modongy (Fort)	20.41.30	43.50.50
Zoma Nandihizana (Marché)	20.49.45	44.45.30
Andakanimananjara (Village)	21. 8.00	45.30.35
Ikalamavony (Fort)	21. 9.15	44.15.15
Fanjakana (Ville)	21.10.10	44.31.45
Ambohimaha (Ville)	21.17.15	44.52.35
Manja (Fort)	21.24.45	42. 2.30
Fianarantsoa (Lapa)	21.26.50	44.43.00
Vohitafia (Montagne)	21.41.45	44.29.30
Vinanitelo (Village)	21.44.15	44.54.00
Ambondrombé (Montagne)	21.51.40	44.53.00
Ambohimandroso (Fort)	21.51.50	44.36 00
Ikongo (Massif d')	21.54.00	45.00.30
Andraitonga (Montagne)	21.54.20	44.35.15
Ifahana (Montagne)	21.55.00	44.21.20
Mahazony (Fort)	21.59.00	44.39.45
Tsitongambalala (Montagne)	22. 2.45	44.28.15
Ihosy (Fort)	22.24.00	43.43.00
Vohibé (Pic de)	22.32.45	44.51.00
Betroky (Village)	23.10.30	43.45.00
Vangaindrano (Fort)	23.16.30	45.21.30
Imantora (Village)	23.28.15	42.29.50
Isalobé (Ville)	23.31.30	42.24.30
Manombo (Montagne)	24.40.45	44.49.00
Ambarabé (Montagne)	24.48.30	44.42.50

Nous ne pouvons ici discuter en détail ces diverses positions et nous renverrons les personnes que ces questions peuvent intéresser à notre *Histoire de la Géographie de*

Madagascar; toutefois nous dirons quelques mots de la détermination des coordonnées géographiques d'Antananarivo qui est la capitale de l'île et vers laquelle convergent la plupart des itinéraires dont nous donnons les tracés dans ce *Bulletin*. La première détermination de ces coordonnées est due à Lyall, agent anglais qui a trouvé en 1827 : lat. S. 18°56′25″ et long. E. de Paris 45°37′20″ ; des observations ultérieures ont été faites par J. Cameron, membre de la Société des missions de Londres (lat. d'Analakely, au nord de la ville, 18°55′10″ et long. 45°28′20″) et par le lieutenant de vaisseau de Ferrières, qui a accompagné, en 1862, le commandant Dupré dans son voyage à Antananarivo à l'occasion du couronnement de Radama II (lat. d'Andohalo, au centre de la ville, 18°54′ et long., par trois séries de distances lunaires, 45°23′41″). En somme la position assignée à Antananarivo par les divers auteurs ou cartographes jusqu'en 1870, et même beaucoup plus tard, varie de plus d'un demi-degré pour la latitude (18° 45′, Vandermaelen en 1827, et 19°23′15″, Copland en 1822) et d'un degré pour la longitude (44°36′, Guillain en 1842, et 45°37′20″, Lyall en 1827). En 1870, j'ai fixé la position d'Ambodinandohalo (place située au centre de la ville) d'une manière beaucoup plus exacte : 18°55′ et long. 45°11′15″ (Voir mon Esquisse d'une carte de Madagascar dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de 1871); en 1875, le Rév. Mullens et, en 1882, le Rév. W. Johnson mettaient encore Antananarivo sur leurs cartes justement estimées, d'ailleurs, l'un par 18°56′30″ lat. et 45°20′ long., l'autre par 19°00′ lat. et 45°25′ long. Le Rév. Père Colin, directeur de l'observatoire de Madagascar, a tout récemment confirmé l'exactitude de mes déterminations, apportant toutefois une correction de près d'un mille à la longitude que j'avais adoptée en 1871 et que des calculs basés sur des coordonnées d'étoiles, reconnues fausses aujourd'hui, m'avaient à tort amené à modifier en 1881.

L'exposé sommaire de mes voyages dans l'ile de Madagascar ayant paru, il y a longtemps déjà, dans notre *Bulletin*, et MM. Catat, Maistre et Foucart publiant, en ce moment même dans le *Tour du monde* le récit de leur intéressante exploration dont un aperçu a, du reste, été donné dans la séance générale de mars 1891, nous n'avons pas à y revenir ici. Pour MM. Besson et Douliot, au contraire, il m'a paru utile de livrer à l'impression les notes qu'ils ont bien voulu m'envoyer et qui, j'en suis sûr, intéresseront nos collègues.

Les itinéraires dont nous donnons le tracé à l'échelle de 1/750,000e sont les suivants :

1° De la bouche du Mananara (à l'entrée de la baie d'Antongil) au fort de Mandritsara et à Mojanga (baie de Bombétoke) par le Dr Catat ;

2° De Mojanga à Antananarivo, en longeant la vallée du Betsiboka, par Alfred Grandidier ;

3° De Mojanga à Antananarivo, en suivant la vallée de l'Ikopa par M. d'Anthoüard ;

4° D'Antananarivo au lac Alaotra (Antsihanaka) par la vallée de l'Ankay, par Alfred Grandidier ;

5° De Fénerive au lac Alaotra, par M. C. Maistre ;

6° Du lac Alaotra à Antananarivo par le col d'Ambaravarambato et Zozorobé : *a* par Alfred Grandidier ; *b* par M. C. Maistre ; *c* par M. d'Anthoüard ;

7° Du lac Alaotra à Tsaratanana et Ambodiamontana, par M. d'Anthoüard ;

8° D'Antananarivo à la côte est par la vallée de l'Ivondrona, par MM. Catat et Maistre ;

9° D'Antananarivo à la côte est (Andovoranto), par Alfred Grandidier ;

10° D'Andovoranto à Tamatave et à la baie d'Antongil : *a* par Alfred Grandidier ; *b* par MM. Catat et Maistre ;

11° De Beparasy (côte est) à la vallée du Mangoro et à Antananarivo, par M. Foucart ;

12° De Mahanoro à la vallée du Mangoro et à Antananarivo, par Alfred Grandidier;

13° De Tsinjoarivo à la côte est en suivant le cours du Mangoro, par M. Foucart;

14° Dans l'Imerina : triangulation (qui couvre une superficie d'environ 20,000 kil. carrés) par Alfred Grandidier et par le Rév. P. Roblet;

15° Du lac Tasy à Antsiroamandidy et à Ankavandra : *a* par M. C. Maistre; *b* par M. E. Gautier;

16° D'Antananarivo à Ambondro (bouche du Morondava) : *a* par Alfred Grandidier; *b* par M. d'Anthoüard;

17° De Tsimanandrafozana (bouche du Tsiribihina) à Ambiky : *a* par Alfred Grandidier; *b* par M. d'Anthoüard;

18° D'Ambiky à Antsiroamandidy et Antananarivo, par M. d'Anthoüard;

19° Du cap Bepoaka à la bouche du Mangoka (côte ouest), par Alfred Grandidier;

20° De Maintirano à Masiakampy et au cap Bepoaka, par M. Henri Douliot;

21° De Nosy Miandroka à Vondrové (sur le bord du Mangoka), par M. Henri Douliot;

22° De Matseroka (côte ouest) à Fianarantsoa, par Alfred Grandidier;

23° Dans le pays des Betsileo : triangulation (qui couvre une superficie d'environ 6,000 kil. carrés) par le Rév. P. Roblet;

24° De Fianarantsoa à Masindrano (bouche du Mananjara), route nord, par Alfred Grandidier;

25° De Fianarantsoa à Masindrano, route sud, par le Dr Besson;

26° De la bouche du Faraony à Fianarantsoa, par le Dr Besson;

27° De Fianarantsoa à Ikongo, par le Dr Besson;

28° De Fianarantsoa à Fort Dauphin par Ihosy et Tamotamo, par MM. Catat et Maistre;

29° De Fort-Dauphin à la bouche de l'Iavibola, par MM. Catat et Maistre;

30° De l'Iavibola au Manambondro : *a* par Alfred Grandidier; *b* par MM. Catat et Maistre;

31° Du Manambondro à Vangaindrano, par MM. Catat et Maistre;

32° De Vangaindrano à Ivohibé (Bara) et à Fianarantsoa par MM. Catat et Maistre;

33° De Tullear à Imantora (pays des Antanosy émigrés), par Alfred Grandidier.

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

(3e trimestre 1893)

L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

Quatre feuilles, onze cartouches

vingt-cinq profils

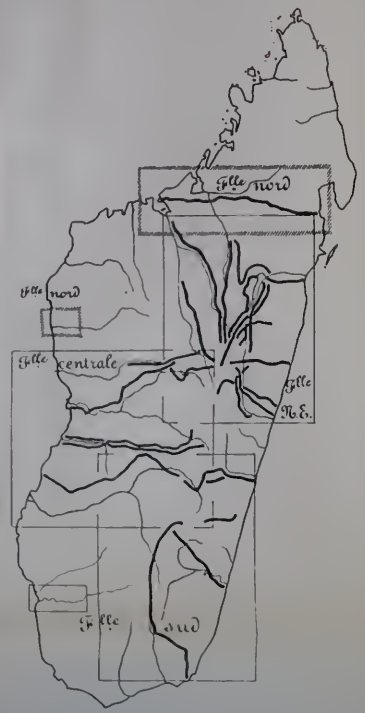

Feuille nord

Divers itinéraires

À MADAGASCAR

Dressés par A. Grandidier, Membre de l'Institut

1889 L. Catat — | — H. Douliot 1892

Échelle = 1 : 750 000

Kilomètres

Milles marins

Milles anglais

Légend

Les itinéraires sont accom

Ligne de faîte, de partage

Emplacement d'un ancie

Nombre des cases

Date de campement

Hautes montagnes

BAIE DE MAHAJAMBA

MOJANGA

BAIE DE BOMBETOKE

SARALALA

Chaîne de Bongolava

Marovoay

Ambohibary

Ambohifiakarana

Androbia

Miadana

Andranalava

Ampihaonana (Fort Hova)

Andongona

Ambondro

Kandrana

Maroloha

Ambohitra

Ambvanihe

Ambatokely

Mavarano

Betsiliro

Catat

Lataniers

Sofia

Plaine

Beaucoup d'oiseaux

Bassins, rochers empilés

Quelques hautes montagnes

Pas d'eau pendant

Gneiss-granit, à c. Marovoay

Rochers empilés à c. Betsiliro

Plaine couverte de lataniers

Beaucoup de lataniers

Arbres, cases, tente, gibier, poisson, hamacs

Coteaux toujours secs, petits, mais plus rapprochés, plus sommet, dans les vallées, grands arbres et lataniers, rares non imprimés

Bouquets de bois très élevés, mais pas de forêts

Plaine avec larges vallées profondes de 10 mètres

Beaucoup de lataniers

Ambohibary

Ambohifiakarana

Androbia

(Méridien de Greenwich) 48°

PROFIL DE L'ITINÉRAIRE

par L. Catat

Entre Mananara & Mojanga

Échelle des longueurs = 1 : 1 000 000

Échelle des hauteurs = 1 : 100 000

V. Mojanga

Baie de Bombetoke

V. Tanantsify

V. Mananara

R. Anjobakoba

R. Mahajamba

Arbres

Ruisseau

R. Bajakoa

R. Bemarivo

V. Bgony

Coteau

R. Sofia

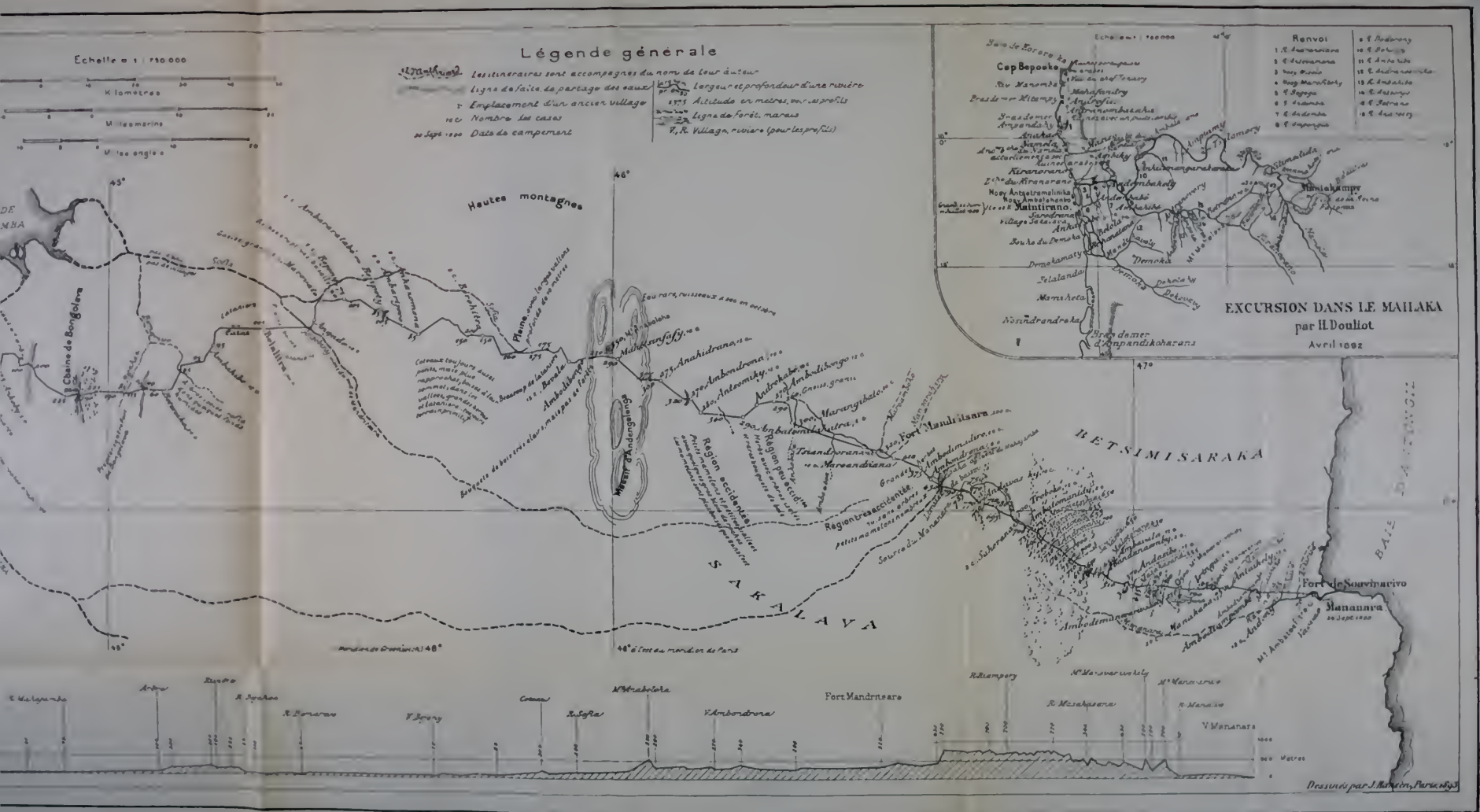
Légende générale
Les itinéraires sont accompagnés du nom de leur auteur
Ligne de faîte, de partage des eaux
Emplacement d'un ancien village
Nombre des cases
Date de campement
Largeur et profondeur d'une rivière
Altitude en mètres, voir les profils
Ligne de forêt, marais
V., R. Village, rivière (pour les profils)
Hautes montagnes
Chaîne de Bongolava
Massif d'Andengelenge
Fort Mandritsara
Fort Mandritsara
Région accidentée
Région très accidentée
BETSIMISARAKA
SAKALAVA
Fort de Souvinarivo
Manana
Cap Bepoake
Mahitsy
Mahajanga
Renvoi
EXCURSION DANS LE MAILAKA
par H. Douliot
Avril 1892
Dessinés par J. Hansen, Paris 1893

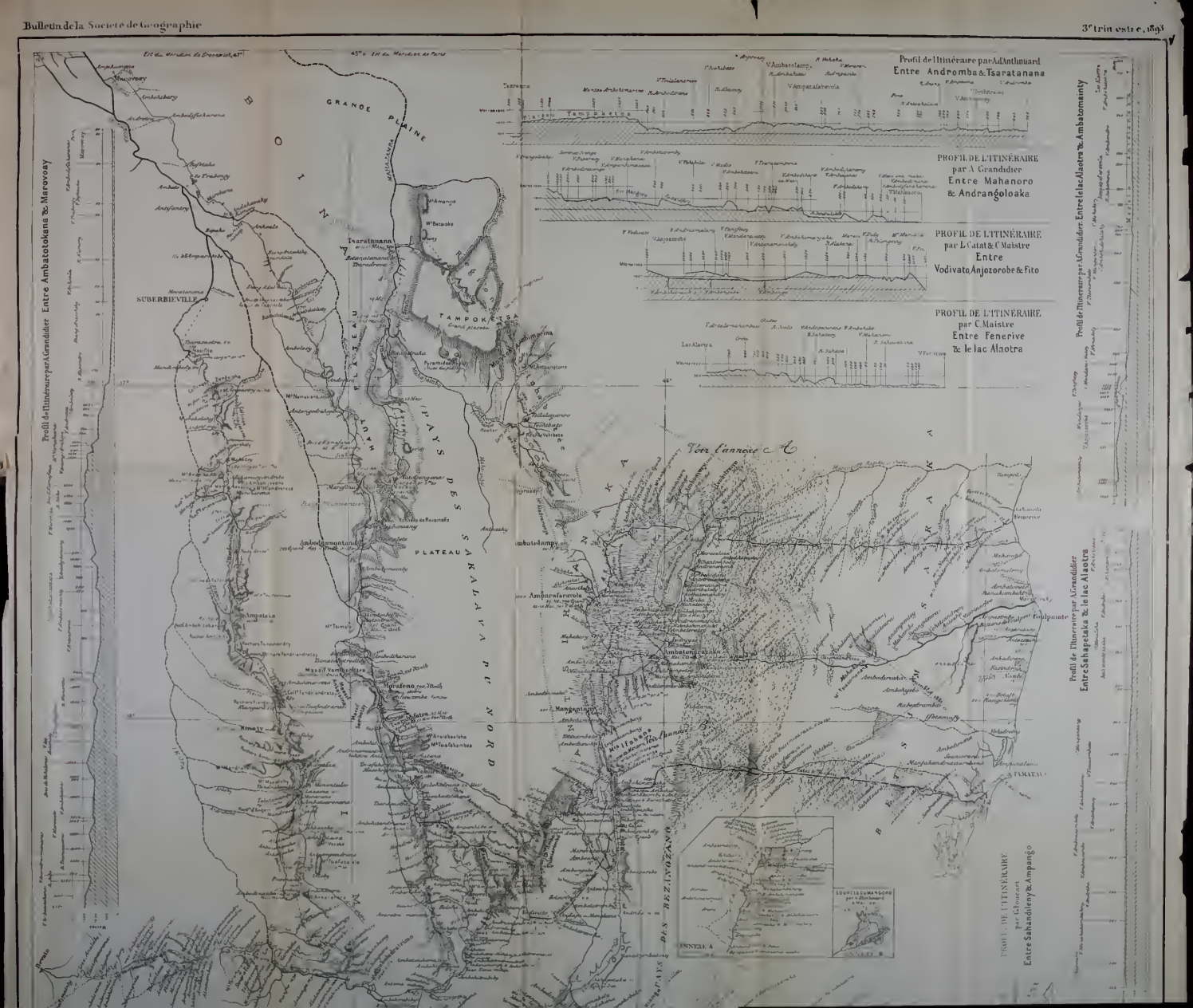
Profil de l'Itinéraire par A. d'Antinuard
Entre Andromba & Tsaratanana
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par A. Grandidier
Entre Mahanoro
& Andrangoloaka
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par L. Catat & C. Maistre
Entre
Vodivato, Anjozorobe & Fito
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par C. Maistre
Entre Fenerive
& le lac Alaotra
Profil de l'Itinéraire par A. Grandidier Entre Ambatotokana & Marovoay
Profil de l'Itinéraire par A. Grandidier Entre le lac Alaotra & Ambatomainty
Profil de l'Itinéraire par A. Grandidier
Entre Sahapetaka & le lac Alaotra
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par Ghoucart
Entre Sahandileny & Ampango
GRANDE PLAINE
SUBERBIEVILLE
Tsaratanana
TAMPOKETSA
PAYS DES SAKALAVA DU NORD
PLATEAU
Ambodiamontana
Ampelaka
Ambatolampy
Ambatomirazaka
Mangaotana
Fenerive
Foulpointe
Tamatave
Voir l'annexe A
PAYS DES BEZANOZANO
ANNEXE A
ANNEXE B
SOURCES DU MANGOKO

TABLEAU D'ASSEMBLAGE
(Feuilles et Profils)
nord-est
Andromba
Lac Alaotra
Fito
Ambohimanga
Ambatolampy
Antananarivo
Andramasina
Andovoranto
Ampando
Beparasy
Mahanoro
Sahandiany
Tsinjoarivo
(Feuille nord-est)
Divers itinéraires
À MADAGASCAR
Dressés par A. Grandidier
Dumaine
A. Grandidier
Humbert
G. Foucart
C. Maistre
Profil de l'Itinéraire par G. Foucart
Entre Tsinjoarivo & Beparasy
Profil de l'Itinéraire par A. Grandidier
Entre Ankéra-madinika & Andovoranto
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par A. d'Anthouard
Entre Tsaratanana & Tsena-Talata
Entre Sahandiany & Ampangô
Entre Antananarivo & le lac Alaotra
ANTANANARIVO
Vatomandry
Mananjary
Fianarantsoa
Betsimisaraka
Betsileo
Bezanozano
Ankay
Ankaratra
Ankaramena
Ankaratra
Ankaramena
Ankaratra
Ankaramena

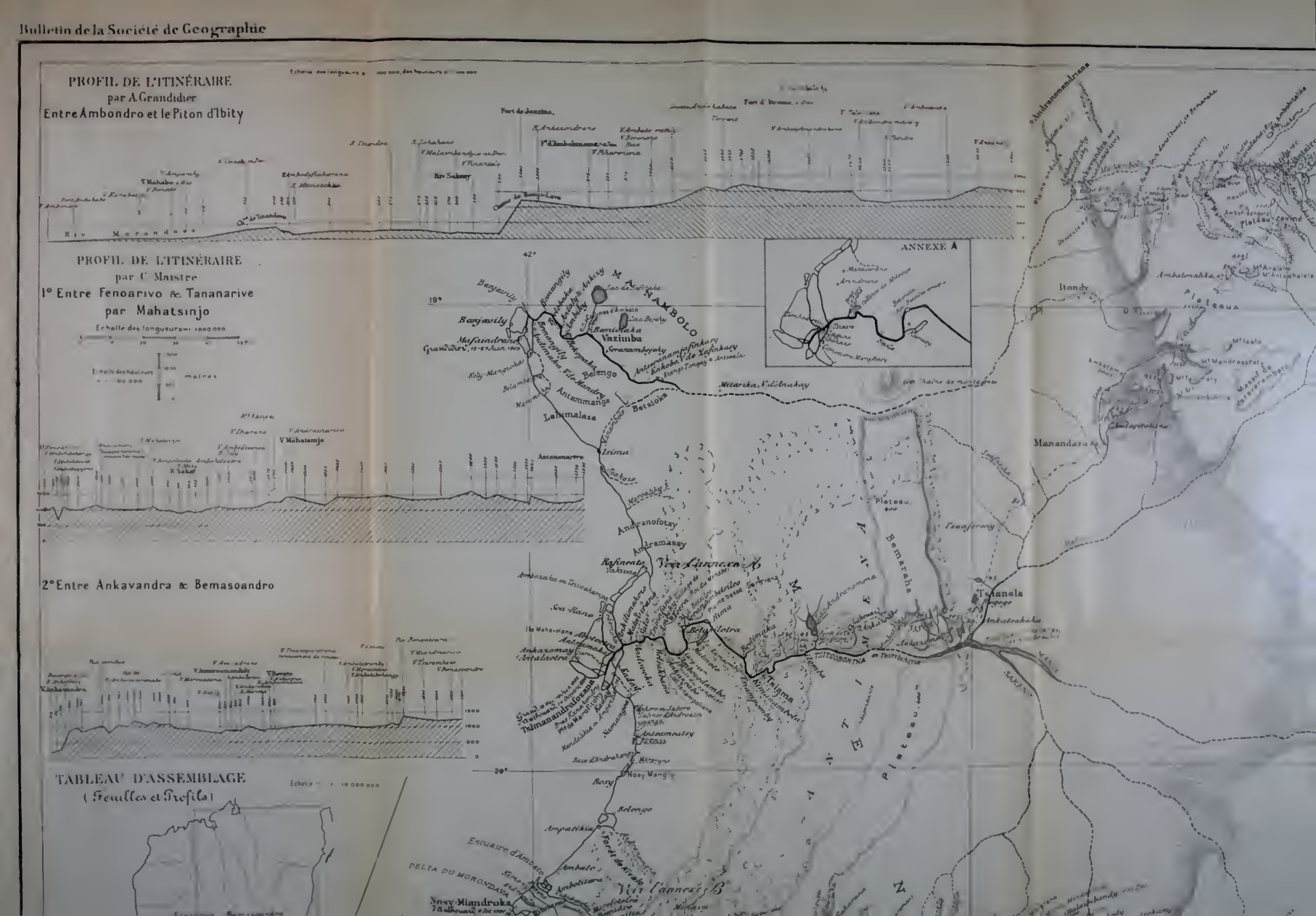
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par A. Grandidier
Entre Ambondro et le Piton d'Ibity
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par C. Maistre
1° Entre Fenoarivo & Tananarive
par Mahatsinjo
2° Entre Ankavandra & Bemasoandro
TABLEAU D'ASSEMBLAGE
(Feuilles et Profils)
ANNEXE A
Tananarive
Itondy
Manandona
Bemarcha
Belengo
Antammanga
Betsiolo
Andranofotsy
Andramasay
Ambohitrabiby
Ambohitsilaitra
Ankazomay
Antsalotra
Tulmanandrafotsa
Ambohitsilaitra
Ambohitsilaitra
Ambohitsilaitra

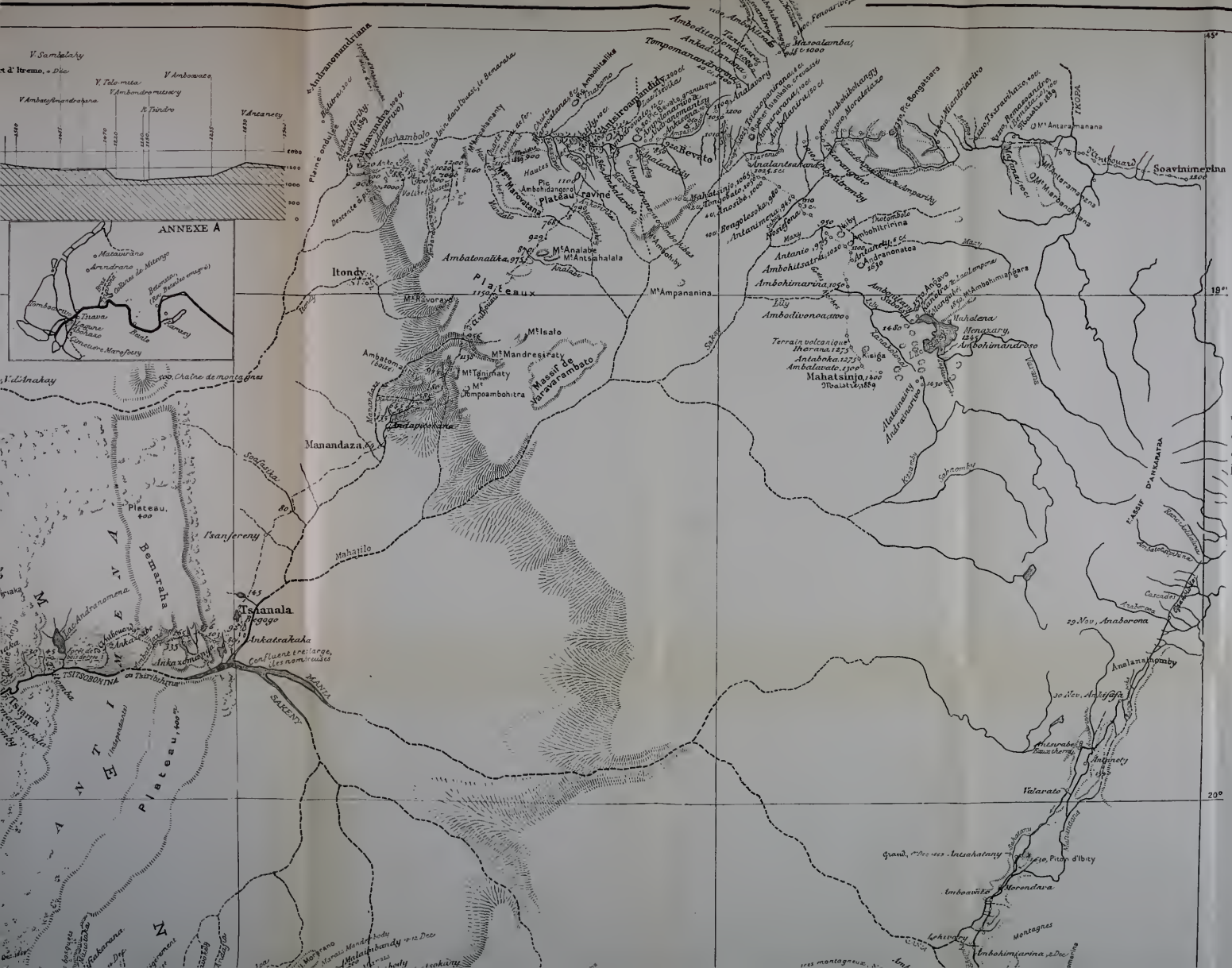
ANNEXE A
Itondy
Plateaux
Mt Isalo
Massif de Haravarambato
Manandaza
Tsianala
Inkatsakaha
Confluent très large, les nombreuses
Bemaraha
Plateau
Mahatsinjo
Mahalena
Mengazary
Ambohimandroro
Soavinimerina
Valarato
Antsirabe
Antsenoty
Ambohimarina
Montagnes
Grand, et très vaste Antsahatanny
Pitons d'Ibity
Ambavato
Morondava
Lehindry
Ambohimarina
Mahamboto
Ambatonalika
Mt Analabe
Mt Antsahalala
Mt Ampanania
Ambodivoneo
Ambohitsatra
Ambohimarina
Ambohitririna
Andranonatoa
Terrain volcanique
Iherana
Antaboka
Ambalavato
Mahatsinjo
Mt Ranovorano
Mt Mandresiraty
Mt Tanimaty
Mt Tompoambohitra
Mt Ampanania
Mt Antanamanana
Mt Mandanjena
Mt Haramaroa
Mt Ranomandrana
Mt Ambohitsimanga
Mt Ambohitsimanga
Mt Ambohitsimanga

TABLEAU D'ASSEMBLAGE
(Feuilles et Profils)
Echelle = 1 : 10 000 000
Fenoarivo
Bemasoandro
Ankavandra
Soavinimerina
Tananarive
Mahatsinjo
Tsimanandrafozana
Nosy-Miandroka
Piton d'Ibity
Ambondro
Ambositra
Matseroka
Tamboholava
Ile centrale
ANNEXE B
(Feuille centrale)
Divers itinéraires
À MADAGASCAR
Dresses par A. Grandidier, Membre de l'Institut
1866-70 A. Grandidier
1889-90 C. Maistre
A. d'Anthoüard 1890-91
H. Douliot 1891
Echelle = 1 : 750 000
40 kil.
Nosy-Miandroka
Pointe d'Anarana
Cap d'Andriambe
Matseroka
Ile de Belo
Pointe d'Ankarandoka
Ankoba
Ankotrofotsy
Ambohibolo
Bory-Lambo
Soa Lengo
Ambondro
Mt Beampombo
Morombé
Nosy Ratafany
Dessinés par J. Hansen, Paris, 1893
43° à l'Est du M de Paris
45° à l'Est du Méridien de Greenwich
42°
Chaîne de Plateaux
Montagnes Bemangharahara
Mt Malomb
Sarohaha
Mandangy
Mt Ambohitsara
Mt Ambohijaza
Mt Maroloha
Mt Ambohitsarenitsa
Mt Abovery
Mt Ambohitsoty
Mt Ambohitsa
Mt Ambohitsa
Mt Ambohitsa

(Feuille centrale)
Divers itinéraires
À MADAGASCAR
Dressés par A. Grandidier, Membre de l'Institut
1866-70 A. Grandidier
1889-90 C. Maistre
A. d'Anthouard 1890-91
H. Douliot 1891
Echelle = 1 : 750 000
40 kil.
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par A. Grandidier
Entre Matseroka & Tamboholava
Echelle des longueurs = 1 : 1 000 000, des hauteurs = 1 : 100 000
ANNEXE C
Ankotrofotsy
Jauzina
Sarophaty
Mondoroy
Volambita
Ambositra
Mahenoro
Ambodivolomena
Vohonala
Ambohimanarina
Ambohimarina
Ambohitsara
Ambohitsoa
Ankilamuroy
Antsirabe-Sakaty
Wramandaka
Fort Mondrogy
R. Mangoka
R. Tsiribihina
Delta
Chaîne de Bemaraha
Plateaux
Montagnes Bemangaharahara
Massif Ambatomenaloka
Ambatofinandrahana
Ambatofinandrahana
Ambohimanjakana
Ambohitsara
Ambohitsoa
Ankilamuroy
Ambohimarina
Ambohimarina
Ambohimanjakana
Ambositra
Mahenoro
Ambodivolomena
Vohonala
Volambita
Ambatomainty
Sarophaty
Mondoroy
Jauzina
Ankotrofotsy
Antsirabe-Sakaty
Wramandaka
Fort Mondrogy
R. Mangoka
R. Tsiribihina
Delta
43° à l'Est du M. de Paris
45° à l'Est du Méridian de Greenwich
20°
21°
44°
45°

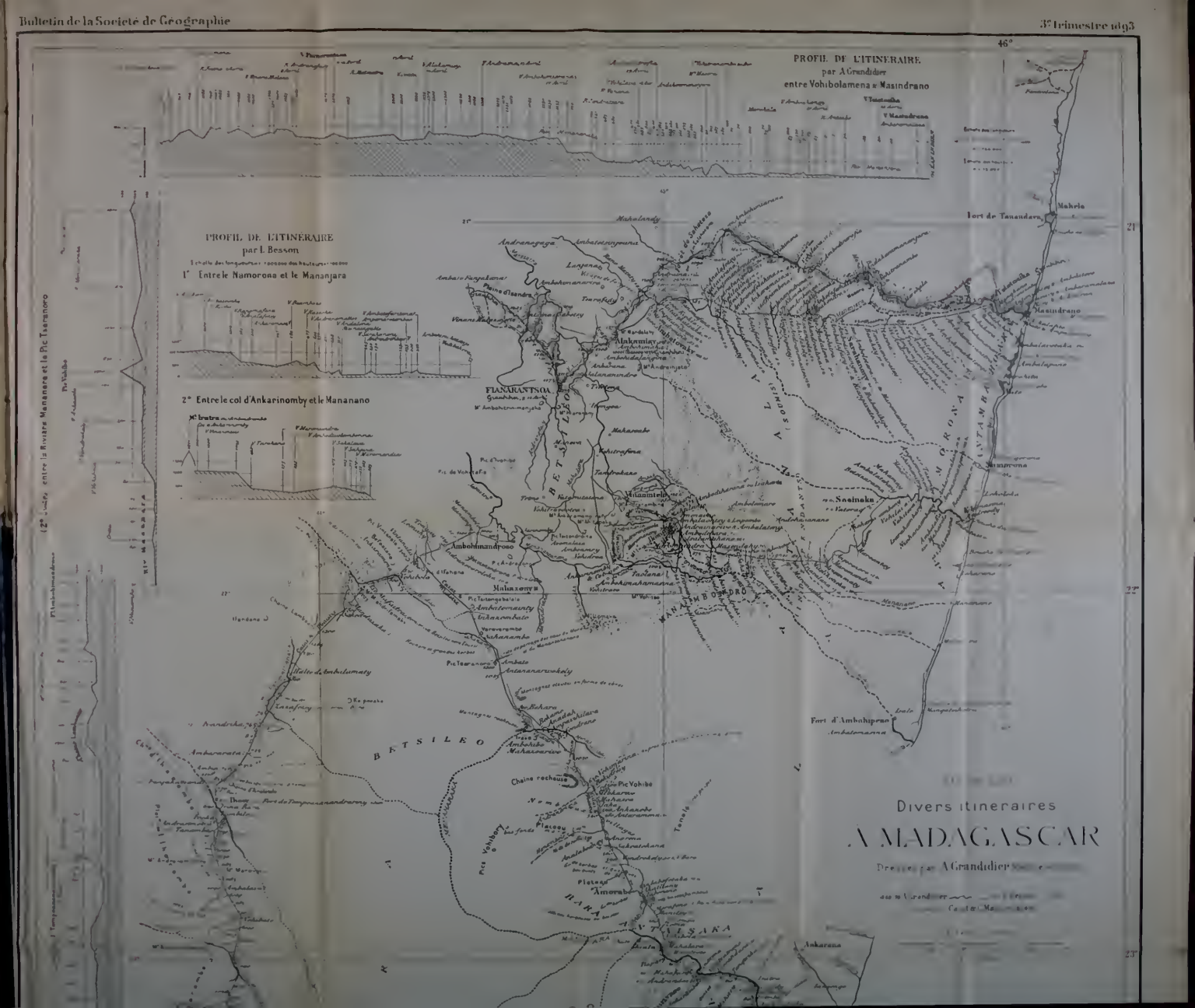
PROFIL DE L'ITINERAIRE
par A. Grandidier
entre Vohibolamena et Masindrano
PROFIL DE L'ITINERAIRE
par L. Besson
1° Entre le Namorona et le Mananjara
2° Entre le col d'Ankarinomby et le Mananano
Divers itineraires
A MADAGASCAR
Fort de Tanandava
Mahela
Masindrano
Namorona
Fort d'Ambohipeno
Ankarana
FIANARANTSOA
Ambohimandroso
Malaza
BETSILEO
BETSIMISARAKA
ANTAISAKA
ANTANDROY
ANTANOSY
ANTAMBAHOAKA
ANTAIMORO
ANTAISAKA
Pic Vohibory
Pic Vohibe
Chaine rocheuse
Plateau
Amoroka
Ankaramy
Ankaramiaty
Ivoanimeloa
Sainaka
Tsitsanana
Ambohimahamanina
Ambohimanambola
Ambohimanarivo
Ambohitsara
Ambohibe
Mahazoarivo
Ambatomanoro
Ambatofinandrahana
Ambatolampy
Ambatomainty
Ambatondrazaka
Ambatofinandrana
Ambatofotsy
Ambatomasoandro
Ambatomanga
Ambatolahy
Ambatomainty
Ambatomiarana
Ambatomiarana
Ambatomiarana

Divers itinéraires
À MADAGASCAR
Dressés par A. Grandidier Membre de l'Institut
A. Grandidier
L. Besson
Catat et C. Maistre
TABLEAU D'ASSEMBLAGE
(Feuilles et Profils)
COURS INFÉRIEUR DE L'ONILAHY
Levé par A. Grandidier en 1888
PROFIL DE L'ITINÉRAIRE
par le Catat et C. Maistre
1er entre Ambohimandroso et la Côte
Plateau Amorahe
Ankarana
Betroka
Nanambendru
Akondro
Andravinany
Imaro
Pic Andriambe
Pic Ivatovondro
Maromanga
Marohao
Mt Sahamasy
Mt Vokoana
Mt Vohimeleny
Mt Vohisambekaka
Mt Ambohitrakoholahy
Mt Ambohimarony
Mt Itrekara
Mt Tsiombivoatra
Pic Abengoandry
Pic Ambolombato
Vohibary
Mangaliby
Plaine Tambaine
Gorge d'Ifanantara ou Ifahamantara
Pic Sakavalana
Mt Beraratra
Fort Dauphin
Pointe d'Ivatraha
Vill. d'Ampanna
Ambavarano
Lac Anjaranana
Ivatraha
Tulear
Ankilahy
Ankaranana
Ambohimanga
Ambohimandroso
Ambatomena
Andranomanga
Andromanandro
Ambatofandrana
Ambatofotsy
Ambatomainty
Ambatomainty
Ambatomainty

[illegible] 208, 47
[illegible] 208
[illegible] 27
[illegible] 28 [illegible]
[illegible]
[illegible] 27 [illegible] 36
[illegible] 35
[illegible] 27 [illegible] 49 [illegible] 50
[illegible] 210
[illegible] 212
[illegible] 246
[illegible] 286
[illegible] 2000 [illegible]
[illegible] la [illegible] de France 287 etc. V.
[illegible] 258 [illegible] 308 (liv.) 65, [illegible]
[illegible] 310 289
[illegible] XXII
[illegible] 24 N

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

a39003 002775004b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 04 06 09 1